

LE MOYEN AGE

FUT-IL UNE ÉPOQUE DE TÉNÈBRES & DE SERVITUDE

LE

MOYEN AGE

FUT-IL UNE ÉPOQUE

DE TÉNÈBRES & DE SERVITUDE

ÉTUDES

PAR

GEORGES ROMAIN

DEUXIÈME ÉDITION

« Je n'ai jamais pensé que l'histoire de notre pays, QUI A REMPLI LE MONDE DU MOYEN AGE DE SA CIVILISATION ET DE SA GLOIRE, pût être abandonnée à une critique *mal informée, sans vues, sans patriotisme, sans équité.*

« Au contraire, je suis convaincu que nous autres, hommes de la France d'aujourd'hui, nous avons plus d'intérêt qu'on ne pense A METTRE EN LUMIÈRE NOS VÉRITABLES ORIGINES, A NOUS EN RÉCLAMER, A NOUS EN GLORIFIER.

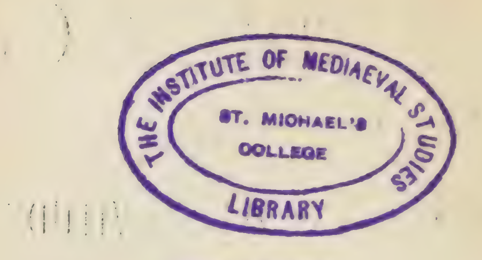
« Ce serait une singulière ingratitude, ce serait aussi méconnaître nos intérêts que de nous séparer, nous plébéiens, de cette nation française qui a brillé par sa noblesse, comme une fleur de chevalerie, d'élégance et de bravoure; qui a été, PAR SON CLERGÉ, UNE GRANDE ÉCOLE DE POLITIQUE, DE SCIENCE ET DE CHARITÉ. »

(SPULLER, ministre de l'instruction publique, *Discours au Congrès des sociétés savantes*, 4 juin 1887.)

PARIS

LIBRAIRIE BLOUD & BARRAL

4, RUE MADAME, ET RUE DE RENNES, 59



BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

JE DÉDIE CE LIVRE

A LA MÉMOIRE

DE

M. LE COMTE A. DE MOUSTIER

QUI M'A ENCOURAGÉ,

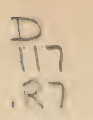
GUIDÉ DANS MES TRAVAUX LITTÉRAIRES.

J'AVAIS ESPÉRÉ

LE LUI OFFRIR A LUI-MÊME, COMME UN TÉMOIGNAGE

DE MON INALTÉRABLE GRATITUDE.

Georges **ROMAIN.**



LE MOYEN AGE

FUT-IL UNE ÉPOQUE

DE TÉNÈBRES & DE SERVITUDE

INTRODUCTION

L'ère chrétienne comprend dix-neuf siècles. Sur ces dix-neuf siècles, le Moyen Age féodal et monarchique en comprend dix, plus de la moitié. Qu'a été et qu'a produit cette période de tout un millénaire ?

La question est controversée parce que l'Eglise, instituée par Jésus-Christ pour évangéliser le monde, y a joué un grand rôle ; et, par le temps de laïcisation qui court, la justice distributive n'existe guère pour elle. Les uns la bénissent, beaucoup la méconnaissent, quelques-uns même l'insultent.

Qu'en faut-il penser ?

A-t-elle, oui ou non, converti les barbares, adouci leurs mœurs, sauvé et fait revivre les lettres, les sciences et les arts, fondé le droit des gens, affranchi l'homme, relevé la femme ?

Tout cela fut-il l'œuvre du Moyen Age ?

Nous convions tout lecteur sincère à déposer un instant ses préventions, pour examiner froidement avec nous ces questions.

Qu'était le monde quand, après trois siècles de persécutions, l'Eglise, sortie des arènes et des catacombes, a pris la direction de la société? Qu'était-il devenu, mille ans après, au siècle de saint Louis? Où en étaient les lumières, les mœurs et les libertés?

Voilà, en y ajoutant des réflexions comparatives sur l'œuvre de la Renaissance, de l'ancien régime et de la Révolution, le sujet de ces Etudes. Elles concluent à la grandeur du Moyen Age par le triomphe de l'ordre social chrétien sur l'ordre social païen, du droit public chrétien sur le droit public barbare et romain, favorables au despotisme, à l'esclavage, à l'immoralité.

Un court épilogue sur notre société laïcisée clôt notre travail.

De la colline de Saint-Jean, à vingt minutes de Genève, on domine le confluent de l'Arve et du Rhône. Les eaux jaunes et bourbeuses du torrent, les eaux bleues et transparentes du fleuve, coulent, sans se mêler, pendant plus d'une demi-lieue, dans le même lit. Une ligne de démarcation bien tranchée sépare, au milieu, ces deux courants dont chacun semble s'attribuer une des rives.

Enfin l'Arve a déposé son limon dans son cours; le Rhône, limpide, l'a purifiée en se l'assimilant et a pris possession du lit tout entier. Lui seul continue en vainqueur sa course à travers les contrées qu'il arrose, jusqu'à ce qu'il verse ses ondes dans la Méditerranée.

En entreprenant ce travail sur le Moyen Age, le souvenir de ce spectacle nous est revenu à la pensée. L'Arve nous est apparue comme le courant de la barbarie issue du paganisme, le Rhône, comme le courant de la civilisa-

tion issue du christianisme. Ce dernier lutte longtemps contre le premier, et finit par faire accepter au monde le triple bienfait de la foi chrétienne, des lumières et de la liberté. C'est le tableau des longs et persévérants efforts de l'Eglise pour en arriver là que nous avons essayé de peindre.

Avant les recherches de la science historique contemporaine, on ne se doutait pas de ce que la civilisation dût au Moyen Age, grâce à l'Eglise, son éducatrice. La Réforme, les encyclopédistes et la Révolution avaient systématiquement décrié cette époque, en l'accusant d'avoir été hostile à la liberté et aux lumières. On verra ce qu'il en est.

Au milieu des contradictions qui divisent l'opinion, nous avons voulu nous rendre compte, par nous-même, de leur valeur. Nous nous sommes mis à étudier cette période importante de l'histoire avec un intérêt qui allait croissant à mesure que se faisait la lumière. Ce livre est le résultat et le résumé de nos études. Il n'existe pas d'ouvrage, à la portée de tous, condensant sous un petit volume l'exposé des services de tout genre rendus à la civilisation par le Moyen Age. Nous avons essayé de combler cette lacune en lui restituant sa véritable physionomie, inconnue ou méconnue de la foule illettrée.

En présence des innombrables préjugés antireligieux nous invoquerons de préférence les autorités qu'on ne peut suspecter de *cléricalisme.* Nous leur laisserons souvent la parole.

Pour être juste envers le Moyen Age, le lecteur ne doit pas oublier que jusqu'au xe siècle, son œuvre a été périodiquement ruinée par les invasions barbares, sans compter l'entrave permanente des passions humaines et de l'esprit païen indompté.

A partir du xie siècle seulement, le champ est libre.

Aussi voyez le magnifique essor de la civilisation et ses progrès jusqu'au xiv[e] siècle. Elle a marché à pas de géant jusqu'au moment où éclate la guerre de Cent ans, coïncidant avec d'effroyables calamités de tout genre.

Henri Martin lui-même qualifie le xii[e] siècle de *grand*. C'est au xiii[e] que l'honnête et savant Littré décernait cette qualification, longtemps avant sa conversion, amenée probablement par l'étude du Moyen Age. Il lui donne même la primauté sur tous les siècles de la France. Mais tous les vrais principes sociaux avaient été déposés par l'Eglise et germaient depuis longtemps dans le monde du Moyen Age avant leur complète éclosion au siècle de saint Louis.

« Ce qui fait que l'empire barbare tomba au-dessous de l'empire romain, dit Littré, c'est que l'immixtion violente de populations demi-sauvages fit baisser le niveau du savoir et des idées. Mais cet abaissement trouve un terme parce que *les puissances morales* qui s'étaient formées dans les derniers temps de l'empire romain *demeurent pleines de vie* (1). »

Ces puissances morales, c'étaient l'Eglise, ses évêques et ses moines.

« L'Eglise, dit Littré, pleinement constituée, *tenait entre ses mains la conduite morale de cette société* agitée par une des plus violentes perturbations que mentionne l'histoire. *Le moine était son pionnier*.... Sa tâche était toute morale, et on peut dire qu'il n'était engagé dans les affaires du monde que pour le bien du monde (2). »

Littré subdivise le Moyen Age en deux époques :

Celle des invasions ou temps féodaux ;

Celle du Moyen Age proprement dit.

(1) *Etudes sur les barbares et le moyen âge*. Introduction, p. 29.

(2) *Ibid.*, p. 136.

L'ère des invasions ou de la féodalité, qui s'établit et grandit, va, de la chute de l'empire romain, en 477, à la chute de la dynastie carolingienne, en 987.

Le Moyen Age, ou ère de la monarchie ascendante et de la féodalité décroissante, commence à cette époque et finit à la prise de Constantinople par les Turcs, le 25 mai 1453. Plusieurs auteurs le conduisent jusqu'à la découverte de l'Amérique, en 1492. D'autres, au contraire, l'arrêtent à Philippe le Bel, ce qui est plus logique si, pour désigner une époque, on s'occupe surtout de l'esprit général qui la caractérise.

« C'est parce que cette division rationnelle est peu connue, dit M. Léopold Lymairac, que le Moyen Age proprement dit est souvent confondu avec la féodalité, et, par suite, rendu responsable des mœurs brutales nées du flux barbare que le moyen âge s'efforça d'adoucir et de transformer.

» La féodalité fut remplie de violences et de guerres intestines, mais, à son tour, il ne faut pas l'accuser des ravages, des férocités et des méfaits commis par les barbares, qui ne cessèrent leurs invasions que sous les successeurs de Charlemagne. Elle les combattit de toutes ses forces, et, sans la féodalité, la civilisation aurait été submergée par la barbarie. »

Qu'on fasse de l'époque féodale une subdivision du Moyen Age, ou bien qu'on fasse de l'un et de l'autre deux époques distinctes, nous n'y voyons, quant à nous, ni avantage ni inconvénient, pourvu qu'on y reconnaisse la bienfaisante influence sociale de l'Eglise, que nous allons y montrer. Le Moyen Age, dans tout son ensemble, a posé successivement les assises de la civilisation chrétienne.

Ces Etudes sont divisées en deux parties. Dans la première, on verra l'œuvre féconde de l'Eglise au point de

vue de l'enseignement. Après une première renaissance des lettres au VIe siècle, une seconde au VIIIe, sous Charlemagne, celle des XIIe et XIIIe siècles a rempli d'étonnement et d'admiration des savants et des lettrés comme Buffon, Cuvier, Cousin, Humboldt, Montalembert, Aug. Thierry, Guizot, Littré, Victor Duruy, etc.

Une profusion d'écoles épiscopales, d'écoles monastiques et d'universités répandaient partout l'instruction presque gratuitement. Jamais le monde n'avait vu une pareille diffusion de la science, des lettres, des arts et de l'esprit philosophique. Tous les grands hommes de la France et de l'Europe, jusqu'à la Révolution, avaient été élevés sous le régime scolaire institué par l'Eglise au Moyen Age.

Dans la deuxième partie de ces Etudes, nous établirons qu'au point de vue de la liberté, le progrès n'était pas moindre. Le peuple n'y jouait pas, il est vrai, le rôle politique qu'il remplit si mal aujourd'hui, pour son malheur; mais, en retour, il possédait des privilèges administratifs qui le touchaient plus directement, des pouvoirs individuels et collectifs presque absolus, et des droits de justice très étendus.

Les seigneurs suzerains pouvaient disposer, dit-on, des circonscriptions territoriales, sans consulter les populations; mais nos vainqueurs de 1870 ont-ils consulté nos frères d'Alsace-Lorraine, pour s'annexer ces provinces?

Au Moyen Age, au moins, les seigneurs suzerains laissaient aux communes le droit de s'administrer librement. *Le peuple s'appartenait et se gouvernait lui-même.* Il dépend, aujourd'hui, d'un sous-préfet, d'un préfet et d'un ministre, même dans une foule de questions purement communales, où sa liberté de conscience et ses droits de père et de citoyen sont en jeu. Est-ce là de la liberté?

Cette division de pouvoirs reposait sur un mutuel respect et la réciprocité des droits et des devoirs.

Henri Martin dit qu'il avait fallu du génie pour faire les constitutions communales. Il se trompe ; il avait suffi de l'esprit d'équité inhérent à l'esprit chrétien, qui inspire toutes les institutions du Moyen Age, alors même que des individus l'oublient ou le violent. Henri Martin, comme tant d'autres victimes de notre éducation contemporaine, ignorait ou méconnaissait cet esprit-là. Ceux qui fréquentent des familles vraiment chrétiennes savent à quel point les sentiments de justice et d'union y sont élémentaires et communs. Au Moyen Age, la commune n'était qu'une extension de la famille. Les sentiments chrétiens y produisaient naturellement l'harmonie. Pas n'était besoin de génie.

L'éminent historien Aug. Thierry a osé proclamer le premier que : « vers le XI[e] siècle, les classes populaires *avaient déjà conquis leurs libertés et qu'elles en jouissaient pleinement. Il y a des ordonnances royales qui dépassent, sur certains points*, dit-il, *les garanties modernes de la monarchie constitutionnelle. Il n'y a point, chez nous, de droits de fraîche date; notre génération doit tous les siens au courage des générations qui l'ont précédée.* »

A son tour, M. Victor Duruy dit de cette époque :

« Nulle taxe ne pouvait être exigée *sans le consentement des contribuables;* nulle loi n'était valable *si elle n'était acceptée par ceux qui lui devaient obéissance;* nulle sentence légitime, si elle n'était rendue *par les pairs de l'accusé.*

» Voilà *les droits* de la société féodale, que les états généraux de 1789 retrouvèrent sous les débris de la monarchie absolue. »

Où en sommes-nous de ces *droits de l'homme*, au Moyen Age?

M. Duruy ajoute : « Le sentiment de la dignité de l'homme, que le despotisme détruit, *fut retrouvé*. Cette société, qui versa le sang avec une si déplorable facilité, montra souvent une élévation morale *qui n'est que de cet âge*. Les vices bas, la lâcheté des Romains de la décadence, *lui furent inconnus*, et il a légué aux temps modernes *le sentiment de l'honneur* (1). »

Hélas! ici encore, qu'est devenu le legs?

Deux maximes du Moyen Age résument bien cette époque au point de vue politique.

« *La loi est faite par l'accord du peuple et du roi,* » dit un Capitulaire de Charlemagne : *Lex fit consensu populi et constitutione regis.*

« *Le royaume n'est pas fait pour le roi, mais le roi pour le royaume,* » dit saint Thomas d'Aquin : *Regnum non est propter regem, sed rex propter regnum.*

Que l'on compare ces maximes avec celle que la Renaissance a renouvelée du droit byzantin : « *Tout ce qui plaît au prince a force de loi :* » *Quidquid principi placuit legis habet vigorem*, et l'on comprendra la différence de l'influence sociale du christianisme et de celle de la Renaissance gréco-païenne, d'où est née la monarchie absolue.

L'écrivain politique de la Renaissance, Machiavel, a exposé, dans son livre *Du Prince*, un système politique dont la tyrannie est le but, et dont la cruauté et la fourberie sont les moyens. Nous verrons dans notre rapprochement entre le Moyen Age d'un côté, la Renaissance, l'ancien régime et la Révolution de l'autre, combien l'esprit *machiavélique* a, de plus en plus, remplacé l'esprit vrai-

(1) *Histoire du Moyen Age.*

ment libéral et chrétien du Moyen Age. Celui-ci restera, pour ceux qui le connaîtront, le type de la loyauté chevaleresque, et le modèle des rapports confiants entre les princes et les peuples.

Nous aurions donné une idée incomplète du Moyen Age, si nous n'avions ajouté au tableau du double mouvement intellectuel et libéral, que nous avons tracé, celui des faits principaux, des institutions importantes, des idées, des usages et coutumes, qui le caractérisent. Les Croisades, la chevalerie, les corporations, le servage, la dîme et la corvée, les oubliettes, l'astrologie, la sorcellerie, devaient trouver place dans notre travail. C'était une occasion de répondre à des objections très répandues, de dissiper des préjugés invétérés.

Au moment de poser la plume, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment d'admiration pour cette époque, dont Montalembert a dit avec raison : « Jamais l'humanité ne fut plus féconde, plus virile, plus puissante. Le Moyen Age restera l'âge héroïque de la société chrétienne. »

En effet, les grands siècles chrétiens, de Charlemagne à saint Louis, sont exempts des bassesses, des crimes, des superstitions, de l'immoralité et de l'absolutisme que va ramener la Renaissance si vantée, en altérant l'esprit chrétien auquel elle mêle le sien.



PREMIÈRE PARTIE

LE MOYEN AGE

FUT-IL UNE ÉPOQUE DE TÉNÈBRES

« Les barbares avaient fait litière de la civilisation antique ; l'Eglise en recueillit, dans ses monastères, les débris mutilés. Mère des croyances, elle fut aussi *celle de la pensée, des arts et de la science.* »

(V. DURUY, *Hist. du Moyen Age,* préface.)

« L'Eglise, qui a été dépositaire de toute science, distribuait le pain de l'esprit comme celui de l'âme, gratuitement. »

(V. DURUY, *Rapport sur la liberté de l'enseignement primaire.)*

« L'Université de Paris fut, au Moyen Age, la grande école de l'Europe. Le florissant état de l'enseignement, à Paris, lui valut le titre de *cité des philosophes.* »

(V. COUSIN, *Collection de documents inédits pour l'histoire de France.* Abélard, Paris, 1836.)

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES

I. Préambule. — II. Etat social avant le Moyen Age. — III. Difficultés de l'œuvre régénératrice de l'Eglise.

I.

Préambule.

On a souvent répété, après Joseph de Maistre, que l'histoire, depuis trois siècles, en ce qui touche l'Eglise, est une conspiration contre la vérité, un mensonge perpétuel et flagrant que les savants de France, d'Allemagne et d'Angleterre ont déjà dévoilé en partie.

Jamais cela ne fut plus vrai qu'à propos du sujet qui nous occupe.

Nous ne croyons pas qu'il existe de préjugé plus répandu et plus énorme que celui qui court sur le Moyen Age, précisément à cause du rôle qu'y joua l'Eglise. Le but de cet ouvrage est de donner une idée succincte et exacte de cette période peu connue et pourtant si importante par sa durée, si intéressante par ses vicissitudes, ses gloires et ses malheurs.

On l'accuse d'être une époque de ténèbres et de servi-

tude, et des lettrés qui ne l'ont jamais étudié, dit M. Ch. Louandre, vont jusqu'à prétendre que le clergé, alors, a systématisé l'ignorance et abêti les populations pour les dominer.

On ne parlerait pas autrement de l'époque des druides, ni de l'état social des Cafres et des Hottentots. Eh bien, il s'agit des peuples aujourd'hui les plus avancés dans la civilisation, y compris la France. Il s'agit de l'époque qui a produit Charlemagne et Alfred le Grand, Philippe Auguste et saint Louis, Alcuin et Suger, saint Bernard, Roger Bacon, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin; qui a produit des pontifes comme Grégoire VII et Innocent III, des poètes comme le Dante et Pétrarque, des héros comme Godefroid de Bouillon et du Guesclin, des novateurs comme Gutemberg et Christophe Colomb, et tant d'autres génies ou caractères sublimes.

Deux femmes héroïques, sainte Geneviève et Jeanne d'Arc, ouvrent et ferment cette magnifique épopée, où brillent encore sainte Clotilde, Blanche de Castille, la grande comtesse Mathilde et Isabelle la Catholique.

Voilà l'époque qu'on voudrait rabaisser.

On affecte de l'opposer à la Renaissance, qu'elle a préparée et engendrée dans ce qu'elle a eu de bon, comme Bramante et le Pérugin ont formé Raphaël, né à la frontière du moyen âge, ainsi qu'Erasme, Vasco de Gama, Copernic et Michel-Ange, qui furent aussi ses élèves.

Quels noms plus grands offrent les siècles de Périclès et d'Auguste?

En montrant l'incroyable injustice des préjugés contre cette époque, nous réhabiliterons du même coup l'Eglise, et son œuvre si complètement méconnue, ses intentions si complètement travesties. Nous n'invoquerons que les historiens et les savants qui font autorité; nous accumule-

rons leurs témoignages. Notre rôle se bornera souvent à tirer nos conclusions.

Tout procès fait au Moyen Age s'adresse à l'Eglise, parce que son influence y fut prépondérante, et qu'on se représente cette influence comme funeste, tandis qu'elle fut salutaire et éclairée. Le préjugé contraire vient des mensonges répandus par l'école historique du XVIIIe siècle.

En 1769, un disciple de Voltaire, Savérien, dit dans son *Histoire des philosophes modernes* (1) que l'intelligence était tellement dégradée au Moyen Age, qu'on y avait perdu jusqu'à l'habitude de penser et de raisonner.

On va voir si l'ignorance ou la prévention pouvait émettre un jugement plus opposé à la vérité. Il ne faut pas s'étonner d'une telle bévue de la part du disciple quand le maître n'y avait pas vu plus clair. « Voltaire, dit M. Ernest Renan, *ne comprenait ni la Bible, ni le christianisme, ni le moyen âge* (2). »

« Là-dessus, dit à son tour Augustin Thierry, il n'est personne parmi nous qui n'en sache plus que Velly, Mably, *plus que Voltaire lui-même.* Nos historiens modernes présentaient sous le jour le plus faux les événements du *moyen âge* (3). »

Heureusement, notre siècle a vu se lever une nouvelle école historique savante et loyale, qui, remontée aux sources, sait rendre justice au passé.

Chateaubriand, Augustin Thierry, Guizot, Michelet, qui depuis...., Dareste, Littré, le Play, Démolins, Sémichon, Marius Sepet, Siméon Luce, Lecoy de la Marche, Charles de Monléon et tant d'autres, ont montré ou reconnu dans l'histoire les services et les bienfaits de l'Eglise au

(1) T. V, p. 2.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1864.

(3) *Dix ans d'études historiques.* Avertissement.

Moyen Age. M. Duruy, qui n'est pas suspect, avoue que « l'*Eglise, mère des croyances, fut aussi celle de la pensée, des arts et de la science.* Elle ne cherchait, dit-il encore, que le royaume des cieux, elle eut celui de la terre [1]. »

II.

Etat social avant le Moyen Age.

Pour se rendre compte du service rendu par le Moyen Age à la civilisation, il faut se faire une idée exacte de l'état social avant lui.

La société romaine s'était élevée, comme la société grecque, à une grande hauteur sous le rapport intellectuel; mais ses institutions et ses mœurs étaient restées barbares. Elle avait produit des poètes, des artistes, dont on admire encore les chefs-d'œuvre; mais le sensualisme le plus brutal y régnait; le sang humain inondait les amphithéâtres. Des milliers d'esclaves périssaient dans les ergastules ou sur les bords du Tibre. Les femmes de Rome comptaient leurs années par le nombre de leurs maris. Les vices les plus hideux souillaient les hommes les plus illustres. Le sage Caton vendait sa femme. Le vertueux Titus faisait égorger seize cents gladiateurs aux mânes de Vespasien.

Rollin [2] rappelle que le père pouvait tuer son fils sans être sujet à la loi Pompéia contre les parricides ou à la loi Cornélia contre les assassins. Il pouvait le déshériter sans en donner aucune raison; il pouvait exposer, vendre ou mettre à mort son enfant nouveau-né.

(1) *Histoire du Moyen Age.* Préface.
(2) *Histoire romaine,* t. XXX, p. 197.

Néron se faisait voter des actions de grâces par le Sénat pour le meurtre de sa mère ; il éclairait ses jardins à la flamme qui brûlait les chrétiens. Héliogabale renouvelait les mœurs de Sardanapale.

On ferait des pages et des volumes des faits qui attestent la corruption et la cruauté qui régnaient en souveraines dans la société romaine.

« A peine, dit un savant magistrat, le monde romain commençait-il à subir l'influence chrétienne, qu'il fut envahi par les peuples du Nord.

» Les barbares établis dans les différentes provinces de l'empire s'en disputaient les lambeaux. Des bandes à demi sauvages se pressaient vers Rome, et bientôt la capitale de l'ancien monde fut pillée et livrée aux flammes. Une ombre d'empire subsista encore un demi-siècle après le sac de Rome, pour finir avec le ve siècle, après une longue agonie.

» L'Eglise se trouva alors en présence d'ennemis nouveaux. Elle avait combattu la corruption romaine, il lui fallut lutter contre la cruauté des barbares (1). »

Ces deux sociétés, l'une vieille et civilisée, mais corrompue, l'autre jeune et honnête, mais barbare et cruelle, voilà le double champ d'action de l'Eglise au seuil du Moyen Age. Moraliser, instruire de tels élèves, en faire une société chrétienne, telle était sa mission.

« C'est un curieux phénomène, dit Philarète Chasles, que la création de la société chrétienne. Combattue pendant quatre siècles par le fer, le feu, la dent des bêtes féroces, la haine du peuple, la colère des empereurs et l'invasion des barbares, elle s'est emparée du monde. Par quel miracle ? Par la force morale triomphant de la force physique (2). »

(1) D'Espinay. *Influence du droit canonique sur la législation française.*
(2) *Le Moyen Age*, p. 61.

C'est le plus beau spectacle que l'histoire ait jamais offert à la conscience humaine.

La force morale se personnifiait dans l'Eglise armée de l'Evangile.

III.

Difficultés de l'œuvre régénératrice entreprise par l'Eglise.

M. Guizot explique parfaitement l'état social d'alors et, par suite, les obstacles que l'Eglise eut à vaincre.

« Deux éléments opposés, dit-il, divisaient le monde romain au ve siècle : la société civile et la société religieuse. Bien que les souverains et les peuples eussent, en grande partie, embrassé le christianisme, au fond, *la société civile était païenne;* elle tenait du paganisme ses lois, ses institutions et ses mœurs. »

Aussi, pendant longtemps le conflit subsista-t-il entre des éléments si disparates.

« C'est le caractère propre du Moyen Age, dit encore M. Guizot, que la férocité des temps barbares y persista à côté des sentiments chevaleresques et de la ferveur chrétienne. La guerre était alors la passion et la vie habituelle des hommes ; ils la faisaient sans motifs, par emportement ou par passe-temps ; et, en la faisant, ils se livraient à tous les actes de violence, de vengeance, de colère brutale ou d'amusement féroce que la guerre provoque.

» En même temps, les élans généreux de la chevalerie féodale, les sympathies de la piété chrétienne, les affections tendres, les dévouements fidèles, les goûts nobles, fermentaient dans les âmes. La nature humaine apparaissait avec ses contradictions [1]. »

(1) *Hist. de France*, t. I.

Un autre écrivain a récemment dépeint ces contradictions.

« L'Eglise avait trouvé des peuples complètement barbares, alors qu'ils s'appelaient Allemands, Germains, Franks, Wisigoths, Lombards. Elle est en train de les travailler, de les élever, de leur apprendre à se dompter, de les civiliser en un mot ; mais leur éducation est loin d'être achevée. C'est à l'âge de jeunesse fougueuse que sont les nations chrétiennes au Moyen Age ; nobles enfants par leurs aspirations, leur baptême et leur foi vive, mais avec tous les instincts d'enfants du Nord sortis des forêts. Aussi, que de moments pénibles au milieu de leurs progrès ! Que de retours à leur ancienne nature, à leurs instincts barbares, que l'Eglise réprime toujours sans jamais se décourager (1). »

« *Je sens deux hommes en moi,* » disait Pascal ; on peut en dire autant de l'homme du Moyen Age, surtout dans sa première moitié. L'œuvre de l'Eglise fut de faire prédominer le chrétien sur le barbare, qui ne meurt jamais complètement.

Cette œuvre demanda des siècles. Nous allons assister aux laborieux et incessants efforts de l'Eglise pour arriver au double affranchissement intellectuel et social des peuples. Tout ce que le Moyen Age eut de bon et fit de bien, tout ce qu'il sut, il le dut à ses papes, à ses évêques, à ses moines : sa foi nouvelle, la morale et les vertus qui en découlèrent, son droit public chrétien, ses arts et ses lettres.

Malgré les obstacles innombrables et de toutes sortes contre lesquels l'Eglise eut à lutter pour accomplir son œuvre civilisatrice, elle a fini par triompher à force de

(1) *Entrée des Israélites dans la société française*, par l'abbé Lémann, p. 188.

persévérance et de dévouement. La société chrétienne fondée par elle s'éleva lentement, mais progressivement et sûrement, jusqu'à la splendeur morale et intellectuelle du XIIIe siècle.

On verra que le Moyen Age, malgré sa barbarie et ses lacunes, malgré l'imperfection d'une science naissante et les défauts d'une société en formation, mérite moins qu'aucune période de l'antiquité, d'être qualifié d'époque de ténèbres et de servitude. Il fut une période de vicissitudes inouïes entre deux cataclysmes : la chute de l'empire d'Occident, et celle de l'empire d'Orient. Ces vicissitudes comportent des alternatives de progrès et de décadence. La civilisation devait finir par l'emporter, parce que l'élément progressif dépassait de beaucoup l'élément adverse, et elle l'emporta en effet. Par le résultat, il est clair que le Moyen Age, en somme, a dû être supérieur aux âges antérieurs, puisque la civilisation moderne en est sortie.

Il y aurait contradiction dans les termes à dire qu'une époque de ténèbres a produit la civilisation dont le XIIe siècle fut l'efflorescence, et le XIIIe l'épanouissement, sous le rapport scientifique, philosophique et même politique. Car jamais souverain plus remarquable que saint Louis, par son administration, sa loyauté, sa bravoure et ses vertus, ne monta sur un trône. Son ascendant en Europe était tel, qu'il fut choisi pour arbitre entre le pape et l'empereur, puis entre le roi d'Angleterre et ses barons.

Voltaire lui-même lui rend un solennel hommage, et Littré n'hésite pas à appeler son siècle : *le grand siècle de la France.* Nous verrons M. Duruy exprimer l'avis que, sans les guerres qui ont désolé le XIVe siècle, la Renaissance eût daté du XIIIe.

Plus on avance dans l'étude consciencieuse du Moyen Age, plus on découvre qu'il fut l'épanouissement de l'intelligence et de la vertu, de la justice et de la liberté, par l'Eglise. Mais c'est précisément parce que l'Eglise a été le moteur de tout progrès à cette époque, que ses adversaires nient le bienfait, en haine du bienfaiteur. On ne sait pas à quel point les préjugés antireligieux obscurcissent le jugement d'hommes honorables et éclairés, dès que l'Eglise est en cause. Dupes de faussaires historiques, ils restent prisonniers de leurs préjugés et s'y complaisent. La Fontaine l'a dit :

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.

Ces réflexions préliminaires feront comprendre *à priori* ce que vaut l'accusation si légèrement lancée contre l'Eglise à propos du Moyen Age.

Nous allons examiner, d'abord, s'il fut une époque de ténèbres ; nous verrons, dans la seconde partie de ces Etudes, s'il fut une époque de servitude.

Certes, il y eut, au Moyen Age, des périodes de torpeur et de sommeil des études, mais moins générales et moins prolongées que chez n'importe quel peuple de l'antiquité. C'est une erreur absolue de croire que, dans son ensemble, le Moyen Age fut moins studieux qu'aucun âge antérieur, et surtout que l'Eglise en ait été cause. C'est le contraire qui est vrai.

Jamais l'antiquité ne s'était occupée de l'instruction populaire comme elle le fit. Athènes et Rome n'avaient pas tant d'écoles. L'enseignement, caché au peuple, y était le privilège d'une caste. Il est tout naturel que des peuples à esclaves aient été moins éclairés que ceux que l'Eglise instruisit et affranchit si bien, que, dès le XIe siècle, ils

arrivaient à se gouverner, dans leurs communes, avec une intelligence et une indépendance admirées par MM. Guizot, Aug. Thierry, Michelet et tant d'autres.

Même à part les esclaves, la plèbe, *plebs romana*, n'était jamais arrivée à cette dignité. Nous verrons cela dans la seconde partie de ces Etudes.

Ce n'est pas seulement d'*instruction* que l'Eglise s'occupait dans les écoles épiscopales et monastiques dont nous allons esquisser rapidement l'histoire et les services, c'est aussi, et avant tout, d'*éducation*.

L'homme n'est pas seulement un esprit, il est aussi une âme; son cœur, comme sa tête, a besoin de direction et de culture. Sans cela on peut être, disait Lacordaire, un homme de génie et n'être qu'un misérable. L'Eglise, qui a un sens philosophique profond, connaît mieux que qui que ce soit la nature humaine; aussi s'occupait-elle de tout l'homme. Pour éclairer les esprits, elle avait les lettres et les sciences; pour élever les âmes, elle avait l'Evangile.

C'est avec ces deux moteurs qu'elle transforma les barbares en chrétiens, et créa une civilisation inconnue jusque-là dans l'histoire du monde.

L'instruction n'y eût pas suffi; elle ne fait que des savants, elle ne fait pas des hommes.

Là est l'immense supériorité de l'enseignement chrétien sur ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement *laïque*, qui s'occupe beaucoup de science, fort peu de morale. Aussi voit-on beaucoup de petits prodiges, mais non de ces grandes âmes et de ces caractères chevaleresques si communs au Moyen Age.

L'Eglise, qu'on méconnaît, devrait être bénie.

A peine sortie des catacombes, elle va commencer son œuvre civilisatrice, en joignant à l'évangélisation les tra-

vaux de l'esprit, qui sont de l'essence de son tempérament. Les hommes d'église, portés par nature et par devoir à la méditation des questions les plus élevées de la philosophie et de la théologie : le bien et le mal, le créateur et la création, les rapports de Dieu et de l'homme, notre origine et nos fins dernières, devaient être instinctivement portés aussi aux investigations de la science. Elle était un auxiliaire pour expliquer, étayer ou défendre leurs dogmes, et prouver l'accord de la foi et de la science pour qui les connaît réellement l'une et l'autre.

C'est ainsi qu'ils l'entendirent.

Nous allons assister à l'organisation successive, par l'Eglise, de l'instruction universelle et souvent gratuite. Sur ce sujet, nos gouvernants modernes ont débité bruyamment de grands mots; l'Eglise a fait en silence de grandes choses.



CHAPITRE II

L'ENSEIGNEMENT AU MOYEN AGE. — ÉCOLES ÉPISCOPALES, ÉCOLES MONASTIQUES, UNIVERSITÉS, SORBONNE

I. IVe et Ve siècles. Premières invasions. Ecoles épiscopales. — II. VIe siècle. Ecoles monastiques. Première renaissance chrétienne des lettres. — III. VIIe siècle. Seconde période d'invasions. Le vénérable Bède. — IV. VIIIe et IXe siècles. Charlemagne, Alcuin. Seconde renaissance chrétienne. — V. Xe siècle. Troisième période d'invasions. L'an mille. Civilisation arabe. — VI. Infériorité des peuples non chrétiens. Musulmans, Indiens, Chinois. Gerbert. — VII. XIe et XIIe siècles. Troisième renaissance chrétienne. Saint Anselme, Abélard, saint Bernard. — VIII. Les Trouvères. Suger. Universités. La Sorbonne. Immense mouvement intellectuel.

I.

IVe et Ve siècles. Premières invasions. — Ecoles épiscopales.

Dès le IVe siècle, c'est-à-dire avant l'ouverture du Moyen Age, le poète Ausone parle déjà du collège de Bordeaux, où plusieurs de ses amis professaient. Marseille, où saint Cassien avait établi un monastère, était surnommée la *Ville des sciences*, et elle était fréquentée par la jeunesse italienne et la jeunesse gauloise.

Saint Hilaire avait fondé une école importante à Poi-

tiers, dont il était évêque; saint Honorat à Lérins, dans le célèbre monastère de ce nom; saint Martin à Tours et dans l'abbaye de Marmoutiers, illustrée plus tard par saint Patrick, apôtre de l'Irlande.

Autun avait déjà plusieurs écoles. Prise l'an 21, par Sacrovir, qui avait soulevé une partie de la Gaule contre Tibère, assiégée, prise et détruite encore par le consul usurpateur Tétricus, au IIIe siècle, elle avait été relevée par Constantin. Saccagée de nouveau par les Sarrasins au VIIIe siècle, puis par les Northmans au IXe, elle offre un spécimen des vicissitudes que subirent d'innombrables villes de la Gaule pendant les guerres et les invasions du Ve au Xe siècle. C'est à ces vicissitudes que sont dus surtout les temps d'arrêt périodiques dans le développement de l'instruction publique au Moyen Age.

Au milieu de chaos intermittents, comment les études eussent-elles pu fleurir? Elles ont besoin de calme et de paix; l'Eglise les apportait et les prêchait; le vieux monde et la barbarie lui opposaient la guerre.

Pourtant, elle n'abandonna jamais son œuvre. A mesure que le christianisme avait pénétré dans la Gaule et que les diocèses s'étaient établis, les évêques avaient fondé, auprès de leurs cathédrales, *des écoles épiscopales* pour les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et *tous ceux dont les parents tenaient à une éducation chrétienne pour leurs enfants*. Ces écoles donnaient l'instruction à tous les degrés; elles avaient des cours élémentaires et des cours supérieurs (1).

On avouera qu'au Ve siècle, ce n'était pas de science que l'Eglise pouvait s'occuper. La société avait de plus pres-

(1) AUZOLLE, *Calendrier historique de l'enseignement et des institutions de la France*. 1882.

sants besoins après les effroyables ravages causés par les Wisigoths d'Alaric et les Huns d'Attila. Il fallait réparer les ruines et les dévastations amoncelées par ces barbares. C'étaient les plaies physiques, les maux matériels, que l'Eglise eut alors à panser; et l'on sait comment elle s'en acquitta. Elle ne se contenta pas de réorganiser la société, de soigner et de consoler les vaincus de la guerre et de l'invasion, elle fit plus, elle les sauva de la barbarie des envahisseurs, en convertissant ceux-ci, en leur faisant embrasser la religion des vaincus.

Des pontifes, des femmes chrétiennes, s'étaient mis à la tête de la résistance au commencement des périls; sainte Geneviève l'avait organisée devant Paris contre Attila, saint Aignan devant Orléans, saint Loup devant Troyes, le pape saint Léon devant Rome. Partout, les hordes sauvages avaient trouvé devant elles l'ascendant d'une vierge chrétienne ou d'un prêtre armé d'une croix.

Quand l'invasion fut consommée, il ne resta plus qu'à plaider pour les victimes et à réparer leurs maux. Ce fut encore l'œuvre des pontifes, auxquels la reconnaissance des populations avait décerné le titre de *défenseurs des cités : civitatum defensores.*

« Ce sont les évêques qui ont fait la France, » dit le protestant Gibbon : c'est vrai au pied de la lettre. Dès l'époque qui nous occupe, ils sont tellement les représentants attitrés de la patrie gauloise, que la chape de saint Martin de Tours servait d'étendard national.

On voit quels services l'Eglise rendit alors à nos pères. Ces services ne lui laissaient guère le loisir de s'occuper de science. En face de l'incendie, une double préoccupation l'emporte sur toute autre : d'abord éteindre le feu, ensuite relever les ruines.

C'est ce que fit l'Eglise, avec un dévouement qui fut

récompensé par des siècles de reconnaissance. Mais comment eût-elle pu décider les peuples à s'occuper de culture intellectuelle, quand ils vivaient, pour ainsi dire, au jour le jour? Quand la vie elle-même était précaire et qu'il fallait à tout instant la défendre, la grande préoccupation était celle des armes et de la vie matérielle. Celle des travaux intellectuels ne venait qu'en troisième ligne.

Malgré la dureté des temps, on ne doit pourtant pas omettre de mentionner, au v[e] siècle, Sidoine Apollinaire, écrivain et poète remarquable, souvent traduit, et très consulté par M. Guizot pour l'histoire de son temps. Elevé, malgré lui, à la dignité de l'épiscopat à Clermont, quoique marié, il se sépara de sa femme d'un commun accord avec elle, et fut un des exemples de l'épiscopat.

II.

VI[e] siècle. Première renaissance chrétienne. — Ecoles monastiques.

Le calme à peine rétabli au commencement du VI[e] siècle, on voit se relever les anciennes écoles épiscopales et en surgir de nouvelles, pour distribuer, avec les monastères, l'enseignement religieux et profane.

Claude Joly (1) cite l'école de Luxeuil fondée par saint Colomban, celle de saint Césaire, évêque d'Arles, celle de Vienne en Dauphiné, celle de Mouzon, très fréquentée et prospère; les célèbres écoles de Paris, sous la direction de saint Germain, son évêque, et qui servirent de modèles à celles d'Angleterre; l'école d'Angers sous saint Lézin, celles de Chartres, du Mans, de Bourges, de Châlon-sur-

(1) *Traité historique des écoles épiscopales*, 1678.

Saône, de Metz, de Cambrai, de Beauvais, de Clermont. Dans cette dernière ville, M. Guizot cite une autre école où l'on enseignait le code Théodosien, circonstance, dit-il, qu'il n'a pas retrouvée ailleurs.

Toutes ces écoles du VIe siècle brillèrent d'un certain éclat, dans les intervalles de paix, à ces époques de trouble et de confusion; M. Duruy l'avoue (1).

Les écoles épiscopales n'étaient pas la source unique, ni même principale, d'où découlait l'enseignement. Les monastères le distribuaient abondamment, et ils étaient le foyer spécial de la science et de l'érudition. N'étant pas absorbés par les soins particuliers au ministère pastoral, ils se vouaient à la recherche et à la reproduction des manuscrits, précieux dépôt du savoir antique. C'est à eux qu'on doit tous ceux qui nous sont parvenus à travers les âges et les révolutions.

Toutes les règles monastiques prescrivaient expressément l'étude.

Celle de saint Césaire, observée dès 544 dans différents monastères d'hommes et couvents de femmes, commandait aux religieuses elles-mêmes de consacrer chaque jour quelques heures à l'étude des lettres humaines et à la copie des manuscrits. L'illustre Cuvier reconnaît que dans certains couvents les nonnes s'occupaient à reproduire ces archives intellectuelles (2).

La règle de saint Ferréol, en 558, ordonnait à tous les moines d'étudier les lettres et d'instruire les catéchumènes.

Les monastères soumis à la règle de saint Colomban n'étaient pas seulement des lieux de retraite et de prière,

(1) *Histoire du Moyen Age.*

(2) *Histoire des sciences naturelles.* Paris, 1841, t. I, p. 401.

mais encore expressément des écoles de lettres. Il institua, dans tous, des cours de sciences profanes.

La règle la plus généralement adoptée fut celle de saint Benoît, regardée comme un modèle de sagesse. Introduite en France, au VI[e] siècle, par saint Maur et quelques autres moines du Mont-Cassin, premier monastère fondé par saint Benoît lui-même, elle s'étendit considérablement en France et en Europe.

Saint Benoît ordonnait de recevoir indistinctement dans les maisons de son ordre des enfants, des adolescents, des adultes pauvres ou riches, maîtres ou serviteurs, savants ou ignorants, clercs ou laïques. Il en sortit, plus tard, tant et de si remarquables travaux, qu'aujourd'hui encore, le plus grand éloge qu'on puisse faire d'une œuvre d'érudition, c'est de dire : *c'est un travail de bénédictin.*

En dehors de l'initiative des évêques et des religieux, plusieurs conciles ordonnèrent au clergé d'instruire les enfants, notamment ceux de Vaison en 529, de Tours en 576, de Rouen en 700, de Mâcon et de Paris en 829. Plus tard le concile de Latran *impose même la gratuité de l'enseignement.*

« L'Eglise, dit-il, étant obligée de pourvoir aux besoins *corporels et spirituels* des indigents, nous ordonnons qu'il y ait, à l'avenir, dans chaque église cathédrale, pour l'instruction des pauvres clercs, un maître à qui on assurera un bénéfice suffisant, et qui donnera ses leçons gratuitement. On rétablira les anciennes écoles dans les autres églises et les monastères où des fondations ont été créées à ce sujet; on n'exigera rien pour la permission d'enseigner, et on ne la refusera point à celui qui est capable (1). »

(1) Labbe et Cossart, *Collection des conciles*, 1671.

Nous sommes loin, on le voit, de la prétendue opposition du clergé aux lumières, pendant le Moyen Age, et même de son indifférence à leur endroit.

Les écoles épiscopales et monastiques suivaient le programme adopté dans les écoles romaines, c'est-à dire le *trivium* et le *quadrivium*, qui constituaient ce qu'on appelait les sept arts libéraux.

Le *trivium* renfermait la grammaire, la rhétorique et la dialectique. Bède comprenait, sous ces dénominations, l'éloquence et la philosophie; Alcuin, l'éthique et la physique.

Le *quadrivium* comprenait l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, ainsi que la mécanique, à laquelle se rattachaient les industries textiles, la fabrication des armes, l'agriculture, la navigation, la chasse et le théâtre.

Quatre savants ont jeté un grand lustre sur cette époque, et leurs ouvrages ont longtemps servi de base à l'enseignement au Moyen Age : Martianus Capella à la fin du ve siècle, Boèce et Cassiodore au vi^e^, enfin Isidore de Séville au commencement du viie.

Le premier a laissé une encyclopédie traitant des sept arts libéraux, qui jouit d'un grand crédit au Moyen Age. Boèce cultiva avec le plus grand succès les lettres et la philosophie grecques. Il a composé, dans la prison où des envieux l'avaient fait jeter par Théodoric, le traité de la *Consolation*, qui l'a immortalisé et qui est répandu dans toutes les langues.

Son ami Cassiodore, après avoir été, comme lui, premier ministre et consul sous Théodoric, se retira, à la fin de sa vie, dans un monastère de la Calabre. Il y composa ses ouvrages, rassembla et fit copier par les moines de précieux manuscrits de l'antiquité. Il avait lui-même traduit,

avec Boèce, toute la philosophie d'Aristote et de Platon, en montrant leur accord avec la foi catholique, dit Rohrbacher dans son *Histoire universelle de l'Eglise.*

Isidore de Séville est l'auteur renommé d'une encyclopédie des sciences de son temps, d'une histoire depuis Adam jusqu'en 626, et d'une histoire des Goths que des savants allemands ont fait traduire récemment dans leur langue.

Trois autres illustrations littéraires du VIe siècle doivent être mentionnées ici.

Fortunat, évêque de Poitiers, auteur du *Vexilla regis*, est le meilleur poète de son temps. Ses écrits sont aussi un monument précieux pour l'histoire.

Saint Avit, qui eut part à la conversion de Clovis et à celle de Sigismond, roi des Bourguignons, rendit aux lettres d'aussi grands services qu'à la religion. On a de lui cinq poèmes dont l'un, entre autres, traite le même sujet que Milton dans son *Paradis perdu.* M. Guizot, comparant les deux œuvres, dans son *Histoire de la civilisation en France*, déclare saint Avit supérieur parfois au grand poète anglais.

Saint Grégoire de Tours était disciple de saint Avit. On admire son caractère élevé et énergique dans sa défense de Mérovée et de Prétextat contre Chilpéric et la cruelle Frédégonde. Ses connaissances et ses lumières étaient au-dessus de son temps.

Parmi les nombreux écrits qu'on lui doit, son *Histoire des Francs* est un trésor de renseignements sur cette époque. Aucun document ne fait mieux connaître les commencements du Moyen Age, ses mœurs barbares et l'influence chrétienne qui les dompta enfin. Que saint Grégoire fasse le tableau des fléaux qui s'abattent sur la Gaule au commencement du VIIe siècle : déluge en Au-

vergne, tremblement de terre à Bordeaux, Orléans et autres villes embrasées, la peste dans toute la Gaule ; qu'il peigne la *repentance* de Frédégonde et de Chilpéric devant la mort imminente de leurs fils, ou bien les angoisses de Childebert cherchant à sauver son second neveu de la fureur de Clotaire qui vient d'égorger le premier, on est constamment attiré par cette œuvre dramatique, pleine d'élévation et de sentiment vrai.

Le VIe siècle constitue une première renaissance chrétienne des lettres.

III.

VIIe siècle. Nouvelles invasions. — Bède et Alcuin.

L'Eglise n'avait pas cessé de protéger et d'encourager la culture intellectuelle avec une ardeur infatigable quand, à la fin du VIe siècle et au commencement du VIIe, survint la seconde période des invasions des Franks et des Ostrogoths. Nouvelle perturbation incompatible avec l'avancement des études.

Toutefois l'école de Gap, sous saint Arige, acquerra une telle renommée que l'élite de la jeunesse italienne viendra s'y former à la connaissance des lettres et des sciences.

C'est de cette époque que date l'abbaye de Fécamp (664), celle plus célèbre de Fontenelle ou Saint-Wandrille (680), un des plus beaux édifices de la France, détruit par les Northmans en 850 et rétabli en 1035. Celle du Mont-Saint-Michel est du VIIIe siècle.

Le commencement de celui-ci fut malheureux. Deux raisons expliquent alors la décadence des études : d'abord l'intrusion de Charles Martel dans le gouvernement de l'Eglise par la nomination arbitraire de *gens laiz* aux

évêchés, et la spoliation du patrimoine ecclésiastique ; puis les irruptions des Sarrasins et des Goths. Les *laiz intrus* n'avaient pas, pour les études, le même souci que le clergé légitime ; et les barbares furent cause aussi, dit Claude Joly, que les écoles épiscopales et monastiques furent beaucoup négligées (1).

Heureusement, elles florissaient dans un petit coin de terre : l'Irlande.

« Pendant que le continent languissait dans l'anarchie et les troubles, dit M. Léon Maître, les Irlandais, protégés contre les invasions par les flots du *sinus Britannicus*, se livraient en paix aux jouissances de l'étude. Les germes de littérature que saint Patrick, évêque de Marmoutiers, avait déposés chez ce peuple s'étaient promptement développés. Les écoles de l'Irlande étaient suivies par ceux qui aspiraient à un savoir étendu. Le vénérable Bède en fut la lumière. Cet homme, le plus distingué de son siècle, embrassa toutes les sciences connues de son temps. Il a laissé, outre une foule d'écrits sur les sciences naturelles, les mathématiques, la philosophie et la théologie, une importante histoire de l'Angleterre jusqu'en 731. C'est, dit-on, pour celui qui veut en étudier les origines, un monument d'une importance égale à celui de Grégoire de Tours pour étudier les nôtres.

« Jamais, dit Bède, la Grande-Bretagne ne vit de temps plus heureux. Les clercs parlaient grec et latin comme la langue maternelle, et ceux qui témoignaient du goût pour les lettres trouvaient des maîtres versés dans les sciences sacrées et profanes (2). »

C'est là que se forma Alcuin, son célèbre disciple.

(1) *Traité des écoles épiscopales*, 1678, p. 133.

(2) *Ecoles épisc. et monast. de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe Auguste*, par Léon MAITRE, de l'Ecole des chartes.

La bibliothèque dont on avait confié la garde à ce fameux docteur renfermait des richesses immenses pour l'époque : les saints Pères, Aristote, Platon, Virgile, Cicéron, Lucain, Stace, Pline, Justin, Probus, Phocas, Donat, Priscien, Servius, etc. (1).

L'Irlande allait rendre à la Gaule, dans Alcuin, ce qu'elle en avait reçu dans saint Patrick, un puissant promoteur du savoir humain.

IV.

VIIIe et IXe siècles. Charlemagne. — Seconde renaissance chrétienne.

Nous voici à la seconde moitié du VIIIe siècle.

Charlemagne, d'accord avec la papauté, va organiser l'Europe chrétienne. Il est dominé par la noble ambition de réaliser la plus haute et la plus belle conception de l'ordre social qu'on puisse imaginer : au sommet *le droit de Dieu*, à la base *la liberté du peuple ;* le pouvoir spirituel défenseur du premier, le pouvoir temporel protecteur de la seconde. De son règne datera la seconde renaissance chrétienne des lettres.

La réputation de l'immense savoir d'Alcuin avait passé la mer. Charlemagne l'attira en France pour le faire contribuer à l'exécution de son grand dessein d'organisation des études dans l'empire. Lui-même suivit ses leçons avec toute sa famille et ses grands dignitaires. Le palais impérial devint une sorte d'Académie à laquelle est restée le nom d'*Ecole palatine.*

Sous la double impulsion de Charlemagne et d'Alcuin,

(1) *Ecoles épisc. et monast. de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe Auguste*, par Léon MAITRE, de l'Ecole des chartes.

les écoles fermées ou détruites vont se rouvrir et les études vont reprendre leur essor.

En 786, l'empereur fait venir de Rome des maîtres de grammaire et d'arithmétique ; en 787, il écrit aux évêques une circulaire pour la création d'établissements scolaires sur tous les points de son empire où il n'y en avait pas encore. *Chaque évêché et chaque monastère devront avoir leur école.*

Il fait une obligation aux prêtres *des bourgs et villages même* d'apprendre aux enfants, indépendamment de la lecture et de l'écriture, les éléments du calcul, de la grammaire et de la musique. Ils ne devaient exiger aucune rétribution des élèves (1).

On voit que l'instruction universelle et gratuite n'est pas une invention moderne. L'idée en remonte *à un clérical*, et qui plus est, à un clérical du *Moyen Age.*

Le savant Ampère disait à l'Institut, en 1837 : « Charlemagne avait probablement établi *plus d'écoles primaires qu'il n'en existe aujourd'hui* (2). »

Aussi, à la fin du règne de Charlemagne, le Chroniqueur dit en parlant de ce glorieux règne : *Tant monteplia et fructifia la doctrine à Paris et par tout le royaulme de France, Dieu merci, que la fontaine de doctrine et de sapiense est à Paris aussi comme elle fut jadis à Rome et à Athènes* (3).

Alcuin savait le latin, le grec et l'hébreu. « C'était vraiment un lettré, dit M. Duruy ; il connaissait Pythagore, il cite souvent Aristote, Platon, Homère, Virgile, Pline. Il a laissé, outre un dialogue sur la rhétorique et son livre des *sept arts*, des lettres sur la théologie, la grammaire,

(1) Baluze, *Capitulaires des rois franks.*
(2) Ampère, *Hist. de la littérature sous Charlemagne.*
(3) *Chronique de Saint-Denis. Gestes de Charlemagne.*

l'étymologie, l'astronomie, la chronologie, et sur les écoles prospères qu'il avait restaurées, notamment à Tours, Ferrières, Fontenelle, Fulde, etc. (1). »

Pour conserver les richesses littéraires de la Grèce et de Rome, il recommande énergiquement la reproduction des manuscrits anciens. Charlemagne et ses filles elles-mêmes s'en occupèrent (2). On dit même que c'est à ce grand prince que fut due la ponctuation, qui rendit plus facile la lecture et la compréhension des vieux parchemins. « C'est une œuvre très méritoire, dit Alcuin, et utile au salut bien plus que le travail des champs, qui ne profite qu'au ventre, tandis que le travail du copiste profite à l'âme. »

Il faut avouer que ces hommes-là, si grands dans leur simplicité, dépassaient, par l'élévation et la noblesse des vues, certains de nos écrivains d'aujourd'hui qui les bafouent et s'occupent autant de bonne chère que de belles-lettres.

Retiré de la politique, Alcuin s'était réfugié à son abbaye de Saint-Martin de Tours, d'où il écrivait à Charlemagne :

« Je me fais tout à tous afin de multiplier les hommes de savoir pour la prospérité de l'Eglise et l'ornement de votre règne.... Au matin de ma vie j'ai travaillé au progrès des lettres dans la Grande-Bretagne ; maintenant que mon sang presque glacé m'annonce le soir de mon existence, je ne cesse pas de poursuivre mon œuvre en France. »

C'est à ses leçons qu'on venait, en effet, terminer ses études sur le *trivium* et le *quadrivium*, sans compter les distances ni les obstacles, de tous les points de l'Occi-

(1) *Histoire du Moyen Age.*

(2) Champollion-Figeac, *Manuscrits du Moyen Age*, p. iv. et Blainville, *Hist. des sciences de l'organisation*, 1845, t. II, cités par Pouchet, *Hist. des sciences naturelles au Moyen Age.*

dent et de l'Orient. Il n'est pas d'école épiscopale ou monastique qui ne soit redevable de sa résurrection à ce noble missionnaire de la science, dont l'ardeur ne s'est éteinte que dans le tombeau.

Pour abréger, nous renvoyons à l'ouvrage déjà cité de M. Léon Maître sur les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident. On y verra que les *écolâtres* rivalisaient de zèle avec les écoliers.

Disons seulement qu'au commencement du IX[e] siècle Hincmar, archevêque de Reims, succédait à Alcuin. Il fut l'oracle de son siècle. M. Guizot le compare à Bossuet pour l'élévation de son esprit et la prudence de sa conduite.

En 855, un concile recommandait l'enseignement des lettres *divines et humaines*.

En 859, nouvelles tentatives pour restaurer les écoles carlovingiennes, parce que cette interruption des études *amène l'ignorance de la foi et la disette de toute science*. L'Eglise, loin de redouter l'instruction, la provoquait et la considérait comme son auxiliaire.

Dans son rapport à l'empereur, en 1863, sur la liberté d'enseignement primaire, M. Duruy dit expressément : « *L'Eglise, qui a été dépositaire de toute science, distribuait le pain de l'esprit comme celui de l'âme, gratuitement*. Je ne parle pas des monastères, où le plus pauvre était admis, et d'où il est sorti souvent abbé ou évêque, parfois même pape, comme Grégoire VII et Sixte-Quint, mais des écoles extérieures. Les décrets des conciles, les décrétales des papes, attestent le désir du clergé de multiplier les écoles gratuites en faveur des pauvres. »

Dans son *Histoire du Moyen Age*, M. Duruy dit que le IX[e] siècle, malgré sa déchéance, abrita un mouvement intellectuel qui ne manqua pas de grandeur.

V.

Xe siècle. Dernières invasions. — L'an mille. — La science arabe. — Infériorité des peuples non chrétiens.

Voici venir la troisième invasion, ou plutôt la troisième période des invasions. Hincmar meurt en fuyant les Northmans qui avaient envahi son diocèse. L'œuvre colossale de l'Eglise, fruit de labeurs plusieurs fois séculaires, va périr en partie aussi dans ce flot nouveau débordant de toutes parts.

Au midi, les Sarrasins envahissent la Provence et le Dauphiné; à l'est, les Bulgares et les Hongrois ou Magyars dévastent l'Alsace, la Lorraine et la Bourgogne. Les Northmans, entrés par le nord, ravagent tout sur leur passage : Laon, Rouen, Saint-Denis, Paris, Orléans, Autun, Tours, Nantes, Bordeaux, Toulouse et tant d'autres villes. L'abbaye de Noirmoutiers est détruite par eux.

Outre les invasions, les guerres féodales à l'intérieur entraînent des brigandages, des incendies et toutes sortes de calamités épouvantables qui ont fait appeler le xe siècle l'*âge de fer du Moyen Age.*

En face de tels fléaux, nouveau temps d'arrêt des études. En accusera-t-on l'Eglise? M. Duruy va répondre.

« La confusion politique augmente, l'empire achève de s'écrouler, les seigneurs s'agitent, combattent, dépouillent, font le désordre à leur aise. *Quelle place, au milieu de ces violences, pour les études?* Aussi ne les trouve-t-on plus qu'au fond de quelque monastère isolé, *seul asile où se cachent*, au xe siècle, pour éviter le souffle des tempêtes, les derniers et pâles *flambeaux de la science.* Dans l'Eglise la pensée renaissait.... Ailleurs, nuit profonde,

affreuse misère physique et morale, des pestes, des famines.... Sur soixante-dix années (de 970 à 1040), on allait en compter quarante de famines et d'épidémies mortelles [1]. »

Pour comble, l'an mille approche; ces fléaux étaient tels qu'on les prend pour le prélude de la fin du monde; on croit qu'il va périr. Cette superstition s'étend à tel point qu'Abbon, abbé de Fleury, exhorte le roi Robert et son fils à arrêter le faux bruit qui se répandait partout, que le monde finirait quand la fête de l'Annonciation coïnciderait avec le vendredi saint; ce qui était absurde, dit le savant abbé, puisque cette coïncidence s'était présentée trois ans auparavant, en 992.

Ce qui avait pu donner naissance à ces craintes, c'est l'annonce, dans l'Evangile, de la fin certaine du monde. Or, la science moderne la confirme. Le plus célèbre des savants naturalistes contemporains, Cuvier, parle comme l'Ecriture sainte qui, dans la Genèse, raconte la création du monde, et, dans l'Evangile, en prédit la fin. « *Tout, dans les entrailles du globe*, dit Cuvier, *indique un commencement et annonce une fin.* »

Il n'est pas étonnant que des esprits ardents et naïfs, comme il y en a toujours dans les foules, aient cru voir, dans la réunion de tant de fléaux, les signes de cette fin. L'Eglise n'y a été pour rien. A ce moment il y eut deux conciles en France et un à Rome en 998; il n'y est même pas question de l'an mille.

On s'y occupe des affaires de l'Eglise et du monde comme à l'ordinaire. Quant à la légende des fidèles attendant, dans les églises, l'heure où allait sonner la trompette du jugement dernier, ne bâtissant plus, n'amassant plus

(1) *Histoire du Moyen Age*, p. 250-259.

pour l'avenir, et donnant leurs biens aux églises, ce sont des fables ou des exagérations qui transforment en une panique universelle l'effarement d'un certain nombre.

« Les opinions des millénaires étaient très peu répandues, dit M. Digot; et l'Europe, à peine débarrassée des incursions des Normands et des Hongrois, n'attendit pas, pour renaître, que le dernier jour du xe siècle fût accompli. Au contraire, la renaissance sociale, politique, littéraire, semble plutôt dater du milieu de ce siècle [1]. »

Cependant Raoul Glaber, bénédictin du xie siècle, dont l'autorité est incontestable, dépose qu'on trouve la trace des terreurs de l'an mille dans des actes de donation [2]. Mais ce sont là des faits individuels, et la logique interdit de conclure du particulier au général.

Quoi qu'il en soit, c'est dans ce xe siècle qu'apparaissent les deux grandes figures d'Adalbéron et de Gerbert. Le premier, archevêque de Reims, grand chancelier de France sous Lothaire, Louis V et Hugues Capet qu'il sacra, fut l'un des plus savants prélats de son temps. Il fit fleurir les écoles de Reims et y fonda, en 973, une abbaye célèbre sous la direction de Bénédictins.

Gerbert, dont nous allons parler, ne fut pas moins célèbre.

Au viiie siècle, les sciences avaient semblé s'avancer parallèlement en Orient et en Occident. Presque au moment où les écoles carlovingiennes étaient créées en France, Al-Mansour, deuxième calife abbasside, ouvrait à Bagdad, fondée par lui en 762, une université qui allait devenir florissante aux ixe et xe siècles, et étendre au loin ses ramifications, notamment en Espagne.

(1) Congrès scientifique de 1850. *Recherches sur les écoles épiscopales et monastiques de la province de Trèves.*

(2) Léon Maitre, *Écoles épiscopales et monastiques*, p. 97.

« A ce moment, dit M. Pouchet, le ralentissement du mouvement intellectuel en Europe coïncidait avec son essor dans la péninsule ibérique. La civilisation arabe, qu'on a voulu opposer vainement à la civilisation chrétienne de l'Occident, avait pourtant fait faire, en Espagne, d'incontestables progrès aux arts et surtout à la médecine. Avicenne est à la fois l'Hippocrate et l'Aristote des Arabes. Averroès est surnommé le commentateur de ce dernier.

« On doit aux Arabes de nombreux monuments dont la richesse le dispute à l'élégance, notamment l'Alhambra de Grenade, la Mosquée de Cordoue, l'Alcazar de Séville. Le marbre et l'or y sont répandus à profusion.

« A côté d'eux s'élevaient des écoles ouvertes à toutes les nations. Toutefois, d'après Cuvier, de Blainville et Hœfer, malgré la fécondité de l'école arabe, elle ne fit pas faire aux sciences un progrès proportionné à ses innombrables travaux. Sa part d'influence sur la civilisation générale est donc moindre qu'on ne s'y attendait (1). »

Il fallait pourtant s'y attendre, comme on va voir, et sa déchéance le prouve.

VI.

Infériorité des peuples non chrétiens. — Les Musulmans, les Indiens, les Chinois. — Gerbert.

L'infériorité où sont demeurés ou tombés les peuples qui n'ont pas connu le christianisme ou qui l'ont rejeté est incontestable.

On sait ce qu'étaient devenues les contrées du nord de

(1) Pouchet, *Histoire des sciences naturelles au Moyen Age ou Albert le Grand et son époque.*

l'Afrique avant notre conquête. Les Indes n'ont pas fait de progrès depuis Manou. A la mort de son mari, la veuve s'y tue encore, et les Anglais ont de la peine à combattre cette coutume.

Depuis Mahomet, l'esclavage et la polygamie n'ont pas cessé d'exister dans les sociétés musulmanes; la femme est restée esclave et dégradée. Le fatalisme et le sensualisme de l'Orient le condamnent à l'inertie et à la brutalité. Tant il est vrai que les croyances sont les vraies éducatrices des peuples. Tant vaut la religion, tant vaut l'homme.

Il est une contrée dont Voltaire a voulu opposer la civilisation à celle des contrées chrétiennes : la Chine. Eh bien! la science des Chinois, dit Philarète Chasles, consiste à *emmagasiner des mots.*

« Le Chinois a déterminé le nombre des symboles hiéroglyphiques destinés à reproduire la pensée par l'écriture. La multitude de ces signes symboliques exige un immense effort de mémoire : toute l'intelligence se concentre dans la mémoire. On classe les hommes d'après le nombre des signes qu'ils ont retenus. Qui sait trois mille mots est mandarin de seconde classe; qui en possède quatre mille est mandarin de première classe [1]. »

Aussi Benjamin Constant appelait-il ce peuple *le plus lettré et le plus idiot de tous les peuples.*

Par une singulière rencontre les Chinois connaissaient comme nous, et peut-être avant nous, la boussole, et ils sont restés de mauvais navigateurs, ils n'ont rien découvert; ils avaient la poudre à canon, et ne savaient pas se défendre. Chez eux, le dessin et la peinture sont encore à l'état d'enfance; ils ignorent complètement la perspective.

(1) PHILARÈTE CHASLES, *Moyen Age.*

Ils ont une philosophie pratique qui n'a pas progressé depuis Confucius; ils ne connaissent ni ne désirent la liberté civile et politique.

Ce rachitisme de la pensée n'a produit qu'une civilisation pétrifiée, qui ne s'est jamais élevée jusqu'aux idées d'examen, d'indépendance, de liberté et de progrès. La Chine est restée orgueilleusement fermée à tout commerce intellectuel jusqu'à ces derniers temps. Il a fallu l'ouvrir à coups de canon.

« Nulle part, il est vrai, dit Philarète Chasles, la porcelaine n'est mieux cuite, la soie mieux travaillée, le vermillon plus éclatant, la laque plus fine.... mais la Chine a conservé des supplices atroces ; la famine la décime souvent, et on y remédie par des coupes réglées d'enfants nouveau-nés. L'autorité y est arbitraire, la duplicité, la rapacité, sont partout. »

Le droit des gens est ignoré en Chine ; on coupe les têtes des vaincus comme chez les musulmans.

L'esclavage y existe. En dehors de lui, les philosophes du Céleste-Empire enseignent que l'infériorité de la femme est native.

« Jeune fille, dit le docteur Antonini, elle doit être dans la maison comme *une timide souris;* femme, comme *une ombre* et *un écho*. Son obéissance est passive. Elle n'a pas la parole, ne doit jamais contrarier personne et doit supporter la contrariété, souffrir tout et ne faire souffrir personne. C'est le type du sacrifice. Elle ne prend jamais ses repas avec son mari, excepté le premier jour de l'année.

« Légalement, le mari peut battre sa femme et même la tuer ; mais ce dernier cas se présente rarement.

« Le mari n'a qu'une femme légitime ou de *premier rang*, mais il peut en avoir autant qu'il veut de second rang. La femme de premier rang est la seule mère légale

de tous les enfants de son mari. Ils ne portent le deuil que d'elle.

« La régénération de la femme esclave peut s'opérer par la maternité. Elle est affranchie si elle met au monde un fils.

« C'est la mère qui est chargée de tuer son nouveau-né quand le père a décidé sa mort. Quatre-vingt-dix fois sur cent, c'est sur les filles que s'exerce cette barbare coutume.

« Le père a droit de vendre ses enfants comme autrefois à Rome. Ils ont un cours. Au moment où le docteur Antonini faisait son voyage d'études des mœurs chinoises, le cours était de quinze centimes la livre. C'est pour racheter et sauver ces innocentes victimes que l'Eglise a institué l'œuvre de la *Sainte-Enfance.* »

Voilà le peuple que Voltaire exaltait pour l'opposer aux peuples chrétiens. On devine dans quel but. Ce qui l'excuse, c'est qu'il parlait souvent de ce qu'il ignorait, quand il ne mentait pas à dessein, selon sa coutume. Pour savoir ce que la passion antireligieuse a fait dire d'énormités à cet homme, il faut l'avoir lu.

M. Guizot est plus clairvoyant et plus sincère en avouant qu'en Asie, sous le régime des castes, la société est tombée dans l'immobilité.

Revenons à l'Occident chrétien aux IXe et Xe siècles.

L'Eglise, organe du christianisme, a arraché le monde à la barbarie et au sensualisme sous lesquels sont encore courbés les peuples qui ne lui sont pas soumis. Son action civilisatrice est hors de pair.

« Toutefois, dit M. Pouchet, l'histoire naturelle, la médecine, l'astronomie, la chimie, durent à la science arabe quelques découvertes importantes au IXe siècle. »

Gerbert, moine d'Aurillac, était avide de savoir. Il alla chez les musulmans d'Espagne étudier les lettres, l'algèbre, l'astronomie et la mécanique, pour ouvrir à l'Europe chré-

tienne une source nouvelle de connaissances. Comme l'Eglise, il n'était indifférent à aucun progrès de la science, d'où qu'il vînt.

Son savoir était prodigieux. Une bibliothèque considérable est réunie par ses soins ; il construit des sphères, invente l'horloge à balancier. Hugues Capet le nomme précepteur de son fils, puis archevêque de Reims. En 999, il monte sur le trône de saint Pierre sous le nom de Sylvestre II : c'est le premier pape français.

VII.

XIe et XIIe siècles. Troisième renaissance chrétienne. — Saint Anselme. — Abélard. — Saint Bernard.

L'an mille est franchi. Au début du XIe siècle, Fulbert, archevêque de Lyon, gémit encore des tribulations de l'Eglise de France. Il est témoin, dit-il, des dévastations répétées des barbares ; il a la douleur de voir son clergé succomber sous la misère et la faim.

Bientôt, heureusement, les études vont reprendre leur cours. Ce sera le commencement d'une troisième renaissance. Elle se produit surtout en France.

« Richer, moine de Saint-Remi, à Reims, élève de Gerbert, écrit à sa demande une histoire qui va de 882 à 998 et dans laquelle il imite Salluste, comme Eginhard, secrétaire de Charlemagne, avait imité Suétone. Abbon, moine de Saint-Germain, chante en vers les exploits du comte Eudes et ceux des Parisiens contre les Northmans, dont un autre, Guillaume, compose l'histoire à l'abbaye de Jumièges (1).

(1) Duruy, *Histoire du Moyen Age*, p. 253.

« Pendant que ceux-là écrivent, d'autres enseignent, et les écoliers accourent.

« A Saint-Etienne de Caen, Lanfranc (1005-1089) avait plus de quatre mille auditeurs. Il voulut fuir, dans la solitude de l'abbaye du Bec (1077), une illustration qui le porta malgré lui sur le siège de Cantorbéry.

« Saint Anselme, son successeur dans ces deux dernières résidences, recommença la théologie dogmatique, à peu près délaissée depuis saint Augustin. Il s'établit au cœur du dogme chrétien et employa toutes les forces de son puissant esprit et toutes les ressources de la dialectique à en démontrer la vérité. Il procède avec la rigueur de Descartes; et la preuve fameuse de l'existence de Dieu donnée par le père de la philosophie moderne, lorsqu'il s'élève, du fait seul de la pensée, à l'être absolu qui en renferme la raison et l'origine, n'est qu'un argument de saint Anselme [1]. »

Il est merveilleux, dit César Cantu, qu'un moine du XIe siècle ait exposé avec autant de précision la seule preuve complète et satisfaisante de l'existence de Dieu; qu'il ait élevé la conscience jusqu'à la notion de l'être et ait édifié une théologie doctrinale sur une conception de la raison.

Cette grande figure a tenté les savants Mœhler, de Rémusat et Montalembert, qui ont écrit la vie de l'illustre penseur.

Saint Anselme eut pour élèves Guillaume de Champeaux et Abélard, devenus des maîtres illustres à leur tour, au commencement du XIIe siècle. Abélard recommandait aux religieuses du Paraclet l'étude non seulement du latin, mais du grec et de l'hébreu. Il leur rappelle qu'Héloïse

(1) Duruy, *Histoire du Moyen Age*, p. 254.

connaissait ces trois langues. Mme de Sévigné ne savait que la première, dans laquelle elle lisait saint Augustin.

Malgré sa passion qu'il expia, ses erreurs qu'il renia et ses torts qu il répara, grâce aux conseils de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, Abélard fut une haute et rare intelligence. M. Cousin le considère comme l'un des deux plus grands philosophes qu'ait eus la France. Il ne le compare qu'à Descartes, et il a jugé utile à la philosophie et aux lettres de traduire et éditer pour la première fois ses œuvres jusque-là éparses et restées manuscrites.

Toutefois, cet esprit hardi jusqu'à la témérité se lança dans le vague des hypothèses et tomba dans des erreurs que combattit victorieusement saint Bernard, cet athlète du XIIe siècle, comparable à Bossuet réfutant, dans Fénelon, l'erreur d'une belle âme. A son tour Abélard, semblable à l'archevêque de Cambrai, fut aussi grand par sa loyale soumission que par son savoir. Il termina ses jours dans le monastère de Cluny, dont il avait pris l'habit.

Aucun homme n'a jamais exercé sur son siècle une influence supérieure à celle de saint Bernard sur le sien. Consulté par les souverains, même sur la politique, ce puissant orateur fut pris souvent pour arbitre par les évêques, les rois et les papes. Il s'opposa énergiquement aux excès du moine Raoul, qui voulait qu'on exterminât les juifs.

Il avait ouvert ses bras à Abélard repentant. Une réconciliation sincère réunit ces deux rivaux de génie qui jetèrent tant d'éclat sur le XIIe siècle. On admire la mâle éloquence, l'austère vertu du grand abbé de Clairvaux, et en même temps on plaint l'illustre fondateur du Paraclet quand on lit ces lignes écrites à Héloïse par Pierre le Vénérable, témoin des derniers moments d'Abélard :

« Je ne me souviens pas d'avoir vu jamais d'homme plus pieux et plus humble. Il lisait continuellement, priait

souvent, parlait peu. L'âge, le jeûne, la prière, augmentaient ses infirmités. Une maladie grave acheva d'éteindre ses forces, le 21 avril 1142, à l'âge de soixante-trois ans. »

Les ordres religieux enseignants continuent de se multiplier. Les fameuses abbayes de Solesmes et de Jumièges datent de cette époque.

Celle de Cluny, qui avait été fondée en 910, donnait naissance, en 1098, à l'abbaye de Citeaux, illustrée par saint Bernard, et qui s'accrut elle-même si prodigieusement qu'il s'ensuivit bientôt la création des quatre abbayes de la Ferté, Pontigny, Morimond et Clairvaux, appelées *les quatre filles de Cîteaux*. Elles donnèrent, à leur tour, naissance à un nombre infini de monastères dans toute l'Europe, qui doit ainsi, à l'origine, son instruction à des fils de l'Eglise et de la France.

La célèbre abbaye du Bec, où avaient enseigné Lanfranc et saint Anselme, mérite une mention à part. C'était alors la plus renommée. Il suffit de parcourir le catalogue des ouvrages composant, au XIIe siècle, la bibliothèque de cette abbaye, pour apprécier l'érudition de ceux qui avaient présidé à sa formation, et la hauteur des études dans ce centre d'enseignement.

Nous relevons seulement, dans ce catalogue, les ouvrages cités au bas de cette page. La liste complète en serait trop longue (1).

Une plus longue énumération des sanctuaires de la science, au Moyen Age, serait fastidieuse. Au Xe siècle,

(1) Catalogue d'une partie des ouvrages composant, au XIIe siècle, la bibliothèque de l'abbaye du Bec.

(Extrait d'un *Rapport de M. Ravaisson sur les bibliothèques de l'Ouest au Moyen Age.*)

Pline. — Pline le Jeune. — Cicéron. — Salluste. — *Institutes* de Justinien. — Florus. — Tallius. — Pomponius Méla. — Ptolémée. — Ovide. — Platon. — Priscien. — Sénèque. — Démosthène. — Quintilien. — Suétone. — Palladius.

onze cent huit monastères avaient été fondés, trois cent vingt-six s'élèvent au XIe siècle, sept cent deux au XIIe, sans compter les écoles du clergé séculier.

Un immense réseau enseignant enveloppait alors la France, et notamment la Normandie. « Tous les paysans de cette province savaient lire et écrire. Sur cette terre classique du plumitif, ils portaient une *escriptoire* à leur ceinture, et bon nombre d'entre eux n'étaient pas étrangers au latin.

« Les nobles, pas plus que les vilains, n'étaient hostiles aux lettres. Ils se sont associés d'une manière brillante au mouvement poétique du Midi ; témoin Bertrand de Barn, Guillaume d'Aquitaine, Bernard de Ventadour. Les premiers chroniqueurs qui ont écrit en français, Villehardouin et Joinville, sont sortis de leurs rangs. Il est inexact qu'ils aient abandonné les magistratures au tiers état, parce qu'ils étaient étrangers aux études du droit. En 1337, on voit les enfants des plus grandes familles suivre les cours des universités de fondation récente. Quant aux prétendus actes qu'ils n'auraient pas signés, sous prétexte que leur qualité les dispensait d'apprendre à écrire, ce qui, a-t-on osé dire, est constaté dans ces actes eux-mêmes, ils n'ont jamais existé. On peut mettre le ban et l'arrière-ban des paléographes au défi de produire une seule charte où cette formule soit énoncée (1). »

M. Léon Maître dit aussi qu'aucun exemple n'autorise une telle assertion. En résumé, dit-il ailleurs, le flambeau

— Josèphe. — Orose. — *Geometria* Gilberti. — Traité du Zodiaque (arabe). — *Comment.* in Porphyrium. — *Décrets* de Gratien. — Saint Augustin. — Eusèbe. — Saint Jean Chrysostome. — Cassiodore. — Boèce. — Macrobe. — Martianus Capella. — Isidore de Séville. — Grégoire de Tours. — Saint-Hilaire. — *VII lib. Hist. Normannorum.* — Raban Maur. — Alcuin. — Bède. — Saint Anselme, etc., etc.

(1) Ch. LOUANDRE, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1887.

de la science, longtemps obscurci, en Gaule, par les troubles civils et les invasions, s'est tout à coup rallumé dans la main puissante de Charlemagne.... Recueilli dans les cloîtres des évêchés et des monastères, ce feu sacré a brillé en Occident du IXe au XIIe siècle, sans interruption, grâce aux efforts constants des Alcuin, des Loup de Ferrières, des Gerbert, des Abbon de Fleury, des Lanfranc, des Anselme, des Fulbert de Chartres, des Guillaume de Champeaux et des Abélard.

Dès que les invasions ont cessé, le progrès des études a été ininterrompu jusqu'à la guerre de Cent ans, qui a, pour ainsi dire, suspendu toute sève dans la vie nationale.

VIII.

Les Trouvères. — Suger. — Universités. — La Sorbonne. — Immense mouvement intellectuel.

Continuons de suivre l'œuvre d'édification entreprise sous l'impulsion de l'Eglise au XIIe siècle.

C'est l'époque de l'apparition des *trouvères* ou *troubadours*, auxquels on doit l'apparition des premières poésies en vieux français et les *Chansons de gestes*, ou poèmes racontant les exploits des héros, comme la *Chanson de Roland*, qui est restée la plus renommée. L'honneur, la gloire et la foi, qui résument la chevalerie, en étaient l'inspiration.

Nous voici à la fin du XIIe siècle. « Epoque incomparable, dit Ampère, tout naît, tout resplendit à la fois dans le monde moderne : chevalerie, croisades, architecture, langues, littératures, tout jaillit comme par la même explosion. C'est là que débute véritablement l'histoire de nos arts et de notre civilisation. »

Une grande figure illustra ce siècle : celle de Suger, élevé à l'abbaye de Saint-Denis avec Louis VI, dont il devint le conseil et le guide.

Il améliora la justice, les lois, les relations étrangères, protégea l'agriculture, le commerce et l'industrie, favorisa l'affranchissement des communes. Ministre encore sous Louis VII, et nommé régent pendant l'absence du roi parti pour la croisade, il mérita, par son administration intègre, vigilante et éclairée, le surnom de *Père de la patrie*. Ses lettres, ses mémoires, sa *Vie de Louis VI*, sont des documents importants pour l'histoire de cette époque. Ses œuvres ont été récemment éditées par M. Lecoy de la Marche.

Un fait caractéristique indique l'extension énorme que prit le mouvement intellectuel à cette époque. L'affluence des étudiants à Paris était telle que leur nombre dépassait celui des habitants. Ils ne trouvaient plus à se loger. Philippe Auguste ordonna de reculer l'enceinte de la ville pour les recevoir.

Une nouvelle ère s'ouvre. Des institutions spéciales vont répondre à ce besoin croissant d'études : nous parlons des universités.

Les annales de l'Université de Paris remontent jusqu'aux écoles florissantes où enseignaient Guillaume de Champeaux, Abélard et Pierre Lombard, dans la première moitié du XIIe siècle.

Mais le corps de maîtres et d'écoliers, connu sous ce nom, ne date que de l'an 1200. Il fut constitué cette année par Philippe Auguste, qui lui accorda ses plus importants privilèges.

Elle compta bientôt vingt mille élèves, chiffre supérieur à celui d'aujourd'hui, malgré l'énorme différence de celui de la population. Est-ce là un indice d'indifférence, d'aban-

don de la science, de la part de l'Eglise ou de la royauté, au Moyen Age?

L'Université de Paris était divisée en sept corps, savoir : trois facultés de théologie, de droit et de médecine, et quatre nations : France, Normandie, Picardie, Angleterre, remplacée plus tard par l'Allemagne. Ces quatre *nations* constituaient la faculté philosophique, ou *des arts*, comme on disait alors. Chaque étudiant était enseigné dans sa langue.

L'Université de Paris fut, au Moyen Age, *la grande école de l'Europe*, dit M. Cousin (1). Elle fut la conseillère des rois, qui l'appelaient leur *fille aînée*. Au XIIe siècle on comptait à la fois un pape, vingt cardinaux, cinquante archevêques ou évêques, qui avaient suivi les leçons d'Abélard. Ce florissant état de l'enseignement valut alors à Paris le titre de cité des philosophes : *civitas philosophorum* (2).

De son côté l'Eglise prenait les étudiants sous sa protection, et, par ses canons, allait jusqu'à les déclarer inviolables (3).

« Parfois, dit César Cantu, le nombre des étudiants qui accouraient à cette *fontaine du savoir* était égal à celui des citoyens. Tout ce qui fut produit de bien par aucun pays, disent les contemporains, les trésors des sciences, les richesses de la terre, tout ce qui procure des jouissances à l'esprit et au corps, sagesse, arts libéraux, élévation de sentiments, douceur de mœurs, tout se retrouve à Paris. L'Egypte, Athènes, Rome, ou quelque cité que ce soit qui ait jamais fleuri par les sciences, lui cèdent la su-

(1) *Collection de documents inédits pour l'histoire de France*. Paris, 1836, Abélard.

(2) Jourdain.

(3) Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, III, 93; cité par Pouchet.

prématie. Athènes ne peut lui être comparée sinon sous ce rapport que les doctes y occupent aussi le premier rang.

« Paris offrait le séjour le plus agréable, au milieu de l'abondance de toutes choses. Des privilèges royaux assuraient aux étrangers une protection bienveillante ; c'était le rendez-vous de l'élite de la chrétienté. Des princes destinés au trône y venaient pour acquérir des connaissances qu'ils ne pouvaient se procurer ailleurs. Il en était de même des grands seigneurs de tout pays ; ce qui contribuait à donner aux mœurs cette politesse et cette élégance dont Paris a conservé l'héritage. »

A partir du XIVe siècle, l'Université de Paris voit, sur ses bancs, des écoliers allemands, anglais, italiens, espagnols, persans, arméniens, syriens.

Sans avoir le même éclat que celle de Paris, beaucoup d'autres universités jouiront d'un très grand lustre. Elles vont devenir, avec les écoles ecclésiastiques et les écoles monastiques, de nouveaux centres importants d'où les lumières se répandront au loin.

En voici la liste exacte :

Celle de Bologne, en Italie, fut la première (en 1111) comme il convenait à la terre de la papauté.

Celle de Paris fondée, comme nous avons dit, en 1200, reçut ses statuts de Robert de Courson en 1215. Celle de Toulouse s'ouvrit en 1223 ; celle de Montpellier, en 1284.

L'Angleterre vit naître celle d'Oxford en 1249, et celle de Cambridge en 1257.

L'Italie en eut trois nouvelles au XIIIe siècle : celles de Naples en 1224, de Padoue en 1228, de Rome en 1245.

En Espagne, celle de Valence date de 1209, celle de Salamanque, de 1239.

En Portugal, celle de Coïmbre apparaît en 1270, celle de Lisbonne, en 1290.

Avant la fin du Moyen Age, la France eut, de plus, celles de Grenoble, Orléans, Angers, Orange, Aix, Dôle, transportée plus tard à Besançon, Poitiers, Caen, Valence, Nantes.

L'Angleterre eut, de plus, les universités de Saint-André et Glascow.

L'Italie, celles de Pise, Florence, Sienne, Palerme, Turin, Parme.

L'Espagne, celles de Valladolid et de Tolède.

L'Allemagne donna naissance aux universités de Prague, Vienne, Cologne, Heidelberg, Erfurt, Leipzig, Rostock, Greifswalde, Mayence, Tubingen. Celle de Vienne, en 1453, comptait quatre-vingt-deux protesseurs, et en 1473, cent cinq *pour la faculté de philosophie seulement*. On peut deviner, par là, le chiffre énorme de ses élèves (1).

En Suisse, celle de Genève est fondée en 1368, celle de Bâle, en 1459.

Dans les Pays-Bas, celle de Louvain apparaît en 1426.

Dans les Etats du Nord, celle de Cracovie est de 1364, celles d'Upsal et de Copenhague, de 1476.

Le clergé et notamment les papes soutenaient les universités de leurs dons et les couvraient de leur protection. Les rois, en France, en firent autant.

De ce tableau instructif, il résulte que la France avait donné le jour à treize universités pendant le Moyen Age. Elle n'en a fondé que huit depuis : à Bourges, Bordeaux, Reims, Douai, Besançon, Pau, Dijon, Nancy.

L'Angleterre en avait quatre au Moyen Age; elle en a huit aujourd'hui.

La Suisse, de deux est montée à quatre.

(1) Dr Janssen, *L'Allemagne à la fin du Moyen Age.*

L'Allemagne, qui en avait douze, en a vingt-huit à présent.

Les Etats du Nord en avaient trois; ils en ont sept.

L'Espagne, qui en avait six, en compte dix aujourd'hui.

L'Italie, qui tenait la tête, puisqu'elle en avait onze dès le Moyen Age, pour un territoire restreint, n'a pas eu besoin d'en créer de nouvelles pour produire des illustrations de tout genre. Après elle, c'était en France que les universités étaient le plus multipliées à égalité d'étendue de territoire.

A la suite des universités, c'est le cas de mentionner une autre institution célèbre du Moyen Age : la Sorbonne, la gloire de Paris et de la France. Elle avait pour but de faciliter, aux écoliers sans ressources, le moyen de s'instruire tout en étant à l'abri des privations et du besoin. Un chanoine de Cambrai, Pierre Sorbon, son fondateur, en 1257, y parvint avec ses économies et la libéralité de saint Louis, de Guillaume de Bray, archidiacre de Reims, de Robert de Douay, chanoine de Senlis, de Geoffroy de Bar, doyen de l'Eglise de Paris, et de Guillaume de Chartres, chapelain du roi [1].

Un édit du 6 janvier 1340, suivi de beaucoup d'autres semblables, accordait aux étudiants toutes sortes de privilèges : exemption de la taille, des péages et autres impôts, facilités de toutes sortes. Nous ne parlons pas des bourses, demi-bourses et nombreuses réductions accordées aux élèves non aisés. C'était l'instruction gratuite ou peu onéreuse, protégée et encouragée, que notre époque croit avoir inventée, et dont elle voudrait se faire honneur.

En résumé, ÉCOLES ÉPISCOPALES, ÉCOLES MONASTIQUES,

(1) E. AUZOLLE, *Calendrier historique de l'enseignement en France*. 1881.

UNIVERSITÉS, SORBONNE, GRATUITÉ RELATIVE DE L'ENSEIGNEMENT, PRIVILÈGES DES MAITRES ET DES ÉLÈVES, PROTECTION DES ÉTUDES PAR L'EGLISE ET LA ROYAUTÉ, voilà le spectacle que nous offre le Moyen Age si décrié.

Depuis qu'il a cessé d'être ravagé par les invasions, les guerres, les fléaux de toutes sortes, la civilisation avance à grands pas.

On sera étonné de ses progrès si l'on tient compte qu'il manqua de deux éléments de succès que nous possédons aujourd'hui : la facilité des communications et l'imprimerie.

On doit à Philippe Auguste la création de nombreuses et importantes routes, ajoutées aux routes militaires romaines qu'il répara. Quant à l'imprimerie, la plus belle, peut-être, des découvertes humaines, on oublie trop qu'elle est le dernier legs du Moyen Age.

Mais n'anticipons pas.



CHAPITRE III

XIIIe, XIVe ET XVe SIÈCLES. — DÉCOUVERTE DE L'IMPRIMERIE. — ESPRIT ET MŒURS DU MOYEN AGE.

I. XIIIe siècle. Vue générale. — II. Raymond Lulle. — III. Vincent de Beauvais. — IV. Roger Bacon. — V. Albert le Grand. — VI. Saint Thomas d'Aquin. La scolastique. — VII. L'architecture. — VIII. XIVe et XVe siècles. Guerre de Cent ans, le grand schisme. Pierre d'Ailly, Nicolas de Clémanges, le chancelier Gerson, le carnal Brogny, le cardinal Nicolas de Cusa, Savonarole, etc. Résumé. — IX. Découverte de l'imprimerie. — X. Esprit du Moyen Age. Les mœurs.

I.

Le XIIIe siècle. — Vue générale.

Nous sommes à l'aurore du XIIIe siècle, c'est l'astre du Moyen Age.

La première renaissance des lettres avait été due à l'Eglise au VIe siècle, la seconde au génie de Charlemagne secondé par Alcuin, au VIIIe; la troisième, déjà commencée au XIIe, va se parfaire. Elle préparera, elle engendrera la quatrième renaissance du XVIe siècle, en conservant sur celle-ci l'avantage de rester pure de tout alliage païen, de tout retour à des idées, à des mœurs qui, au lieu d'élever l'âme, excitent les sens et nous ramènent à vingt

siècles en arrière. A ce point de vue la Renaissance fut une reculade. Elle eut le défaut d'abandonner le génie national et chrétien pour copier le génie grec et païen.

Le XIIIe siècle est le couronnement des efforts de ses devanciers ; il est la moisson préparée par leurs semailles. De ces innombrables foyers d'instruction répandus sur tout le sol va sortir une pléiade d'hommes illustres qui feront faire un pas nouveau et décisif au progrès.

« Jamais, dit Jourdain (de l'Académie des inscriptions), la culture des sciences ne fut plus active, jamais la langue latine ne s'enrichit d'un plus grand nombre d'ouvrages, jamais l'érudition ne fut plus en honneur (1). »

« L'essor imprimé aux études philosophiques a été tel, durant le XIIIe siècle, qu'à la fin de celui-ci les œuvres des philosophes de la Grèce et de Rome étaient aussi connues qu'elles le sont aujourd'hui, » dit M. Pouchet (2)

« Alors, dit Victor Cousin, le Moyen Age porte avec une fécondité admirable les plus belles choses que le monde eût encore vues (3). »

Nous empruntons ces citations à l'ouvrage de M. Pouchet : *Histoire des sciences naturelles au Moyen Age, ou Albert le Grand et son époque*. Ce livre est une réponse péremptoire aux détracteurs de cette période de notre histoire, au point de vue intellectuel. Nous lui ferons souvent des emprunts, parce qu'il est lui-même un résumé des témoignages d'une foule de savants. M. Pouchet, professeur distingué, est matérialiste, nous assure-t-on. Il n'est donc pas suspect de partialité en faveur du Moyen Age religieux. Son témoignage n'en a que plus de poids.

Nous avons vu le jugement de M. Duruy, autre témoin

(1) *Recherches sur les traductions d'Aristote.*

(2) *Histoire des sciences naturelles*, p. 643.

(3) *Ouvrages inédits d'Abélard*, p. 58.

désintéressé, sur saint Anselme, moine franciscain du XIe siècle, précurseur de Descartes. Il apprécie également le génie d'un autre moine du XIIIe siècle, Roger Bacon. Le premier, dit-il, il a posé le principe fécond à l'application duquel seront dues, désormais, toutes les grandes découvertes de la science. Il censure l'immobilité qu'impose le respect illimité pour l'antiquité, en démontrant que les modernes sont appelés à perfectionner les découvertes des anciens. Il rompt, le premier, avec l'autorité scolastique pour déterminer les trois sources des connaissances humaines.

« Nous avons, dit Bacon, trois moyens de connaître : l'autorité, le raisonnement et l'expérience.

« 1° L'*autorité*, qui s'impose à l'esprit et inspire la croyance.

« 2° Le *raisonnement*, où l'on ne peut distinguer souvent le sophisme de la démonstration, qu'en vérifiant la conclusion par l'expérience.

« 3° L'*expérience*, qui est le terme de toute spéculation et la *reine des sciences*, puisqu'elle seule certifie et couronne les résultats. »

Le génie de Roger Bacon se reconnaîtrait rien qu'à cette classification des trois sources de nos connaissances.

« DANS LES SCIENCES, COMME DANS LA PHILOSOPHIE, LE MOYEN AGE A ÉTÉ LE GRAND INITIATEUR, LE GERME FÉCONDANT DES PROGRÈS FUTURS ET DES GRANDES CONCEPTIONS SCIENTIFIQUES, ET CE GERME Y ABONDE. C'EST AU XIIIe SIÈCLE QUE SONT DUS CES GRANDS MOTEURS QUI IMPRIMERONT DÉSORMAIS AUX SCIENCES UN SI RAPIDE ESSOR : LA RENAISSANCE DE L'OBSERVATION ET L'IDÉE MÈRE DE L'EXPÉRIMENTATION.

« On a mieux aimé condamner le Moyen Age que de se donner la peine de l'étudier. Cependant les sciences

et la philosophie y acquirent le plus magnifique développement.

« Déjà Leibnitz avait laissé entrevoir que cet âge renfermait de grandes richesses. Cousin, Jourdain, de Humboldt, en font le plus bel éloge (1). »

M. Pouchet eût pu en dire autant de Buffon, Cuvier, Ampère, de Gerando, J.-B. Dumas, de Blainville, etc.

C'est surtout le XIIIe siècle et la France qui bénéficient de ces éloges. « A ce moment, dit M. Duruy, la domination intellectuelle de l'Europe appartenait incontestablement à la France (2). Sans les affreuses guerres dont le XIVe siècle fut désolé, c'est du XIIIe qu'on aurait daté la Renaissance. »

Ce n'est pas trop dire, en effet, de l'époque où domine la grande figure de saint Louis, le représentant le plus élevé, peut-être, de l'art si difficile de gouverner, et qu'on voit entouré, comme d'une auréole, de la pléiade d'hommes illustres qui lui font cortège : Raymond Lulle, Vincent de Beauvais, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin. Innocent III, sur la chaire de saint Pierre, avait inauguré glorieusement ce siècle qu'allaient illustrer aussi Dante et Pétrarque, Cimabué et Giotto en Italie, et, dans toute l'Europe, cette magnifique architecture ogivale dont on admire les chefs-d'œuvre innombrables.

Nous devons une mention spéciale à chacun des savants qui ont illustré le siècle de saint Louis.

(1) POUCHET, *Histoire des sciences naturelles*, Introd.
(2) *Histoire du Moyen Age*, p. 364.

II.

Raymond Lulle.

Raymond Lulle était né à Palma, dans l'île de Majorque, en 1215. Il enseigna à Paris, à Gênes, à Rome. Comme tous les savants de ce temps, il s'occupa de toutes les sciences en dehors de celle à laquelle il s'était spécialement adonné : la chimie. « Un jour qu'il assistait incognito, sous son habit d'ermite, aux conférences de Duns Scot, il témoigna par un geste qu'il ne comprenait pas une démonstration du *Docteur subtil*. Celui-ci l'interpella comme un écolier en lui disant : *Domine, quæ pars est scientiæ?* A quoi Lulle répondit : *Non est pars, sed totum.* »

La chimie, dit M. Pouchet, devient, au XIIIe siècle, essentiellement pratique et expérimentale.

Jean-Baptiste Dumas, de l'Institut, donne à Raymond Lulle la première place dans la série des chimistes auxquels on doit les progrès de cette science (1). On trouve dans ses innombrables ouvrages des idées générales pleines de grandeur, et dont la haute portée semble jeter le défi à la science de nos jours. Il a écrit sur la théologie, les mathématiques, la physique et la chimie.

Comme tous les savants de son temps, Raymond Lulle était chrétien avant tout. Il s'occupa, vers la fin de sa vie, de l'évangélisation des infidèles. Devant l'insuccès des croisades et le sang qu'elles coûtaient, il eut la généreuse pensée de convertir les musulmans par des *croisades pacifiques*, de les ramener à la vraie foi par la persuasion.

(1) *Philosophie chimique*. Paris, 1836, p. 25.

Dans ce but il apprit lui-même les langues orientales, traduisit en arabe son livre du *Grand Art*, et parcourut, en 1300, Chypre, l'Asie Mineure et l'Arménie.

Mais que pouvait-il presque seul? Il lui eût fallu une armée de missionnaires pour un champ d'action aussi vaste. Il y renonça et se rabattit sur la Tunisie, où il alla en 1305. En 1315, il retourna à Tunis, à Alger, à Bone et à Bougie. Après quelques succès, il finit par être lapidé dans cette dernière ville, d'où un navire génois ramena son corps à Majorque.

III.

Vincent de Beauvais.

De savantes études ont été publiées, en 1856, par M. l'abbé Bourgeat, sur le dominicain Vincent de Beauvais, théologien, philosophe et encyclopédiste, surnommé le Pline du Moyen Age.

« Trois sortes de maux, dit-il, affligent le genre humain : l'ignorance, le vice et les maux physiques. Dieu nous a donné, comme remèdes à ces maux : la philosophie et la théologie; la morale et la grâce; les arts et les sciences.

« Il regardait la révélation primitive comme le principe primordial de toute science, et la raison comme le caractère distinctif de l'homme et son principal trait de ressemblance avec la divinité, d'où l'obligation, pour un homme et surtout pour un chrétien, de cultiver sa raison.

« Pour cela, il s'efforça de renouer le fil souvent rompu des traditions scientifiques. Ses œuvres embrassent tout ce que l'on pouvait savoir de son temps sur Dieu, l'uni-

vers et l'homme, d'après les enseignements de la théologie, de la philosophie et des sciences (1). »

Saint Louis chargea le savant dominicain d'écrire le résumé de toutes les connaissances de son temps. De là est né le grand ouvrage intitulé : *Speculum majus* ou *Miroir général* de toutes les branches du savoir humain.

« Cet ouvrage se divise en trois parties. Dans la première : *Miroir naturel*, l'auteur fait un traité universel des sciences physiques et naturelles : anthropologie, cosmographie, physique, histoire naturelle avec ses diverses parties : zoologie, botanique, minéralogie, géognosie, météorologie, anatomie, physiologie comparée, agriculture et industrie agricole.

« Dans la seconde partie : *Miroir doctrinal*, Vincent de Beauvais fait une sorte de cosmographie générale des arts et des sciences, comme dans la première il avait fait une cosmographie générale de la nature. Il traite de la science et de la philosophie considérées *dans leurs rapports avec le perfectionnement de l'homme;* de la logique, de la dialectique, de la rhétorique, de la poétique, ensuite de la morale et des mœurs, etc.; des arts industriels et mécaniques; de la médecine et de la chirurgie; du droit civil et politique, de la jurisprudence, etc.; enfin de la théologie.

« L'histoire, avec ses principales divisions, forme à elle seule la troisième partie de l'ouvrage, qui s'intitule : *Miroir historique.*

« Cette nomenclature était nécessaire pour justifier le titre du grand ouvrage de Vincent de Beauvais, œuvre vraiment encyclopédique, monument scientifique le plus complet qui eût paru jusque-là; d'une valeur aussi grande

(1) Abbé Bourgeat, *Etudes sur Vincent de Beauvais.*

qu'elle pouvait l'être à cette époque; car l'auteur reproduit ce que les Grecs, les Romains, les Arabes, les Pères et les philosophes avaient écrit de mieux sur tous les sujets [1]. »

IV.

Roger Bacon.

Nous avons déjà dit quelques mots de Roger Bacon, moine franciscain, né en 1214 en Angleterre. Il fut tellement supérieur à son siècle que le savant Alexandre de Humboldt n'hésite pas à voir en lui la plus grande apparition du Moyen Age.

« Moine orthodoxe et savant affranchi du joug d'Aristote, toute sa philosophie consiste à bien lire et à bien comprendre ces deux livres divins : l'Ecriture sainte, révélation de Dieu, et la nature, œuvre de Dieu. Entre la théologie, appelée seule à nous révéler les causes premières, et la science expérimentale par laquelle seule nous pouvons pénétrer les causes secondes, il n'admet aucune hypothèse.

« La science expérimentale, dit-il, ne reçoit pas la vérité de sciences supérieures; c'est elle qui est la maîtresse, les autres sciences sont ses servantes. Elle doit commander à toutes, puisqu'elle seule certifie et consacre les résultats. La science expérimentale est donc la reine des sciences, et le terme de toute spéculation. »

Proclamer que l'autorité de l'expérience devait seule prévaloir était une idée neuve et hardie, à une époque où les clercs eussent cru blasphémer en s'élevant contre les préceptes d'Aristote, ce *prince des philosophes*, dont les

(1) Abbé Bourgeat, *Etudes sur Vincent de Beauvais*.

arrêts faisaient loi depuis seize siècles. *Magister dixit*, disait-on, et l'on s'inclinait comme devant un dieu. Roger Bacon le réduit aux proportions d'un grand homme.

Cet esprit d'observation, qu'il s'efforçait de répandre parmi les écoles du Moyen Age, le conduisit à de brillantes découvertes en physique, en chimie, en astronomie. Il composait des ouvrages en latin, en grec et en hébreu. On ne le désigna plus que sous le nom de *Docteur admirable*. Trouverait-on son égal aujourd'hui?

Selon Emile Saisset, « Roger Bacon est, parmi les esprits du Moyen Age, le plus extraordinaire. Ce n'est pas seulement un promoteur, c'est un inventeur. Il s'est fait, par un miracle d'intelligence, le contemporain des hommes de génie à venir. Il a été supérieur à son homonyme venu deux siècles après, François Bacon, chancelier de Verulam, par son génie novateur et hardi. »

Nul plus qu'un tel homme n'avait qualité pour poser cet aphorisme : *Un peu de science peut éloigner de la religion, beaucoup de science y ramène.*

« Il débute, dit M. Pouchet, en proclamant la nécessité d'allier l'étude des sciences à celle des lettres; et lui-même se livre à celle du latin, du grec, de l'hébreu et de l'arabe, afin de pouvoir scruter le texte des auteurs anciens et étrangers.

« Il cite souvent Aristote, Euclide, Ptolémée, Avicenne.

« Philosophe, astronome, chimiste, il était surtout mathématicien habile; il regardait les mathématiques comme la clef des sciences, parce qu'elles disposent à les comprendre toutes. »

Pour pénétrer dans les secrets de la nature et se faire une idée de toutes choses par sa propre expérience, Roger Bacon ne néglige rien : livres, veilles, voyages, instruments, expériences, tout y fut employé. On a supputé que

pour atteindre ce but, il n'avait pas dépensé moins de deux mille livres sterling, environ cinquante mille francs de notre monnaie, dans l'espace d'une dizaine d'années, somme énorme pour cette époque et qui aurait dépassé son patrimoine, si de généreux protecteurs n'étaient venus à son secours.

Voici le jugement autorisé de César Cantu sur ce grand homme : « Roger Bacon acquit tant de connaissances qu'elles le firent regarder comme magicien, et ses livres lui attirèrent des persécutions ; mais il acquit promptement une grande renommée. A peine Clément IV fut-il pape, qu'il lui demanda une copie de ses ouvrages. C'est le recueil qui a été conservé sous le nom d'*Opus majus.* »

Dans ce livre, il signale comme première cause de l'ignorance humaine le préjugé de l'autorité qui fait croire à tout ce qu'ont dit les anciens. Il poursuit en démontrant que toutes les sciences se donnent la main et qu'aucune d'elles n'est parfaite, voulant ainsi rattacher la théologie aux autres sciences, dont plusieurs prétendaient la séparer [1].

On doit le considérer comme le fondateur de la méthode expérimentale, sur la nécessité de laquelle il ne cesse d'insister. En l'appliquant à l'optique, il signala des phénomènes non encore observés sur la structure de l'œil ; sur la cause qui fait scintiller les étoiles et non les planètes, sur l'agrandissement produit par la lentille, grâce à laquelle il dit qu'on pourrait construire des lunettes qui feraient paraître un enfant grand comme un géant, et rapprocheraient les étoiles. C'est le télescope. Il expliqua les phénomènes de l'arc-en-ciel, des zones colorées autour du soleil, des nuances diverses dont se teignent les

(1) *Opus majus*, VI, I.

nuages, du passage des rayons du soleil à travers le cristal, etc. Il connut la détonation produite par un mélange où entre le nitrate de potasse, c'est-à-dire la poudre à canon, cent cinquante ans avant la prétendue invention de Schwartz ; mais il ne s'en attribue pas la découverte.

« Quand il scrute la puissance de la nature et la nullité de la magie, il signale les progrès possibles de l'industrie en des termes qui devancent les découvertes modernes. »

Il en a l'intuition. Il prévoit et conçoit, six siècles d'avance, les inventions les plus extraordinaires de l'avenir, telles que les vaisseaux à vapeur, les bateaux sous-marins, les locomotives, les ballons dirigeables, les grues et les cabestans, les scaphandres, les ponts suspendus et tous les plus remarquables travaux des ingénieurs modernes. C'est plus qu'un savant, c'est un voyant.

Lisez plutôt.

« J'indiquerai, dit-il, quelques merveilles de la nature et de l'art, afin que l'on voie combien elles l'emportent sur les prétendues inventions de la magie.

« On peut construire, pour la navigation, des machines telles que les plus grands vaisseaux, gouvernés par un seul homme, parcourront les mers ou les fleuves avec plus de rapidité que s'ils étaient remplis de rameurs. On peut aussi faire des chars qui, sans le secours d'aucun attelage, courront avec une vitesse énorme. On peut créer un appareil au moyen duquel un homme assis, en faisant mouvoir, avec un levier, certaines ailes artificielles, voyagerait dans l'air comme un oiseau.

« Un instrument long de trois doigts et d'une largeur égale suffirait pour soulever des poids énormes à toutes les hauteurs possibles. Au moyen d'un autre instrument une seule main pourrait attirer à soi des poids considé-

rables, malgré la résistance de mille bras. On imagine aussi des appareils pour cheminer sans péril au fond de la mer et des fleuves.

« On peut encore inventer beaucoup d'autres choses, comme des ponts qui traversent les fleuves les plus larges, sans piles ni appuis intermédiaires.

« Parmi toutes ces merveilles, les jeux de la lumière méritent une attention particulière. Nous pouvons combiner des verres transparents et des miroirs de telle sorte que l'unité semble se multiplier, et qu'un seul homme semble une armée. On peut construire un système de verres transparents qui rapprochent de l'œil les objets éloignés, en éloignant les plus rapprochés, et les montrant du côté où l'on veut (les lorgnettes). On peut ainsi grossir, rapetisser et renverser les formes des corps et abuser les regards par des illusions infinies. Les rayons solaires, adroitement conduits et réunis en faisceaux par l'effet de la réfraction, peuvent enflammer à une grande distance les objets soumis à leur action [1]. »

On voit par cette simple énumération que cet homme extraordinaire eût brillé de nos jours, parmi les premiers, comme philosophe, astronome, opticien, physicien, chimiste, ingénieur. Il y avait en lui Archimède, James Watt, Denis Papin, Fulton et Montgolfier.

Il reconnut, dans les métaux, l'attraction de l'aimant pour le fer, puis celle des acides pour leurs bases, et enfin celle des plantes entre elles.

Qui sait, dit César Cantu, ce qu'on n'eût pas découvert dans ses écrits, si, à l'époque de la Réforme, les novateurs protestants n'eussent pas détruit ses manuscrits parce

(1) *De secretis operibus artis et naturæ, et nullitate magiæ*, c. I, 8, cité par Cantu, *Histoire universelle*, t. X, p. 556-560.

qu'il était moine? Il croyait au progrès continu de la science. « Aristote et ses contemporains, dit-il, durent ignorer une foule de vérités physiques et de propriétés naturelles. Aujourd'hui même les savants ignorent beaucoup de choses que les moindres écoliers sauront un jour. Ceux qui viennent après les autres ajoutent aux œuvres de leurs devanciers et redressent beaucoup d'erreurs. Il ne faut donc pas s'en tenir à tout ce que nous entendons et lisons, mais examiner les opinions des anciens, pour ajouter là où ils se sont arrêtés, corriger où ils ont erré, et cela toujours avec modestie et indulgence (1). » Ce dernier trait dénote le chrétien, toujours inséparable du savant au Moyen Age.

Comme tous les génies supérieurs, Bacon eut des envieux et des ennemis. On niait sa science et on l'attribuait à la magie. Tous ceux dont l'intelligence dépasse le niveau ordinaire sont méconnus, suspectés ou persécutés. En 1707, Denis Papin construisit le premier navire à vapeur; les marins du Weser le brisèrent. Au XIXe siècle, Napoléon Ier ne croyait pas à la puissance de la vapeur, et quarante ans plus tard, M. Thiers ne croyait pas aux chemins de fer.

V.

Albert le Grand.

Si grand qu'ait été Roger Bacon, Albert le Grand le dépasse, selon plusieurs. Ils considèrent le moine dominicain comme le plus beau génie parmi ses contemporains.

« Savant profond, immense et immortelle figure qui

(1) *Opus majus*, c. VII, cité par Cantu.

suffirait seule à glorifier toute une époque, aucun homme peut-être, dit M. Pouchet, n'a jamais été doué d'une plus vaste intelligence. Comme l'ont dit Hoëfer (1) et de Blainville (2), il semble avoir atteint le dernier terme de la science humaine. Ce qu'il n'a pas découvert, il l'a deviné, pressenti, en quelque sorte prédit. Il avait l'intuition de toutes choses. On l'a surnommé l'Aristote du Moyen Age, et il le dépasse sous beaucoup de rapports (3). » Son siècle l'a surnommé le *Docteur universel.*

« La création est le domaine des sciences, dit de Blainville (élève, suppléant et successeur du baron Cuvier); aussi ces dernières sont-elles devenues le plus puissant levier qu'on puisse employer pour arriver à la démonstration des idées métaphysiques. Albert le Grand l'a compris le premier, et il s'est emparé de l'étude de la nature pour étayer la théologie.

« Embrassant l'universalité des sciences humaines et des sciences sacrées, il a la gloire d'en avoir tracé le plus vaste tableau, en les envisageant au point de vue chrétien, en embrassant la nature, l'homme et Dieu.... La plus grande gloire d'Albert le Grand, c'est d'avoir donné l'impulsion vitale, non seulement à son siècle, mais à toute son époque, c'est d'avoir complété le cercle des connaissances humaines en comblant son hiatus par la démonstration scientifique des rapports de l'homme avec Dieu (4). »

Quand Albert le Grand quitta Cologne pour venir enseigner à Paris, sa réputation était déjà si grande qu'aucun cloître ne pouvait contenir la foule accourue pour l'entendre. Il fut obligé de s'installer dans une place pu-

(1) *Histoire de la chimie.* Paris, 1842, I, 359.
(2) *Histoire des sciences de l'organisation.* Paris, 1845, II, 84.
(3) M. Pouchet.
(4) *Histoire des sciences de l'organisation*, II, 83, 84-94.

blique et d'y donner ses leçons en plein air, comme avait fait Abélard, sur la montagne Sainte-Geneviève, un siècle auparavant. *Maître Albert* choisit une place voisine de son couvent, à laquelle est resté le nom de *Place Maubert*.

Il faut lire, dans l'ouvrage de M. Pouchet, les détails dans lesquels il entre pour démontrer l'esprit investigateur et profond d'Albert le Grand, notamment en zoologie, psychologie, ostéologie, myologie. Buffon s'est inspiré de lui dans ses travaux de classification des *espèces* et des *genres* d'animaux. Selon de Blainville, il a caractérisé et déterminé cent quinze genres.

Il est l'inventeur de la phrénologie, ou du moins son rénovateur. On attribue à Lavater, à Gall et à Spurzheim l'idée de juger des penchants et des affections de l'homme par l'inspection extérieure du crâne. Cependant, dit M. Pouchet, Porta en 1650, Broussais en 1836 [1], de Blainville en 1845, font honneur de cette conception à notre grand homme, dont l'attention avait été éveillée par un récit d'Aristote qu'on lira plus loin.

Vers 1840, nous avons connu le docteur Ganneau, phrénologiste, qui avait pour devise scientifique : *L'homme extérieur est la saillie de l'homme intérieur*. Sans vouloir nous prononcer sur la valeur absolue de sa théorie, nous devons dire qu'à la seule inspection du crâne, il avait parfaitement défini nos penchants et nos aptitudes, ainsi que ceux de deux personnes qui nous accompagnaient.

A ce sujet, nous ferons une remarque en passant.

Les adversaires systématiques de l'Eglise, qui cherchent dans la science des armes contre elle, croient en trouver une dans la phrénologie. Cette science, disent-ils,

(1) *Cours de phrénologie.*

en prouvant l'existence des instincts innés dans l'homme, enlève à celui-ci toute responsabilité et l'absout d'avance de ses actions mauvaises. C'est la contradiction scientifique, ajoutent-ils, de l'enseignement de l'Eglise qui soutient notre culpabilité.

C'est une erreur. La phrénologie appuie doublement, au contraire, nos dogmes; car, d'un côté, l'Eglise enseigne la transmission de la faute originelle et les mauvais penchants qui en résultent, et, d'un autre côté, elle enseigne la nécessité de la religion pour les vaincre.

Rousseau disait une sottise contredite par l'expérience lorsqu'il prétendait que l'homme *naît bon*. Cette bourde, qui ouvre son *Emile*, a été cause que ce rêveur, voyant dans la société la cause de nos vices et de nos maux, en a prêché le bouleversement dans son *Contrat social*.

L'Eglise, qui a l'expérience et la raison des siècles, enseigne que l'homme naît avec des penchants mauvais. La phrénologie le démontre, mais elle ne dit pas qu'ils soient insurmontables. Elle appuie donc l'Eglise en ce qui la concerne; elle ne conteste pas qu'on puisse modifier le caractère, remplacer les mauvais instincts *innés* par des vertus *acquises*. On s'améliore ou on se vicie selon l'éducation qu'on reçoit, selon le milieu où l'on vit. Parce qu'une terre inculte ne produit que de mauvaises herbes, cela ne veut pas dire qu'elle ne puisse produire de bons fruits; mais il faut la défricher et la cultiver. Ainsi de notre nature. Notre âme comme la terre demande de la culture; nous sommes libres d'écouter ou de ne pas écouter notre conscience, qui est ici notre instrument aratoire, et la religion, ce puissant véhicule.

Albert le Grand rapporte, d'après Aristote, qu'un élève d'Hippocrate ayant soumis le portrait de son maître à l'appréciation de Philémon, qui avait fait de profondes

observations physiognomoniques, celui-ci, après avoir examiné attentivement le portrait, affirma hardiment qu'il était celui d'un homme né avec un penchant à la luxure, à la mauvaise foi et aux plus perverses inclinations. Les disciples du grand médecin, indignés, lui rapportèrent ce jugement. Hippocrate avoua avec candeur que Philémon n'avait dit que la vérité, et qu'il devait à son amour pour l'étude et la philosophie d'avoir surmonté ses déplorables penchants.

C'est ainsi que saint François de Sales, violent par nature, était devenu le plus doux des hommes. Tous les saints étaient nés avec les penchants dérivés de la faute originelle, mystère moins incompréhensible à l'homme, dit Chateaubriand, que l'homme n'est incompréhensible sans ce mystère. Leur mérite est de les avoir vaincus, la culpabilité consiste à leur céder.

La phrénologie, comme toutes les sciences bien établies et bien comprises, appuie donc l'enseignement religieux. Quand des savants sont en contradiction avec lui, l'expérience arrive toujours à démontrer que ce sont les prétendus savants qui se trompent. Joseph de Maistre en cite maints exemples.

Il est inutile de nous étendre davantage sur le génie incontesté du grand dominicain, à la fois théologien, philosophe et savant de premier ordre.

Elevé à l'université de Padoue, professeur à Cologne, puis à Paris, puis nommé évêque de Ratisbonne, il fut choisi par Clément IV pour prêcher la croisade. Grégoire X l'envoya au concile de Lyon. De là il revint reprendre ses leçons à Cologne.

« C'est là qu'un jour, dans sa chaire, sa mémoire s'obscurcit, sa lumineuse intelligence s'éclipsa tout à coup, et sa parole expira sur ses lèvres. Revenu à lui et plein d'une

pieuse résignation, on le vit se recueillir quelques instants, et dire un éternel adieu à ses chers élèves. Depuis lors, il s'acheminait chaque jour vers le lieu préparé pour sa sépulture. Là, ce front naguère radieux, déjà empreint des stigmates de la mort, se prosternait dans la poussière, et cette voix, qui fut l'un des foudres de l'Eglise, récitait, presque éteinte, l'office des morts, au milieu du silence des tombeaux.

« A sa mort, une immense douleur se répandit au sein des écoles où avait retenti sa puissante parole; la religion perdait l'un de ses plus fermes soutiens, la philosophie et les sciences, leur plus éloquent et leur plus savant interprète [1]. »

VI.

Saint Thomas d'Aquin. — La scolastique.

La réputation de saint Thomas d'Aquin est universelle. Dans sa *Divine Comédie*, Dante le place à la tête des philosophes du temps lorsqu'il les présente à Virgile.

Né en 1225 ou 1227, dans le royaume de Naples, de la famille des comtes d'Aquin, il descendait par son aïeule paternelle de la race impériale d'Allemagne. Il était petit-neveu de Frédéric Barberousse et cousin de Frédéric II. Par sa mère, il était issu des princes normands conquérants de la Sicile.

Malgré la brillante destinée qui s'ouvrait devant lui, le jeune héritier des comtes d'Aquin forma, dès l'âge de seize ans, le projet de se retirer dans un monastère et d'embrasser la règle de Saint-Dominique. Ni les prières, ni la violence, ni la ruse, ne purent changer son dessein.

(1) M. Pouchet.

Ayant prononcé ses vœux, il accompagna Jean le Teutonique, supérieur général des dominicains, qui se rendait à Cologne en passant par la France. Ce fut alors qu'il fut confié aux soins d'Albert le Grand qui, lui-même sorti de la noble famille des comtes de Bollstadt, en Souabe, avait renoncé au monde, vingt-quatre ans auparavant, et s'était consacré à la vie monastique et à l'étude des sciences et de la philosophie.

Ces deux âmes et ces deux intelligences d'élite étaient faites pour se comprendre et s'aimer. Sous la direction d'un guide aussi expérimenté, saint Thomas étendit rapidement le cercle de ses idées. Son caractère taciturne l'avait fait surnommer le *grand bœuf muet* de la Sicile. Un jour, il fut interrogé par le maître sur des questions épineuses, et comme il répondait avec une sagacité surprenante : « Nous l'appelons le bœuf muet, dit Albert, mais les mugissements de sa doctrine s'entendront bientôt par toute la terre. »

La prophétie s'est réalisée. Un laïque même n'ignore pas que saint Thomas d'Aquin passe pour le plus grand théologien de l'Eglise d'Occident et le plus grand philosophe du Moyen Age.

« Saint Thomas ne voulut être que professeur, dit Victor Cousin, mais il fut un professeur incomparable.... C'est un maître accompli dont le mérite essentiel est une clarté parfaite. Il décompose, divise et subdivise les questions, ne songeant qu'à les éclaircir.... Tout grand théologien qu'il est, il ne cesse jamais d'être fidèle à l'esprit philosophique. »

« La philosophie de saint Thomas, dit Paul Janet, est un admirable effort de l'esprit humain pour associer deux éléments différents : la philosophie humaine et la philosophie divine; Aristote et le christianisme. Les premiers

siècles de l'ère chrétienne nous avaient éloignés de l'antiquité, le Moyen Age nous y ramène. »

Le P. Lacordaire convient que, dans les sciences profanes, saint Thomas est inférieur à son maître et ami Albert le Grand. « Mais ce qui lui manquait de ce côté, dit-il, il le retrouvait au dedans de lui par la souveraineté de la raison la plus sublime qui fut jamais. Prince, moine, disciple, saint Thomas d'Aquin pouvait seul monter sur le trône de la science divine, et depuis six siècles qu'il y est assis, la Providence ne lui a point encore envoyé de successeur ni de rival [1]. »

Cependant M. Pouchet admire les travaux qu'a laissés. sur la physique, la météorologie, la minéralogie, etc., celui qu'on a appelé l'*Ange de l'école*, et même le *divin Thomas*.

Nous terminons ici la revue des grands hommes de cette grande époque.

« Quoique environnés, aujourd'hui, de tant de ressources qui manquaient alors, dit M. Pouchet, combien peu, parmi nous, s'élèvent au niveau de ces intelligences suprêmes? En trouverions-nous, aujourd'hui, à opposer à saint Anselme, à Abélard, à Roger Bacon, à Albert le Grand, à saint Thomas d'Aquin? » Beaucoup de savants ne les connaissent même pas. Ils dédaignent ou ne comprennent pas ces hommes de génie et de foi tout ensemble, qui soutiennent que la raison venant de Dieu aussi bien que la foi, les opposer l'une à l'autre, c'est combattre Dieu par Dieu.

On n'étudie donc pas, à peine lit-on superficiellement les œuvres de ces ancêtres de la science et de la philosophie modernes. On se débarrasse d'eux par l'épithète commode

(1) *Discours pour la translation du chef de saint Thomas d'Aquin.*

et dédaigneuse de *scolastiques ;* cela ne suffit pas pour masquer l'ignorance ou le parti pris.

Selon Leibnitz, juge assez compétent, « *la forme scolastique ou syllogistique est une des plus belles inventions de l'esprit humain.* »

« Cette forme a été employée jusqu'à l'abus, dit M. Lecoy de la Marche, mais il faut, du moins, reconnaître que son principe était éminemment propre à développer la force et la pénétration de l'intelligence. »

C'est ce qui explique la puissante dialectique des philosophes du Moyen Age. Il nous paraît impossible qu'on n'en soit pas frappé en lisant la *Somme* de saint Thomas.

« La réaction cartésienne du XVIIe siècle a eu sa raison d'être, reprend M. Lecoy de la Marche ; elle est venue à son heure ; mais, comme l'a dit Jourdain, elle a été beaucoup trop loin en condamnant d'une façon absolue la méthode démonstrative qui avait rendu de si éclatants services. C'est elle, en effet, qui a débarrassé le christianisme de toutes les rêveries panthéistes, manichéennes ou gnostiques qui entravaient sa marche triomphante à travers les siècles. C'est le règne de saint Louis, c'est le génie de saint Thomas, qui ont parfait cette œuvre colossale [1]. »

« La scolastique tant décriée par nos aïeux des deux derniers siècles, dit Emile Saisset, *est pourtant la mère de notre civilisation.* »

Un autre auteur non suspect résume ainsi l'examen des auteurs scolastiques qu'il vient de passer en revue :

« Ce résumé général peut suffire à laisser entrevoir *la richesse et la profondeur réelle de la pensée philosophique au Moyen Age....* Méprisée et *ignorée* au XVIIe et

(1) *Le* XIIIe *siècle littéraire et scientifique.*

au XVIII[e] siècle, la scolastique a été, pour ainsi dire, exhumée et *remise en honneur de nos jours.*

« Il est établi aujourd'hui, par tous les travaux de l'érudition contemporaine, que les grands problèmes examinés au Moyen Age, sous des noms et un langage bizarres, étaient précisément les mêmes que la pensée humaine a, de tout temps, agités avec passion.

« La période scolastique ne doit donc pas être considérée comme un temps d'arrêt dans le développement de la civilisation générale, pas plus que dans l'histoire de la philosophie. Une forte discipline, une trempe vigoureuse, l'acuité de la pensée, la *profondeur de la réflexion*, la préoccupation des rapports de la philosophie avec la morale et la religion, enfin une aptitude toute nouvelle au raisonnement et à la discussion précise, tels sont les avantages que l'esprit philosophique a gardés de son passage à travers cette prétendue époque de barbarie. »

Voyons maintenant, par un exemple, si la dialectique faisait des penseurs solides et supérieurs à nos sophistes et à nos déclamateurs modernes.

« Interrogeons saint Thomas, dit M. Lecoy de la Marche, en laissant de côté, cette fois, l'idée religieuse. Demandons-lui ses opinions sur les plus hautes questions de la politique. Voyons ce qu'il place en tête de sa théorie sociale.

« Le principe fondamental des sociétés, c'est la loi ; et qu'est-ce que la loi, suivant saint Thomas ?

« C'est une règle de raison en vue du bien commun, promulguée par celui qui a le soin de la communauté : *Quædam rationis ordinatio ad bonum commune ab eo qui curam communitatis habet promulgata.*

« Si nous pesons cette définition, nous y trouvons beaucoup de choses en peu de mots. Et d'abord, dit Jourdain,

la loi est ici une règle *conforme à la raison:* la loi n'émane pas de la seule volonté du législateur, elle ne tire pas sa force obligatoire des caprices de celui-ci. Elle doit être la raison écrite, *scripta ratio.* Autrement, ce serait le régime du bon plaisir ou de la persécution légale, comme aujourd'hui.

« Plaçons, en regard de cette définition, celle de Rousseau, qui a fait école aux temps modernes. Que dit l'auteur du *Contrat social ?*

« La loi, suivant lui, est simplement *l'expression de la volonté générale,* réglant, *de son autorité propre,* tous les devoirs de la vie civile. »

Ce serait très bien si la majorité, dans la société, était composée d'hommes sages, éclairés et justes; mais, comme disait Montaigne, « il y a plus de fous que de sages, et *la plus grande partie surmonte toujours la meilleure.* »

« La souveraineté du nombre, dit M. Lecoy de la Marche, c'est la tyrannie de la foule, c'est la théorie monstrueuse contre laquelle s'élevait déjà Cicéron. « Eh quoi, s'écriait ce républicain, si les suffrages du peuple en décidaient ainsi, le brigandage, l'adultère, les substitutions de testaments, deviendraient-ils donc légitimes ? »

La définition de Rousseau n'est que la proclamation du droit du plus fort sous une nouvelle forme.

Saint Thomas met la raison et le droit au-dessus du nombre. Il n'eût pas admis que trois personnes pussent avoir raison contre deux autres, *par cela seul qu'elles sont trois;* ou bien qu'ayant tort, malgré leur supériorité numérique, les deux ayant raison contre elles dussent leur céder. C'est pourtant à cette monstruosité que conduit la doctrine de Rousseau sur la souveraineté populaire et les majorités. Elle ne lui appartient pas, du reste;

c'est un système d'origine protestante inventé et perfectionné par des publicistes appartenant tous à la secte : Hobbes, qui se vante d'en être le premier auteur, Grotius, Puffendorf et autres. Le ministre Jurieu, si éloquemment réfuté par Bossuet, avait osé émettre cette proposition : « *Le peuple n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes.* » Tous les crimes commis par lui, dans l'histoire, trouvent leur excuse dans cette maxime monstrueuse.

Dans un traité sur « le gouvernement des princes » (*de regimine principum*), saint Thomas a développé ses idées sur le pouvoir et les a enchaînées dans un ordre rigoureux avec toute la méthode d'un scolastique. On peut voir, là, combien cette méthode était avantageuse et même nécessaire. La seule énumération des chapitres nous offre un résumé logique de toute la politique de l'auteur.

1° Les hommes vivant ensemble ont besoin d'un chef pour les gouverner.

2° Il est plus avantageux et plus sûr d'être gouverné par un seul chef que par plusieurs.

3° Si le gouvernement d'un seul, exercé avec justice, est le meilleur, il est aussi le pire de tous s'il dégénère en tyrannie.

4° La république romaine a prospéré, il est vrai, et s'est agrandie sous le gouvernement populaire ; mais la domination de la multitude engendre toujours la tyrannie. La monarchie tempérée est préférable.

5° Un roi ne doit pas chercher la récompense de sa bonne administration dans l'éclat des honneurs ni dans les avantages de ce monde....

6° Cependant les rois qui règnent selon la justice obtiennent par surcroît les biens et les avantages tempo-

rels qui échappent aux tyrans, tels que la richesse, la puissance, la bonne renommée.

7° Un roi doit être, pour son royaume, ce que l'âme est pour le corps, ce que Dieu est pour le monde [1].

Quelle simplicité, quelle élévation et quelle sérénité tout ensemble ! On se demande, en lisant ces pensées si nobles et si profondes sur le pouvoir, si saint Thomas est le peintre du grand roi qu'il avait sous les yeux, ou si saint Louis s'est inspiré du grand docteur. Tous deux reflètent le plus pur esprit chrétien. Quel contraste avec nos idées révolutionnaires, et par cela même, quel contraste aussi sous le rapport de la paix sociale, de la dignité et de la liberté humaines ! Sous la Renaissance, Machiavel, dans son livre *du Prince*, développera cyniquement de tout autres principes de gouvernement, et le *machiavélisme politique* fera de continuels progrès, jusqu'à ce qu'il atteigne son apogée sous la Révolution.

On voit si, au point de vue politique, le Moyen Age fut plus une époque de ténèbres qu'au point de vue philosophique et scientifique.

Il nous reste à l'apprécier brièvement au point de vue artistique.

Les limites que nous nous étions imposées nous ont forcé de négliger le Moyen Age purement littéraire. C'est ainsi que nous avons laissé de côté des historiens, des lettrés, qui mériteraient pourtant de figurer dans notre travail, comme Villehardouin, surnommé le Xénophon français, et le sire de Joinville, suivis plus tard par Froissart, Philippe de Commines, Monstrelet; plus tard encore par Alain Chartier, qu'on a appelé le père de l'éloquence française. Notre rapide Etude ne nous permet

(1) Jourdain, *Philosophie de saint Thomas*, I, 147.

même que de citer les principaux d'entre eux. Encore nous bornons-nous à la France, même quand nous serions attiré par des noms comme celui de Dante, ce Titan de la poésie, selon le P. Lacordaire. Le protestant Gladstone appelle son œuvre sublime, la *Divine Comédie*, le premier livre du monde après la Bible. Mais il faut savoir se borner.

VII.

L'architecture.

Nous ne saurions nous dispenser, en parlant du Moyen Age, de dire quelques mots de l'architecture pendant cette longue période. Ses richesses, sous ce rapport, y attestent l'intensité de la vie artistique.

On doit au style byzantin la magnifique basilique de Sainte-Sophie, construite à Constantinople au commencement du VI[e] siècle, sous l'empereur Justinien, et dont les Turcs ont fait, depuis, une mosquée. Saint-Marc à Venise, et Saint-Front, qui en est une imitation, à Périgueux, sont de beaux spécimens de cette architecture.

L'architecture romane a produit, à son tour, de remarquables églises, surtout aux XI[e] et XII[e] siècles : celles de Saint-Germain des Prés à Paris, Saint-Etienne à Caen, la cathédrale d'Angoulême, Sainte-Croix à Bordeaux, Notre-Dame au Mans, etc.

Mais les chefs-d'œuvre d'architecture religieuse sont dus au style ogival ou gothique.

« Il faudrait, dit M. de Caumont, fondateur de l'école française d'archéologie, être complètement dépourvu de goût et de sensibilité pour contempler sans émotion l'effet magique de nos belles églises du XIII[e] siècle. Les

heureuses proportions observées par les architectes dans la forme des arcades et des fenêtres, la vaste étendue des nefs, ces murs aériens sur lesquels on a semé les découpures et les élégantes broderies, toutes ces merveilles de sculpture et de hardiesse, rehaussées par la clarté mystérieuse du jour tamisé par les vitraux, impriment à l'âme un sentiment religieux.

« Et lorsque, placé sous le portique d'une cathédrale, l'œil saisit tout l'espace du temple, parcourt la nef centrale, glisse sous ces voûtes à la fois légères et gigantesques, pour se perdre dans le lointain où apparaît le rond-point, on ne peut se défendre d'une sorte de tressaillement. L'aspect d'une basilique frappe les sens, comme le ferait une poésie sublime ou une belle mélodie.

« Si de l'intérieur on passe à l'extérieur, on n'est pas moins charmé des proportions à la fois vastes et gracieuses du vaisseau, de l'élégance des tours, de la profusion des clochetons, des arcs-boutants, des contreforts.

« Il suffit d'observer sans prévention l'aspect magnifique des cathédrales élevées par les architectes du Moyen Age, pour se convaincre que le style ogival du XIIIe siècle imprime à nos temples un caractère solennel que n'offrent point, en ce genre, les imitations plus ou moins heureuses de l'architecture antique. »

Rien ne dépassera jamais, en effet, les chefs-d'œuvre de cette époque. Les cathédrales de Cologne, de Strasbourg, de Paris, de Fribourg en Brisgau, d'Amiens, de Chartres, de Reims, de Rouen, leurs voisines Saint-Ouen et Saint-Maclou, commandent l'admiration. La cathédrale de Saint-Etienne à Vienne, celles de Burgos et de Tolède, l'église Saint-Sébastien dans cette dernière ville, sont des merveilles de magnificence. La Sainte Chapelle, à Paris, est un véritable joyau.

Michelet voit, dans cette architecture, une preuve spéciale de la grandeur de cette époque.

« Ainsi s'accomplit en mille ans, dit-il, ce long miracle du Moyen Age, cette merveilleuse légende dont la trace s'efface chaque jour sur la terre et dont on se douterait à peine dans quelques siècles, si elle n'était fixée et comme cristallisée pour tous les âges, dans les flèches, les aiguilles, les roses et les arceaux des cathédrales de Strasbourg et de Cologne, dans les cinq mille statues de marbre qui couronnent celle de Milan (1). »

La froide architecture grecque, avec ses ordres toscan, dorique, ionique, corinthien, composite, ne saurait, par elle-même, atteindre la grandeur et l'élégance des architectures romane ou ogivale.

La Renaissance l'a compris. Les édifices qu'elle construisit furent un composé, un mélange des styles grec, byzantin, roman et gothique, plus heureux, ce nous semble, dans l'architecture civile que dans l'architecture religieuse. Elle fit de beaux palais, de beaux châteaux, comme Chambord, Blois, Chenonceaux, Ecouen, quelques parties du Louvre; elle s'inspira même heureusement du gothique dans le Palais de justice de Rouen, mais elle fit peu de belles églises. Pourtant il faut citer le vaisseau de Saint-Eustache et le Val-de-Grâce à Paris, Saint-Michel à Dijon, la cathédrale de Tours, etc.

On admire dans différents musées, notamment à celui de Cluny à Paris, et à celui de Dijon, une quantité d'objets mobiliers des églises du Moyen Age, qui attestent le goût artistique de cette époque, tels que : chaires, autels, tombeaux, bénitiers, triptyques, retables, crédences, lutrins, châsses, crosses, lampes, lustres, chandeliers,

(1) *Introduction à l'histoire universelle*, p. 25.

encensoirs, calices, ciboires, etc. Nous ne pouvons pas nous étendre sur ces détails, si intéressants qu'ils soient.

VIII.

XIVe et XVe siècles. Guerre de Cent ans, le grand schisme. — Pierre d'Ailly, Nicolas de Clémanges, le chancelier Gerson, le cardinal Brogny, le cardinal Nicolas de Cusa, Savonarole, etc. — Résumé.

La seconde moitié du xive siècle et la première moitié du xve ne virent pas continuer les gloires intellectuelles et morales des siècles précédents.

Il y en eut plusieurs causes.

Un vent de mort semble souffler avec la guerre de Cent ans. Les sentiments nobles et chevaleresques font place à un besoin de destruction, aux parjures, aux trahisons, aux massacres. Les assassinats de Clisson, de Louis d'Orléans, de Jean sans Peur, reportent l'esprit aux temps de Frédégonde, de Brunehaut et d'Ebroin. C'est l'époque des luttes sanglantes entre les Armagnacs et les Bourguignons en France, de la guerre des Deux-Roses en Angleterre.

Dans le Nord, la Jacquerie ravage la France, jusqu'à ce que les bourgeois des villes, unis aux seigneurs, exterminent les bandes de Jacques. Dans le Midi, après la prise du roi Jean à Poitiers et le traité de Brétigny, les provinces envahies par les Anglais se trouvaient dans l'état le plus critique et la misère la plus affreuse. Outre les exactions et l'arrogance du vainqueur, le pays était en proie aux ravages des routiers et des malandrins, qui parcouraient le pays en tous sens par bandes affamées. Ces compagnies de brigands, désignées sous le nom de Pastoureaux, étaient soudoyées par les Anglais, et elles mirent

le comble au malheur public. Tout le Midi, théâtre de leurs excès, fut, de plus, désolé par la famine et des épidémies terribles.

La fameuse *peste noire* ou peste de Florence, « dont bien la tierce partie du monde mourut, » détruisit, dans le midi de la France, près de la moitié des habitants.

A ces calamités épouvantables si l'on ajoute les guerres privées qui désolèrent cette époque, on comprendra que l'admirable mouvement intellectuel que nous avons essayé d'esquisser ait été suspendu, et qu'un temps d'arrêt se soit produit comme aux temps des invasions barbares. Il semble qu'un long hiver ait arrêté la sève dans ce jardin de la science qui avait donné tant de fruits.

Un malheur d'un autre ordre frappa aussi le monde alors.

L'Eglise, qui a reçu de Jésus-Christ la mission divine d'enseigner et d'évangéliser les nations, est composée d'éléments humains, accessibles, par cela même, aux passions et aux misères humaines, bien qu'ils aient des raisons spéciales de leur résister. Si ses enfants, et surtout ses guides, ont plus de raisons que d'autres de les surmonter et de les vaincre, leur libre arbitre permet cependant qu'ils y succombent quelquefois. C'est ce qui arriva à l'époque dont nous nous occupons.

Après douze siècles d'une marche ascensionnelle dans la voie du progrès intellectuel et moral par le christianisme, le monde, qui s'en éloigne, offre le spectacle de toutes les misères physiques et morales. L'Eglise elle-même est désolée par les désordres et les dérèglements dans lesquels étaient tombés un grand nombre de ses enfants et même de ses prélats. C'est un âge de fer d'un siècle, après un âge d'or de trois siècles.

Le pontife Urbain VI, vieillard instruit, désintéressé

et de mœurs pures, avait vainement tenté une réforme difficile.

Le mal était compliqué des lamentables compétitions entre les papes et les antipapes, suscités par les princes ambitieux et astucieux, frémissant sous le frein moral de la papauté, et cherchant à faire nommer leurs créatures. Les rois veulent bien d'un frein pour leurs peuples, mais non pour eux-mêmes. Leur ambition, au contraire, est de revenir au double pouvoir temporel et spirituel des empereurs romains, à la fois chefs de la religion et de l'Etat. C'est la raison qui a rallié au protestantisme les souverains des pays séparés de l'Eglise.

Au milieu de cette accumulation de maux, l'Eglise ne cesse pourtant pas de produire des esprits et des âmes ferventes, qui luttent énergiquement contre les dérèglements et le schisme, et travaillent à régénérer le clergé et à réformer les mœurs.

En France, on doit citer particulièrement Pierre d'Ailly, Nicolas de Clémanges, le chancelier Gerson et le cardinal de Brogny; en Allemagne, le cardinal Nicolas de Cusa; en Italie, Savonarole, sainte Catherine de Sienne, sainte Brigitte. Ils virent, dans la crise religieuse qui sévit à cette époque, un effet lamentable des misères inhérentes à l'humanité atteignant une partie de l'Eglise elle-même, habituée à les combattre et à les vaincre.

L'Eglise est si bien l'élément civilisateur et moralisateur du monde, que c'est de cette éclipse de l'esprit chrétien dans une partie de sa milice, de cette désertion passagère d'une partie de ses membres, que va dater, dans le monde, l'altération de la foi et de la morale, si vivantes jusque-là.

La décadence va s'augmenter et se généraliser par l'invasion de l'esprit païen, inhérent au droit public romain et

aux idées importées par les Grecs en Occident sous la Renaissance.

Des scissions nouvelles vont déchirer la chrétienté, c'est-à-dire diviser l'humanité jusque-là unie dans la foi chrétienne. L'Eglise aura à lutter contre l'hérésie, qui l'attaquera sous prétexte de réforme, mais, en réalité, parce qu'il faut aux générations, travaillées à nouveau par le paganisme, une religion moins austère, un culte plus complaisant pour nos penchants et nos aises que le culte catholique. Les noms des fondateurs du luthéranisme, du calvinisme, et de l'anglicanisme, en disent assez là-dessus. Comment attribuer à des hommes de mœurs comme celles de Luther, de Calvin et de Henri VIII, la pensée d'avoir voulu fonder, chacun, une religion plus élevée et plus pure que le catholicisme? Cette idée seule provoque le sourire. Devant cette situation grave, l'Eglise fera front à toutes les attaques.

Grâce à Dieu et heureusement pour le bonheur des peuples, elle sortira triomphante de cette longue et douloureuse crise, au glorieux concile de Trente. Là elle opérera, seule, la vraie réforme des mœurs et de la discipline ecclésiastiques; elle proclamera la vraie et antique foi, à laquelle des princes, armés de la force, arrachent des provinces entières. On verra alors cette constellation de grandes et saintes figures qui brillèrent au ciel des XVIe et XVIIe siècles. Malheureusement, le paganisme protestant gardera une partie de ses positions. Il les étendra même au siècle dissolu qui va suivre; l'impiété va gangrener les esprits, et la Révolution va bouleverser l'ordre social.

Voilà la généalogie du mal dont nous souffrons. Nous y reviendrons à la fin de ces Etudes; mais revenons à l'origine du mal.

Dès le début de ces luttes formidables, les hommes de foi que nous avons cités s'étaient distingués par leur intelligence et leur zèle à réformer les mœurs et à éteindre le schisme. Gerson est l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ, le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes*, disait Fontenelle, *puisque l'Evangile n'en vient pas.*

De son côté, le moine Jérôme Savonarole tonnait contre les vices de ses concitoyens, contre la tyrannie et les mœurs dissolues de Laurent de Médicis. Quand celui-ci vit arriver sa fin, il appela le réformateur, qui exigea de lui la restitution de tous les biens qu'il possédait injustement, et celle des libertés publiques arrachées au peuple.

A cette époque encore, il faut saluer, dans le grand cardinal Nicolas de Cusa, peu connu en France, un homme de la race de ses devanciers du XIIIe siècle. Comme eux, il avait une connaissance approfondie du grec et de l'hébreu, de la philosophie et des mathématiques.

C'était, dit le savant docteur Janssen, un génie d'une activité infatigable, fondateur d'innombrables écoles comme Alcuin, grand réformateur ecclésiastique, et, comme homme d'Etat, véritable géant intellectuel.

Avant Copernic, il avait attribué à la terre le double mouvement qui la fait tourner sur elle-même et avancer en même temps dans l'espace. Une riche collection de manuscrits grecs, qu'il avait réunis dans un voyage à Constantinople, allait être publiée par ses soins lorsqu'il termina sa laborieuse et féconde carrière en 1467, l'année même où naissait Erasme.

Il clôt dignement le Moyen Age avec Christophe Colomb, Gutemberg et notre glorieuse Jeanne d'Arc, qui en éclairent le couchant.

IX.

Découverte de l'imprimerie.

Le Moyen Age va se clore et faire place à l'ère nouvelle appelée la Renaissance. Son œuvre, arrêtée par la guerre de Cent ans, sera reprise par la Renaissance, qui profitera du retour de la paix en recueillant l'héritage de son devancier. Celui-ci a préparé le terrain, planté l'arbre de la science, il n'y aura plus qu'à le cultiver pour récolter ses fruits.

En même temps qu'il lui transmet ses biens, le donateur lègue à son héritière le moyen de les augmenter sans mesure.

Au Moyen Age, les moyens d'étude et d'enseignement, nous venons de le dire, étaient infiniment inférieurs à ceux dont la Renaissance allait profiter, sous le rapport des lettres et des sciences.

Les armées de copistes, si nombreuses qu'elles fussent, ne pouvaient suffire à la reproduction et à la diffusion des œuvres de l'esprit. Les copistes manquaient-ils même, parfois, des feuilles ou parchemins nécessaires à la transcription des manuscrits? Les palimpsestes, qui font le désespoir des paléographes, le feraient croire. Le Moyen Age n'a donc que plus de mérite d'avoir atteint le point élevé où il porta l'intelligence humaine, avec des moyens aussi insuffisants.

Mais s'il manqua du gigantesque véhicule de l'imprimerie, c'est lui qui eut l'honneur de l'inventer. C'est un de ses fils, Gutemberg, qui légua cette reine des découvertes aux siècles à venir, comme un autre de ses fils,

Christophe Colomb, allait leur léguer la découverte de l'Amérique.

L'impression *tabellaire* ou *xylographique* a précédé un peu l'impression *typographique.*

C'est en 1436 que Jean Gutemberg, né à Mayence en 1400, inventa, à Strasbourg, les *caractères mobiles*, d'abord en bois, puis en métal, qu'on dispose dans un composteur, et qui constituent la typographie.

L'Eglise, et notamment le clergé régulier, eurent la plus grande part à la propagation de l'imprimerie. Les monastères, où s'écrivaient si laborieusement les manuscrits, s'empressèrent d'installer chez eux des presses.

« En 1476, les religieux allemands, nommés *frères de la vie commune*, dans un de leurs premiers imprimés, appellent la typographie « la mère commune de toutes les sciences et l'*auxiliaire de l'Eglise.* » Eux-mêmes se vantaient d'enseigner, non par la parole parlée, mais par la parole écrite : *Non verbo sed scripto prædicantes.*

« Le bénédictin Bernard Witte de Liesborn dit, dans son *Historia Westphaliæ :* « Il ne fut jamais au monde assurément d'art plus digne, plus louable, plus utile, plus divin : *qua certe nulla in mundo ars dignior, nulla laudabilior aut utilior, sive divinior aut sanctior esse unquam potuisset.* »

L'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg, parle de la *divina quædam ars imprimendi.*

Nous empruntons ces citations à l'*Allemagne à la fin du Moyen Age*, par Janssen, l'un des ouvrages d'érudition les plus étonnants de ce siècle.

La coopération spéciale et persévérante du clergé à l'expansion de l'imprimerie est une nouvelle réponse à l'absurde accusation d'obscurantisme que les ignorants lui adressent.

Dès 1475, Rome comptait déjà vingt-cinq ateliers de typographie. Elle marchait à la tête du progrès.

A ce moment Paris n'en avait encore que deux : celle d'Ulric Gehring, de Constance, Martin Crantz et Michel Freiburger, ses associés, fondée en 1470 par le scolastique allemand Jean Heynlin von Stein et Guillaume Fichet, tous deux docteurs de la maison de Sorbonne. La seconde avait été fondée en 1473 par Pierre Césaris, maître ès arts, et Jean Stol.

Il faut lire dans l'ouvrage du docte Janssen, qui a eu un immense retentissement dans l'Europe savante, l'incroyable et rapide développement de l'imprimerie, de Londres à Constantinople, de Copenhague à Grenade, de Stockholm à Lisbonne.

Tout naturellement on imprima d'abord de nombreuses éditions de la Bible et des Pères de l'Eglise, puis des ouvrages des docteurs scolastiques et des auteurs classiques de l'antiquité, ainsi que des publications populaires.

Le nombre des tirages était considérable, et les éditions se succédaient aussi rapidement que celles de certains romans à notre époque frivole. Cela atteste la multitude des lecteurs avides de savoir à cette époque profondément studieuse, à l'encontre des préjugés reçus.

Les œuvres philosophiques, scientifiques et théologiques de saint Thomas d'Aquin sont considérables ; elles forment vingt volumes in-folio; eh bien, un savant allemand, Jean Trythème, en comptait, en Allemagne seulement, deux cent seize éditions ou réimpressions connues, datant de la fin du XV[e] siècle. Trouverait-on aujourd'hui un seul ouvrage sérieux aussi souvent édité ou réimprimé? Les romans, les plus mauvais surtout, approchent seuls de pareils succès.

Par une déclaration en date du 9 avril 1513, Louis XII favorisa l'imprimerie en exemptant les imprimeurs de tailles, d'aides, subsides et autres charges. Il accorde ces privilèges, dit-il, « en considération du grand bien qui est advenu, en mon royaume, d'une invention qui semble être plus qu'humaine, et par laquelle la sainte foi catholique a été grandement augmentée et corroborée. »

X.

Esprit du Moyen Age. — Les mœurs.

Une considération frappe l'observateur chrétien à propos des travaux scientifiques et philosophiques du Moyen Age : c'est la double et constante préoccupation des intérêts du christianisme et de la science, la démonstration de leur accord.

« En basant l'enseignement des sciences divines sur la philosophie et les sciences naturelles, dit Jourdain, le Moyen Age constitue une science positive, il embrasse le cercle entier des connaissances humaines : Dieu, la création et l'homme. » Il n'est pas de conception plus haute.

Cette alliance de la raison et de la foi et leur solidarité avec les mœurs, sont le caractère de cette époque, particulièrement du XI[e] au XIV[e] siècle.

Aujourd'hui, les libres penseurs se décernent à eux-mêmes la palme de la *raison*, qu'ils confondent avec l'*esprit raisonneur;* ils voient, dans l'acquiescement des esprits à la religion, un signe d'infériorité intellectuelle, un obstacle aux lumières, à la dignité personnelle, à la prospérité des nations. Cette première étude a déjà montré, en partie, ce qu'il en est; la seconde complétera la démonstration du contraire. Laissons dire les aveugles ou

les myopes : nous avons mieux que leurs sophismes, nous avons l'histoire. Ils auront beau faire, ils n'empêcheront pas que les trois plus grands siècles de la France ne soient les siècles de Charlemagne, de saint Louis et de Louis XIV, *trois siècles cléricaux, dont deux du Moyen Age.* Ils n'empêcheront pas qu'un des plus beaux siècles de l'Angleterre soit celui d'Alfred le Grand; et en Espagne, ceux d'Isabelle la Catholique et de Charles-Quint.

Au point de vue moral, la supériorité du Moyen Age est incontestable. Il se distingue par la simplicité et la grandeur des caractères. Les individus y ont de fortes mœurs. Après une vie d'honneur et de travail, ils visent à l'éternité. Aussi l'ordre et la paix régnaient dans l'Etat, la nation était prospère, le peuple était heureux. Le pauvre n'enviait pas le riche, le riche respectait le pauvre, la liberté ne dégénérait pas en licence, la probité était une vertu élémentaire. Chaque corporation était une famille.

Aujourd'hui, le sceptique mène une existence toute matérielle ; absorbé par les affaires ou les plaisirs, il n'a en vue que les jouissances ici-bas, que le néant ensuite, comme les animaux. Aussi quelles différences dans les conséquences sociales ! Indépendamment de nos révolutions périodiques, les grèves, le socialisme et le nihilisme sont en permanence, effrayant l'univers par leurs aspirations et leurs crimes. Chaque matin on apprend par les journaux que la dynamite a fait sauter ou menacé de faire sauter un immeuble avec ses habitants.

Quid leges sine moribus vanæ proficiunt? dit le poète.

Oui, les lois sont vaines sans les mœurs. Le Moyen Age, par le fait seul de l'union des esprits et des cœurs dans la foi, avait *fait* les mœurs chrétiennes. Les lois devenaient presque inutiles.

Nos philosophes modernes ont cru que la société

pourrait se passer de Dieu, ils ont cru que la philosophie remplacerait le christianisme, qu'elle allait éclairer, améliorer l'humanité. Des législateurs se sont fait aussi cette illusion. Eh bien, voyez où nous en sommes. Ces législateurs ont fait, depuis 1789, dix constitutions et cent mille lois : *vanæ leges*. Elles n'ont abouti qu'à montrer leur ignorance du cœur humain et des véritables moyens de gouvernement. Les peuples sont de plus en plus démoralisés et frémissants, envieux et révoltés. L'improbité, l'absence d'honneur et la criminalité augmentent toujours, malgré l'instruction *laïque* toujours plus répandue. Le Moyen Age, sans police, sans armées permanentes, réussissait mieux à obtenir la tranquillité publique et la probité individuelle. C'est qu'au lieu du frein extérieur de la force physique, seul recours de l'Etat aujourd'hui, seule sanction de la loi qu'on peut esquiver, il avait pour lui autrefois *le frein intérieur de la conscience chrétienne* obéissant librement au Décalogue ou à l'Evangile. C'est avec cet unique mais tout-puissant levier que l'Eglise releva le monde et le régénéra. La philosophie a prouvé de tout temps qu'elle est impropre à cette besogne, et Rousseau l'a avoué.

Le Moyen Age a produit l'époque de la Chevalerie, qui restera la plus belle de l'humanité. C'est l'explosion des plus nobles sentiments de la nature humaine, transformée par le christianisme, le règne de l'honneur et de la vertu.

Et nous vivons encor sur le peu qu'il en reste.

A ce point de vue, c'est nous qui sommes dégénérés. Un membre de l'Académie française l'a avoué au Palais Mazarin : « On ne peut plus parler de la vertu d'un homme, surtout s'il est jeune, et d'une femme, surtout si elle est vieille, sans provoquer le sourire (1). » Si pénible

(1) Pailleron, *Discours sur les prix de vertu.*

que soit l'aveu, il faut bien le faire ; si peu académique que soit le mot, il faut bien le dire : *la vertu n'est plus dans le mouvement* (1).

C'est la même pensée que Gambetta a émise dans son langage de commis voyageur : « *L'ère de la bégueulerie est passée.* » Il avait raison. En fait d'honneur et de vertu, notre époque n'est pas *bégueule.* On y voit trôner les intrigants et les tripoteurs. C'est le règne du mensonge et de l'argent. Les tribunaux le proclament tous les jours, et le Parlement lui-même retentit du bruit de scandales fameux.

Quant aux mœurs populaires, M. Zola les peint, dit-on, de manière à provoquer le dégoût pour le peintre et ses modèles.

Le Moyen Age a tout à gagner à la comparaison avec notre société actuelle, incapable de s'élever, même par la pensée, à la hauteur morale qui était comme l'atmosphère du Moyen Age. Cela avait même des inconvénients pour les dames qui n'étaient pas *bégueules.* Lisez plutôt ce fragment d'un chroniqueur du temps, cité par Sainte-Palaye dans ses *Mémoires sur l chevalerie.*

« Le temps de lors estoit en paix, et demenoient grant festes et grant joyeusetés ; et toutes manières de chevaleries, de dames et damoiselles se assembloient aux festes qui estoient faistes menu et souvent. Et là, venoient les bons chevaliers de celluy temps.

« S'il advenoit, par aucune adventure, que dame ne damoiselle que eust mauvais renom, ne qui fust blasmée en son honneur, se mist avec une dame ou damoiselle de bonne renommée, combien qu'elle fust plus gentil-femme, ou eust plus noble et plus riche mary, ces bons chevaliers,

(1) Pailleron, *Réponse à Lud. Halévy.*

de leurs droits, n'avoient point de honte de venir à elles, devant tous, et de prendre les bonnes et de les mettre au-dessus des blasmées, en disant : Dame ne vous desplaise se cette dame ou damoiselle va devant ; car combien qu'elle ne soit si noble et riche comme vous, elle n'est point blasmée, ains est mise au nombre des bonnes, et ains ne dit l'on pas de vous.

« Ainsi parloient les bons chevaliers, et mettoient les bonnes et de bonne renommée les premières, dont elles mercioient Dieu en leur cœur. Et les autres se prenoient au nez, baissant le visage, et recevoient de grant vergognes. Et pour ce estoit bon exemple à toutes gentil-femmes; car pour la honte qu'elles oyoient dire des autres, elles craignoient de faire mal à point.

« Aujourd'hui on porte aussi bien honneur aux blasmées comme aux bonnes, dont maintes y prennent *mal exemple*, et dient que *c'est tout ung;* qu'il n'y a force à mal faire, tout se passe. Mais c'est mal dit et mal pensé, car en bonne foy, combien qu'en leur présence on leur fasse honneur et courtoysie, quand l'en est parti, d'elles l'en s'en bourde. »

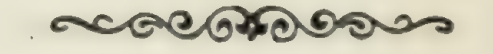
Voilà jusqu'où allait, à cette époque de foi, le respect pour la vertu, si rare de nos jours. Pas de société sans morale, et pas de morale sans religion, voilà le double axiome proclamé par l'expérience.

M. le Play, l'un des penseurs les plus sérieux et les plus pratiques de notre temps, a passé trente ans à parcourir le monde pour consulter les coutumes et les souvenirs des peuples, en vue de poser les vrais principes de la *Réforme sociale* qui a été la préoccupation de sa vie. Il est arrivé à cette conclusion, que partout et toujours, les peuples heureux et prospères ont été les peuples moraux et religieux ; et il signale le Moyen Age, de l'an 496 à

l'an 1270, comme une des époques les plus prospères de notre histoire. Il avait entrepris ses pérégrinations sans parti pris, sans idée arrêtée d'avance. Ses constatations ont amené sa conversion.

Littré, autre esprit supérieur, sincère et positif s'il en fut jamais, désillusionné du positivisme d'Auguste Comte, a trouvé à son tour, dans le christianisme, le vrai positivisme en sociologie, et il l'a embrassé avec toute l'ardeur de sa nature loyale.

C'est l'étude de l'ancienne société qui a ramené aussi M. de Tocqueville et rapproché M. Taine et tant d'autres. Les intelligences d'élite paient de plus en plus, en ce siècle réparateur, leur tribut d'hommages à l'Eglise méconnue par l'esprit brillant, mais faux et corrompu, du siècle passé. Combien plus lui rendraient justice s'ils étudiaient sans parti pris les questions où elle est intéressée. Par suite de l'éducation irréligieuse qu'ils ont reçue, ils croient le christianisme et la science incompatibles. A l'un de ceux-là, Désiré Nisard, le doyen que l'Académie française vient de perdre, répondait un jour : « *Mais, mon cher, ce n'est pas votre science qui nous fait peur, c'est votre ignorance.* »



CHAPITRE IV

OBJECTIONS CONTRE LE MOYEN AGE INTELLECTUEL

I. L'astrologie et l'alchimie. — II. La sorcellerie.

I.

L'astrologie et l'alchimie.

En prenant la défense du Moyen Age, nous ne prétendons pas nier ses taches et ses erreurs. Parmi ces dernières, on lui reproche l'astrologie et l'alchimie. Il faut dire, cependant, que ni l'une ni l'autre de ces sciences en enfance n'est particulière au Moyen Age. Toutes deux faisaient partie du legs du paganisme.

L'astrologie remonte aux Chaldéens. De Chaldée elle passa en Egypte, puis en Grèce. Recueillie par les Arabes, elle fut portée, par eux, en Espagne et dans tout l'Occident.

Elle se divisait en deux branches : l'*astrologie naturelle* et l'*astrologie judiciaire*. La première n'était autre que l'astronomie et la météorologie. Elle s'occupait du retour des astres, des éclipses, des marées, des changements de température, des tempêtes, des sécheresses ou des inondations, que l'on attribuait à l'influence des astres.

L'astrologie judiciaire, *fille folle d'une sage mère*, disait Képler, se confondait avec la magie. Elle prétendait prédire la destinée des hommes et des empires par l'inspection des astres. C'est contre cette superstition antique que Charlemagne rendit plusieurs édits; que le pape Sixte-Quint fulmina l'anathème, ainsi que le pape Urbain VIII. Longtemps après le Moyen Age, l'astrologie existait encore. Henri III, en 1579, Louis XIII, en 1628, Louis XIV, en 1682, la frappèrent des peines les plus sévères.

La responsabilité des erreurs de l'astrologie n'incombe donc pas particulièrement au Moyen Age, encore moins à l'Eglise; elle est le produit de l'amour du merveilleux et de l'ignorance humaine, qui sont de tous les temps.

Nous ferons, à propos de l'alchimie, les mêmes réflexions qu'à propos de l'astrologie.

L'*al-chimie* n'est que le nom arabe de la chimie; il date du IXe siècle. Les adeptes de cette science elle-même la font remonter à l'origine du monde. Les Grecs et les Arabes la tenaient des Egyptiens, qui eurent des connaissances étendues en chimie. Ainsi, par exemple, l'émail retrouvé par Bernard Palissy, au XVIe siècle, était connu d'eux, des Grecs et des Etrusques. Nous possédons deux *Oua-chaptis*, provenant des tombeaux des Pharaons, comme on en voit au musée Boulak, au Caire. Ils datent de trois mille ans, et l'émail de l'un d'eux est parfaitement conservé.

L'alchimie a été pratiquée par des habiles pour exploiter la crédulité publique. Un alchimiste, passant par Sedan, enseigne généreusement à Henri Ier de Bouillon le secret de faire de l'or. Il en fait même en sa présence, et ne lui demande, pour prix d'un tel service, que vingt mille écus, pour se rendre à Venise, au congrès des adeptes. Le

prince lui fait présent du double de la somme demandée. Le fourbe était déjà loin quand le prince reconnut qu'il avait été dupe.

Charles IX donna cent vingt mille livres à Jacob Gautier afin de préparer la transmutation. Dès que celui-ci les tint, il prit la fuite.

Le pape Léon X fut moins crédule. Lorsque Jean Augurello lui présenta son poème sur l'art de faire de l'or, la *Chrysopée*, le pontife lui donna, pour tout cadeau, une bourse vide, afin qu'il pût la remplir.

De tout temps il y a eu des trompeurs habiles; ce fait n'est pas spécial au Moyen Age. Au siècle de Voltaire, on a vu de célèbres charlatans faire des dupes, en prétendant aussi posséder les secrets de l'alchimie : le comte de Saint-Germain, Cagliostro, J.-J. Casanova et le docteur Price.

Malgré l'abus qu'on en a pu faire, l'alchimie n'en était pas moins une science sérieuse et réelle, bien qu'à l'état rudimentaire au Moyen Age, si on la compare à la chimie actuelle. Elle étudiait la combinaison des corps et cherchait les secrets de la nature.

Elle a poursuivi le but chimérique d'opérer la transmutation des métaux, de faire de l'or et de composer une panacée universelle, ou remède à tous les maux; mais les Grecs s'en étaient occupés aussi. Nous avons personnellement connu des hommes intelligents à la recherche du mouvement perpétuel, et dépensant une partie de leur fortune en mécanique pour le produire. Aucune des erreurs ou des superstitions reprochées au Moyen Age ne lui est propre. Nul temps, nul pays, n'en est exempt, pas même le nôtre. On en change, voilà tout.

Reprocher au XIIIe siècle de n'avoir pas égalé, dans les sciences naturelles, le XIXe, c'est lui reprocher de l'avoir précédé, comme le père précède le fils.

A part le mérite, déjà grand, de ses propres travaux philosophiques et scientifiques, le Moyen Age a encore celui d'avoir été le marchepied des progrès futurs, de les avoir préparés, engendrés. Nous l'avons dit ailleurs, chaque siècle, chaque savant fait, pour l'avancement de la science, la courte échelle à celui qui le suit. Celui-ci n'a pas plus le droit de mépriser celui qui le précède, que celui qui viendra après ne sera fondé à le dénigrer à son tour. Tous concourent à la supériorité du dernier venu.

On ne peut pas plus reprocher au Moyen Age de n'avoir pas découvert la circulation du sang et les moyens d'utiliser la vapeur, qu'on ne peut faire un grief, au XVIIIe siècle, de n'avoir pas découvert les moyens anesthésiques, les téléphones ou le vaccin de la rage.

Quel qu'ait été, en Europe, l'inventeur de la poudre à canon, connue de Bacon et définie par lui, il n'avait pas deviné la dynamite et la mélinite. Mais si la poudre à canon n'avait pas produit ses effets destructeurs, on n'aurait pas songé à chercher des moyens de destruction supérieurs pour s'en défendre. Celui qui l'a découverte mérite le *brevet d'invention;* ses successeurs ne sauraient le ravaler et se glorifier, eux qui ont mis six siècles à mériter un simple *brevet de perfectionnement.*

L'alchimie inspire à César Cantu, à la fois savant et historien, les réflexions suivantes :

« Ces égarements de la raison humaine étaient l'héritage de l'antiquité. *Après un temps d'arrêt durant les plus beaux siècles du christianisme*, ils reparurent au temps qu'on a appelé l'époque de l'émancipation de la pensée, au siècle de la Réforme enfin. Il est, sans doute, à déplorer que l'intelligence humaine se soit abandonnée à un pareil délire, mais les sciences occultes devaient avoir leur moment de règne dans l'âge de l'imagination

et pousser, par elle, les esprits à une activité dont la seule raison n'eût pas été capable. Que de veilles ne devaient pas consacrer à l'étude et aux recherches ces hommes qui se croyaient sûrs de découvrir le remède universel et la pierre philosophale !

« C'est de leurs essais qu'est née la chimie. Ce fut seulement après Raymond Lulle que des fripons firent, de l'alchimie, un instrument de fourberies, ce qui la fit abandonner par les hommes de mérite. Depuis Raymond Lulle jusqu'à Bernard Palissy elle ne fit aucun progrès.

« C'est en s'occupant d'alchimie qu'Arnaud de Villeneuve, maître de Raymond Lulle, trouva les acides sulfurique, muriatique et nitrique. Il fit aussi les premiers essais de distillation qui donnèrent l'alcool. Paracelse introduisit des préparations antimoniales, salines, ferrugineuses. Brandt trouva le phosphore, Rodolphe Glauber, le sulfate de soude, Basile Valentin, le tartre vitriolé. On n'en finirait pas si on voulait énumérer les découvertes dues à l'alchimie et dont profite la chimie moderne (1). »

II.

La sorcellerie.

Une superstition plus regrettable que celles qui se mêlaient à l'astrologie et à l'alchimie a aussi existé au Moyen Age, c'est la sorcellerie.

« La sorcellerie, dit Littré, fut une longue hallucination qui, pendant de longs siècles, affligea l'humanité. La multitude prodigieuse de sorciers qui tombèrent sous les coups d'une justice insensée démontre à quel point les

(1) C. Cantu, *Histoire universelle*, X, p. 554 à 556.

maladies intellectuelles se communiquent et persistent avec force, puisque le bûcher ne les arrêtait pas, et qu'ils mouraient tous en avouant leurs relations avec le démon. »

Il en est de la sorcellerie comme de la magie. Il y a eu de tout temps des sorciers et des sorcières. Il en existait chez les Egyptiens et les Juifs, même avant Moïse, car le *Deutéronome* en fait mention. Dans les *Rois*, la pythonisse d'Endor fait apparaître à Saül l'ombre de Samuel.

« Divinations, philtres, charmes, évocations des morts, métamorphoses d'hommes en animaux, tout cela existait aussi dans le paganisme grec. Homère nous montre le devin Tirésias préparant une fosse pleine de sang pour évoquer les âmes, et Circé changeant les compagnons d'Ulysse en pourceaux.

« A Rome, la soi-disant profession de sorcellerie abrita, sous les Césars, les crimes les plus sanglants et les moins surnaturels. Les sorciers s'étaient tellement multipliés au temps de Tacite, sous le nom de mathématiciens, ils s'y livraient à de si ténébreuses pratiques, que ce grand historien les place au nombre des plus redoutables fléaux de l'empire. Malgré la rigueur des lois, malgré l'exil et la mort, ils reparaissaient plus nombreux [1]. »

Pourquoi, malgré l'universalité de cette maladie intellectuelle, dans le temps et dans l'espace, en accuse-t-on spécialement le Moyen Age? Il est toujours le bouc émissaire. Si l'on pouvait prouver qu'il fut plus superstitieux et en même temps plus cruel, dans la répression, qu'aucune autre époque, quelle bonne fortune ce serait! Quelque désir qu'on en ait, ici encore, c'est tout le contraire.

(1) Ch. Louandre.

Certes il y eut, dans une partie du Moyen Age, des gens qui se dirent ou se crurent sorciers, mais infiniment moins qu'aux temps de la Grèce ou de Rome, et, chose à noter, beaucoup moins, surtout, qu'à l'époque qu'on a qualifiée de Renaissance.

Cela s'explique. Les fausses religions de l'antiquité s'accordaient très bien avec la sorcellerie. Les croyances chrétiennes y étaient opposées. L'Eglise la proscrivait comme l'œuvre des démons. Sous le paganisme, où, selon l'expression de Bossuet, *tout était Dieu excepté Dieu lui-même*, la foi aux esprits et aux démons était naturelle. Elle ne peut s'accorder avec la foi à l'unité du Dieu des chrétiens. Jamais religion, par l'effet seul de son dogme, n'a plus virtuellement combattu les délires de la sorcellerie.

Ozanam rappelle qu'un Père de l'Eglise, Origène, surprenant le secret des adeptes, dévoile une partie de leurs artifices, par quels prestiges ils font gronder la foudre, apparaître des démons, parler des têtes de mort. Mais la foule persiste à croire à des mystères qui ont, pour elle, le charme de la terreur.

« Longtemps, ajoute Ozanam, les conciles des Gaules et de l'Espagne poursuivirent de leurs anathèmes l'art sacrilège des devins et les pratiques idolâtriques des calendes de janvier. Les superstitions latines donnaient la main aux superstitions germaniques *pour opposer à la conquête chrétienne une dernière résistance.* Dante, le poète catholique par excellence, marqua au plus profond de son enfer la place des magiciens et des astrologues. »

L'enseignement et les jugements de l'Eglise condamnaient donc la sorcellerie. Tout ce qui comptait dans son sein, clercs ou laïques, la combattait d'autant plus au Moyen Age, que cette époque était plus sincèrement et profondément chrétienne.

Il y eut une recrudescence marquée de sortilèges au XVIe siècle. Pourquoi? Parce que la Renaissance, par l'alliage des idées païennes mêlées à la foi chrétienne, ramena la tendance antique aux superstitions de toutes sortes. C'est ce que ne veulent pas voir les adversaires du Moyen Age chrétien et les admirateurs de la Renaissance païenne.

La cruauté des pénalités usitées alors contre les sorciers n'est pas contestable; mais on ne peut pas plus accuser l'Eglise d'avoir réprimé la sorcellerie par la torture et les bûchers, qu'on ne peut lui reprocher de l'avoir favorisée et encouragée. Ce sont là, du reste, deux reproches contradictoires.

L'origine des pénalités édictées contre les sorciers remonte à la législation des empereurs païens, continuée par Valentinien et Valens. Cette législation fut suspendue pendant près de mille ans.

Sous le Moyen Age, le *droit canonique* fut substitué au droit pénal romain. Or, le droit canonique proscrivait absolument la question, la mutilation et la brûlure. Jamais les tribunaux religieux, connus d'abord sous le nom de *cours de chrétienté*, puis d'*officialités*, et qui rendaient la justice, même au nom de la société civile, n'avaient appliqué la peine de mort ou celle du feu.

A partir du XIVe siècle, cela change avec Philippe le Bel. Il rompt ouvertement avec l'esprit et les traditions huit fois séculaires de la France chrétienne. Des tribunaux *séculiers* remplacent les *cours de chrétienté* et reviennent au droit criminel romain, c'est-à-dire à la peine du feu, dans plusieurs cas dans lesquels rentrait la sorcellerie.

Nous avons dit dans notre ouvrage *L'Eglise est-elle contraire à la liberté?* « On comprend que Pierre de Cugnières, dans ses conférences avec le cardinal Pierre

Bertrand, en 1329, devant Philippe de Valois, ait assuré le triomphe de la juridiction séculière dans des affaires qui avaient évidemment un côté civil. Mais puisque ce sont les tribunaux civils, devenus les seuls dispensateurs de la justice criminelle, qui ressuscitèrent l'ancien droit pénal romain et, avec lui, la question et les supplices *proscrits par le droit canonique*, il est juste de leur en laisser la responsabilité et d'en exonérer l'Eglise. »

C'est le cas de le répéter ici.

Les auteurs qui incriminent le Moyen Age citent beaucoup de procès de sorcellerie, mais.... *du* XVI[e] *au* XVIII[e] *siècle;* surtout du XVI[e]. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils tirent sur leurs troupes, croyant tirer sur nous.

Pour beaucoup d'hommes légers, le Moyen Age étant une époque d'ignorance et de superstition, tout ce qui est ignorance et superstition doit appartenir au Moyen Age. Ils ne voient pas plus loin. Une supposition fausse et une conclusion conforme, voilà toute leur argumentation.

Ce qu'ils citent surtout au XV[e] siècle, c'est le procès de Jeanne d'Arc. Mais à qui fera-t-on croire que la noble héroïne fut brûlée réellement *comme sorcière* par les Anglais? Ils ne virent, dans cette accusation, qu'un prétexte pour assouvir leur vengeance, et se débarrasser de celle qui leur avait infligé d'humiliantes défaites.

« Le XVI[e] siècle, qui fut le grand siècle du scepticisme, fut aussi le grand siècle de la sorcellerie, dit M. Charles Louandre.

« On est convenu de le regarder comme une époque d'affranchissement pour l'esprit humain, et il se montra, en ce qui touche les sciences occultes, *plus crédule et plus cruel* que les siècles précédents. Le nombre des sorciers s'accrut par toute l'Europe dans une proportion considérable. Les traités de sorcellerie et de démonologie, qui

furent alors publiés dans toutes les langues et chez tous les peuples de la chrétienté, contribuèrent à fortifier encore les erreurs populaires.

« Luther lui-même, et les prédicants de sa doctrine, eurent une grande part à leur extension. Ces prédicants étaient, pour la plupart, des hommes dépourvus d'instruction, des artisans étrangers à toute science. Au lieu de combattre la sorcellerie, ils contribuèrent à la propager, et Luther leur en a donné l'exemple. Il a écrit lui-même ses conférences théologiques *avec le diable;* et il raconte sérieusement qu'un jour, ne sachant que répondre à ses objections sur la messe, il lui lança son écritoire à la figure. On montra longtemps aux voyageurs, dans sa chambre de la Wartbourg, où avait eu lieu cette conférence, une large tache d'encre sur la muraille qui rappelait sa dispute avec le diable. Le grand siècle du scepticisme fut donc aussi le grand siècle de la crédulité. »

La superstition avait pris, en grande partie, la place de la religion; il en est toujours ainsi.

Un professeur libre penseur, à la faculté des lettres de Paris, s'en étonne : « Chose singulière, humiliante pour l'esprit humain, dit-il, c'est quand le Moyen Age est fini, quand Charron et Montaigne écrivent ces livres tout empreints de scepticisme, en pleine lumière du XVIe siècle, en pleine Renaissance, *que les persécutions contre les sorciers prennent le plus de violence.*

« Un magistrat, Nicolas Remy, qui avait étudié dans quatre universités, qui avait été vingt ans professeur de littérature et de droit, publie en 1595 sa *Démonolâtrie*, où il raconte les procès qu'il a suivis contre les sorciers. Il se vante d'en avoir fait torturer et brûler plusieurs centaines.

« En 1577, le parlement de Toulouse fait brûler quatre

cents sorciers. Bodin, jurisconsulte d'Angers, publie, en 1580, sa *Démonomanie.* Il déclare qu'il y a en France un million huit cent mille sorciers et il voudrait les brûler tous. Du moins il en fait brûler beaucoup.

« Boguet, en 1602, dans le Jura, Leloyer, en 1605, dans l'Anjou, Pierre de Lancre, en 1609, dans le Béarn, rivalisent de cruauté [1]. »

M. A. Rambaud a tort de s'étonner de cette extension de la sorcellerie, sous la Renaissance. Elle était logique par les raisons que nous venons de dire. Elle justifie d'avance le jugement général que nous porterons tout à l'heure sur cette époque, qu'il juge favorablement parce qu'il voit la lumière dans le scepticisme.

Mais cette théorie qu'il se forme *à priori* est contredite par l'expérience et les faits. La nôtre, au contraire, s'appuiera sur eux. Dans son livre : *La sorcière*, Michelet appelle la sorcellerie *la reprise de l'*ORGIE PAÏENNE *par un peuple de serfs.* Il considère la sorcellerie comme *un voile commode adopté par la réaction des passions humaines contre l'ascétisme du Moyen Age.* Selon lui, la sorcellerie, loin d'être produite par la religion, est une réaction contre elle.

« La sorcellerie, dit M. Rodolphe de Reuss, eut ses savants jurisconsultes. De Lancre, Bodin, Delrio, Boguet, le roi d'Angleterre Jacques II, ont excellé dans les questions de sorcellerie. Du moment où ces écrivains admettaient la réalité des faits de sorcellerie, ils croyaient réellement rendre un grand service à la société en débarrassant la terre des sorciers [2]. »

Aussi Pierre de Lancre, magistrat au parlement de

(1) A. RAMBAUD, *Histoire de la civilisation*, t. I, p. 511-512.
(2) *La sorcellerie aux* XVIe *et* XVIIe *siècles.*

Bordeaux, envoya-t-il cinq cents malheureux au bûcher. Cela lui valut la place de conseiller d'Etat. Un conseiller du duché de Lorraine, Nicolas Remi, résume ainsi ses services : « Depuis quinze ans que je juge à mort en Lorraine, il n'y a pas eu moins de neuf cents sorciers convaincus, envoyés au supplice par notre tribunal. »

En 1515, cinq cents sorciers furent exécutés à Genève en trois mois.

Le président Hénault, demandant à Lapeyre pourquoi il y avait tant de sorciers, en reçut cette réponse : « C'est que le bien de ces prétendus sorciers, que l'on fait mourir, est confisqué, en partie, *au profit de ceux qui les condamnent.* » Voilà la justice *laïque* de la Renaissance.

L'amour du merveilleux explique la quantité de sorciers là où une foi éclairée n'existe plus; la quantité de condamnations iniques et cruelles s'explique, à son tour, sous la Renaissance, par une cupidité infâme *inconnue au Moyen Age.*

Dans sa *Chronique,* Monstrelet montre, en 1459, les prisons d'Arras encombrées de personnes accusées d'assister au sabbat. En 1545, l'abbesse d'un couvent de Cordoue, accusée de sorcellerie, n'échappe à la mort que par l'intervention du pape. Nantes, en 1549, Poitiers, en 1564, voient brûler plusieurs sorciers. En 1577, le parlement de Toulouse condamne quatre cents femmes; Pic de la Mirandole voit mourir sur le bûcher deux moines accusés d'avoir des relations avec les démons.

Au XVIIe siècle, les condamnations pour sortilèges n'ont pas tout à fait cessé. En 1611, Gaufredi, curé de Marseille, est condamné pour avoir introduit le démon dans un couvent. On connaît le procès qui conduisit à la mort la maréchale d'Ancre en 1617, et, en 1634, celui du curé de

Loudun, Urbain Grandier, brûlé vif malgré les réclamations de son évêque.

Le XVIIIe siècle vit encore plusieurs procès de sorcellerie en France, malgré les judicieuses observations du P. Malebranche, que nous avons rapportées dans notre livre sur *l'Eglise*.

Ces odieuses procédures, suivies d'épouvantables supplices, avaient cessé depuis un siècle en Allemagne, à la recommandation de l'archevêque de Mayence, Philippe de Schonborn, grand électeur de l'Empire, suivi de presque tous les princes de la Germanie.

Il y avait été déterminé par le mémoire émouvant d'un jésuite, le P. Frédéric Spee, dont parle Leibnitz, qui en fait le plus grand éloge. Le noble religieux avait été scandalisé et attristé des niaiseries et des horreurs dont se composaient les procès qu'il avait suivis [1]. Nous ne pouvons reproduire ici les détails souverainement intéressants que contient à ce sujet notre ouvrage sur *l'Eglise*.

« Il n'y a pas encore un siècle, écrivait Voltaire, que le roi Jacques lui-même, *ce grand ennemi de la communion romaine et du pape*, avait fait imprimer sa *Démonologie*. Maître Jacques, comme l'appelait Henri IV, y reconnaît des ensorcellements, des incubes et des succubes ; il avoue le pouvoir du diable et celui du pape, qui, selon lui, a le droit de chasser Satan du corps des possédés, comme tous les prêtres.

« Nous-mêmes, nous malheureux Français, qui nous vantons aujourd'hui d'avoir recouvré un peu de bon sens, dans quel horrible cloaque de barbarie stupide étions-nous alors plongés ! Il n'y avait pas un parlement, pas un présidial qui ne fût occupé à juger des sorciers. La France

(1) Albert du Boys, *Droit criminel*, t. II, 258, 259.

retentissait des tourments que les juges infligeaient, dans les tortures, à de pauvres imbéciles à qui on faisait croire qu'ils avaient été au sabbat, et qu'on faisait mourir sans pitié dans des supplices épouvantables. »

On remarquera que ce que dit, là, Voltaire s'applique non au Moyen Age, mais aux XVI[e] et XVII[e] siècles et à un roi protestant, ennemi de l'Eglise et du pape, puis à des parlements qui, depuis le retour au droit pénal romain, étaient en opposition et même en guerre avec l'esprit de l'Eglise, si miséricordieux et si vivant au Moyen Age. N'importe, le parti est pris, on attribuera au seul Moyen Age superstitions et supplices. C'est entendu.

Quant au seigneur de Ferney, qui simule ici l'horreur des supplices, il ne se sentait pas d'aise à la nouvelle que son disciple, le marquis de Pombal, ministre de Portugal, avait fait brûler vingt jésuites à Lisbonne. Il écrit gaiement à son ami d'Argental : *C'est quelque chose.* Heureusement le bon apôtre se trompait des dix-neuf vingtièmes. Le P. Malagrida, seul, avait été victime du ministre voltairien.

L'*envoultement* (de *vultus*, figure) était une forme particulière des sortilèges. C'était un maléfice qui consistait à faire à une image ce qu'on eût voulu faire à une personne, comme la piquer au cœur, la brûler ou la détruire. Les personnes *envoultées* devaient subir le mal fait à l'image. Horace parle de l'envoûtement dans ses *Satires* (1).

Il fut souvent usité au XVI[e] siècle. Sous Henri II, plusieurs procès sont faits à des individus accusés d'envoûtement. La Môle et Coconas furent suppliciés et brûlés comme accusés d'avoir envoûté Charles IX. Aujourd'hui

(1) I, 8-9. Cité par Reuss.

l'idée de l'envoûtement a reparu sous le nom d'*hypnotisme*, comme les *enchantements* sous le nom de *spiritisme*. Le zouave Jacob, les frères Davenport, les tables tournantes, ont eu leur moment de vogue. On consulte toujours des somnambules pour connaître l'avenir. Les erreurs, les folies et les superstitions peuvent bien changer de nom, mais elles se succèdent dans tous les temps. Notre siècle n'en est pas exempt, et ce ne sont pas les gens religieux qui donnent dans ces travers. Il en était de même au Moyen Age, ce qui exonère l'Eglise. Elle ne s'est jamais flattée d'extirper toute erreur des esprits, non plus que tout mauvais penchant des cœurs. Elle avait seulement fait prévaloir le bien et le vrai sur le mal et le faux, redevenus arrogants et triomphants aujourd'hui parce que son influence a diminué.



CHAPITRE V

CE QUI A SUCCÉDÉ AU MOYEN AGE

I. La Renaissance gréco-païenne. — II. Le protestantisme et ses prétentions. — III. Voltaire et la Chalotais. Décadence de l'instruction sous la Révolution. Nouveaux Vandales. M. Jules Simon, M. Floquet. Conclusion.

I.

La Renaissance gréco-païenne.

Le XVIIIe siècle devait naturellement exalter la Renaissance gréco-païenne du XVIe siècle ; il n'y manqua pas.

Nous ne voulons pas mériter le reproche contraire en contestant les mérites de la Renaissance, mais il ne faut pas non plus les exagérer.

On nous accordera que si cette époque a été marquée par une recrudescence extraordinaire de l'astrologie judiciaire, de la fausse alchimie et de la sorcellerie, si répandues sous le paganisme, elle fut loin d'être, en tout, un progrès intellectuel ;

Que si elle a réprimé ces délires par les plus cruels supplices proscrits par les *Cours de Chrétienté* au Moyen Age, elle fut loin d'être un progrès de la tolérance et de la justice (1) ;

(1) Nous avons démontré cette hypothèse dans notre ouvrage : *l'Eglise est-elle contraire à la liberté ?* Etude V : *L'Eglise et son œuvre législative.*

Que si les mœurs licencieuses, qui datent d'elle, remplacèrent les mœurs honnêtes du Moyen Age, elle fut loin d'être un progrès moral ;

Qu'enfin si elle fut le tombeau des franchises du Moyen Age et le berceau du pouvoir absolu, comme nous le prouverons dans notre seconde Etude, elle fut loin d'être un progrès politique et social.

D'où vient donc qu'il est de mode d'admirer sans réserve la Renaissance du XVIe siècle, alors qu'on ignore même celle des XIIe et XIIIe ? Certes, elle fut, à plus d'un égard, un réveil heureux après les malheurs et les fléaux du XVe siècle, qui semblait avoir enseveli toute vie intellectuelle dans les ruines et dans le sang. Mais si on la compare à la période qui va de Charlemagne à saint Louis, la reprise de l'admirable mouvement intellectuel dû alors à l'Eglise, est gâtée par l'alliage païen qui s'y mêle. Il est clair que si la victoire du christianisme sur le paganisme avait été un progrès, le retour même partiel de celui-ci fut un recul, malgré le beau nom dont on l'a décoré.

Les libres penseurs ne disent pas la raison de leurs tendresses pour la Renaissance et de leur antipathie pour le Moyen Age ; c'est que celle-là était sceptique comme eux, et que celui-ci était chrétien. Ils voient dans celui-ci un censeur, dans celle-là une alliée : c'est une affaire de camaraderie.

Mais si le retour au scepticisme païen fut précisément la cause du retour aux superstitions païennes et aux supplices du code pénal romain, s'il fut la cause de l'*immoralité croissante* et de la *liberté décroissante*, ne fait-on pas une pétition de principe en présentant la Renaissance comme un progrès ?

Ne faut-il pas dire, au contraire, que le scepticisme qui a causé tous ces maux est lui-même un mal social, et le

plus grand de tous, puisqu'il engendre tous les autres? « Le scepticisme détruit tout et se détruit lui-même, » a dit Voltaire.

Ce qui distingue la Renaissance, ce n'est donc pas tant la reprise du mouvement intellectuel en lui-même, après un temps d'arrêt malheureux. Trois autres renaissances l'avaient précédée aux VIe, VIIIe et XIIe siècles. Celles-là, on n'en parle pas. Ce qui distingue celle du XVIe siècle, c'est son caractère sceptique et païen. On la vante.

Tandis qu'au Moyen Age on étudie avec ardeur la philosophie d'Aristote, de Socrate et de Platon, sous la Renaissance, la philosophie en faveur est celle d'Epicure et de Lucrèce, c'est-à-dire le matérialisme et l'athéisme.

Nous le répétons, la Renaissance est une reculade de quinze siècles sous le rapport intellectuel, moral, social, politique et judiciaire, tout en restant un progrès incontestable dans la peinture, la sculpture et la musique. C'est d'elle que datent les violons, les trombones et les instruments à clavier. L'industrie et le commerce y prirent une grande extension, et les armées nationales remplacèrent les armées mercenaires.

Malgré l'esprit païen qu'elle infiltra dans les idées et les mœurs, le christianisme conserva une grande influence. Képler, Copernic, Galilée, le Tasse, Cervantès, le glorieux blessé de Lépante, sont fils du Moyen Age par leur esprit, tout en profitant, dans les sciences, des découvertes dues au temps et à l'expérience.

Nous avons dit que la Renaissance est surtout remarquable au point de vue de la peinture et de la sculpture. Le Titien, Paul Véronèse, Guido Reni, Léonard de Vinci, les Carrache, le Corrège et tant d'autres, en Italie; Rubens en Flandre, Rembrandt en Hollande, sont des illustrations incontestées et incontestables. L'Espagne

n'eut qu'au siècle suivant ses grands maîtres, Ribeira, Zurbaran, Murillo, Velasquez.

En architecture, le Moyen Age n'a rien à envier à aucune époque, et il a le mérite de n'avoir copié personne. Il a un style à lui. Il en est de même dans l'ordre intellectuel. Pour la profondeur et l'élévation de la pensée, où sont, aux xve et xvie siècles, les rivaux des génies du xiiie? Le xviie, seul, dépassera celui-ci sous le rapport scientifique et littéraire. Il marque la véritable Renaissance moderne. Newton, Descartes, Leibnitz, Pascal, Corneille, Racine, Molière, la Bruyère, Bourdaloue, Massillon, la Fontaine, Fénelon, Bossuet, ont porté les lettres et les sciences à une hauteur inconnue jusque-là. Le souffle chrétien inspire tous ceux d'entre eux qui se sont élevés jusqu'au génie. De l'avis universel, l'aigle de Meaux les dépasse tous, il atteint jusqu'au sublime.

Parmi les écrivains de la Renaissance que nous n'avons pas cités tout à l'heure, Erasme, Machiavel, l'Arioste, Montaigne, Rabelais, Charron, Malherbe, Camoëns, Shakspeare, ce dernier seul est au premier rang.

Une remarque doit être faite même au point de vue des arts.

Si la supériorité de la Renaissance est reconnue, quant à la peinture et à la statuaire, c'est certainement grâce, surtout, aux œuvres de Raphaël et de Michel-Ange. Or, si le Moyen Age ne peut les revendiquer comme ses fils, il peut les revendiquer comme ses élèves.

Le premier avait eu, pour maîtres, Bramante et le Pérugin, enfants du Moyen Age. Il est donc bien son élève. Il en est de même de Michel-Ange, né en 1475. Le génie mâle et puissant de celui-ci n'a pas de rivaux; par l'élévation et la grâce celui-là est demeuré sans égal. Une part de leur gloire revient, par leurs maîtres, au Moyen Age.

Si l'on veut faire honneur à la Renaissance seule de l'œuvre de ces deux maîtres, nous constaterons encore la supériorité de l'art chrétien, en eux, sur l'art gréco-païen. Apelle n'a pas, dit-on, égalé Raphaël. Michel-Ange, qui est à lui seul Apelle, Ictinus et Phidias, les dépasse aussi ; car sa coupole de saint Pierre l'emporte sur le Parthénon, comme son *Moïse* et sa *Notre-Dame de Pitié* l'emportent sur la Minerve (l'Athena Parthenos), dont il existe une belle reproduction à Rome, et une autre, de M. Simart, au château de Dampierre, commandée par le duc de Luynes.

On ne se doute pas généralement à quel point l'esprit païen, substitué par la Renaissance au génie national et chrétien, a abaissé les intelligences et les caractères, altéré les sentiments que le christianisme avait élevés. Un excellent juge, M. Léon Gautier, qualifie d'*idiote* la littérature de nos romans en prose, des xve et xvie siècles.

Sismondi, qui n'est pas suspect, a intitulé un des chapitres de son *Histoire des Républiques italiennes au Moyen Age : « Progrès des lettres et des arts et décadence de l'esprit public au XVe siècle,* » où commence la Renaissance. »

Cet esprit a introduit, dans la littérature, le genre licencieux, même de la part des femmes, dont l'attitude est si digne, si noble au Moyen Age. Les *Contes de la reine de Navarre*, le *Gargantua* de Rabelais, ouvrent la voie aux romans abjects de Diderot et à l'ignoble *Pucelle* de Voltaire, que Mme de Staël appelait un crime de lèse-nation. Encore un échelon et nous descendons à M. Zola. A mesure que l'influence chrétienne baisse, l'immoralité monte. La notion même de la morale se perd.

Les écrivains, au xvie siècle, entremêlent le païen et le

chrétien d'une manière à peine croyable, qui accuse un esprit aussi dévoyé que léger. En voici un exemple :

Dans son poème des *Lusiades*, Camoëns fait le plus singulier amalgame de la religion chrétienne et de la mythologie. Le Christ et la vierge Marie deviennent les agents des divinités du paganisme. Le poète portugais annonce que le but de l'expédition dont il va chanter les exploits est de propager la foi chrétienne et d'anéantir le culte de Mahomet ; et dans cette entreprise religieuse, c'est Vénus qui protège les Portugais, c'est Bacchus qui leur est contraire. C'est Jupiter qui, du haut de l'Olympe, prédit la chute de l'islamisme et le triomphe de l'Evangile.

A la même époque, un cardinal félicite Léon X d'avoir été élu au pontificat *grâce aux dieux immortels: Deorum immortalium beneficio.* Les pompes les plus mythologiques sont, du reste, déployées au couronnement de ce pontife.

Un autre cardinal se vante de ne pas lire son bréviaire pour ne pas gâter son goût pour la belle latinité.

Rabelais, curé de Meudon, aurait pu chanter le *Dieu des bonnes gens*, de Béranger. Nous ne parlons pas de Brantôme, chez qui l'absence de sens moral est complet. Comme Rabelais il dirait volontiers : « *Mieulx est de ris que de larmes escrire, pour ce que rire est le propre de l'homme ; vivons joyeulx.* » Voilà toute la philosophie de la Renaissance. Le plaisir est sa religion. Nos *viveurs* n'en ont pas d'autres. *La religion réformée vient de là.*

Depuis la Renaissance, les peintres et les statuaires se sont occupés surtout de la beauté plastique. Le sentiment, dans leurs œuvres, devient plus rare ; la forme matérielle semble leur unique préoccupation. L'idéal, ce reflet de l'âme, est, pour eux, inconnu ou secondaire.

La forme, ô grand sculpteur, c'est tout et ce n'est rien;
Ce n'est rien sans l'esprit, c'est tout avec l'idée,

a dit Victor Hugo.

Aujourd'hui, le naturalisme le plus brutal s'affiche dans les arts comme dans la littérature. Rien ne nous parait mieux le caractériser que le groupe de marbre représentant *la danse*, devant la façade de l'Opéra à Paris. Malgré le talent incontestable de Carpeaux, son auteur, si l'on ne considère que la forme, on est honteux, pour l'art français, de penser qu'un de ses notables représentants, ayant à traiter le sujet de la danse, n'en ait pas conçu un autre idéal qu'une espèce d'orgie dégoûtante, de descente nocturne de la Courtille par des prostituées nues. Nous ne connaissons pas d'exemple plus complet de l'avilissement de l'art au point de vue idéal.

C'est à rapprocher de la littérature de M. Zola et de la pornographie contemporaine.

Rien n'est plus propre à donner la mesure de l'oblitération des idées et des sentiments sous l'influence de la Renaissance païenne, que les travestissements subis par l'immortelle figure de Jeanne d'Arc. Cette personnalité unique dans l'histoire a un caractère surhumain, précisément à cause du mobile et de l'esprit religieux qui l'animèrent. Eh bien, le portrait qu'en font les écrivains et les peintres de la Renaissance est méconnaissable.

Au lieu d'une simple et pieuse bergère, inspirée de Dieu, osant concevoir, malgré sa pudeur, son ignorance et sa simplicité, le hardi projet de conduire des armées à la délivrance de son pays, puis de faire sacrer son roi à Reims, pour retourner ensuite à ses troupeaux, le poète Malherbe en fait *une belle amazone*, il la représente comme « *un Alcide féminin.* » Dans le monument élevé à Rouen, sur la place du Marché, elle emprunte les traits de Bellone.

« Shakspeare, Anglais, il est vrai, fait faire à l'héroïne, par Charles VII, des propositions outrageantes qu'il présente comme une récompense royale (1). »

Après lui, Voltaire, sans avoir l'excuse d'être Anglais, écrit son poème obscène. Il est vrai qu'il avait, comme Cauchon, renié sa patrie, dont il chantait la défaite, et se vantait d'être Prussien de cœur. L'admiration de beaucoup de Français pour cet homme serait coupable si elle n'était ignorante.

De nos jours, sans avilir la sainte et glorieuse héroïne, Michelet et Henri Martin ont montré qu'ils n'étaient pas de taille à la comprendre. Ils l'ont défigurée en la laïcisant. Ils dénaturent sa mission, son œuvre et son esprit, croyant en faire honneur à la libre pensée.

Au lieu de reconnaître en elle ce qu'elle fut réellement: une chrétienne pieuse, illuminée d'en haut, Michelet en fait *un symbole anticipé de la démocratie.* « *Cette pure et touchante victime*, dit-il, *représente le peuple et mourut pour lui.* »

Assurément cela ne lui vint jamais à la pensée, et ne pouvait pas lui venir, étant données les idées du temps. Elle symbolisait la patrie, symbolisée elle-même à ses yeux par son roi. C'est pour eux qu'elle combattit et mourut. Elle crut sa mission terminée quand elle eut fait sacrer Charles VII à Reims.

Michelet ose ajouter : « *Ici, pas un nom propre, personne n'a préparé, n'a conduit, personne n'a éclipsé les autres. Après la victoire on a cherché le héros, et l'on a trouvé tout un peuple* (2). »

Comment! ce n'est pas Jeanne d'Arc qui a provoqué,

(1) Lecoy de la Marche, conférence au Cercle catholique, 20 avril 1888.
(2) *Introduction à l'histoire universelle*, p. 66.

préparé, conduit la lutte, entraîné le roi et les capitaines? Comment! il a fallu, après la victoire, chercher l'héroïne? Elle n'apparaît pas triomphante à Orléans, à Patay, à Beaugency, etc., enfin, martyre à Rouen? Comment! dans cette étonnante épopée, elle n'éclipse pas tout le monde?

Le peuple et l'Eglise ne s'y sont pas trompés, eux. Ils l'invoquent dans les prières liturgiques, tout de suite après sa mort, et même avant le procès en réhabilitation ordonné par l'Eglise pour la venger du procès de Rouen, dirigé par des renégats et des vendus.

En vérité on croit rêver en lisant de pareilles pauvretés, débitées avec un tel aplomb par un historien dont l'imagination fait un romancier, quand le parti pris de l'irréligion et de la haine ne lui fait pas altérer sciemment la vérité. Jusqu'où ne peut pas conduire la passion antireligieuse?

Le même parti pris systématique de nier l'influence chétienne et le surnaturel dans l'histoire, inspire Henri Martin. Pour lui, qui met le druidisme au-dessus du christianisme (nous n'inventons pas), Jeanne d'Arc n'est pas une démocrate comme pour Michelet, c'est une druidesse qui s'est trompée de siècle comme sainte Geneviève. Cette trouvaille rappelle la qualification de *sans-culotte* appliquée à Jésus-Christ par des Jacobins.

Ces deux historiens avaient, certes, le droit de professer ces opinions ridicules; sans cela, à quoi servirait la libre pensée? Mais Henri Martin n'avait pas le droit de falsifier l'histoire en disant que la noble héroïne a été trahie par Charles VII, jugée par l'Eglise et condamnée par le pape. Trois assertions, trois faussetés.

Qui ne sait que c'est le parti anglo-bourguignon qui la livra aux Anglais, et un tribunal anglais qui la jugea?

Quant au pape Calixte III, loin qu'il l'ait condamnée,

c'est lui qui ordonna le procès en réhabilitation, le 11 juin 1455, à la demande du roi Charles VII. Un historien devrait savoir cela. Il nous paraît impossible qu'il l'ait ignoré; mais la vérité historique contrariait ses théories préconçues et ses haines, il la sacrifia. L'école sceptique et révolutionnaire a sur la conscience beaucoup de ces ignorances ou de ces indélicatesses.

Dans la peinture, tous les portraits qu'on a de Jeanne d'Arc, du XVIe et du XVIIe siècle, ne rendent nullement sa physionomie. Ce sont des grandes dames empanachées, des héroïnes de théâtre, pour ne pas dire des écuyères de cirque. Celui de Simon Vouet, malgré le talent du peintre, ne laisse pas d'autre impression.

Ingres lui-même n'a guère été plus heureux. Nous eussions désiré voir son illustre élève, Hippolyte Flandrin, l'auteur de l'admirable frise de Saint-Vincent de Paul, traiter ce magnifique sujet; il était de taille à le comprendre.

L'étude consciencieuse du Moyen Age, aujourd'hui, a ramené à une appréciation plus exacte de cette époque, de ses personnages et de son esprit. On reconnaît que ce qui le caractérise, c'est l'élévation de la pensée, la noblesse des sentiments, le culte du devoir, la profondeur de la réflexion, l'amour des libertés publiques.

A tous ces points de vue, le Moyen Age est un géant avec lequel la Renaissance ne saurait se mesurer. Elle est l'esprit, il est le génie; elle est le plaisir, il est le devoir; elle est l'intérêt, il est l'honneur; elle est l'alliée de nos penchants, il en est le redresseur; elle est le flatteur, il est l'ami sincère; pour tout dire en un mot, elle est païenne, il est chrétien.

Ses partisans nous accusent d'être en retard de cinq siècles, ils le sont de vingt.

En dehors de sa haute valeur artistique, ce qui caracté-

rise la Renaissance, c'est donc son esprit sceptique et léger, c'est la soif des jouissances et des plaisirs; c'est la tendance au pouvoir absolu inconnu aux beaux siècles du Moyen Age, régis par l'équité chrétienne. Ce qu'elle a fait perdre à la religion, c'est la magie et la sorcellerie qui l'ont regagné.

Qui oserait voir là un progrès?

Son grand écrivain politique, Machiavel, dans son livre *Du prince*, enseigne les moyens, pour les ambitieux, de réussir au mépris de la justice et de l'humanité. Ce livre, condamné à Rome, forme antithèse avec celui de saint Thomas d'Aquin que nous avons analysé : *Du gouvernement des princes*.

Voici les préceptes développés par Machiavel :

1° Ruiner tout un pays, s'il le faut, pour en demeurer le maître;

2° Exercer de grandes cruautés, pourvu que ce soit résolument et tout à la fois;

3° Tâcher de paraître homme de bien sans l'être véritablement;

4° Ne tenir sa parole qu'autant qu'on y aura avantage;

5° Savoir dissimuler et trahir;

6° Enfin se dépouiller, s'il le faut, de toute humanité pour régner.

Ces deux ouvrages peignent les deux époques : l'une de foi, d'honneur et de générosité; l'autre de scepticisme, de parjures, de trahison, de tyrannie.

La Renaissance est donc loin d'avoir la bonne réputation de son père.

Son frère puîné, le XVIIe siècle, viendra heureusement renouer les traditions paternelles de foi éclairée, de dignité et de grandeur, sans être toujours à leur niveau.

Le Moyen Age représentait la victoire du christianisme

sur le paganisme, et les progrès issus de cette victoire. La Renaissance a été une tentative de revanche du paganisme, en partie couronnée de succès, et dont les effets durent encore. La lutte continue.

« Cette rétrogradation, dit l'illustre Donoso Cortès, a commencé avec la restauration du paganisme littéraire, qui a amené successivement la restauration du paganisme philosophique, du paganisme religieux et du paganisme politique (1). » C'est la généalogie da la Révolution d'où est sorti notre lamentable état social.

« La société, à la fin de l'ancien régime, dit M. l'abbé Lémann, ressuscite partout les souvenirs de la mythologie ; elle oublie l'Evangile. La prostitution cherche son excuse et ses modèles dans les mœurs honteuses d'Athènes et de Rome antique ; Diane, Vénus, Jupiter, Mercure, inspirent la littérature, les arts et les mœurs, comme Brutus inspirera la Révolution (2). »

On se demande, après cela, d'où vient le jugement favorable sans réserve qu'on porte sur la Renaissance.

Il vient du mot même qui la désigne.

« C'est une énorme puissance que celle des mots, » disait Joseph de Maistre.

Renaissance et *Réforme* sont deux mots menteurs qu'on prend pour l'expression fidèle de la chose désignée, deux mots admirablement choisis pour tromper les esprits superficiels et confiants.

Par *Renaissance* succédant à *Moyen Age*, on veut faire entendre que c'est la vie qui succède à la mort. Elle n'a été que la *résurrection du paganisme.*

Le mot Réforme est encore un de ces mots aux-

(1) Lettre du 4 juin 1849.
(2) *L'entrée des Israélites dans la société française.*

quels l'ignorance et l'irréflexion se sont laissé prendre.

On se dit : Puisque le protestantisme fut la *réforme* des abus et des mœurs, il était un progrès, un bien. On oublie que les étiquettes sont souvent trompeuses, que les programmes ne tiennent pas toujours leurs promesses, que les actes ne s'accordent pas toujours avec les paroles.

Si on réfléchissait, on se dirait : Comment se fait-il que les trois chefs des Eglises dites *réformées*, Luther, Calvin et Henri VIII, aient été trois types d'immoralité, d'orgueil et de cruauté ?

Ceux qui les admettent comme pontifes de leur religion savent-ils la vie scandaleuse et les emportements de Luther ? Connaissent-ils ce couplet de sa composition :

> Wer liebt nicht Wein, Weib und Gesang,
> Der bleibt ein Narr sein Leben lang,
> Und Narren sind wir nicht.

Savent-ils que Calvin a été fleurdelisé et banni pour vice innommable ? Savent-ils la vie de Henri VIII, espèce de Barbe-bleue ?

S'ils le savent, comment sont-ils assez naïfs pour croire que de tels hommes ont pu être des *réformateurs ?*

Ceci nous conduit naturellement à constater que le protestantisme ne peut, pas plus que la Renaissance, supporter la comparaison avec le Moyen Age, et que rien de ce qu'elle a eu de bon ne pouvait venir de la prétendue Réforme.

II.

Le protestantisme et ses prétentions.

Pour mieux déprécier le Moyen Age, certains critiques affectent de l'opposer à la Renaissance, qu'ils exaltent.

Parmi eux figurent les protestants, qui ont un intérêt particulier à dénigrer une époque essentiellement catholique, et à grandir celle qui touche à la Réforme, et dont ils voudraient se faire honneur. Cette prétention est incompatible avec l'histoire.

1° Ce n'est pas à la prétendue Réforme qu'on doit ce que la Renaissance a eu de bon, puisque celle-ci date du milieu du xve siècle, tandis que celle-là naquit trois quarts de siècle plus tard.

2° C'est au contraire l'esprit sceptique et sensualiste de la Renaissance qui a inspiré la révolte qui a divisé la chrétienté, révolte déguisée sous le nom menteur de Réforme.

3° La Renaissance eut pour cause principale l'émigration des Grecs chassés de Constantinople par Mahomet II et qui, réfugiés en Italie et en France, contribuèrent à la reprise du mouvement artistique et littéraire, après les guerres du xive et du xve siècle.

4° Elle avait été préparée par les savants travaux du Moyen Age.

5° La doctrine et les idées de Luther et de Calvin ne pouvaient que l'entraver et la fausser par leur esprit dissolvant.

6° Elle eut pour protecteurs le pape Léon X et les Médicis en Italie, et, en France, François Ier, qui combattit les protestants.

7° Elle fut facilitée considérablement par l'imprimerie, découverte à la fin du Moyen Age.

Voilà la source et l'origine de la Renaissance, les raisons de son succès. Il faut que nos adversaires en prennent leur parti ; aucun progrès réel n'a été empêché, dans le monde, par l'Eglise, ou produit par ses adversaires protestants ou révolutionnaires. Malheureusement, les pré-

jugés reçus sont le contraire de la vérité ; mais l'ère de la justice commence à se lever pour l'Eglise.

L'apparition du protestantisme, peu après la Renaissance, n'est qu'une coïncidence qui ne prouve rien en faveur du premier. Si l'on ajoute que, pendant un siècle, les protestants se bornèrent à des controverses théologiques *sans aucun rapport avec les sciences et les belles-lettres*, on ne comprend même plus leur prétention à l'honneur d'avoir été pour quelque chose dans leur réveil.

M. l'abbé Bourgeat fait, à ce sujet, de judicieuses réflexions.

« Avant les commencements de la Réforme et longtemps après, dit-il, les grands travaux de la Renaissance furent accomplis principalement par des écrivains et des savants catholiques, ou du moins sans que le protestantisme ait eu sur eux, *comme tel*, une influence spéciale.

« Quelle part, en effet, eut-il à la découverte de la boussole, de l'imprimerie, de l'Amérique et de notre système du monde, dont on est redevable à des catholiques ?

« En quoi doit-on aux protestants l'étude du latin, du grec, de l'hébreu, de l'arabe, de la philosophie, des sciences cultivées des siècles avant eux ? »

Il est notoire, au contraire, que pendant plus d'un siècle, ils n'ont contribué en rien à leur culture ni à leurs progrès. Pendant toute cette période, partout où le protestantisme parvint à s'établir sur les ruines du catholicisme, un des résultats de ce changement fut, au contraire, la *décadence immédiate des études et de l'instruction publique* (comme sous la Révolution), par suite de l'anéantissement des écoles, des couvents, des universités, des collèges catholiques. Les protestants ne purent réorganiser l'instruction publique que longtemps après avoir dispersé ou détruit ces centres d'enseignement.

« Non seulement pendant un siècle le protestantisme fut stérile en œuvres de haute intelligence...., mais la Réforme luthérienne fut en elle-même, et par la volonté de son auteur, une protestation continuelle contre la raison, la philosophie et la liberté, au profit de ce qu'il appelait *la vraie doctrine.*

« On pourrait croire que Luther se plaignait de l'absence de raison ou de philosophie dans les docteurs du Moyen Age, c'est justement le contraire qui est vrai. C'est Luther qui foule aux pieds la raison, la liberté et la philosophie; c'est lui qui prétend y substituer la foi pure, l'irresponsabilité, le fatalisme de la volonté et la *vraie doctrine*, c'est-à-dire *la sienne. Sic volo*, *sic jubeo, sit pro ratione voluntas*, disait-il.

« C'est encore lui qui proscrit toute intervention de la raison dans la foi chrétienne, qui a outragé les théologiens du Moyen Age, comme les docteurs de l'Eglise, pour avoir fait usage des lumières de la raison, dans le but de fonder la science théologique par l'*union de la théologie et de la philosophie.*

« Luther était conduit à ce mépris de la raison par deux motifs.

« D'abord, ses adversaires lui faisaient remarquer que la doctrine du fatalisme et du *serf arbitre*, de la justification par la foi seule, de la prédestination, de l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut, etc., choquait le bon sens et la conscience humaine.

« Ce mépris absolu des droits de la raison était le complément de sa doctrine. Car de même que les mérites de Jésus-Christ devaient, selon lui, suffire à notre salut, sans le secours de notre volonté et de nos bonnes œuvres, ainsi la foi devait suffire à notre intelligence sans le concours de notre raison.

« Les bonnes œuvres sont inutiles au salut éternel, dit-il, et ne servent qu'à nous rendre plus présomptueux, plus coupables; la raison n'est que ténèbres, aveuglement, folie, extravagance. Le meilleur parti à prendre, avec elle, c'est de l'anéantir, de l'ensevelir au fond de l'âme. »

« Quand il parle au peuple, il s'emporte au point de s'exprimer là-dessus avec une grossièreté ordurière. On ose à peine répéter ses paroles.

« La raison, dit-il dans le dernier sermon qu'il fit à Wittemberg, la raison, c'est la fiancée du diable; c'est une prostituée, une abominable ga..., la pu.... en titre du diable, une galeuse, une sale et dégoûtante pu...., qu'on devrait fouler aux pieds et détruire, elle et sa sagesse, à laquelle on ferait bien, pour la rendre haïssable, de jeter de la m.... au visage, et qui mériterait, l'abominable ga..., qu'on la reléguât dans les lat..... [1]. »

Nous demandons pardon au lecteur de cette citation; il ne serait pas moins scandalisé s'il lisait les *Tisch-Reden*, Propos de table, de Luther. Malgré sa verve et son talent de parole, on se demande comment un tel homme a pu exercer un tel empire et fonder une religion en pays civilisé. Il est vrai que l'Allemagne était en retard de deux siècles sur la France, et que le protestantisme y a été implanté par la force, au service des princes alléchés par les biens des églises et des couvents, et désireux de réunir sur leurs têtes le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. C'est à ce titre que l'empereur Frédéric-Guillaume s'intitulait *Summepiscopus*. Il n'osait pas s'intituler *Summus Pontifex*.

Le calvinisme, en France, n'a pas plus de droits que le luthéranisme en Allemagne, de revendiquer la moindre

(1) *Œuvres de Luther*, édit. de Leipsick, p. 373.

part dans l'œuvre de la Renaissance littéraire et artistique. Il est connu que le protestantisme, froid et guindé, est contraire aux œuvres d'art et d'imagination. La France ne lui doit que ses luttes armées contre notre religion et notre patrie, *avec le secours de l'étranger*.

Dans ses savantes *Etudes sur l'Allemagne à la fin du Moyen Age*, Janssen a établi sans réplique que la Renaissance n'a rien dû à la Réforme. Erasme, témoin oculaire, qu'on a surnommé le *Voltaire chrétien*, a mérité ce surnom par ses spirituelles railleries sur l'œuvre des réformateurs allemands, qu'il connaissait bien. Il ne leur attribuait que la déformation des mœurs.

« Ceux que j'ai connus purs, dit-il, pleins de candeur et de simplicité, je les ai vus, une fois passés à la secte, commencer à parler de filles, courir les jeux, mettre de côté la prière, s'adonner tout entiers aux intérêts matériels, devenir impatients, vindicatifs, frivoles, changés d'hommes en vipères (1).

« Je vois bien des *luthériens*, mais peu d'*évangéliques*. Regarde un peu ces gens, et considère si le luxe, l'avarice et la luxure *ne règnent pas plus chez eux que chez les catholiques*. Montre-m'en un qui, par le nouvel Evangile, soit devenu meilleur; *pour moi, je n'en ai point vu qui ne soient devenus pires* (2). »

C'était un proverbe, pour dire qu'on allait passer la journée en débauches : *nous allons vivre aujourd'hui à la luthérienne : hodie lutheranice vivemus*.

Si le réveil des lettres et des arts, sous la Renaissance, ne doit rien à la Réforme, on voit que la Renaissance, au contraire, par son esprit licencieux, a produit la révolte

(1) Epître aux frères de la basse Allemagne.
(2) Epître A, 1526.

sensualiste de Luther. Cette révolte, il l'a habilement qualifiée de *Réforme*, pour mieux donner le change; mais on vient de voir ce qu'il en est. Les corsaires ont toujours déguisé leur pavillon.

Cela n'empêche pas Henri Martin d'attribuer aux protestants « le point de départ de ce grand mouvement d'instruction publique, qui est l'honneur de la civilisation protestante. » Cette opinion, contredite par les faits et les documents, ne mérite pas plus d'être réfutée que celle des partisans de la Révolution, qui attribuent à cette dernière l'honneur des progrès intellectuels à notre époque.

Devant ces prétentions rivales, M. Lecoy de la Marche est perplexe.

« Je pensais, dit-il, que le développement de l'instruction avait été l'honneur de la civilisation catholique, longtemps avant la Réforme; que les évêques et les conciles des premiers siècles s'en étaient quelque peu occupés; que Charlemagne avait fondé des écoles; que les grandes universités du Moyen Age avaient propagé les sciences et les lettres. Mais il paraît que c'est le protestantisme qui a créé, de toutes pièces, l'enseignement public. Je le veux bien; cependant, j'entends dire par les organes attitrés de la même école historique, que l'instruction des masses est un bienfait de 1789; que la Révolution a été la première à cultiver l'intelligence du peuple; et même que l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire est dû au génie du XIX[e] siècle.

« Voyons, messieurs les libres penseurs, mettez-vous d'accord et tirez-moi d'embarras. Est-ce à Luther, à Robespierre ou à Paul Bert, qu'il faut faire remonter l'origine du grand mouvement intellectuel [1]? »

(1) *La guerre aux erreurs historiques.*

La conclusion de cette première Etude sera la réponse à la question du sympathique et spirituel critique.

III.

Voltaire et la Chalotais. — Décadence de l'instruction sous la Révolution. — Nouveaux Vandales. — M. Jules Simon, M. Floquet. — Conclusion.

Nous avons vu la part de l'Eglise dans le développement intellectuel du ve au xve siècle. C'est aux écoles épiscopales d'abord, puis aux écoles monastiques, puis enfin aux universités, qu'il est dû. En dernière analyse, le mérite en revient tout entier à l'Eglise, qui a suscité et établi partout, en Europe, ces centres d'enseignement.

C'est tellement dans son esprit qu'aujourd'hui encore, chaque mission, en Orient et dans tout l'univers, a ses écoles à côté de ses églises; et c'est par là que l'influence française, notamment, y est restée si grande, malgré les persécutions du gouvernement dans la métropole. En Afrique, en Asie, dans l'Océanie, partout, le missionnaire apporte avec lui le double baptême de la foi et de l'instruction.

Loin que le Moyen Age ait été ignorant par la faute de l'Eglise, il fut plus studieux qu'aucune époque de l'antiquité, et il dut son savoir à l'Eglise.

Sciences, arts, lettres, philosophie, imprimerie, continents, voilà les découvertes, voilà le magnifique héritage que ses fils ont laissé, il faut bien le dire, à d'ingrats héritiers. Dans l'histoire comme dans les familles, c'est souvent le sort des morts.

La Renaissance, qui fut un progrès incontestable sous le rapport artistique, profita peu de cet héritage au point

de vue scientifique, nullement au point de vue philosophique. Elle fut une décadence sous le rapport moral, et aussi, nous le verrons dans notre seconde Etude, sous le rapport de la liberté.

Le protestantisme, né de l'esprit de dispute, de révolte et de luxure, n'usa, à son tour, de l'héritage du Moyen Age, notamment de l'imprimerie, que pour étendre et multiplier les dissensions religieuses du XVIe siècle. Il prépara, par là, la révolution politique du XVIIIe.

Que fit celle-ci, à son tour?

Le mouvement ascensionnel des études, que nous avons esquissé jusqu'au XVe siècle, avait acquis, au XVIIIe, des proportions énormes. En continuer l'historique jusque-là serait sortir de notre cadre. Qu'il nous suffise de dire qu'en 1770 plus de deux mille maisons, en Europe, dépendaient de la seule abbaye de Cluny. *Ab uno disce omnes.*

Eh bien, tous ces ordres religieux, vénérables et paisibles sanctuaires des lettres et des sciences, tous ces hommes studieux et dévoués : Bénédictins, Prémontrés, Cisterciens, Carmes, Bernardins, Augustins, Théatins, Oratoriens, Jésuites, à qui la France devait son savoir, ses grands hommes et sa suprématie dans le monde, on les expulsa un jour, on détruisit leur œuvre quatorze fois séculaire. Et qui ? Les mêmes hommes qui accusent l'Eglise d'obscurantisme.

Ces religieux avaient formé les illustres savants du siècle dernier : Buffon, Linné, Bernard de Jussieu, Daubenton, Haüy, Fourcroy, Berthollet, Monge, Laplace, Parmentier, Lamarck, Lavoisier.

Passionné pour la science, ce dernier avait demandé un sursis au tribunal révolutionnaire pour faire une expérience utile à l'humanité ; il lui fut répondu : *La Répu-*

blique n'a pas besoin de savants ; et il fut décapité pour avoir fait partie du corps des fermiers généraux.

La République, paraît-il, n'avait pas davantage besoin de lettrés, car la tête d'André Chénier tomba aussi sous le couteau de la guillotine, parce qu'il avait stigmatisé dans ses vers la peur que les honnêtes gens avaient des scélérats triomphants. Son frère Marie-Joseph, républicain ardent, ne fit rien pour le sauver.

Le cardinal de Richelieu avait fondé l'Académie française ; la Convention la supprima, ainsi que toutes les sociétés savantes, le 8 août 1793, comme soupçonnées de sentiments monarchiques et accusées de constituer une *aristocratie intellectuelle.*

C'était avouer que tout ce qui était intelligence était opposé à la Révolution.

Le 15 septembre suivant, la Convention décrétait la fermeture de tous les collèges et universités, et ordonnait la vente de leurs biens, sous quelque dénomination qu'ils fussent connus. Cette mesure avait été prise après une longue discussion sur l'instruction publique, et après avoir proclamé que les connaissances humaines sont la base de la liberté, *pourvu que ces connaissances soient révolutionnaires ;* c'est-à-dire qu'il fallait s'emparer de l'enseignement pour le couler dans le moule révolutionnaire en calomniant le passé, en justifiant le présent, en falsifiant l'histoire, en faisant triompher le mensonge.

Dans la tempête où tout un glorieux passé devait sombrer, ne fallait-il pas *épurer* les corps enseignants, comme on devait, de nos jours, *épurer* la magistrature, sous prétexte d'améliorer, là, les études, ici, la justice ? En réalité, le but était d'arriver à fausser l'histoire et la vérité, comme aujourd'hui la justice ; d'arracher à la France sa religion et sa foi, pour les remplacer par le

scepticisme. La haine des ambitieux et des monstres portés au pouvoir par la Révolution, contre la volonté nationale, n'avait pas d'autre but. Elle s'explique aussi par l'appât des biens des couvents, qu'ils confisquèrent.

Au XVIe siècle déjà, le vol et la confiscation avaient poussé les princes allemands à recourir à la force pour établir le protestantisme. « *Les beaux rayons de nos ostensoirs d'or*, disait Luther, *ont fait plus de conversions que tous nos sermons.* »

Les révolutionnaires imitèrent l'exemple des princes allemands dans leur guerre à l'Eglise. Ils appliquèrent la théorie récemment émise par un de nos républicains le plus en vue : « *On ne discute pas avec ses adversaires, on les supprime.* » Contre l'Eglise, la Révolution employa la violence et la confiscation, absolument comme la Réforme.

Il y a quelques années, l'expulsion nouvelle des Jésuites et le massacre des Dominicains d'Arcueil venaient réveiller le triste souvenir du massacre des Carmes. Au Moyen Age on ne voyait de ces choses-là qu'avec l'apparition des barbares. Mais, au fait, n'étaient-ce pas de nouveaux barbares, ces hommes comparés par Mallet-Dupan aux Huns et aux Vandales, aux Goths et aux Hérules ?

On peut dire de la fermeture des écoles religieuses, à la fin du XVIIIe siècle, ce que Chateaubriand disait de celles des Jésuites. Au moment de leur expulsion par ordre de Mme de Pompadour, qui avait ses raisons pour ne pas les aimer, les Jésuites possédaient cent dix maisons et tenaient la tête de l'enseignement.

« Naturalistes, chimistes, mathématiciens, botanistes, poètes, mécaniciens, astronomes, historiens, traducteurs, antiquaires, il n'y a pas une branche des connaissances humaines, dit Chateaubriand, qu'ils n'eussent cultivée

avec éclat, et *l'éducation en France ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute.* »

Elle avait baissé, en effet, considérablement pendant la période révolutionnaire et souffrit longtemps sous le Consulat et l'Empire. Il suffit de lire, là-dessus, le consciencieux travail de M. l'abbé Sicard.

En 1789, il y avait plus de neuf cents collèges pour l'instruction secondaire, fréquentés par près de quatre-vingt mille élèves.

On se plaignait même qu'il y eût *trop de collèges*, trop d'étudiants, et que le nombre des déclassés augmentât. Grâce aux bourses dont étaient dotés la plupart de ces établissements, grâce à la facilité avec laquelle les collèges ecclésiastiques et les collèges monastiques accordaient des réductions de prix, l'instruction, même secondaire, était à la portée de tous.

La Chalotais, président du parlement de Bretagne, qui partageait l'aversion de Voltaire pour l'instruction du peuple, écrivait avec dépit : « Il n'y a jamais eu tant d'étudiants dans un royaume où tout le monde se plaint de la dépopulation. Le peuple même, les paysans veulent étudier.... » Il disait des Frères de la doctrine chrétienne, voués spécialement à l'éducation populaire : « Les Frères perdent tout en apprenant à lire et à écrire à des gens qui ne devraient savoir que *manier le rabot.* »

Voltaire lui répond (28 février 1763) : « Vous avez raison de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs. Envoyez-moi des frères pour conduire mes charrues et les y atteler. » « On n'a jamais prétendu, dit-il à d'Alembert, éclairer les cordonniers et les servantes ; C'EST LE PROPRE DES APOTRES. On ne saurait souffrir l'insolence de ceux qui voudraient nous faire

penser comme notre tailleur ou notre blanchisseuse. » « La canaille n'est pas faite pour être éclairée. » « Le peuple sera toujours sot et barbare. Ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin [1]. » « Il me paraît *essentiel* qu'il y ait des *gueux* ignorants [2]. » « Laissons le peuple, dit-il à Duclos [3], recevoir un bât des bâtiers qui le bâtent ; la liberté est *notre partage.* »

Voilà ceux qui font à l'Eglise le reproche d'avoir voulu maintenir le peuple dans l'ignorance. N'est-ce pas nous qui serions fondés à dire qu'avec des guides imbus des sentiments du seigneur de Ferney, le Moyen Age eût été, tout de bon, une époque de ténèbres et de servitude ?

Pendant que les *anticléricaux* du XVIIIe siècle se lamentaient de ce torrent d'éducation avant 1789, le clergé, dans ses *cahiers*, réclamait la création de nouveaux collèges et la gratuité de l'instruction. La Constituante répondit par un refus à l'offre de la congrégation de Saint-Maur de distribuer ses mille sept cent soixante bénédictins dans quarante-quatre maisons composées chacune de quarante religieux, et qui eussent été destinées à l'instruction de la jeunesse. On rêvait déjà de tout supprimer pour prendre les bâtiments et les biens des monastères. Comme dans toutes les révolutions, la fortune publique était profondément atteinte, et on avait besoin d'argent.

Plus tard, l'Université impériale fut heureuse de retrouver six cents prêtres qui avaient enseigné dans les collèges de l'ancien régime, pour occuper ses chaires et relever l'enseignement interrompu par de sauvages destructeurs. Malgré cela, l'instruction souffrit en France pendant un demi-siècle. Un grand nombre de professeurs s'étaient

(1) A Tabareau.
(2) A Diderot, 2 septembre 1762.
(3) 8 septembre 1760.

réfugiés à l'étranger, notamment en Angleterre, où ils ont commencé le mouvement de retour de l'Eglise anglicane à l'ancienne unité catholique.

En 1799, le premier consul, Bonaparte, avait envoyé onze Conseillers d'Etat en mission dans les départements, pour faire une enquête sur la situation générale de la France au 18 brumaire : Fourcroy, Français de Nantes, Barbé-Marbois, Champagny, Lacuée, Najac, Duchâtel, Thibaudeau, Redon, Regnauld de Saint-Jean-d'Angély et Sainte-Suzanne.

Les rapports envoyés par ces fonctionnaires républicains montrent les ravages de toutes sortes causés en France par les dix ans de révolution écoulés. Jamais nous n'avions vu les maux de cette époque ainsi avoués, dans des documents officiels, par des hommes intéressés à les cacher.

Nous ne parlons pas des routes défoncées et impraticables où Fourcroy eut six fois sa voiture brisée ; du brigandage existant partout, des vols et assassinats en permanence, des hôpitaux où les malades sont sans pain et sans couverture, de l'énormité des impôts, de la ruine du commerce et de l'industrie, du dérèglement épouvantable des mœurs, des trois cent mille mendiants qui couvraient la France, tout cela constaté par les Conseillers d'Etat ; nous ne parlons pas des bandes qui parcouraient le pays et qui étaient composées des *massacreurs* et des *lanterneurs* de 1791, des *guillotineurs* de 1793, des *sabreurs* de l'an III, des *assommeurs* de l'an IV et des *fusilleurs* de l'an V ; nous ne parlons pas de l'effroyable terreur de la nation plongée, malgré elle, en république ; nous nous en tenons au sujet qui nous occupe.

« Les écoles primaires *publiques* du département de la Seine, dit le général Lacuée dans son rapport, *manquent d'instituteurs*, et il n'y en a *presque aucune qui soit*

suivie, à cause de la proscription de l'enseignement religieux. » C'était déjà comme aujourd'hui.

Ni instituteurs ni élèves, voilà donc à peu près l'école primaire *publique* après dix ans de république.

« Au contraire, dit le même rapport, le nombre des écoles primaires *privées* est *considérable*, et elles sont très suivies, parce que l'enseignement religieux y est donné. » Encore comme aujourd'hui. « Les écoles *privées* du deuxième degré le sont aussi, mais le nombre en est moins grand qu'avant la Révolution. »

De son côté, Fourcroy avoue que dans la circonscription qu'il est chargé d'inspecter, « sur quatre cent vingt-cinq écoles primaires qui devaient être établies, il n'y en a encore que cent soixante-dix-sept, pour lesquelles on compte seulement cinquante institutrices *très peu instruites*. Elles n'ont pas la confiance des habitants, non plus que la grande majorité des instituteurs. Outre la mauvaise conduite, l'immoralité et l'ivrognerie de ces derniers, le défaut d'instruction religieuse empêche les parents d'envoyer leurs enfants à ces écoles. On préfère les confier à des maîtres particuliers qu'on aime mieux payer, pour y trouver une meilleure instruction et des principes religieux auxquels on tient [1]. » Toujours comme aujourd'hui.

En l'an VIII, le ministre de l'intérieur avoue que *les écoles primaires sont presque partout désertes*. Un peu après, Portalis s'écrie : « *L'instruction est nulle depuis dix ans.* »

Ainsi, diminution de l'instruction, anarchie, misère et terreur, voilà ce que la France devait à la République au

(1) *L'état de la France au 18 brumaire*, par Félix Rocquain, p. 244 à 246. M. Rocquain est lui-même républicain.

bout de dix ans, et c'est ce qui fit accueillir Bonaparte comme un sauveur.

Après les Conseillers d'Etat de 1799, écoutons un académicien d'aujourd'hui :

« Les Vandales de la Révolution, dit M. Jules Simon, n'avaient pas seulement chassé les maîtres de la science, ils en avaient dispersé ou détruit les éléments et les œuvres : chartes, titres féodaux, papiers historiques, précieux manuscrits pillés dans les monastères ou les châteaux. Beaucoup furent détruits ou brûlés.

« Les Bénédictins, dit-il, entraient dans un dépôt de ces richesses comme dans un sanctuaire. Ils touchaient avec respect et déférence ces papiers poudreux, ces parchemins vermoulus. Toute lacune les affligeait comme un malheur public ; ils avaient un tel art de déchiffrer les anciens caractères, d'apercevoir les traits presque effacés ! Rien ne fatiguait leur patience, rien n'émoussait leur zèle.

« Quand ils n'avaient pas de torches, les Vandales de la Révolution avaient, au moins, des pics et des marteaux.... Ils avaient plus de rage que les Bénédictins n'avaient eu de vénération. »

Tout fut ravagé.

Cependant on finit par diriger sur Paris ce qu'on avait pu sauver. On empila ces débris, entre autres à Saint-Germain l'Auxerrois et à la Sainte Chapelle, où M. Jules Simon les a vus de 1825 à 1833 dans leur amoncellement et leur poussière, à demi détruits par les vers et la pourriture. « On n'a, dit-il, qu'à relire les rapports de Vitet, de Mérimée, à feuilleter ceux des bibliothécaires, des archivistes des départements, parcourir les notices de nos grandes bibliothèques, où sont indiquées leurs pertes en même temps que leurs richesses.

« Il semble aux nouveaux venus que le vandalisme n'a

pas passé sur nous, parce que, à l'appel d'un esprit éclairé et puissant, il s'est trouvé de nouveaux Bénédictins, une nouvelle Académie des Inscriptions, toute une armée de patients et ardents érudits, qui ont arraché à la destruction nos richesses perdues; qui les ont logées, classées, cataloguées, et qui, à force de travail et de peine, ont réparé en partie les maux que les Vandales du XVIIIe siècle avaient faits. Il voient ce qui nous reste, ils ne savent pas, comme nous, ce que nous avons perdu.

« On ôte à M. Guizot une part de sa gloire quand on ne reconnaît pas hautement les dégâts causés par l'orage révolutionnaire dans tout ce qui est livres, manuscrits, archives, œuvres d'art, souvenirs et témoins du Moyen Age et de l'ancienne société française. »

Restons-en sur cet hommage rendu par l'éminent académicien au Moyen Age et à l'ancienne société française, qui avaient produit tant de richesses perdues, et sur la flétrissure qu'il inflige aux barbares du XVIIIe siècle qui « *brûlaient les papiers et massacraient les hommes avec une rage égale.* »

Leurs successeurs, qui nous gouvernent aujourd'hui, ont l'audace de reprocher aux gouvernements monarchiques qui les ont précédés, leur indifférence à l'endroit de l'instruction publique et l'état de souffrance dans lequel elle était tombée. C'est ce qu'a fait M. Floquet dans un discours retentissant [1].

Chateaubriand, sous la Restauration, avait déploré comme M. le ministre, et avant lui, l'état d'infériorité transitoire de l'enseignement en France, mais il en disait le motif, que M. Floquet a soin de cacher.

Les professeurs, dont la généralité, avant la Révo-

(1) Décembre 1888.

lution, étaient membres du clergé et des congrégations enseignantes, qui avaient formé tous les grands hommes et tous les génies de la France, avaient été dispersés, exilés, déportés, guillotinés, fusillés ou massacrés par les scélérats qui comprimèrent la France. C'est si vrai que lorsque Napoléon voulut réorganiser l'enseignement avec Fontanes et Fourcroy, il ne le put que sur une très petite échelle, *faute de professeurs.*

Sous la Restauration le mal n'avait pu être encore réparé, et c'est ce qui explique les doléances de Chateaubriand à propos de la ruine des congrégations enseignantes.

Sous le gouvernement de Juillet, Villemain, dans un rapport au roi sur l'instruction secondaire (1), avoue qu'à la fin du XVIIIe siècle il y avait plus d'établissements scolaires qu'il n'y en avait alors. « L'instruction publique, dit-il, *était plus recherchée, avant 1789*, par le goût et l'habitude des classes riches, et, en même temps, *elle était plus accessible aux classes moyennes et aux classes pauvres.* »

M. Guizot a dit, à son tour : « Avant 1789, il y avait en France une grande et active concurrence entre tous les établissements particuliers, toutes les congrégations, toutes les fondations, qui s'occupaient d'instruction publique. Cette concurrence était très efficace, et c'est à elle qu'ont été dus, en grande partie, les bienfaits du système d'éducation de cette époque et sa vitalité énergique. »

D'un intéressant travail que M. Alfred Babeau vient de publier dans le *Correspondant*, sur l'instruction publique avant 1789, il résulte qu'à la fin du règne de Louis XV, il y avait à Paris 160 écoles de garçons et 157 écoles de

(1) Paris, 1843, in-4°, p. 57.

filles, où le personnel enseignant était rétribué par les parents des élèves. Il y avait, en outre, 95 écoles gratuites pour les deux sexes; en tout 412 écoles.

Actuellement, Paris possède 367 écoles *primaires* publiques et 764 écoles libres.

Si on tient compte que Paris a, maintenant, 2,344,000 habitants, tandis qu'il n'en avait que 600,000 sous Louis XV, on verra que la proportion du chiffre des écoles est à l'avantage de l'époque de Louis XV.

En 1786, à Paris, les collèges *de plein exercice* renfermaient un élève sur 120 habitants; aujourd'hui, huit lycées et les deux collèges admis au concours général ne comptent qu'un élève par 212 habitants.

La proportion est encore à l'avantage de la monarchie avant 1789, et au désavantage de la République actuelle.

Cela devait être, puisque la Révolution a eu pour effet de restreindre et même de suspendre en grande partie l'enseignement pendant un demi-siècle.

Avant elle, la France était, sous ce rapprt, à la tête des nations; grâce à elle, notre patrie s'est laissé distancer. Et la Révolution a encore des admirateurs aveugles ou systématiques, qui osent la vanter!

Nous le répétons, M. Floquet a soin de taire ces vérités écrasantes pour la Révolution. Il les ignore peut-être.

La première République ayant été la cause de la décadence de l'enseignement, un ministre de la troisième avait, moins que qui que ce fût, le droit d'exalter la Révolution et d'accuser les monarchies de ce siècle. Il le devait d'autant moins, qu'il est obligé de convenir que c'est M. Guizot et M. de Falloux qui ont eu, les premiers, en 1833 et en 1850, l'honneur de relever l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, en France.

Mais M. le ministre savait à qui il parlait, c'est-à-dire

aux plus déclamateurs et aux plus ignorants des hommes. En mêlant adroitement à son discours les *frères de la Doctrine chrétienne et les curés*, il était sûr de son effet et certain de séduire son auditoire, qui vota l'affichage de sa pitoyable harangue. Voilà où en sont descendus la tribune et l'esprit public en France!

Quel a été le rôle de notre République actuelle dans la question de l'enseignement?

Elle a dépensé un milliard pour créer des écoles ou plutôt des bâtiments scolaires, où l'on attire les enfants des fonctionnaires et des employés, par la contrainte ou l'intérêt. Les écoles *libres* gardent près de deux millions d'enfants, malgré la rétribution que les parents sont obligés de payer pour eux.

C'est exactement la situation constatée en 1799 dans les rapports des conseillers d'Etat délégués par le premier Consul.

Ce n'est pas, comme le prétend M. le ministre, pour faire des hommes et des patriotes, que l'Etat a dépensé un milliard en constructions, et qu'il entretient un budget de plus de deux cents millions.

La France, dont l'histoire est faite de gloire et de patriotisme, n'avait pas attendu la laïcisation de l'enseignement pour produire des Bayard, des Turenne et des Vauban, des Lamoricière et des Courbet. On ne nous donnera pas le change; les lois sur l'enseignement laïcisé sont, avant tout, des lois de combat contre les catholiques. Il s'agit, pour le pouvoir, de gagner des électeurs dans le présent par la distribution d'un milliard de travaux aux entrepreneurs, et de façonner, pour l'avenir, les jeunes intelligences aux doctrines politiques et irréligieuses des maîtres du jour, en falsifiant l'histoire avec le cynisme d'un Paul Bert et de ses pareils.

Les grands hommes et les grands patriotes, si nombreux dans notre histoire, ne coûtaient pas si cher à la France autrefois; l'instruction publique étant plus réellement gratuite qu'aujourd'hui, grâce à l'Eglise. Il y a des braves gens qui sont scandalisés des richesses que possédait alors l'Eglise, à qui elles permettaient ces largesses. Ils ne réfléchissent pas que si elle était riche, effectivement, des dons qui lui avaient été faits, le peuple ne donnant rien pour rien, selon la remarque judicieuse de M. Taine, on doit en conclure l'immensité des services et des bienfaits que l'Eglise lui avait rendus dans le cours des siècles.

On ne réfléchit pas, non plus, que le revenu des richesses qu'elle possédait *faisait retour au peuple* par la gratuité relative de l'enseignement donné par le clergé séculier et régulier, et par la gratuité absolue des hôpitaux, hospices et asiles de toutes sortes, ouverts à tous les besoins et à toutes les misères humaines. Tous ses biens, augmentés par le continuel accroissement de valeur de la propriété, et par une administration économe et paternelle, ont été confisqués par la Révolution et dilapidés par elle. Qu'est-ce que le peuple y a gagné?

Ces biens ont été vendus pour presque rien aux *patriotes* spéculateurs et repus, qui se sont enrichis sans profit pour la nation, réduite aux assignats et à la banqueroute. Pour subvenir aux besoins de l'instruction et de l'assistance publiques, autrefois à la charge de l'Eglise, des congrégations, des fabriques paroissiales et des fondations pieuses, il a fallu recourir à l'impôt. Le peuple recevait de l'Eglise, sous toutes les formes, le revenu des biens, décuplés, donnés par ses ancêtres; au lieu de cela, aujourd'hui, il paie d'énormes impôts, pour obtenir l'enseignement et l'assistance qu'il recevait *gratis* de l'Eglise.

Voilà ce qu'il a gagné à la confiscation des biens du clergé.

On a si bien trompé le peuple, que beaucoup en sont arrivés à maudire l'Eglise bienfaitrice, et à exalter la Révolution spoliatrice.

Nous comprenons que celle-ci veuille accaparer l'enseignement public pour perpétuer l'équivoque et le mensonge dont elle vit.

Elle oblige ceux qui ne sont pas liés par le fonctionnarisme à l'Etat actuel, et ceux à qui une certaine aisance le permet, à envoyer leurs enfants aux écoles *libres*, qu'ils paient directement, tout en payant, par l'impôt, les écoles subventionnées par l'Etat; car voilà, pour le dire en passant, la prétendue gratuité de l'enseignement, sous le régime de fourberie habile où nous vivons.

Si l'Etat était vraiment juste, il devrait partager ses subsides entre toutes les écoles, en laissant aux parents le choix entre elles. Mais ce serait de la liberté et de la justice; ce serait contraire aux traditions républicaines.

Aujourd'hui que les religions, les philosophies et les doctrines les plus diverses divisent les hommes, que beaucoup ont renié toute religion, et même Dieu, pour n'admettre que l'idole de la *Liberté*, ils devraient, au moins, être conséquents et respecter cette déesse des temps nouveaux. Au lieu de cela, ils violent le culte qu'ils lui ont voué en apparence. Ils sont libéraux en paroles; en action, ils sont persécuteurs, tantôt violents, tantôt hypocrites.

Consolons-nous : tous ces gens-là rendent à la France un grand service, sans le savoir et sans le vouloir : celui de lui ouvrir les yeux.

La conduite des hommes de la seconde et de la troisième république a inspiré des soupçons aux admirateurs

confiants de la première. On est remonté aux sources. L'école historique des Michelet et des Henri Martin avait substitué la légende à l'histoire. Les recherches contemporaines ont fait reculer la légende et prévaloir l'histoire.

Les révolutionnaires se sont donnés faussement pour les apôtres de la liberté, et ils accusent les monarchistes et les cléricaux de lui être contraires. En ce qui concerne la liberté d'enseignement, comme toutes les autres, c'est faux.

Depuis un demi-siècle, de Guizot à de Falloux, Montalembert et Mgr Dupanloup, ceux-ci avaient donné à leurs adversaires des leçons de vrai et sincère amour de la liberté ; et M. Thiers s'était rallié à eux en 1850.

Tout en professant que la liberté du mal et du faux ne saurait être, *au point de vue doctrinal et philosophique*, un droit au même titre que la liberté du bien et du vrai, ils ont été les seuls, en France et en Belgique, qui, étant au pouvoir depuis cinquante ans, aient fait loyalement des lois favorables *au droit commun dans la liberté*, en matière d'enseignement comme en tout. Ils s'en sont remis avec confiance à la discussion libre et publique, du soin de faire prévaloir avec le temps et *par la persuasion* leurs opinions politiques et leurs croyances religieuses.

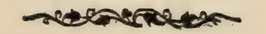
Tout en gardant leur foi intime, eux seuls ont eu ce courage et cette loyauté, devant les nécessités des temps nouveaux et les exigences de l'opinion publique. En cela, ils ont imité l'Eglise, qui a pris le monde comme il était sous Tibère, pour le convertir *par la parole et le dévouement*, et qui y est arrivée malgré trois siècles de persécutions sanglantes. Ils se sont dit qu'*à fortiori*, ils arriveraient au triomphe de leurs idées, sous le régime *du droit commun dans la liberté*, inauguré par eux après la tyrannie et la terreur révolutionnaires.

On le sait, on les craint, on a déjà peur de leurs progrès, et voilà pourquoi nos républicains du jour font, comme leurs pères, des lois de combat, et reprennent le rôle des Néron et des Julien l'Apostat. Ceux-ci, au moins, n'avaient pas l'audace de se poser en apôtres de la liberté; il leur restait quelque chose d'honnête.

Le lecteur nous pardonnera cette longue excursion dans le domaine de l'actualité. Cette *Etude* n'est pas seulement de l'histoire, elle est en même temps un plaidoyer destiné à faire ressortir le rôle de l'Eglise et celui de ses adversaires en matière d'enseignement. Le discours de M. Floquet servait trop bien notre thèse, pour qu'il nous fût permis de n'en pas profiter.

Nous savons maintenant ce que les arts, les sciences et les lettres durent au Moyen Age, grâce à l'Eglise; nous savons aussi ce qu'ils durent à la Révolution.

Dans la seconde partie de ces Etudes, nous verrons ce que leur doit la liberté. On jugera qui sont les plus crédules, des partisans du Moyen Age ou des partisans de la Révolution.



DEUXIÈME PARTIE

LE MOYEN AGE

FUT-IL UNE ÉPOQUE DE SERVITUDE

« A cette société violente l'Eglise enseigna la douceur ; à des hommes vindicatifs elle enseigna le pardon ; à la hiérarchie féodale elle opposa l'égalité de tous les hommes ; A LA SERVITUDE, LA LIBERTÉ ; A LA FORCE, LE DROIT. »

(V. DURUY, *Hist. du Moyen Age*, préface.)

« Nulle taxe ne pouvait être exigée sans le consentement des contribuables ; nulle loi n'était valable, si elle n'était acceptée par ceux qui lui devaient obéissance ; nulle sentence légitime, si elle n'était rendue par les pairs de l'accusé. Voilà LES DROITS DE LA SOCIÉTÉ FÉODALE que les Etats généraux de 1789 retrouvèrent sous les débris de la monarchie absolue. »

(V. DURUY, *Hist. du Moyen Age*.)

« Il n'y a point, chez nous, de droits de fraîche date. Notre génération doit tous les siens au courage des générations qui l'ont précédée. Vers le XIe SIÈCLE, *les classes populaires avaient déjà conquis leur liberté et en jouissaient pleinement*.... Il y a des ordonnances royales qui dépassent, sur certains points, les garanties modernes de la monarchie constitutionnelle. »

(Aug. THIERRY, *Hist. de France*, t. II, p. 264 à 266.)

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES

I. Préambule. — II. Libertés écrites et libertés effectives; *la Coutume*. — III. Notion de la liberté. — IV. Phases de la liberté depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution.

I.

Préambule.

La première partie de ces Etudes a été consacrée à rechercher si le Moyen Age fut une époque de ténèbres ; nous allons examiner maintenant s'il fut davantage une époque de servitude,

Disons tout de suite que les libertés *utiles et désirées*, perdues sous la Renaissance et l'*ancien régime*, ou monarchie absolue, existaient dans les derniers siècles du Moyen Age, qu'on confond souvent avec les temps qui l'ont suivi.

Par cela seul que gouvernants et gouvernés étaient sincèrement religieux, malgré l'alliage païen mêlé à l'or chrétien, par cela seul que le Christ et l'Evangile y étaient en honneur, que l'Eglise, leur organe, y jouissait d'une influence prépondérante, l'autorité y était paternelle et l'obéissance dévouée. La justice en haut, la reconnais-

sance en bas, créaient à tous les degrés de l'échelle sociale une mutuelle confiance.

Comment voudrait-on qu'une société animée d'un tel esprit eût produit la servitude ? Avant tout examen, pour celui qui connaît l'Eglise et l'état des esprits à cette époque, c'était impossible, et effectivement c'est faux.

Si tant de personnes de bonne foi croient encore le contraire, leur erreur provient toujours de la falsification intéressée de l'histoire par l'école sceptique et révolutionnaire du XVIIIe siècle. Cette école aimait mieux dénigrer systématiquement le Moyen Age que l'étudier. Cela rentrait dans le plan de son chef, qui s'intitulait l'ennemi personnel du Christ, de la compagnie *christicole* et de son œuvre, partout où il les rencontrait. C'était passé chez lui à l'état de monomanie. Ses disciples n'étaient que ses serviles échos. Ils obéissaient fidèlement à des instructions comme celles-ci : « Mentez, calomniez, il en restera toujours quelque chose (1). » « Mentez, non pas timidement et pour un temps, mais hardiment et toujours. Mentez, mes amis, mentez, je vous le rendrai à l'occasion (2). »

Tous ces adulateurs de Mme de Pompadour et de Mme du Barry, tous ces contemporains de la Régence étaient, du reste, incapables de s'élever à la hauteur des hommes de foi et de génie des XIIe et XIIIe siècles. Ils étaient, de plus, trop légers et trop superficiels pour remonter aux sources, pour aller rechercher, dans la poussière des bibliothèques, les chartes vermoulues qui auraient pu les renseigner, ou les vieux manuscrits qu'ils n'auraient peut-être pas compris. Voltaire lui-même savait imparfaitement le latin et encore moins le grec. M. Renan, nous l'avons vu, l'accuse

(1) Lettre à Damilaville.
(2) Lettre à Thiériot.

d'ignorer le Moyen Age, la Bible et le christianisme. Il ne savait qu'en rire et ne visait qu'à faire rire. « *Le faux bonhomme ricane de tout,* » dit Sainte-Beuve.

Nous avons l'avantage d'être venus à une époque plus dégagée des passions antireligieuses du siècle dernier, et en même temps plus sincère, plus sérieuse, plus studieuse. Une importante évolution d'idées s'est faite, dans le monde savant, en faveur du Moyen Age. De remarquables travaux contemporains nous permettent d'asseoir, en connaissance de cause, un jugement équitable et certain sur cette époque trop longtemps méconnue.

II.

Libertés écrites et libertés effectives ; « la coutume. »

Ce qui fait encore l'erreur de beaucoup de personnes irréfléchies, c'est qu'elles veulent juger le Moyen Age avec les idées préconçues de notre temps et d'après la quantité de nos *libertés écrites* qu'on fait sonner bien haut, sans s'occuper *de leur ré lité, de leur qualité et de leurs résultats*. C'est pourtant la triple pierre de touche d'après laquelle il faudrait les juger.

Le Moyen Age ne connaissait, il est vrai, ni la liberté de la presse, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience et des cultes, au sens où on l'entend aujourd'hui ; mais il était plus heureux et plus libre sans ces libertés *écrites* que nous ne le sommes avec elles.

La société la plus parfaite est celle qui ressemble le plus à une famille, où l'autorité du père, le respect et la liberté des enfants, constatent leur accord et leur mutuelle confiance, sans qu'il soit nécessaire de les constater par écrit.

Telle était la société au Moyen Age, du IXe au XIVe siècle.

Quand ces dispositions existent *dans les cœurs*, on n'a pas besoin de les mettre dans les Constitutions. On ne songe à formuler en loi que ce qui est contesté, et précisément parce que c'est contesté.

D'abord la liberté de la presse ne pouvait exister au Moyen Age, puisque la découverte de l'imprimerie ne date que de la fin de cette période ; mais c'est au Moyen Age, soit dit en passant, que nous devons nous-mêmes l'existence de la presse, avec la faculté d'en user et d'en abuser : Rousseau estimait déjà qu'elle ferait plus de mal que de bien, et que le monde la maudirait un jour. Proudhon a parlé dans le même sens de *cet agent habituel de mensonge, de chantage, d'intrigues et de diffamation.*

Ensuite, pour l'homme du Moyen Age, la vie se concentrait dans la famille et dans la commune, où chacun traitait verbalement et librement toutes les questions qui l'intéressaient. Qu'eût-il fait de la liberté de la presse si elle eût pu exister ?

Sur les questions de politique nationale le citoyen s'en rapportait au roi et à ses conseils compétents. Trouve-t-on que cela aille mieux depuis que les classes ignorantes, autrefois dirigées et devenues dirigeantes, grâce au suffrage universel, se mêlent de politique et renversent à chaque instant les ministères et les gouvernements ? Souvent elles ne savent pas diriger leur ménage, et elles prétendent conduire le char de l'Etat ; qu'y a-t-il d'étonnant qu'il verse si souvent ?

Jamais les grands talents et les grands caractères n'ont été plus rares, malgré l'extension de l'instruction. Ils sont délaissés ou évincés par la masse électorale, qui ne nomme que ceux qui la flattent, ce à quoi ne descendent pas les hommes de cœur.

Il en résulte que nos destinées sont plus que jamais entre les mains de politiciens improvisés, incapables, lorsqu'ils ne sont pas indignes. Partout ailleurs des hommes éminents tiennent le gouvernail politique et travaillent à la grandeur de leur patrie; chez nous, l'instabilité et l'insuffisance de nos hommes d'Etat font, du gouvernement de la France isolée, l'objet des regrets de ceux qui aiment notre patrie et la joie de ses ennemis. Si l'homme du Moyen Age eût pu voir où conduit l'ingérence d'un peuple ignorant et sceptique en politique, il eût eu le bon sens et la loyauté de s'applaudir de son abstention.

Il n'eût pas voulu davantage de notre liberté de conscience, qui consiste à pouvoir attaquer librement la religion des autres, quand on n'en a pas soi-même, ou bien à en changer. Il était attaché à la sienne plus qu'à ses biens et à sa vie. S'il eût pu voir des hommes abandonner la religion de Jésus-Christ pour embrasser celle du luxurieux Luther ou du sanguinaire Calvin, celle de l'Etre suprême inventée par Robespierre, ou celle des Théophilanthropes dont riait Bonaparte, ou celle de la *déesse Raison* personnifiée dans une prostituée, ou même pour renier toute religion; s'il eût entendu un de nos académiciens appeler Dieu *un bon vieux mot*, et un grand révolutionnaire dire: *Dieu c'est le mal*, il eût pris pour des fous ceux qui se vantent d'une telle liberté. Elle lui eût apparu comme la revendication du droit d'être absurde, qu'on a toujours, sans qu'on ait lieu de s'en vanter. Il eût considéré notre société comme une *léproserie* de l'esprit moderne idiotisé malgré sa science.

C'est à notre siècle de rougir de voir là un progrès. Le Moyen Age se contentait de la foi des plus grands génies et des plus belles âmes, de saint Augustin à Roger Bacon, Newton et Descartes, Pascal et Bossuet.

Au moins cette liberté de conscience, que vantent nos sceptiques et qu'ils revendiquent pour eux, la respectent-ils chez les autres? Nullement. Ils ne veulent pas qu'on impose la religion, et en cela ils ont raison et sont d'accord avec l'Eglise, qui l'interdit; mais ils veulent imposer l'irréligion. Ils retirent leurs emplois aux fonctionnaires qui vont à la messe, et même à ceux dont les femmes fréquentent les églises. Ils persécutent ceux qui ne pensent pas comme eux. Ils oppriment les familles en entravant l'enseignement religieux voulu par les parents pour leurs enfants. Ils violent la liberté et même la propriété du domicile pour chasser des religieux de chez eux. Ils expulsent les sœurs gardes-malades des hôpitaux, contre l'intérêt des malades et le désir des médecins, unanimes, les uns et les autres, à demander le maintien des sœurs. Ces médecins rendent publiquement hommage à leurs soins plus intelligents, plus dévoués, moins coûteux, que ceux des infirmières laïques; rien n'y fait. Le fanatisme antireligieux l'emporte. Il règne seul sous prétexte de liberté de conscience.

Ce nouveau dogme existe donc dans la loi, *comme liberté écrite; en fait*, elle est violée comme tant d'autres. Au Moyen Age, on jouissait de libertés non écrites, mais *effectives*. IL AVAIT TOUTES CELLES QUI LUI ÉTAIENT UTILES ET QU'IL DÉSIRAIT.

Un seul mot les résume : LA COUTUME.

Le *droit coutumier* résultait de l'ensemble des *usages locaux*, sorte de règles établies avec le temps et adoptées par tout le monde. La *coutume* et l'*usage* s'étaient établis et conservés par le consentement et la volonté persistante des intéressés; ils attestaient leur liberté. M. Duruy l'avoue formellement : « Nulle taxe ne pouvait être exigée sans le consentement des contribuables; nulle loi n'était valable,

si elle n'était acceptée par ceux qui lui devaient obéissance ; nulle sentence légitime, si elle n'était rendue par les pairs de l'accusé. *Voilà les droits de la société féodale*, que les Etats généraux de 1789 retrouvèrent sous les débris de la monarchie absolue. »

Les libertés communales et municipales, la liberté de réunion, d'association et d'enseignement, existaient *de fait*. Des Français n'avaient pas besoin, comme aujourd'hui, de l'autorisation du pouvoir pour être associés comme l'étaient les membres des corporations d'arts et métiers. Ils n'en avaient pas besoin non plus pour habiter sous le même toit, y vivre et y prier ensemble. Sous le régime du bon plaisir actuel, on accorde ou on refuse, à son gré, cette autorisation. Un simple décret suffit au pouvoir pour exproprier ceux dont les croyances, le nom et l'habit lui déplaisent, sans qu'ils aient commis le moindre délit, et alors qu'ils sont entourés de l'estime publique.

Si on ignorait la liberté de la presse, par la raison péremptoire que l'imprimerie n'existait pas, on avait son *franc parler* même vis-à-vis du roi, qui invitait ses sujets à lui présenter leurs doléances et leurs vœux.

Nous n'avons même plus, en réalité, la liberté électorale politique, tant le pouvoir central la fausse par le mensonge et les candidatures officielles, et l'escamote par l'invalidation des élus qui lui déplaisent. D'où il suit que la prétendue liberté moderne n'est qu'un vaste système où la fourberie domine et mène tout.

« Pourvu qu'on parle au peuple de liberté et d'égalité, disait Napoléon, on peut l'opprimer à son aise, et lui faire payer jusqu'à son dernier sou. »

On ne saurait mieux peindre la bêtise humaine habilement exploitée par nos modernes gouvernants. Au Moyen Age on ne s'y fût pas laissé prendre.

III.

Notion de la liberté.

Aussi bien les bons esprits commencent à distinguer la liberté et la licence. Après avoir été engoué de tout ce qui portait l'étiquette de la première, on commence à se défier d'une étiquette si souvent menteuse. On s'aperçoit que les plus âpres à la réclamer n'y tiennent pas tant pour elle-même et pour le bien public, que pour arriver au pouvoir. Quand ils y sont, on sait ce qu'ils en font.

On commence à se dire que toutes les libertés sont loin d'être un progrès, que la plupart sont des satisfactions ou des armes données à l'esprit du mal. Ceux qui sont éclairés de l'esprit chrétien l'ont toujours su. Il n'est pas de question philosophique ou sociale sur laquelle l'Eglise n'ait prononcé, dès longtemps, le dernier mot de la sagesse. Dans l'espèce, ce mot est celui-ci : *La liberté du bien est un bien, la liberté du mal est un mal.*

Disputez tant que vous voudrez sur ce qui est le bien et le mal, le vrai et le faux ; depuis des siècles vos écoles varient là-dessus, ce qui prouve que vous n'en savez rien. L'Eglise, la plus haute autorité doctrinale qui soit ici-bas, par sa durée, par le nombre et l'élévation de ses génies, le sait, elle. Depuis dix-neuf siècles elle n'a pas varié, et cette immutabilité est une preuve de sa supériorité.

Aux XII[e] et XIII[e] siècles, où l'influence de l'Eglise était prépondérante, la société était comme une bergerie heureuse sous la conduite de son berger. Elle se défiait des loups auxquels la crédulité publique s'abandonne aujourd'hui. Content de ses libertés, le peuple n'en demandait pas

d'autres. Il n'eût pas voulu de celles que, dans sa probité et son bon sens, il eût lui-même qualifiées de licences.

Ces réflexions faites, quittons le terrain des principes et des abstractions. Ils ont besoin, pour être admis par ceux qui les contestent, d'être corroborés par l'expérience et les faits. C'est la grande loi qu'a posée, nous l'avons vu, Roger Bacon.

Les libertés sont, ou des sûretés que le peuple prend contre des tyrans, ou des franchises que de bons rois octroient ou reconnaissent à leurs sujets. Ce dernier cas se représente souvent du XIe au XIIIe siècle. Pendant tout le Moyen Age l'Eglise n'avait pas cessé de travailler à les obtenir pour le peuple. C'est à cette double démonstration que sera consacrée cette seconde partie de nos Etudes. En voici d'avance le résumé.

IV.

Phases de la liberté depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution.

Les admirateurs de nos libertés modernes croient résumer la critique du Moyen Age dans un seul mot : la Féodalité. Nous verrons leur erreur.

On entend par féodalité un état de choses, un ensemble de lois et de coutumes qui régissaient l'ordre politique et social au Moyen Age. On la croit le tombeau de la liberté, elle en fut le berceau.

Elle eut plusieurs phases, commença par être favorable au peuple qui l'aimait, puis finit par devenir oppressive. Le peuple, alors, fut soutenu par l'Eglise, qui l'organisa puissamment par l'association connue sous le nom de *la Paix* et *la Trêve de Dieu.* « C'était surtout autour des

églises, dit Michelet, que fermentaient les idées d'affranchissement, l'Eglise ayant jeté les bases d'une forte démocratie (1). »

De là naquirent les Communes. La royauté prit parti pour elles et confirma leurs libertés. Elle était d'autant plus libérale et paternelle que le monarque était plus chrétien.

Hors cet annel n'ai point d'amour, disait saint Louis en montrant l'anneau qu'il portait au doigt et sur lequel étaient gravés ces mots : *Dieu, France et Marguerite*. Son peuple tenait, après Dieu, la première place dans ses affections, et son peuple le lui rendait.

Mais de même que les seigneurs féodaux avaient commencé par être paternels et fini par devenir oppresseurs, la royauté, qui avait soutenu les Communes, arriva, à son tour, à dater de la Renaissance, à supprimer peu à peu les coutumes et franchises qu'elle avait encouragées et respectées. De là les abus existants lorsque les députés aux Etats généraux de 1789 demandèrent, à l'unanimité, la réforme de ces abus avec le maintien de la royauté, redevenue paternelle sous l'infortuné Louis XVI.

Des sophistes, des ambitieux et des scélérats résistèrent à la volonté nationale librement exprimée. Ils substituèrent, aux réformes, une Révolution qui, sans nous donner une liberté de plus, couvrit la France de sang et de ruines. La République se personnifia dans la guerre civile, la Terreur et la banqueroute.

L'empire, au commencement de ce siècle, et depuis, représente le despotisme et l'invasion : le premier aboutit à Waterloo, le second à Sedan.

La monarchie de 1815 à 1848 n'a amené ni la terreur,

(1) *Histoire de France*, t. II, p. 264.

ni l'invasion, ni la banqueroute; mais la paix, l'ordre et la liberté, et avec eux, la prospérité publique. Elle nous a légué l'Algérie.

Nous ne parlons pas de l'incapable et honteux régime sous lequel nous vivons.

Voilà, à grands traits, les phases diverses de la liberté en France depuis la Féodalité.

L'histoire de ses vicissitudes démontre que son sort a toujours été lié à l'influence sociale de l'Eglise. Lorsque la société a été sous la direction de celle-ci, la liberté a suivi une marche ascensionnelle. C'est ce qui est arrivé au Moyen Age.

Quand l'influence païenne a remplacé ou partagé la sienne, comme sous la Renaissance et l'ancien régime, la liberté a décliné.

Voilà le fait capital qui ressort de la philosophie de l'histoire depuis l'ère chrétienne. Le christianisme a conquis, pour lui et pour le monde, la liberté en souffrant trois siècles de persécution qui en ont été l'aurore. Après la période des invasions, le Moyen Age a été son midi; à partir de la Renaissance gréco-païenne, la royauté, viciée et absolue, en a été le crépuscule.

Au moment où la France marchait d'accord avec le roi, en 1789, on a pu croire qu'elle allait revenir à son midi. L'Assemblée nationale avait décerné à Louis XVI le titre de *restaurateur des libertés françaises*. La Révolution antichrétienne fit systématiquement dévier ce grand mouvement national. La franc-maçonnerie et les encyclopédistes, dont elle était l'agent, ne visaient qu'à exclure de la liberté l'Eglise, à qui le monde l'avait due.

Comme, au fond, la France était restée chrétienne et monarchique, malgré les éléments dissolvants du XVIIIe siècle, la Révolution, pour l'immense majorité, était

l'ostracisme en religion et en politique. Mais les révolutionnaires parlèrent beaucoup des *droits de l'homme*, tout en se maintenant au pouvoir par la Terreur. Ils justifièrent ainsi cette remarque de Bossuet : « *Séduite par l'appât de la liberté, la multitude suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom* [1]. »

(1) *Oraison funèbre d'Henriette de France.*



CHAPITRE II

PREMIÈRE ÉTAPE DE LA LIBERTÉ

La conversion des barbares par l'Eglise.

La conversion des barbares par l'Eglise.

Contrairement aux préjugés reçus, jamais les libertés *utiles* ou *désirées*, les autonomies locales, ne furent plus générales et plus étendues qu'au Moyen Age, du XIe au XIVe siècle. Nous n'oserions pas avancer hardiment une proposition si contraire aux idées généralement reçues, si elle n'avait été irréfutablement démontrée par les maîtres incontestés de la science historique en ce siècle.

La première étape vers la liberté fut la conversion des barbares conquérants par l'Eglise ; la seconde fut l'organisation féodale au IXe siècle. La fondation des Communes, sa troisième étape, en fut en même temps la conquête définitive. Dans chacun de ces mouvements en avant nous constaterons l'influence décisive de l'Eglise.

Pour cette démonstration il est nécessaire de remonter au point de départ, c'est-à-dire à l'état de choses qui a précédé les invasions du Ve siècle et la conversion des barbares.

Ecoutons, là-dessus, un historien particulièrement compétent.

« L'édifice païen, dit M. Demolins, avait pour base l'es-

clavage, et pour sommet César. En bas l'esclave sans droit, en haut le pouvoir sans frein, partout la terreur....

« On retrouve dans le municipe romain les traits de la société romaine : l'oppression et l'esclavage. Les magistrats municipaux n'ont d'autre mission que de garantir l'intégralité de l'impôt. La charge de *curiale* n'est pas donnée à l'élection ; c'est une charge imposée par le gouvernement.

« La classe intermédiaire entre les curiales et les esclaves, classe que les Romains appelaient *plebs* (la plèbe), comprenait, d'une part, les petits propriétaires trop peu riches pour entrer dans la curie, de l'autre, les marchands et les artisans libres. Cette classe était peu nombreuse et tendait constamment à se fondre, par en haut dans la curie, par en bas dans la population esclave, base de la société païenne. A Rome, qui comptait, vers la fin de la République, un million deux cent mille habitants, il y avait à peine deux mille propriétaires. Aussi un seul individu avait-il souvent plusieurs millers d'esclaves à son service.

« L'esclave était exclu de toute participation au droit public et politique. Entre esclaves il n'y avait ni mariage, ni parents, ni famille, ni paternité. Si les lois mentionnent l'union des esclaves, le droit ne s'en préoccupe pas ; c'est une simple union de fait, comme celle des animaux. L'esclave est entièrement sous la puissance de son maître, qui a sur lui droit de vie et de mort.

« Telle était l'organisation du municipe romain, composé de la classe des curiales, de celle des esclaves et de la plèbe.

« A l'époque de l'invasion des barbares et de la chute de l'empire romain, le municipe fut transformé.

« Tandis que la puissance municipale, créée et soutenue dans un but fiscal, s'en allait en poussière, une autre puissance avait grandi, destinée à relever les ruines

accumulées par l'empire en décadence et à amortir, pour les populations, le choc des hordes barbares qui envahissaient la frontière par tous les points (1). »

Cette puissance nouvelle était le clergé chrétien, représenté surtout par les évêques.

« L'évêque, dit M. Guizot, était devenu le chef naturel des habitants des villes, le véritable *maire*. Son élection et la part qu'y prenaient les citoyens devenaient l'affaire importante de la cité. Souvent l'évêque avait le titre de défenseur, *defensor*.

« C'était aux évêques que s'adressaient les provinces, les cités, toute la population romaine, pour traiter avec les barbares. Ils passaient leur vie à négocier, à correspondre, à voyager ; seuls actifs et seuls capables de se faire entendre dans les intérêts, soit de l'Eglise, soit du pays.

« C'était à eux aussi que recouraient les barbares pour rédiger leurs propres lois, conduire les affaires importantes, donner à leur domination quelque ombre de régularité. Une bande de guerriers errants venait-elle assiéger une ville ou dévaster une contrée, tantôt l'évêque paraissait seul sur les remparts, revêtu des ornements pontificaux, et après avoir étonné les barbares par son tranquille courage, il traitait avec eux de leur retraite. Tantôt il faisait construire dans son diocèse une espèce de fort où se réfugiaient les habitants des campagnes (2). »

« Quand les Franks envahirent l'empire romain, dit à son tour M. Ribot, dans son beau livre du *Rôle social des idées chrétiennes*, la seule autorité qu'ils trouvèrent devant eux fut celle des évêques, qui exerçaient partout les fonctions municipales de *defensores;* c'est-à-dire qu'ils

(1) *Le mouvement communal et municipal au Moyen Age.*
(2) *Essais*, c. II, § 4.

étaient chargés de défendre, devant les envahisseurs, les intérêts de la ville où ils résidaient. La plupart des magistrats romains s'étaient enfuis pour échapper aux vainqueurs. Ce fut donc avec les évêques que les barbares traitèrent ; ce furent eux qui s'interposèrent entre les Gallo-Romains et les barbares, et qui modérèrent les rigueurs de la conquête. Quand la conquête fut consommée, quand les Franks se furent établis au milieu des vaincus, il n'est pas difficile d'imaginer l'ascendant que durent prendre, sur ces hommes grossiers, les habitudes et les mœurs policées des peuples qu'ils venaient de soumettre.

« Cette influence bienfaisante fut exercée surtout par les évêques. D'abord, ils convertirent les Franks, comme saint Remi convertit Clovis; de plus, ils devinrent les conseillers de ces rois barbares, et *c'est ainsi qu'on leur doit toutes les institutions des peuples modernes, notamment les institutions représentatives.*

« Dans le VIe siècle, on ne compte pas moins de cinquante-quatre conciles; or, dans ces conciles, assemblées mixtes, les questions politiques sont autant traitées que les questions religieuses. Même dans les assemblées séculières, les évêques avaient leur place. Dans l'assemblée de Paris, en 614, ils siègent à côté des nobles.

« C'est ainsi que les institutions représentatives *ont une origine chrétienne.* Elles ne sont pas autre chose que LES COUTUMES DE L'ÉGLISE TRANSPORTÉES DANS L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT. »

Nous ne sommes qu'au VIIe siècle, et jusqu'ici nous ne voyons d'autre trace de servitude que celle existante sous l'empire romain, et celle qui résulte de la guerre et de l'invasion. Dès le début, l'Église et le Moyen Age la combattent et en atténuent les rigueurs.

Les envahisseurs avaient compté l'imposer aux peuples

envahis, mais l'Eglise déjoue leurs plans en les courbant eux-mêmes sous la loi de l'Evangile, et en faisant, des vainqueurs et des vaincus, une même nation, une même famille. Rien, en effet, ne ressemble à une famille comme l'organisation primitive de la féodalité dont nous parlerons tout à l'heure. On peut suivre, dans l'histoire, les phases diverses qui précédèrent, pour nos aïeux, l'avènement de la liberté politique, et firent des évêques les véritables instituteurs des libertés municipales.

Un moine du VIII[e] siècle nous montre, dans la naïve simplicité de son langage, comment ils s'acquittaient de leur charge, et comment ils substituaient, aux doctrines païennes du pouvoir, les maximes du christianisme. C'est saint Léger, évêque d'Autun, qui s'adresse au roi et aux seigneurs franks :

« Seigneur roi, et vous princes, dit le pontife, par la régénération du saint baptême et par l'humaine condition, *vous êtes les frères de ces malheureux et leurs semblables*. Prenez en compassion des frères qui vous ressemblent; aimez-les comme tels, vous souvenant que les miséricordieux obtiendront miséricorde. »

Comment voudrait-on qu'un tel esprit, inspiré par l'Eglise à ses nouveaux fils spirituels, n'eût pas porté ses fruits de justice et de liberté?

« C'est avec un respect filial, ajoute M. Demolins, que nous relisons ces lignes écrites il y a bientôt douze siècles. Il nous appartient à nous, fils du Tiers Etat, de rappeler ces souvenirs: ils sont notre patrimoine et la charte de nos libertés. Si nous sommes quelque chose, si nous avons pu sortir de l'esclavage, c'est à nos évêques que nous le devons, c'est à ces hommes qui proclamèrent, dans les vieilles cités du Moyen Age, la liberté, l'égalité et la fraternité chrétiennes. »

Ces figures d'évêques et de moines déplaisent à nos laïcisateurs. Pour un peu, ils leur préféreraient encore les Alaric et les Attila. Il fallait pourtant ceux-là pour convertir ceux-ci. Nous voudrions bien savoir comment nos anticléricaux s'y seraient pris pour les remplacer dans l'entreprise où ils ont si merveilleusement réussi. Croient-ils que la *Déclaration des droits de l'homme* eût opéré le miracle de la conversion des barbares?

C'est en leur enseignant leurs *devoirs* au nom de Dieu, que l'Eglise et ses pionniers les ont transformés et civilisés.

Les hommes ne savent que trop leurs *droits*, qu'ils sont toujours portés à s'exagérer; on n'a pas besoin de les leur prêcher. C'est exciter leur envie et leurs haines ; c'est les diviser, au lieu de les rapprocher et de les unir. Nous ne le voyons que trop après cent ans de révolution au nom des *droits de l'homme*. Ceux-ci n'ont abouti qu'à créer le socialisme et le nihilisme, c'est-à-dire à creuser un volcan universel, dont l'éruption menace le monde.

Et qu'on ne dise pas : ce sont là des rêves; notre société en vaut bien une autre, tout n'y fonctionne-t-il pas comme à l'ordinaire? Ceux qui raisonnent ainsi ne s'aperçoivent pas du travail souterrain qui la mine. Jusqu'au moment où un volcan éclate, l'herbe continue de pousser, les fleurs s'épanouissent, les arbres donnent leurs fruits, la nature entière sourit, lorsque, tout à coup, la lave comprimée s'élance, détruit tout sur son passage, engloutissant une contrée entière, tout à l'heure resplendissante au soleil.

Arrivons à l'organisation féodale, seconde étape vers la liberté. Il n'exista pas d'état social plus injustement décrié.

CHAPITRE III

SECONDE ÉTAPE DE LA LIBERTÉ : LA FÉODALITÉ

I. Organisation féodale. — II. Un échantillon existant du régime féodal. — III. Une charte du XIIe siècle; la loi de Beaumont. — IV. Mode de suffrage sous la féodalité. — V. L'égalité alors et aujourd'hui. — VI. Idées sur la propriété sous la féodalité. — VII. Condition du peuple sous la féodalité; la charité alors et la philanthropie aujourd'hui. — VIII. La vie aux champs sous la féodalité. — IX. Le servage. Les serfs sous la féodalité et nos fermiers aujourd'hui.

I.

Organisation féodale.

Le système féodal, qui existait chez les Germains, fut établi en Gaule lorsque l'empire romain fut envahi par les Franks. Le territoire conquis fut divisé en *alleux*, ou terres libres dévolues par le sort à des chefs indépendants, et en *bénéfices* ou *fiefs*, c'est-à-dire des terres concédées par un chef à ses compagnons d'armes, en récompense de leurs services à la guerre.

Par suite de ce partage, chacun des propriétaires ou seigneurs *terriens* était investi d'un pouvoir souverain dans son domaine. Ils étaient inégaux en puissance et subordonnés entre eux. Ils avaient des droits et des

devoirs réciproques. En haut étaient les *seigneurs suzerains*, au-dessous, les *vassaux* ou *feudataires*.

Le vassal était celui qui, ayant reçu à titre de récompense une propriété territoriale appelée *fief*, se trouvait dans la dépendance du donateur, auquel il devait *foi* et *hommage*. Le suzerain était celui qui, ayant conféré le fief, avait droit à l'obéissance du vassal.

Le même seigneur pouvait être suzerain pour les fiefs qu'il avait conférés, et vassal pour d'autres qu'il avait reçus.

Voilà, en quelques mots, l'organisation féodale.

A l'origine, presque tous les fiefs étaient amovibles; quelques-uns étaient viagers; mais ils devinrent bientôt héréditaires. Néanmoins, il y eut longtemps, à la fois, des fiefs temporaires, des fiefs viagers et des fiefs perpétuels.

En France, l'hérédité des fiefs fut sanctionnée, en 587, par le traité d'Andelot. Elle le fut de nouveau, trois siècles après, par l'édit de Kiersy-sur-Oise, en 877.

C'est de ce moment que date véritablement l'époque féodale. Les possesseurs des fiefs devenus héréditaires accrurent leur puissance sous les derniers Carolingiens, et les grands feudataires tendirent à s'affranchir de toute dépendance vis-à-vis de leurs suzerains, y compris le roi.

En 987, Hugues Capet commença le triomphe de la féodalité en renversant la dynastie régnante, mais par cela même va commencer la lutte du pouvoir royal contre la féodalité. Hugues Capet et ses successeurs ne sont vraiment rois que dans leurs propres domaines.

Louis VI fut le premier qui rendit à la royauté le rang qu'elle allait garder. L'établissement des Communes, dont nous allons parler, fut pour elle un auxiliaire contre la puissance des vassaux. Philippe Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, soit par les armes, soit par jugement,

achat, donation, succession, réunirent nombre de fiefs au domaine royal. Leurs successeurs, devenus plus forts, attaquèrent victorieusement les privilèges des feudataires. Enfin, Louis XI et Richelieu portèrent les derniers coups à la féodalité.

La féodalité militaire ne comptait plus depuis Louis XI, elle avait disparu sous Richelieu ; mais la féodalité civile et sociale subsista jusqu'à la Révolution. Par la constitution de la propriété, elle avait conservé une partie de ses caractères originaux. Comme tout pouvoir combattu et ayant perdu ses privilèges, elle était devenue tracassière, avide, hautaine.

Mais si nous l'examinons du IXe au XIIIe siècle, elle apparaît comme l'agent d'un réel progrès vers la liberté ; elle marque sa seconde étape, en attendant l'établissement des communes, qui sera la troisième.

Les préjugés accumulés contre la féodalité, sans distinction d'époque, sont tombés un à un devant l'examen des documents mis au jour par la science contemporaine ; et l'heure de la réhabilitation a enfin sonné pour cette période de notre histoire.

« De nos jours, dit Augustin Thierry [1], le régime féodal a été considéré d'une manière calme et impartiale, comme une révolution nécessaire, comme *un lien* [2] *naturel de défense entre les seigneurs et les paysans voisins ;* lien qui avait pour origine, d'un côté *le don*, de l'autre *la reconnaissance, le serment et la fidélité.* »

« Il est digne de remarque, dit Littré, que l'origine de la féodalité, ainsi que le prouvent les documents, avait laissé dans le peuple des souvenirs favorables. »

(1) *Considérations sur l'histoire de France.*
(2) De *fœdum*, lien.

« La féodalité, dit Dareste, a commencé par être populaire, et cela est fort simple ; car le système féodal, loin d'avoir été une oppression, fut plutôt une délivrance. »

« Les savants, dit le Play [1], qui ont étudié l'ancienne condition des paysans européens, sans se laisser égarer par les passions politiques de notre temps, sont tous arrivés à la même conclusion. Ces tableaux fidèles du passé nous montrent les paysans jugeant eux-mêmes leurs affaires civiles et criminelles, payant de faibles impôts, et établissant les taxes relatives aux dépenses locales ; ayant enfin, devant leurs seigneurs, *des allures indépendantes* qu'aucune classe des sociétés du continent n'oserait prendre aujourd'hui devant la bureaucratie européenne. »

« Si le seigneur a des droits, dit M. Demolins, il a aussi des devoirs. Il doit *aide et protection* à son vassal. Si les serfs et les tenanciers, *en échange de la terre* qu'ils ont reçue, sont soumis *à la dîme et à la corvée*, c'est-à-dire obligés de donner une faible partie de leur blé, de leur bétail et de leurs travaux à leur seigneur, c'est une sorte d'impôt *bien inférieur à celui que les paysans 'paient aujourd'hui.* »

A son tour, le seigneur est obligé *de défendre les champs et la vigne, les troupeaux, la personne des serfs et des tenanciers*, et de les secourir dans leurs pertes, leurs accidents et leurs malheurs.

« De plus, si le seigneur est obligé de servir le baron, le baron, en retour, est obligé de protéger le seigneur ; même obligation du baron envers le comte, du comte envers le roi, du roi envers tous.

« Ainsi, la féodalité fut une immense *confédération* où chacun avait, tour à tour, des droits et des devoirs. »

(1) *La Réforme sociale.*

Elle était régie par les grandes et fortes maximes du droit public chrétien, que nous apprécierons au chapitre suivant. Ces maximes n'avaient guère pour sanction que la conscience et les mœurs, à une époque où il n'y avait ni bureaucratie ni police comme aujourd'hui ; et c'est l'honneur inapprécié de ce temps que cela ait suffi à les faire généralement respecter.

« *Nulle taxe*, dit M. Duruy, *ne pouvait être exigée sans le consentement des contribuables ; nulle loi n'était valable, si elle n'était acceptée par ceux qui lui devaient obéissance ;* nulle sentence légitime, si elle n'était rendue *par les pairs de l'accusé.* »

« Voilà LES DROITS de la société féodale, que les Etats généraux de 1789 retrouvèrent sous les débris de la monarchie absolue. *Le sentiment de la dignité de l'homme*, que le despotisme détruit, *fut retrouvé.* Cette société, qui versa le sang avec une si déplorable facilité, montra souvent UNE ÉLÉVATION MORALE QUI N'EST QUE DE CET AGE. Les vices bas, la lâcheté des Romains de la décadence, lui furent inconnus, ET IL A LÉGUÉ AUX TEMPS MODERNES LE SENTIMENT DE L'HONNEUR (1). »

II.

Un échantillon existant du régime féodal.

Un petit Etat, qui remonte à onze siècles, peut donner une idée, encore aujourd'hui, de ce qu'était le régime féodal.

(1) *Histoire du Moyen Age.*

Ce petit Etat, connu des touristes amateurs des Pyrénées, est une république : la République d'Andorre, vassale, à l'heure qu'il est, de la République française, sa suzeraine.

Charlemagne, pour récompenser les Andorrans des services qu'ils lui avaient rendus dans sa guerre contre les Maures d'Espagne, leur permit de se gouverner selon leurs propres *coutumes*. Peu après, le roi Louis le Débonnaire concéda une partie de ses droits à l'évêque d'Urgel, qui devint ainsi, avec la France, le suzerain d'Andorre.

La même administration subsiste toujours et sous les mêmes noms. Une partie de la dîme d'Andorre s'appelle encore droit carlovingien.

Heureuse et paisible au milieu de ses montagnes, la petite république féodale, comme il y en avait tant du xe au xive siècle, vit de sa vie propre en payant une légère dîme à la France et à l'évêque d'Urgel. « Là, les bonnes mœurs font plus qu'ailleurs les bonnes lois [1]. »

Deux *viguiers*, nommés par les deux suzerains, sont chargés de décider dans les cas suprêmes, conjointement avec le syndic de la vallée d'Andorre. En temps ordinaire, le conseil général, composé de douze *consuls* qui administrent les six *paroisses*, et des douze consuls qui étaient en exercice l'année précédente, résout lui-même la plupart des difficultés qui se présentent chez ce petit peuple pasteur. Chaque commune s'impose selon les besoins de l'année, en taxant tous les citoyens d'après le revenu de leurs terres et le nombre de leurs bestiaux.

L'instruction primaire est plus répandue en Andorre que dans les territoires voisins de l'Ariège et d'Urgel. Les écoles sont gratuites, comme elles l'étaient généralement

(1) *Plus ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges.* (TACITE.)

au Moyen Age. La plupart des jeunes gens aisés vont faire leurs études à Toulouse ou à Barcelone.

Dans les *conseils*, les viguiers ont seuls le droit de porter l'épée, insigne de la justice et du commandement de la petite armée du val d'Andorre.

Cette petite république de dix lieues carrées était représentée au sacre de Napoléon Ier, par ses députés affublés de rouge et coiffés de l'antique tricorne. L'empereur demanda ce que c'était. Il lui fut répondu : « Sire, ce sont les députés d'Andorre. — Ah! oui, je me rappelle, une république en miniature, blottie dans un coin des Pyrénées. Je l'ai respectée comme une curiosité politique. »

Comme beaucoup d'autres, cette curiosité du Moyen Age peut servir à faire apprécier la vie libre, calme et heureuse que menaient les populations sous l'autorité à peu près nominale de seigneurs débonnaires.

Une autre curiosité, de découverte récente, va nous la faire apprécier mieux encore.

III.

Une Charte du XIIe siècle; la loi de Beaumont.

Un prêtre savant et modeste, M. l'abbé Defourny, curé de Beaumont en Argonne, a découvert au milieu de ce siècle, dans les archives municipales de sa paroisse, l'original d'un précieux document authentique, qui jette une grande lumière sur l'esprit, les coutumes, les institutions et les libertés du Moyen Age. Il offre un spécimen de ce qu'étaient, au XIIe siècle, les rapports entre les seigneurs, les bourgeois et les serfs.

Il s'agit de la Charte de Beaumont, donnée en 1182, par Guillaume de Champagne, cardinal-archevêque de Reims

et seigneur de Beaumont, à son peuple. Il ne faut pas voir, dans cette Charte si libérale, une exception due au caractère personnel de son auteur, car il déclare lui-même, dès le début, qu'elle n'est *qu'un composé des coutumes existantes.* Elle est donc bien l'image fidèle de l'esprit public à cette époque. Toutes les populations d'alentour demandèrent successivement à *être mises à la Loy de Belmont.*

Elle fut donnée, en effet, par Fery III, duc de Lorraine, en 1270, aux villes de Nancy, Lunéville, Longwy, Luxembourg, le duché de Bar, et à tous les pays relevant de lui ; Verdun, Montmédy, étaient déjà régis par elle. Elle était encore suivie, à la fin du XVIII[e] siècle, par plus de cinq cents villes ou communes.

M. Guizot l'appelle *une des plus libérales* du Moyen Age. Il y en avait beaucoup d'autres analogues dans toute la France, imprégnées, à des degrés divers, de l'esprit à la fois libéral et chrétien qui y est la note dominante.

Nous ne pouvons, dans cette rapide et simple Etude, rapporter cette longue Charte en cent trente-quatre articles, ni toutes les judicieuses réflexions qui l'accompagnent dans la monographie du modeste érudit qui l'a mise au jour. Mais nous ne résistons pas au désir de donner un résumé de ce qu'elle a d'essentiel, en empruntant souvent à l'éditeur ses propres paroles.

« Ce qu'on a imaginé de mieux, dit-il, en matière de forme sociale, c'est, comme on dit en Angleterre, le *self government ;* c'est-à-dire une liberté parfaite s'harmonisant avec le respect de l'autorité et des lois. Le grand problème de notre temps, c'est l'accord de l'autorité et de la liberté.

« Un prince de l'Eglise avait réalisé ce programme dans la loi de Beaumont.

« Politiquement, le pouvoir réside, aux termes de cette constitution, dans la personne du seigneur archevêque, son auteur; mais il consiste presque uniquement en ce qu'il s'appelle ainsi. On ne lui trouve, dans cette Charte, d'autre attribution positive que celle de défendre la commune contre les ennemis extérieurs, et celle de faire grâce dans certains cas.

« Il ne nomme ni les magistrats, ni les juges, ni les collecteurs d'impôts, ni les officiers ministériels. Il n'intervient ni dans l'administration de la ville pour la contrôler, ni dans l'exercice de la justice. Les impôts sont fixés une fois pour toutes. Il n'en lèvera point arbitrairement, car l'impôt se rattache à la constitution de la propriété. Il ne changera pas la charte, ni lui, ni d'autres : elle est donnée comme *ferme et stable;* et elle l'a été, en effet, jusqu'à la Révolution.

« Elle fonctionnait depuis deux siècles quand le seigneur archevêque de Reims, Richard Pique, successeur de Guillaume, transféra ses droits politiques et utiles au seigneur roi Charles V, en ayant soin, dans l'acte de donation, d'obliger son cessionnaire à respecter les droits et franchises des bourgeois et *manants* (1), tels qu'ils étaient stipulés en la charte de Guillaume de Champagne.

« Deux autres siècles après, les bourgeois eux-mêmes constatent la durée et l'excellence de leur Charte, lors de l'assemblée des Etats de Vermandois à Laon. Ils y déclarent qu'ils veulent s'en tenir aux anciens *droits et coutumes* contenus en leur Charte, *comme toujours ils ont fait*.

« Enfin, après les beaux jours du Moyen Age, à partir de cette décadence décorée du nom de Renaissance, et à

(1) Habitants. De *manens*, demeurant.

travers l'*ancien régime*, nous les verrons défendre pied à pied ces mêmes droits, ces chères et antiques libertés, jusqu'à la nuit de la Révolution française, où tout périt. »

C'est un prêtre qui dit cela, et on va crier au cléricalisme et au mensonge. Nous verrons ce qu'il en est au chapitre VI.

IV.

Mode de suffrage sous la féodalité.

Voyons maintenant ce qu'étaient les élections féodales du XII[e] siècle. M. l'abbé Defourny en a retrouvé les détails dans des procès-verbaux des élections de 1710, conservés aux archives de la commune de Beaumont, où elles se sont perpétuées jusqu'à la Révolution.

C'était le jour de la Pentecôte qu'avaient lieu, dès le matin, ces élections. Pendant que le peuple sortait de l'église, les bourgeois s'assemblaient devant le portail et sous le porche extérieur. Le *mayeur* et les jurés sortants, formant un petit groupe à part, nommaient deux hommes; le reste de la communauté en choisissait deux aussi, et le syndic proclamait les noms.

Ces quatre élus se séparaient aussitôt de l'assemblée, rentraient dans l'église et montaient dans le clocher. Là, à l'abri de toute influence et de toute pression physique ou morale, ils nommaient huit hommes, qui étaient, à proprement parler, les électeurs. Sortant de la foule, ces huit hommes prêtaient alors serment de bien et fidèlement choisir un maire, un lieutenant maire et six échevins *non reprochables d'aucun vice, non parents ou alliés, et capables d'exercer la justice.*

Ils entraient, à leur tour, dans l'église, montaient dans

le clocher, et après en avoir conféré, ils redescendaient vers l'assemblée, et l'un deux présentait au *mayeur* sortant un papier contenant les noms de ceux qu'ils avaient choisis pour ces différentes charges.

Alors avait lieu la prestation du serment des élus.

Le *mayeur* sortant recevait le serment du nouveau *mayeur* de la manière suivante. Le nouvel élu, un genou en terre, la main gauche sur le livre des saints Evangiles, et la droite levée, jurait, devant Dieu, de bien et fidèlement se comporter dans les fonctions de sa charge, d'observer les droits du roi, la raison des bourgeois, de défendre la veuve et l'orphelin, et de garder le secret de justice.

Après cette cérémonie il prenait la place du maire sortant et recevait, à son tour, le serment du lieutenant maire et des jurés.

Ainsi se faisait encore l'élection de Beaumont au XVIII[e] siècle. On n'y voyait pas de *candidatures officielles*, ni de candidats sollicitant *un honneur*. C'est une *charge* qu'ils acceptaient avec dévouement. Les suffrages allaient chercher *librement* le mérite *connu de tous*, pour lui imposer des devoirs aussi modestes que désintéressés.

Le népotisme et le favoritisme étaient interdits.

Les électeurs ne sortaient pas du cabaret pour émettre leur vote après de copieuses libations ; ils sortaient de l'église, à jeun, le matin d'un jour de fête, après avoir honoré Dieu et ranimé leur foi, principe de dévouement et de vertu. Nos pères ne séparaient pas la vie sociale de la vie religieuse.

Qui oserait comparer ces élections calmes, dignes, intelligentes et sans pression d'aucune sorte, avec les nôtres, où la passion politique, les brigues ambitieuses des candidats, les fraudes des meneurs, les mensonges des journaux, la crédulité des électeurs faussent l'élection ?

V.

L'égalité alors et aujourd'hui.

Une des conquêtes modernes, pour nous servir du style à la mode, est l'*égalité devant la loi*. Paul Bert, dans son *Manuel d'instruction civique*, la fait remonter à 1789. Il ose dire que ni la liberté, ni l'égalité, ni la fraternité, n'existaient avant cette date. Ce qui n'existait, à coup sûr, dans aucun esprit honnête, c'était la dose d'audace qui lui permet d'avancer une telle fausseté !

Malgré des inégalités sociales qu'on exagère, un reste de l'esprit de fraternité, si commun au Moyen Age, subsistait encore. Cette fraternité était l'équivalence d'une égalité impossible ici-bas. On a beau décréter cette prétendue égalité de nos jours, elle est virtuellement mensongère. Les inégalités n'ont jamais été plus accusées que sous la féodalité industrielle et financière actuelle ; et comme la fraternité chrétienne n'existe plus, elles inspirent aux classes inférieures l'envie et la haine inconnues autrefois.

Qu'on fasse remonter à 1789 ou à la Charte de 1830 cette sentence : *Tous les Français sont égaux devant la loi*, elle n'est pas vraie dans le sens absolu où on l'entend généralement. De plus, elle n'est pas nouvelle dans le sens où elle est vraie ; elle remonte au Moyen Age.

Dans le sens où le peuple la comprend généralement, rien de plus faux. Les Français, comme tous les hommes, sont inégaux en force, en santé, en intelligence, en instruction, en volonté, en vertu, en fortune, en tout. Par quelle baguette magique vos constitutions vont-elles les

rendre égaux? « Ils le sont si peu, dit M. l'abbé Defourny, que vos lois elles-mêmes ne les traitent pas sur le même pied.

« S'agit-il de la loi de procédure et de la loi pénale? je ne suis pas l'égal de mon président ni de mon procureur. Si je les outrage, je subirai la justice sommaire et j'encourrai une peine très supérieure à celle dont on punit l'outrage à un simple citoyen.

« S'agit-il de la loi politique? je ne suis pas l'égal de mon préfet. La loi est autre pour lui que pour moi! En temps d'élection, il peut envoyer des lettres imprimées à tous les maires et même à tous les électeurs, *gratis* et sur papier blanc, pour patronner tel ou tel candidat. Tout cela m'est défendu.

« Qu'un domestique vole son maître, c'est un abus de confiance qui entraîne le privilège d'être jugé par ses pairs, en cour d'assises, où cependant le domestique ne trouvera pas un de ses pairs.

« Qu'un maître vole son domestique, c'est un vol simple, et le coupable ne relève que de la police correctionnelle, où il sera jugé par des juristes. »

Un créancier peut mettre opposition aux appointements de son débiteur, employé, fonctionnaire ou militaire. Il ne peut mettre opposition au traitement d'un député, qui se moquera de son créancier.

Le code militaire est tout autre que le code civil et bien plus sévère.

Il n'y a donc pas égalité, même devant la loi, pour tous les Français. La liste des inégalités serait longue si on voulait la faire complète.

Au temps de Charlemagne, on savait reconnaître que tous les hommes ne sont pas égaux; et, de fait, il y avait alors des différences plus marquées encore que de nos

jours entre les conditions des personnes. Malgré cela on s'entendait assez bien à formuler des sentences générales.

Le 41e Capitulaire du Livre Ier porte :

« Comme il y a, dans la société chrétienne, des hommes de différentes conditions, des nobles et des non nobles, des serfs, des colons, des artisans et d'autres encore diversement désignés, il faut que ceux qui ont autorité sur les autres, soit clercs, soit laïques, se conduisent avec douceur à leur égard et les traitent avec bonté.... Qu'ils sachent bien que tous ces hommes sont leurs frères, et qu'ils ont, comme eux, un seul père, qui est Dieu, auquel tous s'adressent en disant : Notre Père, qui êtes aux cieux ; et une seule mère, la sainte Eglise, qui les engendre tous. »

Voilà, certes, de belles paroles. On y sent vibrer des sentiments vrais et sincères. S'il n'y est pas question d'une égalité chimérique et impossible, la vraie fraternité y éclate. Elle inspire les institutions du Moyen Age.

La loi de Beaumont en est un vivant témoignage. On y voit ce qu'était habituellement un seigneur féodal.

Sous l'ancien régime encore, partout où s'était conservé l'esprit chrétien, la bonté en haut, le respect en bas, le dévouement partout, existaient dans les rapports sociaux et dans les familles. Les serviteurs eux-mêmes semblaient faire partie de celles-ci. Ils y naissaient et y mouraient, après s'être reposés tranquilles, quand l'âge et les infirmités ne leur permettaient plus de servir. C'est ce qui explique les nombreux et admirables exemples de dévouement des serviteurs pour leurs maîtres sous la Révolution.

Malgré la différence des temps, on pourrait donc emprunter, aujourd'hui, la formule égalitaire des Capitulaires, et dire :

« Il y a, dans la société moderne, des hommes de diverses conditions, et il y en aura toujours : des nobles et des non nobles, des maîtres et des serviteurs, des propriétaires et des fermiers, des patrons et des ouvriers, des bourgeois et des soldats ; mais la loi ne fait pas acception de personne et les juge tous équitablement. »

Cela aurait le mérite d'être clair, simple et franc ; et vaudrait mieux que la pompeuse proclamation d'une égalité menteuse et impossible, qu'un adage, qui est à la fois une sottise et une fausseté, destinées uniquement à flatter le peuple. Pauvre peuple, il ne sait pas que les flatteurs sont toujours des trompeurs. Au Moyen Age, on lui disait la vérité et on l'aimait ; aujourd'hui, on le flatte et on l'exploite.

Il faut remonter au XIIe siècle pour trouver l'application sincère de principes prétendus modernes, proclamés par la Révolution.

« Dans la loi de Beaumont, on ne trouve aucune différence dans les pénalités eu égard à la qualité des personnes. Elle s'adresse indistinctement à tous ceux qui habitent et habiteront Beaumont. Tous les articles réglant les pénalités encourues commencent invariablement par cette même formule : « *L'homme qui aura....*, etc., sans aucune spécification. »

Les nobles, comme les paysans et les bourgeois, étaient jugés par le *mayeur* et les jurés, conformément à la loi commune.

Les bourgeois de Beaumont ont vu, parfois, comparaître devant eux des nobles du plus haut lignage. Ainsi, en 1704, par-devant Jean Gautier, furent cités le prince de Chalais, alors en procès avec la famille de Joyeuse, et deux membres de celle-ci : Jean-Louis, comte de Joyeuse, et la demoiselle de Joyeuse, sur lesquels on avait saisi les

terres de Bréqueney, Brécy et Saint-Georges, ressortissant de Grandpré, dépendance de la seigneurie de Beaumont. Or, qui était ce *mayeur?*

Maître Jean Gautier était un charpentier, élu à la Pentecôte précédente, pour un an, par le suffrage universel à deux degrés, maire et juge à Beaumont. C'est devant lui que comparaissaient encore, sous le règne de Louis XIV, par suite des coutumes conservées à Beaumont, des personnes de la plus haute noblesse de France, *pour qu'il lui plût de leur faire droit.*

Et après avoir rempli sa charge, en vertu des pouvoirs issus d'une charte du Moyen Age, après avoir jugé les Chalais et les Joyeuse, selon la coutume du lieu qu'il connaissait, comme tout le monde, maître Jean Gautier reprenait sa besaiguë, comme Cincinnatus retournait à sa charrue après avoir battu les Volsques.

Voici une autre preuve de l'égalité *réelle* des personnes et des peines devant la loi de Beaumont.

L'article 79 porte : « Le seigneur peut bien prendre son bourgeois, mais il le doibt rendre au mayeur et justice, sy il le requiert, voire chargez du cas, pour garder *le droict du seigneur et du bourgeois*, comme il sera trouvez et famez. »

On le voit, le droit du seigneur et celui du bourgeois sont mis sur le même pied. Y a-t-il, de nos jours, un pays, empire, royauté ou république, où la vraie égalité devant la loi, et la vraie liberté individuelle, soient si rigoureusement observées? Une protection scandaleuse ne couvre-t-elle pas, trop souvent, ceux qui approchent le pouvoir?

L'article 222 de notre Code pénal porte :

« Lorsqu'un ou plusieurs magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire auront reçu, dans l'exercice de leurs

fonctions, quelque outrage contre leur honneur ou leur délicatesse, celui qui les aura outragés sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans. Si l'outrage a eu lieu à l'audience d'une cour ou d'un tribunal, la prison sera de deux à cinq ans. »

Or, toutes injures ou expressions outrageantes contre de simples citoyens ne donnent lieu qu'à des peines de simple police.

Nous ne disons pas que le législateur moderne n'ait pas eu des raisons d'établir des distinctions qui rompent l'égalité des peines. A notre époque, où le principe d'autorité est si méconnu et si peu respecté, il a besoin d'être soutenu et relevé. Nous disons seulement que c'est l'indice et la conséquence d'un état social inférieur, qui ne trouve plus, dans les mœurs, une sauvegarde suffisante.

Nous disons qu'au Moyen Age, le principe de l'égalité des peines, faussé aujourd'hui, était pleinement respecté; et il pouvait l'être sans danger, grâce au respect dont l'autorité était entourée.

Sous la loi de Beaumont, l'amende est la même pour le même outrage, qu'il soit fait à un magistrat, à un bourgeois, à une femme ou à un juge.

La loi de Beaumont satisfaisait aussi au principe d'équité qui veut que ceux qui sont plus puissants et plus conscients du mal qu'ils font, soient plus sévèrement punis que les faibles et les inconscients. C'était, dit M. l'abbé Defourny, l'application de ce texte de l'Ecriture sainte : « *Judicium durissimum his qui præsunt, exiguo conceditur misericordia.* »

La forfaiture était sévèrement jugée.

« L'home qui reproche justice, dit l'article 17, disant qu'il est faucement jugez ou raportez, il paiera cent sols d'amende s'il ne preuve ses paroles. Et s'il était preuvez,

la justice serait défaicte et non plus jamais créable. (Les juges seraient cassés et déchus à jamais de tous droits civils et politiques.) De plus, le mayeur paiera *cinquante livres* d'amende et les échevins en paieront autant. *Car raison veut qu'on rende à chacun son droit, sans faveur, haine ou envie.* »

On trouvera sans doute, comme nous, que le dispositif et les considérants dénotent, dans leur naïve simplicité, un sentiment profond d'honneur et de justice, qui contraste singulièrement avec certains jugements de nos tribunaux.

VI.

Idées sur la propriété sous la féodalité.

Tant vaut la religion, tant vaut l'homme, avons-nous dit : s'il l'observe, bien entendu. Nous ne parlons pas des pharisiens hypocrites que le Christ flagellait. Par la même raison, *tant vaut la religion, tant valent les principes sociaux qu'elle engendre.* L'histoire universelle prouve l'exactitude de cet axiome.

L'idée chrétienne de la propriété au Moyen Age va le prouver aussi. Elle explique la bienveillance des propriétaires terriens pour leurs serfs et leurs tenanciers.

« Le seigneur du Moyen Age, dit M. l'abbé Defourny, ne se considère pas comme le maître ou le possesseur absolu de la terre. Il semble pénétré de cette maxime de l'Ecriture : « Dieu a donné la terre aux enfants des hommes. » *Deus terram dedit filiis hominum.*

« Jamais il n'est entré dans l'esprit d'un baron chrétien du XIIe siècle qu'il était le *maître* de sa terre, au sens païen et romain de ce mot. Il professe que la jouissance

des choses immobilières, dont les fruits spontanés demandent le moins l'intervention du travail humain, ne lui appartient pas exclusivement, mais qu'elle appartient un peu et même beaucoup à tout le monde. Telles sont, entre autres, les forêts, les rivières, les prairies naturelles, et, par suite, la pêche et la chasse, sous certaines réserves.

« Quel droit se réservait donc le seigneur du Moyen Age?

« Celui de haut domaine.

« Comme le Seigneur du ciel n'exerce sur cette terre qu'une seigneurie de direction providentielle, ainsi le seigneur chrétien ne s'attribue, sur les productions spontanées de ses possessions, que le haut domaine de la direction et de la conservation pour le bien commun. « Elles sont à votre usage, semble-t-il dire; notre Créateur à tous en est l'unique et vrai maître; je n'en suis que le dépositaire. Usez-en donc, en respectant les règlements que je fais en vue de leur conservation pour vous et vos enfants. »

« Cela n'empêchait pas qu'il existât des propriétés exclusivement réservées au seigneur. C'était, par exemple, une portion de bois embellie par l'art, une garenne close. C'était encore, au lieu d'une prairie naturelle, un *préfief* c'est-à-dire clos. »

Quand la Renaissance et l'ancien régime succéderont au Moyen Age, il n'en sera plus ainsi. Ce sera une jurisprudence reçue en France, en Espagne et en Allemagne, que le souverain *seul a droit primitif* de chasse, en sorte que tous les autres le tiennent de lui *par concession ou privilège*. Le prince se déclarera « *seigneur des choses publiques qui ne sont à personne.* »

On en verra bien d'autres avec la disparition de l'esprit chrétien du Moyen Age. Le souverain ira jusqu'à se déclarer « *la loi vivante,* » dit Rouillé, légiste du XVIIe siècle.

On admettra comme tout naturel cet aphorisme, qui eût révolté au Moyen Age : « Le bon plaisir du prince a force de loi : » *quod principi placuit legis habet vigorem.* L'influence païenne de la Grèce et de Rome contre-balancera celle de l'Evangile, qui avait apporté au monde la liberté, l'égalité et la fraternité chrétiennes, triomphantes au Moyen Age, anéanties par la Révolution.

VII.

Condition du peuple sous la féodalité. — La charité alors et la philanthropie aujourd'hui.

Au point de vue du bien-être, l'ouvrier et le serf étaient mieux partagés au Moyen Age, non pas seulement que les esclaves, mais que la plèbe dans la Rome antique, et souvent même que les *prolétaires* dans la France actuelle. Nous disons les prolétaires, non la bourgeoisie.

Il n'existait pas de *prolétariat* au sens que ce mot avait à Rome, où il signifiait des citoyens qui venaient après toutes les classes du peuple romain, et formaient eux-mêmes une classe nombreuse, chargée d'entants (de *proles*), très pauvre et exempte d'impôts *comme nos prolétaires* aujourd'hui.

Nous verrons la condition des ouvriers au chapitre sur les corporations, et nous allons voir tout à l'heure celle des serfs. Quant aux bourgeois et aux marchands, chacun d'eux possédait un modeste avoir avec peu de charges.

La Charte de Beaumont porte : « Tout bourgeois qui aura dans la ville une maison, avec un jardin hors les murs, nous paiera douze deniers par an. » Ces douze deniers, équivalant à moins de deux francs de notre monnaie, représentaient la contribution personnelle et mobi-

lière de toute une famille, celle des portes et fenêtres, celle du jardin ou verger, les quatre contributions directes. Point de patentes, ni de droits sur les boissons, ni sur les successions, ni sur le sel, ni sur quoi que ce soit.

Il n'y avait pas, nous le répétons, de *classes* pauvres. Des *individus* seuls pouvaient l'être, par suite de circonstances exceptionnelles et fortuites : maladies, infirmités, incendie, famine ou fléaux publics. Ceux-là recevaient dans les monastères une hospitalité généreuse et sympathique, avec laquelle l'*assistance publique* actuelle n'a rien de commun, car la pauvreté était ennoblie par le christianisme. En un mot, le *paupérisme moderne* n'existait pas. On ne voyait pas, comme aujourd'hui, des gens sans feu ni lieu, ramassés par la police, couchant à la belle étoile, dans les carrières ou sous les ponts, et mourant de faim.

Qu'on ne s'y trompe pas, la misère est effrayante de nos jours, surtout à Londres et à Paris, ces centres de richesses. On a beau interdire la mendicité dans les rues, les mendiants n'en existent pas moins par milliers, et la police est obligée de les tolérer en fermant les yeux. Que serait-ce sans les asiles et les refuges créés par cette admirable milice chrétienne si méconnue et si persécutée ?

Pour parer aux misères inévitables de l'humanité, on parle beaucoup de philanthropie aujourd'hui. Le Moyen Age ne connaissait pas ce joli mot grec, mais il s'occupait beaucoup de la chose sous le nom simple et doux de charité. La simplicité du cœur se reflétait dans son langage comme dans ses actes. Avec l'esprit public actuel, notre société voit, dans les pauvres, une charge et un danger ; les hommes de foi, au Moyen Age, voyaient en eux des frères. Jamais on ne s'occupa autant de les soulager.

Pour combattre leurs misères, deux dogmes chrétiens firent plus, à eux seuls, que toutes les lois modernes.

L'un de ces dogmes est celui de la fraternité chrétienne, l'autre est celui du mérite des bonnes œuvres et leur efficacité pour le salut. Ce dernier fait sourire les esprits forts, que la Bruyère appelait si justement les esprits faibles, mais cela n'empêche pas que ce soit à ce dogme que sont dus les innombrables legs pieux, grâce auxquels se fondèrent autrefois les *maisons-Dieu*, les hospices, les orphelinats, les établissements de toutes sortes pour les pauvres, et aussi les écoles et les universités dont nous avons parlé, et qui furent enrichies, par ces legs, de donations importantes.

On aura beau chercher à ridiculiser la pensée évangélique de faire le bien pour racheter ses péchés, il n'en est pas de plus haute ; car c'est la noblesse du repentir alliée à la générosité du bienfait, et il n'en fut pas de plus féconde. Les philanthropes modernes ont fait de belles phrases, mais ils n'ont rien trouvé qui ait produit un résultat pareil, réparé tant de maux, consolé tant de souffrances.

Ceux qui ont travaillé à déraciner la foi dans les âmes n'ont abouti qu'à les dessécher, et à y tarir la source des bienfaits qui en découlaient pour le monde. Grâce à deux dogmes, chefs-d'œuvre de la solidarité humaine, le mal lui-même devenait un germe de bien entre les mains de l'Eglise, comme certains poisons deviennent, entre les mains du médecin, l'agent du retour à la santé.

Aujourd'hui, les *nécessiteux* sont secourus administrativement par des *employés* qui ne les connaissent pas, ne s'intéressent pas à eux, et prélèvent pour eux-mêmes la plus grosse part du budget de l'*assistance publique*.

Quant aux donateurs, ils ignorent ce qu'ils donnent et à qui ils donnent. L'Etat est tout et fait tout. Il les dispense de s'occuper du pauvre et de l'aimer. Ils paient, dans leurs impôts, *la taxe des pauvres ;* ils n'ont pas l'ennui ou la

jouissance de secourir personnellement leur semblable. Le sentiment n'entre pour rien dans l'assistance publique moderne. C'est une affaire de bureaucratie. Nous aimions mieux la charité chrétienne : le cœur y était. Ici encore, l'état social issu de la Révolution nous semble bien inférieur à celui du Moyen Age.

VIII.

La vie aux champs sous la féodalité.

La vie aux champs n'était pas onéreuse, au Moyen Age. Presque personne n'était sans maison avec potager et verger. « Chaque ménage, même le plus pauvre, était chauffé gratuitement, la *forêt commune* fournissant le bois de chauffage. Il était aussi éclairé grâce à la faîne des hêtres que les mères et les enfants ramassaient pour leur usage, en vendant le surplus aux bourgeois aisés.

« Outre le chauffage, l'éclairage et même l'huile à manger, chaque ménage avait le *bois à bâtir et à meubler*. Le chêne donnait la charpente, l'huisserie et les grands meubles; le *cerazier* fournissait les chaises et autres menus meubles et outils. L'orme s'employait aux charrues, le hêtre aux chars. Le pommier et le poirier sauvages servaient à la régénération des arbres à fruits dont les *meix* (vergers) étaient remplis; car l'arboriculture était un art commun. Pour couvrir sa maison on avait de la tuile à peu de frais. La communauté avait une tuilerie à elle. On n'est pas étonné, après cela, d'apprendre, par Viollet le Duc, que la maison du paysan au Moyen Age l'emportait sur celle d'aujourd'hui.

« Enfin, grâce à la *vaine pâture*, il n'y avait pas une famille, fût-elle ruinée, fût-elle composée d'orphelins,

fût-elle sans terre et sans prés, qui ne pût nourrir une vache, avec une chèvre ou une brebis. Combien de pauvres paysans n'ont ni l'un ni l'autre aujourd'hui ! »

Ainsi, grâce aux idées chrétiennes sur la propriété au Moyen Age, le paupérisme, cette plaie de la société moderne, y était impossible, même dans les campagnes.

On n'y connaissait pas non plus les charges fiscales, si lourdes aujourd'hui pour les malheureux. « Il vous sera permis, dit la loi de Beaumont, de vendre et d'acheter librement tout ce que vous voudrez, sans payer aucun droit de *terrage* ni de *tonneau*, ni aucun droit d'aucune sorte. »

C'était l'absence de droits d'octroi, de patente, de licence, de toute contribution indirecte. C'était aussi le *libre-échange absolu* en plein Moyen Age. En ceci, comme en beaucoup d'autres cas, notre époque a inventé le mot, non la chose. Mais les mots sont tout pour ceux qui ne vont pas au fond des choses.

La Charte de Beaumont faisait donc, du pouvoir seigneurial, un pouvoir paternel pour les populations qui relevaient de lui. L'équité et la bonté l'inspirent. On sent que son auteur en a puisé l'esprit dans l'Evangile dont il était l'apôtre.

« Si un étranger vient habiter la ville, dit la charte, le mayeur lui donnera la manse et la terre : *mansuram et terram.* » Or, la manse, sous la féodalité, était la mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. Elle se composait de douze arpents d'aujourd'hui.

Voilà, dans ses dispositions principales, ce qu'était la Charte de Beaumont. Loin d'être une œuvre unique ou exceptionnelle, nous répétons qu'elle n'était, selon M. Guizot, qu'une des plus libérales du Moyen Age.

On n'est pas étonné, après cela, que M. de Tocqueville, dans son ouvrage *l'Ancien régime et la Révolu-*

tion (1), reconnaisse que malgré le progrès de la civilisation, « *la condition du paysan était meilleure au* XIIIe *siècle qu'au* XVIIIe. »

Ce qui confirmerait cette assertion, c'est le chiffre de la population rurale. On ne peut la préciser exactement, vu l'absence, à cette époque, de statistique, qui est une science nouvelle. Mais « du XIe au XIIIe siècle, la population a dû atteindre une certaine densité, dit M. Rambaud (2), à en juger par les multitudes qui allèrent aux croisades, et par les chiffres de la levée provoquée en 1124 par Louis VI contre l'invasion imminente de l'empereur. L'adoucissement du régime féodal et les progrès du bien-être, de saint Louis à Philippe VI, amenèrent la population à un chiffre plus élevé. Dureau de la Malle et M. Siméon Luce assurent qu'elle égalait au moins, si même elle ne la dépassait pas un peu, sur certains points, celle de la France actuelle. Les recherches de M. Léopold Delisle, pour la province de Normandie, semblent le prouver. »

Au lecteur de dire si tout cela respire la servitude.

Malheureusement, la peste épouvantable de 1348 et les incalculables ravages de la guerre de Cent ans amenèrent une dépopulation effrayante. On estime que la France perdit alors près de la moitié de ses habitants.

IX.

Le servage. — Les serfs sous la féodalité et nos fermiers aujourd'hui.

« Le servage a été certainement, durant plusieurs siècles, la plaie du monde occidental, dit un de nos plus

(1) Liv. II, c. XII.
(2) *Histoire de la civilisation*, I, 397.

érudits publicistes. Ce vestige de l'antique esclavage païen a disparu graduellement, effacé sous les pas triomphants de la civilisation chrétienne, et c'est une des gloires incontestables des âges de foi de l'avoir virtuellement détruit.

« Combien d'hommes cependant, encore aujourd'hui, s'imaginent que le Moyen Age était le beau temps de la servitude, et que l'existence d'une caste d'esclaves était une des bases essentielles de sa constitution sociale! C'est exactement le contraire de ce qu'il faudrait dire. Le Moyen Age a fait une guerre acharnée au principe du servage; il a apporté à cet abus criant des adoucissements de plus en plus efficaces; il l'a réduit à l'état d'exception de plus en plus minime, et enfin il l'a aboli de fait.

« Lorsqu'il a légué aux Etats modernes la domination des peuples européens, il y avait longtemps que le servage n'était plus qu'un souvenir ou un nom, et dès le XIIIe siècle, il était devenu rare. Il n'existait plus en Normandie et dans beaucoup d'autres lieux.

« C'est au début du siècle suivant que le roi de France émancipa, par un acte d'affranchissement général, tous les mainmortables qui pouvaient subsister encore dans ses domaines. S'il en demeura quelques-uns dans le royaume, volontairement ou non, ceux-là disparurent, à leur tour, avant la fin du XVe siècle, avant l'heure de la Renaissance.

« Le fameux décret rendu par l'Assemblée nationale dans la nuit du 4 au 5 août 1789, et qu'avaient précédé, du reste, deux ordonnances de Louis XVI, de 1778 et 1787, ne détruisit que des redevances, des corvées et d'autres débris plus ou moins reconnaissables de l'ancien état de choses, conservés malgré tout par la routine et par quelques coutumes locales, mais passés, à peu près, au rang de curiosités archéologiques.

« La loi du progrès, cette grande loi que l'histoire constate partout, sous le règne de saint Louis, dans l'administration, dans la justice, dans la condition des nobles, dans celle de la classe moyenne, se retrouve plus accusée dans la législation et dans le sort des serfs. Nulle part le progrès n'apparaît si rapide ; et certainement le niveau social des dernières couches du peuple ne s'est pas élevé, depuis cent ans, dans la même proportion que de l'an 1215 à l'an 1315, date de l'édit émancipateur de Louis X.

« Le lecteur n'attend pas de moi que je retrace ici la marche décroissante de la servitude avant cette période. Le sujet serait trop vaste, et il a été trop bien traité pour que je puisse avoir la prétention de l'éclairer de lumières nouvelles. Je me bornerai donc à renvoyer, sur ce point, aux excellents travaux de M. Wallon et surtout de Guérard, qui, après avoir, pour ainsi dire, manipulé tous les actes originaux de la première moitié du Moyen Age, en a tiré, dans son *Polyptyque d'Irminon* et dans son *Cartulaire de Saint-Père de Chartres,* le plus limpide exposé de la condition des personnes et des terres.

« Je citerai seulement, pour les temps antérieurs au XIIIe siècle, la conclusion à laquelle il arrive.

« L'esclavage, dit-il, est toujours allé en se mitigeant, dans notre pays, depuis la conquête des Gaules par Jules César. Sa marche peut se diviser en trois âges bien distincts.

« D'abord, c'est l'esclavage pur, qui réduisait l'homme à l'état de chose, et qui le mettait dans la dépendance absolue de son maître. Cet âge peut être prolongé jusque après la conquête de l'empire d'Occident par les barbares.

« Ensuite, depuis cette époque jusque vers la fin du règne de Charles le Chauve, l'esclavage proprement dit est remplacé par la servitude, dans laquelle la condition

humaine est reconnue, respectée, protégée, si ce n'est encore d'une manière suffisante par les lois civiles, au moins plus efficacement par celles de l'Eglise et par les mœurs sociales qui en découlent. Alors le pouvoir de l'homme est contenu généralement dans certaines limites ; un frein est mis à la violence ; la règle et la stabilité l'emportent sur l'arbitraire. Bref, la liberté et la propriété pénètrent par quelque endroit dans la cabane du serf.

« Enfin, pendant le règne de la féodalité, la servitude se transforme en servage ; *le serf retire sa personne et son champ des mains de son seigneur*. Il doit à celui-ci, non plus sa personne ni son bien, *mais seulement une partie de son travail et de ses revenus*.

« Il a cessé de *servir*, il n'est plus qu'un *tributaire* (1), » à peu près comme nos métayers dans le midi de la France aujourd'hui, partageant de moitié, avec le propriétaire, les fruits de la terre.

Déjà, dans les lettres d'Eginhard, les serfs sont confondus avec les vassaux. Le secrétaire de Charlemagne donne indistinctement aux uns et aux autres le nom d'*homines : les hommes* de telle église, de tel seigneur, de tel monastère, comme aujourd'hui l'officier dit familièrement de ses soldats : *mes hommes*. Un entrepreneur se sert de la même expression en parlant de ses ouvriers, sans que cette expression entraîne aucune pensée de dépendance servile.

Les esclaves étaient désignés à part sous le nom de *mancipia*. C'était l'expression juridique pour indiquer les hommes *possédés par d'autres hommes*. Le mot *émancipé* en est l'antithèse.

Il n'y avait aucune analogie entre l'esclave et le serf.

(1) Lecoy de la Marche, *Histoire de saint Louis*.

Celui-ci était, comme le dit Eginhard, un vassal du degré inférieur, et le vassal pouvait être considéré comme un serf d'un ordre plus élevé (1). Il y avait entre eux, vis-à-vis de leur seigneur, une différence analogue à celle qui existe aujourd'hui, dans la bourgeoisie, entre l'ouvrier et l'employé vis-à-vis du patron.

« La condition des serfs a beaucoup varié durant le Moyen Age, dit M. de Monléon ; mais abstraction faite de toutes les différences, le serf type et de tous les temps est toujours *un homme qui se vossède*, qui est *libre de sa personne*. Il n'a pas de maître, mais un patron. Il n'appartient pas à ce patron, mais il a, envers lui, des obligations et des devoirs. Le serf vit sur une terre de laquelle il tire sa substance et son pain quotidien, mais dont il n'a que la jouissance, et une sorte de demi-propriété. Le patron la lui a concédée en se réservant le domaine éminent. Pour reconnaître *les droits* de son associé, le serf partage avec lui ses fruits (2). »

Précisons mieux encore, en entrant dans le domaine pratique.

Des seigneurs *donnaient* une terre *à pervétuité* à des hommes qui n'avaient rien, à la charge, par ceux-ci, d'une simple redevance en nature, composée d'une partie des fruits de cette terre, et à la condition que si le serf la quittait, elle revenait au donateur. De là l'expression : *attaché à la glèbe* (3).

Les simples, trompés par les habiles, la répètent avec une naïve horreur, croyant y voir une monstruosité. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Que le serf était attaché à sa terre, sans doute, mais

(1) Guérard, *Polyptyque d'Irminon. Prolégomènes*, p. 422.
(2) *L'Eglise et le droit romain*, p. 401.
(3) De *gleba*, motte de terre.

par son intérêt, comme l'industriel, aujourd'hui, est attaché à son usine qui est sa fortune, le commerçant à son commerce qui le fait vivre, l'ouvrier à son métier et à son outil qui est son gagne-pain.

Il ne pouvait se ruiner, car il n'avait pas le droit d'hypothéquer sa terre. S'il était malade, le seigneur le faisait soigner; s'il perdait ses bestiaux, le seigneur les faisait remplacer. S'il était attaqué, il devait le défendre ; il devait aide et protection à toute la famille. C'était son intérêt en même temps que son devoir, et à cette époque de foi sincère, c'était aussi son penchant.

On ne comprend plus guère ces sentiments ou on n'y croit plus; la Révolution y a substitué la défiance, l'envie et l'antagonisme entre les classes; mais ils étaient communs dans l'ordre social chrétien d'alors. Partout il y avait réciprocité de services, de droits et de devoirs.

On dit que lorsque le seigneur vendait ses terres, le serf était vendu avec le fonds : c'est de la déclamation. Il changeait de seigneur comme un fermier change de propriétaire aujourd'hui, quand celui-ci vend sa terre.

Selon Guérard, de l'Ecole des chartes et de l'Académie des inscriptions, « le seigneur était, à la vérité, maître du territoire, mais il ne pouvait chasser ni déplacer les habitants. Ceux qui vivaient dans sa seigneurie étaient devenus, *par la coutume*, *propriétaires réels*, de *tenanciers* qu'ils étaient auparavant. S'il était loisible au seigneur de vendre le sol, c'était sans les déposséder, de la même manière qu'un roi céderait une province.

« Dès le commencement du IXe siècle, toutes les espèces de *tenures* semblent s'être perpétuées, en fait, dans les familles des serfs détenteurs (1). »

(1) GUÉRARD, *Polyptyque d'Irminon*.

Le serf pouvait donc considérer le sol qu'il cultivait comme son héritage. Le seigneur en était bien le propriétaire légal, mais le serf en avait cette demi-propriété qu'on appelle l'usufruit. Il ne pouvait la vendre, mais il la transmettait à ses enfants. De plus, ce qui lui restait de ses fruits, après ses redevances payées, lui appartenait. Il pouvait le vendre, le donner ou le partager entre ses enfants. L'*usage*, qui fait loi, l'y autorisait. Combien d'ouvriers, de nos jours, envieraient cette situation!

Aussi, lorsque Louis X offrit aux serfs leur rachat, en disant qu'*au pays des Franks nul ne doit être serf*, beaucoup refusèrent, et il fut obligé de les contraindre à accepter.

Le même fait s'est reproduit de nos jours.

Lorsque, à l'instigation de Napoléon III, l'empereur Alexandre II abolit le servage en Russie, ce furent les serfs qui n'y voulaient pas renoncer. On le comprend ; ils étaient plus à l'abri de la misère que beaucoup de nos paysans, obligés de quitter la campagne ou de mendier. Avec le servage, le paupérisme était impossible.

On voit combien le serf différait de l'esclave. Celui-ci était la chose de son maître, qui avait, sur lui, droit de vie et de mort, au point que si un propriétaire de trois mille esclaves était tué sans qu'on connût le meurtrier, les trois mille esclaves pouvaient payer ce meurtre de leur vie. Un sénatus-consulte, rendu sous Auguste, ordonna cette hécatombe.

Les enfants d'un ménage esclave n'appartenaient pas à leurs parents. A Sparte, il était défendu aux *ilotes* de coucher dans la ville. On les fustigeait sans autre motif que de leur rappeler leur esclavage. On les mettait à mort, ainsi que leurs nouveau-nés, quand leur accroissement inspirait des craintes à la république.

Voilà l'esclave à Rome et à Sparte. Quelle analogie y a-t-il entre lui et le serf?

Celui-ci, au fond, n'était qu'un métayer, un tenancier comme ceux qui existent encore en Angleterre, où l'on contracte des baux de cent ans, qui lient, pendant plusieurs générations, le lord et le tenancier. Celui-ci aussi est astreint à la glèbe et à une redevance proportionnée à ses récoltes, en échange de l'usufruit de la terre qui le fait vivre, lui et sa famille, et qui lui a été concédée à cette condition. Les Anglais, gens pratiques, voient sagement dans les *tenures* un contrat qui, comme tous les contrats, a ses avantages et ses inconvénients.

En France, l'orgueil inné dans l'homme inspire, plus qu'ailleurs, l'horreur de tout ce qui ressemble à la servitude. Ce mot même le révolte au point qu'il n'examine pas s'il s'agit de la chose ou du mot.

Le XVIIIe siècle et la Révolution, pour dénigrer le passé, ont dénaturé et travesti la signification de bien d'autres termes, par exemple : *roturiers*, *vilains*, *manants*.

Ils ont affecté d'attribuer un sens insultant à ces dénominations, honnêtes par leur exactitude, et sans ombre d'intention humiliante à l'origine. Est-ce la faute de ces termes, si les siècles en ont changé le sens, et si les foules l'ignorent ?

Roturier vient du bas latin *ruptura* (culture de terre), qui vient lui-même de *rumpere*, *rompre* ou *labourer* la terre. Les roturiers étaient donc les agriculteurs.

Vilains, au contraire, vient de *villæ :* c'étaient les habitants des *villes*.

Manants vient de *manens*, demeurant. C'étaient ceux, non bourgeois, qui demeuraient aussi dans les villes ou bourgs.

Qu'y avait-il donc, dans ces termes, qui pût blesser?

On disait autrefois, pour désigner des enfants de sexe et d'âge différents : un garçon et une garce, un garçonnet et une garcette.

Les deux féminins ne s'emploient plus ; mais, autrefois, ils n'avaient pas le sens qu'on leur attribue aujourd'hui. Ainsi des mots : roturier, vilain et manant.

Et voilà comme l'ignorance crée les malentendus.

Aujourd'hui encore, le mot servitude est synonyme de *charge* et non d'*esclavage*. C'est en ce sens que les notaires appellent *servitudes* les droits d'usufruit, d'usage et d'habitation imposés aux nus propriétaires.

Les obligations relatives au libre écoulement des eaux, au droit de bornage et de clôture, sont des servitudes. Je puis être exproprié pour cause d'utilité publique : servitude. L'autorité militaire peut prendre mes terrains et démolir mes immeubles si l'intérêt de la défense l'exige : servitude. Il ne viendra à l'idée de personne que ces servitudes constituent un esclavage ; ce sont des charges. Chaque société en impose à ses membres selon la nécessité des temps. Le servage avait les siennes, mais il n'avait aucune analogie avec l'esclavage. Si l'on ne voit pas cela, c'est que les préjugés reçus obsèdent l'esprit et oblitèrent le jugement.

Un parallèle saisissant nous semble devoir ouvrir tous les yeux qui ne veulent pas rester obstinément fermés.

On croit la position des fermiers supérieure, aujourd'hui, à celle des serfs au Moyen Age ; eh bien, comparons.

Pour cela, M. l'abbé Defourny tire de la Charte de Beaumont un parallèle instructif.

« Un propriétaire moderne, dit-il, vient de passer bail avec un chef de famille, père de huit enfants, pour le défrichement de cent hectares de bois, dans la forêt attenante

à celle que Guillaume de Champagne *donna*, il y a six siècles, à notre commune.

« Voici les conditions du bail :

« Le propriétaire d'aujourd'hui a préalablement coupé et vendu la futaie et le taillis. Non content de garder pour lui le bois en élévation, il se réserve encore les deux tiers des racines de la forêt, des souches que le fermier doit arracher, sans autre indemnité que le troisième tiers.

« Chaque année, le fermier mettra en culture vingt hectares. Au fur et à mesure du défrichement, il paiera à son propriétaire une somme équivalant au tiers du produit, et plus encore, à partir de la mise en culture de la totalité.

« Le bail est de dix-huit ans.

« A l'expiration du terme, le fermier n'aura plus aucun droit sur le sol défriché par lui. Le propriétaire moderne le louera à d'autres, qui lui donneront à perpétuité de deux gerbes l'une.

« Voilà comment se font les défrichements au XIXe siècle, siècle de progrès, dit-on au peuple, qui le croit parce qu'il ne peut se douter à quel point on lui ment sur le passé.

« Ne glissons pas sur ce point. Il y va de l'honneur de nos pères et de la vérité historique. A force d'entendre répéter sur tous les tons que nous valons mieux que nos pères, et que les choses se passent mieux dans notre siècle de lumières que dans leur temps de ténèbres, nous finirions par ajouter foi à ce renversement de la vérité....

« Ainsi le propriétaire du XIXe siècle fait défricher sa forêt à son profit ; il s'attribue la superficie du bois défriché, taillis et futaie, avec les deux tiers des racines.

« Le seigneur du XIIe siècle *donnait* sa forêt, taillis, futaie et racines, avec le gibier, les eaux, s'il y en avait, et le poisson.

« Le propriétaire du XIXe siècle exige la moitié des

gerbes moissonnées, voiturées, engrangées, battues, vannées, en bon grain et marchand, sans s'inquiéter des avaries.

« Le seigneur du XIIe siècle prenait sa *septième* gerbe seulement, sur le champ même, la faisait voiturer, engranger, battre et vanner à ses frais.

« Enfin, et surtout, le propriétaire du XIXe siècle, après le défrichement et la mise en culture, se réserve à jamais le sol défriché, qui sera tout entier sa propriété, qu'il transmettra franche et libre de toutes servitudes à ses enfants, ou à des acquéreurs qui la posséderont au même titre que lui.

« Le seigneur du XIIe siècle, après le défrichement, *donnait* au cultivateur, le serf, la propriété du sol défriché, avec pleine liberté de le transmettre à ses descendants, sans payer aucun droit de succession ni autres.

« Le serf, en défrichant la forêt du seigneur Guillaume, ou autre, pouvait se dire : Ce sol que j'arrose de mes sueurs m'appartient à moi et à mes enfants. A chaque coup de pioche que je donne, j'en prends possession. Celui à qui il appartenait ne réclame que le septième du produit. Mon travail est donc bien rémunéré, et, de génération en génération, mes enfants posséderont la terre que je fertilise.

« Le fermier défricheur du XIXe siècle ne peut que se tenir ce langage : Je défriche la forêt, mais le sol n'est pas pour moi ; il est et restera au maître de la terre. Dans dix-huit ans, quand je l'aurai fertilisé, fécondé de mes sueurs, il n'appartiendra ni à moi ni aux miens. Quand je serai vieux, le bail expiré, on me dira : Sors d'ici avec ta famille et va-t'en, avec tes enfants, fertiliser un autre sol qui ne t'appartiendra jamais non plus.

« Et s'il savait l'histoire qu'on lui cache, il ajouterait :

Il fut un temps où un père qui défrichait une forêt léguait le sol à sa famille. Quand il était vieux, il pouvait se dire qu'il avait dressé une demeure pour ses enfants sur la terre. Moi je n'en puis pas dire autant; mes enfants iront, comme moi, cultiver des terres sur lesquelles ils ne feront que passer. »

Ce parallèle saisissant se recommande à ceux qui croient devoir déplorer la condition des serfs au Moyen Age. Les préjugés mènent le monde; mais combien a-t-il fallu de mensonges pour les faire accepter du peuple et des honnêtes gens qui en sont victimes ! Nul n'aura plus contribué à perpétuer ces préjugés dans la génération actuelle que les *Manuels d'instruction civique* de Paul Bert : c'est *instruction cynique* qu'il faudrait dire.

Quand on sait la vérité on comprend, comme Littré, que la féodalité ait laissé pendant des siècles, dans le peuple, des souvenirs favorables. Le servage lui-même nous a fourni un élément pour apprécier les faux jugements portés sur cette époque. Aussi Chateaubriand a-t-il pu dire que « le paysan serf, demi-soldat, demi-laboureur, du Moyen Age, était peut-être moins opprimé, moins ignorant, moins grossier, que le paysan libre des derniers temps de la monarchie absolue (1). »

(1) *Analyse raisonnée de l'histoire de France*. 1838, t. III, p. 354.

CHAPITRE IV

TROISIÈME ÉTAPE DE LA LIBERTÉ : LA FONDATION DES COMMUNES

I. La Paix et la Trêve de Dieu. Fondation des Communes. — II. Caractère paternel de la royauté au Moyen Age. — III. Droit public chrétien; ordre social chrétien.

I.

La Paix et la Trêve de Dieu. — Fondation des Communes.

La pensée fondamentale des travaux historiques d'Augustin Thierry, c'est le redressement de l'erreur qui consiste à croire que le Tiers Etat est sorti de dessous terre en 1789. Il établit qu'il est sorti des Communes du Moyen Age. « Vers le XIe siècle, dit-il, les classes populaires avaient déjà *conquis leurs libertés et en jouissaient pleinement*. Il y a des ordonnances royales qui dépassent, sur certains points, les garanties modernes de la monarchie constitutionnelle. Il n'y a point, chez nous, de droits de fraîche date, notre génération doit tous les siens au courage des générations qui l'ont précédée. »

Nous allons voir que c'est dans le vieux sol du Moyen Age, en effet, que plongent les racines de toutes les

libertés dont la France a joui, et même de celles dont elle est privée aujourd'hui.

Après le spectacle d'une grande union sociale qu'elle avait donné d'abord, la féodalité devint oppressive.

L'Eglise n'hésita pas, alors, à se prononcer pour les opprimés contre les oppresseurs. Elle organisa le peuple par l'association qui, sous le nom de *confrérie*, éveille la même idée que l'expression moderne de *confraternité*. Ces associations sont connues sous le nom de la *Paix* et la *Trêve de Dieu*.

On entendait particulièrement par la *Paix*, celle où l'on jurait de se protéger mutuellement, de combattre ses violateurs, de défendre les clercs, les femmes, les faibles, les paysans, les marchands. Tous les hommes, à partir de douze ans, devaient prêter serment à l'association.

« Ce serment, dit M. Demolins, répété d'un bout de la France à l'autre, a rallié le peuple, il a pour lui le droit ; l'Eglise le lui a dit ; et il a la puissance par l'association. » Il est désormais à l'abri des entreprises et de la violence des seigneurs.

Par la *Trêve de Dieu* on entend plus spécialement la suspension d'armes que l'Eglise parvint à établir pendant les guerres privées du Moyen Age. C'était l'atténuation d'un mal qu'elle ne pouvait extirper absolument, une espèce de compromis entre l'esprit de foi de cette époque, et l'instinct guerroyant que cet esprit n'avait pu détruire dans ces races d'origine barbare.

Toute hostilité était interdite du mercredi soir au lundi matin, pendant les jours consacrés au service divin, et pendant des périodes plus étendues, comme depuis l'Avent jusqu'à l'Epiphanie (cinq semaines), et depuis la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte (trois mois). C'étaient

les trois quarts de l'année enlevés aux luttes armées. Que de haines apaisées, de réconciliations opérées, de meurtres et de maux évités grâce à ces *trêves*, pendant lesquelles la réflexion et les bons sentiments pouvaient se faire entendre !

« Par l'association de la Paix et la Trêve de Dieu l'Eglise a organisé, contre la puissance seigneuriale, une agitation pacifique qui s'est manifestée par un nombre considérable de conciles provinciaux, quatre-vingts en un siècle. Non seulement elle appelle dans ses Conciles les évêques, les abbés, les simples prêtres, mais elle convoque à ces assemblées, auxquelles les édifices sacrés ne suffisent plus, et qu'elle tient sous la voûte du ciel, les habitants des villes et des campagnes, les bourgeois et les manants (1). »

C'est de là que date l'origine des Communes, dont la sécurité et les libertés iront toujours grandissant. C'étaient des villes placées en dehors du régime féodal proprement dit, ayant des libertés étendues qui en faisaient comme autant de petits Etats ou de petites républiques. Selon l'expression de César Cantu, la Commune n'était que la famille agrandie.

Le mot *commune*, adopté en France, dans les Pays-Bas et en Angleterre, était la traduction de *communitas*, comme le mot république, en Italie, était la traduction de *res publica*. La signification était la même : *chose commune* et *chose publique* sont en effet synonymes.

Ce fut aux XIe et XIIe siècles que les Communes se formèrent en plus grand nombre. Au XIIIe, elles étaient en pleine prospérité.

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Demolins la nomen-

(1) Demolins, *Histoire de France*.

clature des libertés populaires au Moyen Age, la part qu'y eurent l'Eglise et les princes chrétiens.

« Municipes restaurés, villes de consulats, villes de communes, villes de bourgeoisie, bourgs et villages affranchis, une foule de petits Etats plus ou moins complets, d'asiles ouverts à la vie de travail sous la liberté politique et civile; tels sont, dit-il, les fondements que posa le XIIe siècle. »

Pour faire comprendre l'étendue des libertés municipales au Moyen Age, libertés supérieures à celles d'aujourd'hui sous la centralisation moderne, Guizot suppose qu'un bourgeois du XIIe ou du XIIIe siècle vienne visiter une de nos villes actuelles. « Il s'enquiert, dit-il, de ce qui s'y passe, de la manière dont elle est gouvernée, du sort des habitants. On lui dit qu'il y a, hors des murs, un pouvoir qui les taxe comme il lui plaît, sans leur consentement, qui convoque leur milice et l'envoie à la guerre, aussi sans leur aveu. On lui parle des magistrats, du maire, et il apprend avec étonnement qu'ils ne sont pas nommés par les bourgeois de la ville. Il apprend que les affaires de la commune ne se défendent pas dans la commune, qu'un fonctionnaire les administre de loin. On lui dit que les habitants n'ont pas le droit de s'assembler, de délibérer en commun sur tout ce qui les touche. Le bourgeois du XIIe siècle, habitué à toutes ces franchises, reste confondu.

« Mais la scène change. Un Français du XIXe siècle pénètre dans une ville du Moyen Age. Il se trouve dans une espèce de place forte, défendue par des bourgeois armés; ces bourgeois se taxent eux-mêmes, élisent leurs magistrats, jugent, punissent, s'assemblent pour délibérer sur leurs affaires. Tous viennent à ces assemblées. Ils font la guerre pour leur compte contre leurs seigneurs;

ils ont une milice; en un mot, ils se gouvernent eux-mêmes, ils sont souverains. Le Français du XIX[e] siècle n'en peut croire ses yeux (1). »

On voit combien est fausse l'idée qu'on se faisait du Moyen Age avant que les historiens contemporains eussent redressé les jugements ignorants ou mensongers qui ont fait tant de dupes.

Les Communes avaient un maire, des échevins, un sceau, une milice bourgeoise. Elles s'administraient, en un mot, comme nous venons de le voir. La formule de leurs droits était: *Scabinatus*, *collegium*, *majoratus*, *sigillum*, *campana*, *berfredus* et *jurisdictio*, c'est-à-dire les droits d'échevinage, de collège, de mairie, de sceau, de cloche, de beffroi et de justice, qui constituaient une véritable autonomie. Les échevins étaient des officiers municipaux chargés de la police et des affaires de la commune; le collège était la compagnie de personnes notables revêtues de la même dignité. Le droit de cloche et de beffroi était un moyen d'appel et de ralliement.

La royauté vit l'intérêt de la justice et le sien propre à soutenir les Communes et à confirmer leurs franchises et leur indépendance. Celles-ci n'offraient aucun danger, vu l'accord du gouvernement et des communes. Aujourd'hui, avec les idées révolutionnaires inculquées au peuple, elles seraient dangereuses et impossibles. La guerre civile sortirait de l'autonomie des communes armées. N'est-ce pas déjà la menace qu'a suspendue sur notre tête la Commune de Paris, même non armée? L'esprit révolutionnaire et antichrétien est la double maladie de la France actuelle. Peut-être de l'excès du mal naîtra le remède.

« Ceux qui ne sont pas convaincus par la révélation

(1) *Histoire de France.*

du bien et du vrai, disait le P. Lacordaire, sont quelquefois éclairés par la révélation du mal et du faux. » Combien connaissons-nous d'anciens sceptiques et révolutionnaires qui, instruits par l'histoire depuis un demi-siècle, et notamment par les événements contemporains, ne voient de salut politique, pour la France, que dans le retour à la monarchie, de salut social que dans le retour au christianisme et à l'Eglise son organe !

C'était bien la peine d'attaquer tout cela, depuis un siècle, pour finir par une découverte qui nous ramène à deux choses en honneur au Moyen Age : l'Eglise et la monarchie, favorables, l'une et l'autre, à la liberté, audacieusement violée ou hypocritement faussée aujourd'hui.

Pendant que les savants et les philosophes raisonnent ou tâtonnent, pour trouver la vérité sociale, la vraie réforme sociale, le chrétien, avec sa boussole, y arrive de plain-pied. Il n'a pas besoin des éclairs des orages pour reconnaître sa route. Toutefois, il faut bénir ces éclairs lorsqu'ils remettent dans le bon chemin ceux qui n'y étaient pas, comme saint Paul à Damas.

M. Thiers fut de ceux-là. Il symbolisa un moment le revirement des esprits auquel nous faisons allusion. Après la Révolution de 1848, dans une lettre célèbre à son ami Madier de Montjau père, il se déclarait éclairé par les événements, et déposait ses préjugés anticléricaux. Dans la commission de la loi sur l'enseignement, en 1850, il était d'avis, dans son zèle de néophyte, de remettre l'enseignement primaire aux curés. L'évêque d'Orléans et le comte de Falloux refusèrent cette offre, compromettante pour le clergé, ne voulant que le *droit commun dans la liberté.* Cette devise fut celle des hommes d'Etat catholiques, en France et en Belgique, en ce siècle.

Quinze ans après, dans une réunion mémorable au

château d'Augerville, chez M. Berryer, avec MM. de Montalembert, de Falloux, de Salvandy et Mgr Dupanloup, M. Thiers avait aussi désavoué ce qui, dans ses écrits et dans ses actes, notamment en 1830, avait été opposé au principe de l'hérédité monarchique. Il avait promis, pour l'avenir, de se vouer à son triomphe. « *J'affirme*, dit M. de Falloux, *qu'à ce moment, M. Thiers était sincère.* » Peu de temps après, l'ambition le faisait manquer à ses engagements. Lui qui avait dit que la république, en France, conduirait toujours au sang et à l'imbécillité, s'y rallia lorsqu'il put en être le chef. « *Il préféra*, dit M. de Falloux dans ses *Mémoires, le premier rang au premier rôle.* »

Les Cincinnatus et les Washington sont rares. Grâce à M. Thiers, la France est sous le régime des incapacités et des hontes qui l'abaissent et la laissent isolée en Europe. Les hommes valent plus par le caractère que par les talents, et M. Thiers était un pauvre caractère. Il parut grand, un instant, grâce à l'heureuse et puissante influence exercée sur lui par trois grands esprits, qui étaient, en même temps, trois nobles âmes : Montalembert, de Falloux et l'évêque d'Orléans. Il fut leur allié de 1849 à 1870, dans la question de la liberté d'enseignement et dans celle de la question romaine, qui lui fournit ses plus beaux triomphes oratoires.

Mais revenons à notre sujet.

On dit que les Communes durent leur affranchissement à la royauté. Selon Aug. Thierry, c'est une erreur qu'il a relevée, le premier, dans un article du *Courrier français* du 13 octobre 1820, première ébauche de son grand travail sur l'histoire des Communes, qui forme la seconde moitié de ses *Lettres sur l'histoire de France.*

Selon lui, les communes se sont affranchies elles-mêmes.

Il ne parle pas de la part considérable qu'eut l'Eglise dans leur affranchissement. En 1820, il avait encore les préjugés anticléricaux de cette époque. Il en est revenu plus tard, grâce aux savants travaux historiques de l'abbé Gorini, qui a redressé tant d'erreurs de nos historiens contemporains, en ce qui concerne le rôle social de l'Eglise dans le passé.

« De ce que les premières chartes portant concession de communes sont de Louis VI, on conclut à tort, dit Aug. Thierry, que c'est lui qui a fondé les communes. Il est vrai qu'il n'existe aucune charte analogue antérieure au règne de Louis VI, qui *reconnût* l'établissement du régime municipal à Laon, Amiens, Noyon, Saint-Quentin ; mais cela ne prouve nullement qu'aucune ville de France n'eût joui pleinement, jusque-là, d'un semblable régime.

« Antérieurement à la date des quatre ou cinq chartes de Louis le Gros, les grandes cités de la Provence, du Languedoc, de la Bourgogne, possédaient une justice à elles, des magistrats de leur choix. De temps immémorial, Narbonne, Béziers, Lyon, Marseille, Arles, étaient des villes de communes. En affranchissant quelques villes du nord dans son royaume, limité entre la Somme et la Loire, il ne fit qu'imiter ce qui existait déjà au midi. »

Augustin Thierry aurait pu ajouter : et ce qui existait en Italie.

« Là, les franchises municipales, dit César Cantu, s'agrandirent jusqu'à constituer de glorieuses et puissantes républiques. La révolte du peuple contre l'aristocratie territoriale fut un mouvement commun à toute l'Europe féodale. L'exemple en est venu d'Italie, où les communes eurent leur développement le plus grandiose. »

On remarque que les chartes commençaient par cette

formule : *Concessi, j'ai accordé :* c'est vrai. Mais cela prouve seulement qu'il y eut sollicitation de la part des communes et acceptation de leur demande par la royauté. Existantes *en fait*, elles demandaient à être *reconnues* par le roi, pour constater leur accord et leur union, et légaliser, en quelque sorte, la situation *conquise* par elles. De part et d'autre on trouvait, dans cette entente, un appui réciproque, un auxiliaire contre les seigneurs hostiles.

Il nous semble qu'on peut formuler ainsi la question communale :

Les communes, en France et ailleurs, se sont affranchies elles-mêmes; les chartes d'affranchissement, octroyées par la royauté, ne faisaient que reconnaître des *droits antérieurement existants.* C'est ce qu'exprime formellement, dans son préambule, celle que Philippe Auguste donna à la ville de Saint-Jean-d'Angély : « *Afin qu'ils puissent mieux défendre et garder leurs droits et les nôtres dans leur intégrité* [1]. »

L'origine première du mouvement communal, sa cause médiate, ce fut l'aspiration naturelle vers la liberté, chez des peuples en qui l'esprit du christianisme, inculqué par l'Eglise, avait relevé le sentiment de la dignité humaine. C'est là l'origine lointaine, la cause morale, élevée, du premier affranchissement des peuples, sur le terrain municipal.

La cause déterminante, immédiate et matérielle, ce furent les provocations des seigneurs, rançonnant ou tyrannisant les populations.

« Le peuple, poussé à bout, dit Augustin Thierry, prit les armes pour sa conservation et sa défense; il répara

(1) *Ut tam nostra quam sua propria jura melius possint defendere et magis integre custodire.*

les brèches que le temps et l'incurie avaient faites à ses murailles.... Bientôt les villes qui avaient pris cette attitude défensive se déclarèrent libres, sous la sauvegarde des archers qui veillaient sur leurs tours et des herses de fer qui s'abaissaient devant leurs portes.

« Au dehors, c'étaient des *forteresses*, au dedans, c'étaient des *fraternités ;* c'étaient, comme disait le langage du temps, des *lieux d'amitié, d'indépendance et de paix : libertas, amicitia et pax.* L'énergie de ces noms authentiques suffit pour donner une idée de l'association communale, égale pour tous, consentie par tous, qui formait l'état politique de ces hommes de liberté. »

Une fois que satisfaction eut été donnée aux aspirations légitimes des populations par l'affranchissement des communes, l'accord s'établit entre elles et leurs seigneurs. Lorsqu'un de ceux-ci arrivait au pouvoir, par la mort de son prédécesseur, une cérémonie solennelle d'installation constatait les droits réciproques des gouvernants et des gouvernés.

Dans une remarquable monographie intitulée : *Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy, au Moyen Age*, M. Léopold Limayrac fait, d'après les documents du temps, le tableau d'une de ces cérémonies auxquelles tous étaient convoqués au son des cloches pour en accroître, par leur présence, l'autorité et le caractère imposant.

En voici le récit abrégé.

Il s'agit de la baronnie de Castelnau.

Les fiefs étaient représentés par leurs seigneurs en tenue militaire, et la justice par les magistrats en robe. Les paroisses avaient à leur tête les curés ; les monastères étaient représentés par les abbés, et les communes par leurs *consuls* (maires élus) ; enfin, les corporations,

par leurs présidents et administrateurs, revêtus de leurs insignes. Le peuple, en habits de fête, entourait ces représentants du principe d'autorité.

Alors les consuls s'avançaient et présentaient le livre des coutumes au baron. *Celui-ci se mettait à genoux, plaçait ses mains sur les saints Evangiles, et jurait de respecter les coutumes, privilèges, franchises et libertés des communes, de protéger son peuple, et de gouverner avec justice.*

A leur tour, les consuls juraient de la même manière, et l'un après l'autre, d'être bons, féaux et loyaux, et de défendre les droits du baron.

Ces serments étaient consignés dans un acte public, rédigé séance tenante par un notaire et signé par des témoins notables.

Le lendemain, les délégués des habitants de la baronnie se présentaient au baron et faisaient le même serment en leur nom. Le surlendemain et les jours suivants, les vassaux lui rendaient l'hommage lige avec le même cérémonial.

Tout cela se faisait au nom de Dieu et du roi. Le roi était la clef de voûte et le sommet de la hiérarchie. Le duc était l'*homme* du roi, le comte, celui du duc, le vicomte, celui du comte, le baron, celui du vicomte. Les possesseurs de châtellenies et des *arrière-fiefs* dépendaient du baron, et les classes tributaires dépendaient des possesseurs de fiefs.

Au point de vue administratif, cette organisation de la France était plus simple et meilleure qu'on ne pense. Les provinces étaient gouvernées par les délégués de l'autorité royale, secondés par les Etats particuliers des sénéchaussées, composés de la noblesse et des députés des Communes, et par les Etats généraux, qui étaient com-

posés des trois ordres. Les Communes administrées, dans le Midi, par des Consulats éclairés par les assemblées populaires, étaient investies d'une autorité presque absolue qu'elles n'ont plus. Elles réalisaient à peu près la souveraineté populaire.

On a dit que la société d'alors était aristocratique au sommet, républicaine à la base ; elle était gouvernée dans les provinces par la haute noblesse, dans les communes par la démocratie. Le Roi représentait la nation.

Ce régime se maintint sans encombre pendant six siècles et permit à la royauté de faire la France, la première unité nationale en Europe. Il résista à des guerres séculaires et fut à l'abri des révolutions. Ni le peuple ni l'aristocratie n'en demandèrent jamais la suppression, et ils en réclamèrent toujours le maintien. Il n'y a pas d'exemple d'une commune demandant l'abrogation de ses coutumes, et toutes étaient prêtes à donner leur fortune et leur vie pour les défendre. Jamais on ne vit si longtemps, et si bien conciliés, les deux principes d'autorité et de liberté.

Le secret de cette vitalité, le principe de cette harmonie, c'était le respect de la religion, des coutumes, des mœurs, de l'autorité et de la famille, disparu aujourd'hui.

Deux fois pourtant, en six siècles, la baronnie de Castelnau fut le théâtre de mouvements séditieux ; mais, ici même, nous verrons la supériorité de l'esprit de cette époque sur le nôtre.

En 1342, Ratier IV, baron de Castelnau, eut des démêlés avec les habitants de sa baronnie, au sujet des coutumes. Il voulait amoindrir l'autorité des consuls et s'arroger le droit de les nommer à l'avenir. Il refusait de reconnaître l'élection de 1342. Il voulait exiger des habitants, des droits de guerre proportionn[illegible] besoins,

sans tenir compte de la coutume qui fixait le droit de l'*ost et cavalcade.*

Les consuls opposèrent une résistance énergique, maintinrent la légitimité de leur élection, et le droit du peuple d'élire leurs successeurs. Ils n'étaient tenus, ajoutaient-ils, que des redevances de guerre fixées par la coutume, leur seigneur devant supporter celles demandées par le roi à ses vassaux, qui, à cette époque, versaient seuls leur sang à la guerre pour la défense du sol.

Ratier, poussé par de pressants besoins d'argent engendrés par le commencement de la guerre de Cent ans contre les Anglais, ne tint aucun compte des observations des consuls, et ordonna à son juge d'agir en dehors d'eux, et d'imposer, en son nom, les communes de ses domaines.

Les habitants s'insurgèrent. Ils saccagèrent la demeure du seigneur et en détruisirent les archives. Ils s'emparèrent de la *maison commune* et en expulsèrent le juge, qui s'enfuit. Les habitants étaient d'autant plus irrités qu'ils s'étaient soumis aux *tailles royales*, malgré leurs franchises, parce que la guerre avait anéanti les ressources de la monarchie.

Une transaction intervint. Le peuple convoqué dans les communes choisit, pour défendre ses intérêts, deux consuls de Castelnau et deux syndics des autres communes.

D'un commun accord les deux parties choisirent pour arbitre Bertrand du Pouget, cardinal-légat, natif de Castelnau, qui vivait à la cour du pape Clément VI, à Avignon.

Ce prélat accepta la mission que ses concitoyens lui offraient, à la condition d'être investi de pouvoirs absolus, qui lui furent octroyés par un compromis dont acte fut passé le 5 avril 1343. Ce compromis fut ratifié par les

habitants de toutes les communes de la baronnie par un autre acte devant notaire, et revêtu du sceau du juge.

Après cette ratification, le cardinal rendit sa sentence.

Ne voyant que la justice, il maintint le consulat dans ses prérogatives, selon la coutume, après en avoir modifié quelques articles, et Ratier dut reconnaître la validité de l'élection de 1342. D'un autre côté, en considération des lourdes charges que la guerre contre l'Angleterre imposait à la royauté et à la noblesse, les habitants, à leur tour, durent payer à Ratier une somme de 1,500 florins d'or, afin de lui venir en aide.

Le cardinal profita de cette transaction, qui ménageait tous les amours-propres en tenant compte des nécessités, pour faire faire un grand pas aux *coutumes*. Il fit donner au peuple le droit de faire partie des consulats et de gouverner ainsi ses propres affaires. Jusque-là l'article 34 de la *coutume* n'admettait à cette fonction que les nobles, les bourgeois et les marchands.

En 1493, cent cinquante ans après l'insurrection contre Ratier IV, un de ses successeurs, Bringon de Roquefeuil de Castelnau, voulut élever les mêmes prétentions que lui. Après des rixes sanglantes où ses soldats furent battus, Bringon fut débouté et condamné par le parlement de Toulouse à observer la coutume de la commune de Castelnau, et à payer à celle-ci une amende de 300 livres. Bringon refusa. La Commune se saisit d'une petite place du seigneur, appelée Lamothe-Navarengue, avec ses rentes et revenus, et la fit vendre aux criées. Un huissier procéda à la mise aux enchères de la place saisie et la vente en fut confirmée par le parlement.

Après beaucoup de lenteurs et de mauvais vouloir, Bringon fut obligé de céder et de se soumettre. Il se transporta au devant de la porte de la ville et fit appeler le

commissaire, auquel il déclara qu'il était là pour obéir à la volonté du parlement et exécuter son arrêt.

Les consuls dirent que ce n'était pas là le lieu, et qu'il fallait que le seigneur se transportât au milieu de la place, comme ses devanciers. Bringon répondit qu'Hélène de Castelnau s'était acquittée de ce soin devant cette porte, et qu'il ne pouvait se rendre sur la place pour deux raisons : l'une, que plusieurs habitants étaient morts depuis peu de la contagion ; la seconde, que sa personne n'y serait pas en sûreté.

Le commissaire ordonna que, vu les circonstances, sans préjudice des droits des parties, ni sans faire aucune innovation qui pût être invoquée comme un précédent, le baron *exécuterait les coutumes et l'arrêt du parlement* à l'endroit où il se trouvait. Et à l'instant le baron se mit à genoux et jura, sur la croix et les saints Evangiles, l'exécution de la coutume et de l'arrêt, dans la forme que nous avons rapportée à propos de l'installation des seigneurs de Castelnau.

Au lieu de la tyrannie qu'on prête aux seigneurs du Moyen Age et du servilisme qu'on suppose chez le peuple, les documents historiques montrent donc, chez celui-ci, des caractères fortement trempés, des hommes jaloux de leurs droits et sachant les défendre. On voit aussi que la magistrature rendait de justes *arrêts* en faveur du peuple, tandis que, de nos jours, elle rend trop souvent des *services* aux gouvernants.

Quant aux seigneurs, ils étaient ordinairement animés de sentiments de justice et de bienveillance envers leurs sujets. Les exemples contraires étaient des exceptions.

En somme, deux séditions passagères, terminées toutes deux selon la justice et au profit du peuple, et précédées ou suivies d'une entente de six siècles, voilà le spectacle que

nous offre l'histoire d'une commune et d'une baronnie du Moyen Age.

Nous, depuis cent ans, nous ne comptons plus nos révolutions; mais si elles sont plus fréquentes, elles sont en même temps moins justifiées et elles n'aboutissent à rien; c'est toujours à recommencer.

Les mouvements populaires, autrefois, n'avaient pas le même caractère que les révolutions modernes. Ils avaient un but défini, limité, connu et compris de tous. Leur mobile était la défense de la Charte qui contenait les droits et les libertés du peuple. Lorsque ses droits étaient reconnus, le but était atteint ; il nommait des délégués pour veiller à l'acte de confirmation de ses coutumes; puis il reprenait sa vie laborieuse, ses habitudes de stabilité, de respect de l'autorité, et tout rentrait dans l'ordre.

Aujourd'hui, le peuple est attiré dans les révolutions par des meneurs intéressés qu'il ne connaît pas et qui se servent de lui, au nom d'idées vagues, de mots menteurs, de théories subversives qu'il ne comprend pas, mais qui flattent ses mauvais instincts. Il ne s'insurge pas pour le maintien des lois, mais contre les lois ; il ne demande pas le maintien des magistrats, il les renverse ; et il prend pour chefs des charlatans et des énergumènes qui l'exploitent. Lorsque la besogne est accomplie, à la place de la fortune et des améliorations qu'on lui avait promises, il ne recueille que déception et misère, tandis que les intrigants qui l'excitaient se ruent sur les places comme sur une curée.

Cela ne nous empêche pas de nous croire en progrès et de dénigrer le Moyen Age.

Mais revenons à la fondation des Communes.

Il ne faut pas voir, dans celles de France et dans les

républiques italiennes, un fait particulier à ces deux pays. Il se produisit dans toute l'Europe chrétienne.

On connaît la *grande Charte*, donnée en 1215 par Jean sans Terre à l'Angleterre, et stipulant l'*habeas corpus* et l'institution du jury. C'était la réalisation de cette parole du testament d'Alfred le Grand, dès le IXe siècle : *Les Anglais doivent être aussi libres que leurs pensées.*

Les *fueros* d'Espagne correspondent aux chartes des communes en France.

Au XIe siècle, le roi d'Espagne Alphonse V donne au royaume de Léon ses premiers *fueros*, ou franchises et droits. Ils furent délibérés en un concile tenu à Léon en 1058. Ils contiennent, après sept décrets de pure discipline ecclésiastique, trente et un autres chapitres qui sont toute une constitution politique et civile.

Ces fueros attestent, en Espagne, le développement merveilleux des institutions et l'intensité de la vie municipale.

Le Roi ne possédait que le droit de nommer le *corregidor*, chef du conseil municipal, dont la nomination devait être confirmée par la *junte* de la province, corps législatif élu au suffrage presque universel.

En Castille, les premiers *fueros* sont de 1012. Valence et Grenade reçurent ou imposèrent leurs premiers *fueros* à mesure qu'elles furent conquises sur les Maures.

Avec la Renaissance, au commencement du XVIe siècle, les *fueros* n'existent plus que de nom en Espagne, sauf en Aragon, où le pouvoir résidait tout entier dans les Cortès (Chambres). Aucun soldat étranger ne pouvait pénétrer dans le royaume. Ses Cortès levaient des troupes, décrétaient les impôts, réglaient l'administration pour l'année.

Les quatre ordres : 1° *Brazos*, épiscopat ; 2° *Ricos hombres*, nobles de première classe ; 3° *Hidalgos*, nobles

de deuxième classe, et 4e bourgeoisie, se réunissaient quarante jours.

Le Roi présidait en personne ou par délégué ; mais il ne pouvait suspendre ni dissoudre les Cortès. Ses propositions, mises aux voix, devaient être adoptées *à l'unanimité* pour être valables. La session terminée, deux membres élus restaient chargés du pouvoir exécutif.

Telles étaient ces fameuses Cortès d'Aragon qui, réunies devant le Roi au moment de son investiture, lui disaient par la bouche du grand justicier du royaume :

« Nous qui valons autant que vous et pouvons plus que vous, nous vous faisons notre Roi, à condition que vous respectiez nos fueros, *sinon, non !* » Et le roi jurait solennellement de les respecter.

Philippe II n'en marcha pas moins à la tête d'une armée pour détruire les vieilles libertés aragonaises. C'en était fait de la fière grandeur des vieilles Cortès du Moyen Age. Partout la Renaissance a tué les libertés écloses à cette époque. Nous viderons cette question à fond.

En attendant, lecteur, que vous en semble ? Le Moyen Age est-il encore, à vos yeux, une époque dégradée par l'esprit d'abaissement et de servitude ? Ne vous paraît-il pas animé, au contraire, du légitime sentiment de la fierté et de la dignité humaines, aussi éloigné du servilisme que de l'esprit révolutionnaire ?

Peut-être croyez-vous que la Révolution a été l'épanouissement complet de la liberté, dont le germe principal, en France, aurait été dans les Etats généraux ?

Rien de tout cela ne serait encore vrai.

Bien que les Etats généraux remontent au XIVe siècle, qui est encore le Moyen Age, nous devons les récuser en tant que source de la liberté. Ils en furent la conséquence, au contraire.

« Au commencement du XIVe siècle, dit Augustin Thierry, lorsque les députés de la bourgeoisie furent, pour la première fois, convoqués aux Etats généraux du royaume, ce ne fut point, pour la classe bourgeoise, le signe d'une émancipation récente, car il y avait plus de deux siècles que cette classe nombreuse avait conquis sa liberté et qu'elle en jouissait pleinement. La convocation des députés du Tiers Etat ne fut donc point une faveur politique, mais *la reconnaissance d'un vieux privilège communal*. Cette reconnaissance coïncide, au contraire, avec les premières *violations de ce privilège*, et le projet de *ravir aux communes leur organisation indépendante*.

« Par un entraînement irréfléchi, les écrivains prêtèrent à ces assemblées nationales des couleurs trop brillantes, à côté desquelles pâlit l'époque des Communes, *véritable époque des libertés bourgeoises* (1). »

Ravir aux Communes leur organisation indépendante, violer leurs privilèges qu'on avait d'abord reconnus et confirmés, c'était là, en effet, ce que voulait Philippe le Bel. Les Etats généraux n'étaient, pour lui, que le moyen d'arriver à ce but. Il comptait les dominer et les diriger par ses légistes, les faire parler et agir selon ses propres vues.

C'est ainsi que Napoléon III a donné le suffrage universel, auquel il allait faire dire ce qu'il voulait. Ni l'un ni l'autre n'ont eu d'autre pensée que de tirer avantage d'une liberté qu'ils semblaient octroyer généreusement. C'est le comble de l'habileté de se faire donner ce qu'on veut prendre, en récoltant, de plus, la reconnaissance des dupes qu'on a faites. Philippe le Bel, Napoléon III, et sur-

(1) *Lettres sur l'histoire de France*, XXV, p. 277.

tout la Révolution, ont excellé dans ce genre d'habileté-là.

Philippe le Bel comptait, pour réussir, sur la composition du Tiers Etat.

« Celui-ci puisait sa force et son esprit à deux sources différentes, à savoir : les classes commerçantes, et la classe des officiers de justice et de finance, presque tous sortis de la roture.

« La bourgeoisie des corporations urbaines était attachée aux franchises locales, aux droits héréditaires, à l'existence indépendante et privilégiée des municipes.

« L'esprit des corps judiciaires, au contraire, n'admettait *qu'un droit*, celui de l'Etat (comme aujourd'hui) ; *qu'une liberté*, celle du prince ; et leur logique ne faisait pas plus grâce aux privilèges de la roture qu'à ceux de la noblesse (1). »

Les corps judiciaires, dont parle Aug. Thierry, étaient les légistes, créatures et flatteurs du Roi. « Ce sont eux, dit-il, qui ont *frayé la route aux révolutionnaires à venir*, en proclamant le pouvoir *un et absolu.* »

« Ils furent, dit à son tour Michelet, les tyrans de la France. Ils procédèrent avec une horrible froideur dans leur imitation servile du droit romain et de la fiscalité impériale. *Ces cruels démolisseurs du Moyen Age* sont, il coûte de l'avouer, les fondateurs de l'ordre civil aux temps modernes. Le droit laïque est surtout ennemi du droit ecclésiastique (2). »

Il ne faut pas s'étonner, après cela, si l'ordre civil moderne est opposé à la fois à la religion et à la liberté sincère. Son origine antireligieuse, procédurière et césarienne l'explique.

(1) Aug. Thierry. *Lettre sur l'histoire de France,* XXV, p. 277.
(2) *Histoire de France*, III, p. 39.

Ce qui ressort de l'étude consciencieuse de la fondation des Communes, c'est que l'Eglise a été le promoteur des libertés conquises, par elle, au Moyen Age. Ces libertés ont été reconnues et confirmées par le Roi ou ses vassaux. Aux XIIe et XIIIe siècles, l'accord régnait entre tous.

Cet accord cesse malheureusement à partir de Philippe le Bel, égal contempteur de l'Eglise et de la liberté. Le droit romain, admirable comme droit privé, mais despotique comme droit public, fera pencher de plus en plus la balance du côté du pouvoir absolu.

De François Ier à Charles IX, les privilèges des Communes tombent en désuétude. La centralisation du pouvoir, sous Louis XI et Richelieu, diminue ou supprime les libertés publiques locales, si chères au Moyen Age, et qui touchent le plus directement les citoyens. Jamais elles ne furent et ne seront plus complètes.

Aujourd'hui, sous le régime où nous vivons, bien que les maires soient nommés à l'élection, la liberté des communes est illusoire, parce qu'ils n'ont aucun pouvoir sérieux, presque aucune initiative. Le préfet, organe de l'Etat, maître unique et absolu, leur envoie ses ordres, leur impose la plupart des dépenses locales, même celles pour payer un enseignement contraire au vœu des parents. En un mot, comme le disait tout à l'heure M. Guizot, comparant la Commune du XIIe siècle à la nôtre, celle-ci est gouvernée *de loin*, l'autre se gouvernait elle-même.

Qu'on dise que certaines libertés locales empêchaient l'unité nationale, qui n'est possible qu'avec une certaine centralisation administrative, nous n'y contredisons pas. Mais si l'on dit que l'*unité absolue* est nécessaire dans tous les ordres, et que cette unité absolue est un avantage qui compense la perte des libertés les plus importantes, nous le nions.

Nous soutenons que la liberté de conscience et des cultes, la liberté d'enseignement et la liberté du domicile, toutes violées aujourd'hui, ne peuvent être compensées par aucun avantage équivalent. Nous soutenons qu'elles peuvent s'accorder très bien avec l'unité nationale. La preuve, c'est qu'elles ont existé sous la monarchie, de 1830 à 1870. M. Guizot, M. de Falloux et M. Thiers en ont été particulièrement les champions.

II.

Caractère paternel de la royauté au Moyen Age.

Une autre conséquence heureuse de l'influence de l'Eglise à cette époque, une preuve de son esprit libéral, une preuve que la tyrannie et la servitude y étaient inconnues, c'est le caractère paternel tout nouveau de la royauté.

« Parmi les choses bizarres qui devraient nous étonner, dit Augustin Thierry, une des plus singulières, peut-être, est le préjugé qui attache au mot latin de roi, *rex*, l'idée de la destruction de la liberté. Il n'implique en aucune manière l'idée d'anéantissement de toute personnalité au profit d'une seule personne. Il signifie simplement et vaguement le *conducteur*, celui *qui mène, qui dirige*. Il exprime seulement le fait général de la prééminence et du commandement [1]. »

« C'est la même expression, dit Augustin Thierry, que *Koning* ou *Kœning* en langue scandinave ou hollandaise, *Kœnig* en allemand et *King* en anglais. Il croit y voir le participe du verbe *kœnnen*, qui, en allemand, signifie,

(1) *Le Censeur*, du 24 décembre 1819.

à la fois, *savoir* et *pouvoir*. *Kœnig* signifierait donc un homme habile et capable à qui les autres obéissent, dans leur intérêt, par la conviction de son habileté reconnue. »

Charlemagne, qui envisageait la royauté comme un sacerdoce, lui donnait l'étymologie que voici.

« Le Roi, dit-il dans un de ses Capitulaires, doit marcher *droit*. Son nom dérive de là. *Rex a recte agendo vocatur.* » Aussi s'intitulait-il : Charles, par la grâce de Dieu, *Roi et Recteur* du royaume des Franks(1). « S'il agit avec piété, avec justice, avec miséricorde, ajoutait-il, il mérite le nom de Roi; sinon il n'est plus roi, mais tyran.... Le devoir de la royauté est de gouverner le peuple de Dieu avec équité. Il est le défenseur des églises, des veuves et des pauvres. »

Cet autre aphorisme est encore de Charlemagne : La loi est faite par le consentement du peuple et la constitution du roi. *Lex fit consensu populi et constitutione regis.*

Cette conception généreuse du pouvoir suffirait à honorer une époque. Elle était inconnue avant le christianisme.

Jamais on n'avait vu les rois remplir le rôle de *recteurs* et de *pères* de leurs peuples. Au Moyen Age on ne rencontre ni un Tarquin, ni un Caligula, ni un Tibère, ni un Néron, ni un Domitien. Charlemagne, Philippe Auguste et saint Louis donnaient audience à leurs sujets qui en faisaient la demande. Charles VIII, au dire de Philippe de Commines, admettait à lui parler ceux qui avaient à se plaindre des fonctionnaires royaux.

La royauté, alors, protégeait les magistratures populaires.

« Il est de la dignité du roi, dit Philippe Auguste, de

(1) Déjà, au VIe siècle, Isidore de Séville avait dit : *Reges a recte agendo vocati sunt.* (Cité par M. Ch. de Monléon.)

Charlemagne lui avait sans doute emprunté cet aphorisme.

conserver avec zèle, dans leur intégrité, les libertés, les droits et les coutumes des villes. » Jamais le pouvoir ne s'était donné une pareille mission.

« Cher fils, dit saint Louis, dans ses dernières recommandations, s'il advient que tu règnes, pourvois que tu sois juste ; et si quelque querelle mue entre riche et pauvre vient devant toi, soutiens plus le pauvre que le riche et fais leur droit. Surtout garde les bonnes villes et les coutumes de ton royaume dans l'état et les franchises où tes devanciers les ont gardées, et tiens les en faveur et amour. »

Singulière époque de servitude que celle où les rois sont si préoccupés des droits et franchises de leurs peuples, et où ceux-ci répondent à leur paternelle sollicitude par leur respect et leur amour !

Louis XI, lui-même, disait dans ses instructions à son fils Charles VIII : *Quand les princes ne ont regard à la loi, en ce faisant ils rendent leur peuple serf et perdent le nom de roi.* »

Lorsque, par hasard, un souverain, oubliant sa mission, pressurait son peuple, le tyrannisait ou le scandalisait publiquement par son immoralité, les papes, à ces époques de foi, en profitaient pour les reprendre au nom de Dieu, de la justice et de l'égalité, comme le dernier de leurs sujets.

Les ennemis de l'Eglise ont pris texte de cette intervention, pour lui reprocher ses empiétements sur le pouvoir temporel, dont elle voulait empêcher les excès. C'était dans l'intérêt des peuples, et ceux-ci lui en étaient reconnaissants. Comment se fait-il que de prétendus amis du peuple, aujourd'hui, se rangent du côté des tyrans contre les Papes qui les refrénaient ?

III.

Droit public chrétien; ordre social chrétien.

Le caractère général de justice et de mansuétude qu'on remarque dans le Moyen Age religieux, se résume dans un mot : *le droit public chrétien* substitué au droit public romain.

Celui-ci était favorable au despotisme, au privilège, à l'esclavage. Le droit public chrétien est l'application sociale de l'Evangile par l'Eglise. Il est inspiré par le respect de la dignité humaine, la justice et l'amour de son semblable. Rien de plus naturel dans une société dont chaque membre adresse chaque jour à Dieu cette invocation : Notre Père !

L'origine de la prédominance du droit public chrétien remonte à la célèbre assemblée de Paris, en 614. Dans cette assemblée, mémorable entre toutes, siégeaient soixante-dix-neuf évêques. Le roi Clotaire, les Leudes, toutes les unités sociales y étaient présentes ou représentées.

Les tendances principales des décisions de ce concile, dit M. de Monléon [1], se résument dans les trois points suivants :

1° « Les *comtes* ne pourront plus être envoyés du dehors; ils seront pris parmi les propriétaires de la contrée.

« Par là on se débarrassait du personnel romain, on enlevait la direction du pays au fonctionnarisme étranger.

2° « Les juges ne devront plus obéir à la volonté du prince *contre les dispositions des lois*.

« Par là le droit romain recevait une atteinte mortelle,

(1) *L'Eglise et le droit romain.*

puisqu'il posait ce principe monstrueux : *Ce qui plaît au prince a force de loi. Quod principi placuit legis habet vigorem.*

3° « Les évêques *ne seront pas choisis par le prince*, mais élus par le métropolitain, le clergé *et le peuple.*

« De la sorte, l'oppression de l'Eglise, dans sa forme la plus habituelle, était paralysée. » L'Eglise, libre des entraves qui lient le clergé quand il est nommé par le pouvoir, pouvait se consacrer avec indépendance aux intérêts sociaux et religieux.

Sans doute l'Eglise devait lutter longtemps encore. Elle n'avait plus, comme sous Frédégonde, à redouter les attentats ou les crimes dont la reine de Neustrie était coutumière, et dont Galsuinte, Sigebert, Mérovée, Prétextat et tant d'autres avaient été victimes. « L'Eglise, dit M. de Monléon, est tranquille pour le moment aussi, du côté des invasions, mais le droit romain est, pour elle ainsi que pour la liberté et la justice, ses clientes, un obstacle plus grand que les barbares....

« Dagobert Ier, qui a d'abord bénéficié des vertus et des talents de ses deux grands contemporains, saint Eloi et saint Ouen, a été le serviteur du droit chrétien tant qu'il vécut au milieu des Leudes franks en Austrasie ; mais il devient un tyran de l'espèce cupide et débauchée, lorsqu'il s'installe à Paris et se laisse guider par ces ministres presque païens dont parle Frédégaire, inféodés au droit romain.

« On voit apparaître ensuite, sous les traits du maire du palais Ebroin, un des monstres les plus odieux de ces temps de barbarie. Ebroin, moins barbare que légiste, est une sorte de préfet du prétoire qui, appuyé comme Frédégonde sur une armée d'affidés, décime les Leudes, confisque leurs biens et opprime l'Eglise.

« De la prise de Rome, l'an 410, au couronnement de Charlemagne en 800, l'Eglise, dans ses constants et universels efforts pour établir l'ordre social chrétien, a rencontré, à peu près partout, le droit romain comme un obstacle, et cet obstacle, nous le répétons, a été plus difficile à surmonter que la barbarie elle-même (1). »

« Charlemagne fait triompher pour de longs siècles le droit public chrétien. C'est par ce droit que la royauté est *une paternité;* c'est par lui que le roi est *le protecteur de la liberté du peuple.* Droit chrétien est synonyme de paternité, comme droit romain est l'équivalent de despotisme.

« L'ordre social chrétien marche durant cinq cents ans, réalisant petit à petit, dans la chrétienté, les éternels principes de l'autorité vraie et de la liberté vraie. Malheureusement le droit romain, vaincu, a pu, grâce à la rupture de l'Empire avec le Sacerdoce, se refaire une place d'abord petite, inavouée, puis grandissante. Il est parvenu à se faire tolérer, puis à harceler, à contaminer, enfin à détruire de fond en comble l'ordre social chrétien, en le conduisant de décadence en décadence à l'ancien régime, et de l'ancien régime à la Révolution (2). »

Dans l'ordre judiciaire, le droit pénal procédait, au Moyen Age, du droit public chrétien; il était imprégné de l'esprit de modération et de douceur de l'Evangile, code suprême de la société à cette époque. Le droit pénal romain édictait les peines les plus cruelles: le fouet, la roue, la torture, les bûchers, le carcan, le pilori. Le *droit canonique* ou *ecclésiastique* abolit tout cela.

Pendant sept siècles les *Cours de Chrétienté* et les

(1) De Monléon, *L'Eglise et le droit romain.*
(2) *Ibid.*

Officialités, qui rendirent la justice au nom de la société civile, avaient proscrit ces cruautés. Si des écrivains les reprochent encore au Moyen Age en général, et à l'Eglise en particulier, c'est par ignorance ou mauvaise foi.

Quand les cruautés antiques reparurent, à partir du XIV[e] siècle, ce fut par suite du retour au droit criminel romain, sous Philippe le Bel, qui déshonore le Moyen Age à son déclin. Or, Philippe le Bel était un ennemi acharné de l'Eglise. Il se sépare violemment d'elle pour s'affranchir du frein qui avait contenu jusque-là les princes exacteurs et tyrans. Ce roi faux monnayeur falsifie la bulle *Ausculta fili* pour justifier sa révolte contre l'Eglise; il rompt avec l'esprit chrétien du Moyen Age et, par suite, avec son esprit libéral, pour revenir au césarisme. Peu après il rallumait les bûchers, éteints depuis dix siècles, faisait brûler les Templiers pour s'emparer de leurs immenses richesses.

« Froid, dur, taciturne, habile à ourdir ses desseins, il était, dit Guizot, acharné à les poursuivre par la violence ou la ruse, par la corruption ou la cruauté. Sans foi et sans sympathie envers ses sujets.... il est le premier des Capétiens qui ait scandaleusement *méprisé les droits* et poussé la royauté française dans les voies de cet égoïsme arrogant qui porte en germe le pouvoir arbitraire et absolu [1]. »

Il est glorieux pour l'Eglise, qui avait conquis, augmenté pendant mille ans, les libertés populaires, que ce soit un prince, son ennemi déclaré, qui ait, le premier, préparé leur destruction en les tournant avec une profonde habileté. Les sceptiques et les révolutionnaires modernes semblent avoir pris pour modèle ce prince fourbe et despote.

(1) *Histoire de France*, I, p. 533.

CHAPITRE V

LES CROISADES. — INSTITUTIONS. — OBJECTIONS

I. Les Croisades. — II. La Chevalerie. — III. Les Corporations. — IV. La Dîme et la Corvée. — V. Les droits de poursuite, de taille, de mainmorte, de formariage ; le droit du seigneur. — VI. Les Oubliettes.

I.

Les Croisades.

Après le tableau abrégé des étapes de la liberté au Moyen Age et de l'esprit général de la féodalité jusqu'au XIIIe siècle, il nous reste à parler d'abord d'un grand fait : les croisades ; puis à apprécier deux institutions : la chevalerie et les corporations d'arts et métiers ; ensuite le système d'impôts connu sous le nom de dîme et de corvée ; puis les abus du servage, le droit de poursuite, de taille, de mainmorte et de formariage.

Nous aurons ainsi la physionomie assez complète du Moyen Age.

Nous terminerons en réduisant à leurs véritables proportions les deux épouvantails connus sous le nom de *droit du seigneur* et d'*oubliettes*.

« On ne le dira jamais assez, selon M. Jules Simon, ce

qui fait la grandeur d'un homme — et d'un peuple, — ce qui fait sa force, c'est sa foi. Les deux plus grands peuples de l'antiquité, la Grèce et Rome, avaient une théologie bizarre, composée de toutes les superstitions de la terre, mais au-dessus de ce chaos de divinités planait l'idée de Dieu.... *Di patriæ indigetes.*

« L'idée de Dieu est bien plus puissante, au Moyen Age, la foi y est ardente ; c'est alors qu'elle fait des miracles.

« Elle fait deux choses : elle jette des masses d'hommes au dehors pour accomplir des tâches qui semblent surhumaines ; elle les attache, dans la famille, par des liens si sacrés qu'ils font partie de la religion ; le mariage est un sacrement. La France a vécu sur ces deux principes, elle a vécu par la foi et la famille. »

M. Jules Simon voit ensuite la France menacée aujourd'hui dans son influence, son unité et sa vitalité par la perte de sa foi et l'affaiblissement de l'esprit de famille. Mais ceci sort de notre sujet.

C'est aux croisades qu'il fait allusion quand il parle des foules poussées par la foi hors de leur patrie au Moyen Age.

Le saint Sépulcre, tombeau de leur Dieu, était tombé aux mains des infidèles, il fallait le reconquérir ; l'honneur de la chrétienté était à ce prix.

Quand on pense à l'étendue et aux difficultés de l'entreprise, à l'éloignement des Lieux saints, à l'absence de routes et de moyens de communication, ce qui serait facile aujourd'hui avec nos moyens de transport, nos administrations et nos intendances, était, comme le dit M. Jules Simon, une tâche surhumaine.

Malgré l'infériorité des moyens matériels, la noblesse et l'élévation des sentiments l'emportait, au Moyen Age, sur les calculs de la prudence et les considérations

humaines. On était outré des mauvais traitements infligés par les Turcs aux pèlerins, à Jérusalem. L'empereur d'Orient, Alexis Comnène, demandait, d'ailleurs, des secours. Chacun prit la croix.

Malgré l'insuffisance des conceptions, l'imprévoyance des éventualités, l'inexpérience des voyages lointains par terre ou par mer, des foules de plusieurs centaines de mille hommes partis pour la première croisade, sous la conduite de Godefroid de Bouillon, traversèrent toute l'Europe, franchirent le Bosphore, gagnèrent, en Arménie, la bataille de Dorylée, où les musulmans furent défaits entièrement, prirent Nicée, Edesse, Antioche et enfin Jérusalem, dont Godefroid de Bouillon fut proclamé roi. Il refusa de ceindre une couronne d'or là où son Sauveur avait porté une couronne d'épines.

La seconde croisade, sous les ordres de Louis VII et de l'empereur Conrad, n'éprouva que des revers. Elle avait été provoquée par le massacre de trente mille chrétiens à la reprise d'Edesse par les Turcs, qui avaient eu le temps de se réorganiser pour reprendre l'offensive.

La troisième, conduite par Philippe Auguste, Frédéric Barberousse et Richard Cœur de Lion, ne fut guère plus heureuse malgré la prise de Ptolémaïs et de Saint-Jean-d'Acre, et la victoire d'Assur.

La quatrième n'alla pas plus loin que Constantinople, dont elle chassa l'usurpateur Alexis le Jeune; puis, l'année suivante, un autre usurpateur. Beaudoin y fut nommé empereur.

La cinquième s'empara de Damiette, qu'il fallut rendre à la suite des maladies qui décimèrent les chrétiens.

La sixième, sous la direction de Frédéric II, reçut du sultan Meledin la ville de Jérusalem, cédée sans combat.

Dans la septième, saint Louis reprit Damiette et gagna

la bataille de Mansourah ; mais la peste envahit son armée, et lui-même fut fait prisonnier.

Dans la huitième il mourut à Tunis ; son frère, Charles d'Anjou, remporta quelques avantages et revint en France.

Après cette dernière expédition, les colonies chrétiennes qui avaient été établies en Orient par les croisés ne tardèrent pas à être détruites, et la Palestine tout entière retomba sous le joug musulman.

Voilà, en abrégé, ce que furent et firent les croisades, dont Michaud et Mills ont écrit l'histoire. Nous ne voulons, ici, que montrer brièvement leurs conséquences et leur influence sur la civilisation générale.

« Il y aurait une déplorable pauvreté de jugement, dit M. Poujoulat, à ne voir dans les croisades qu'une piété aveugle mêlée à d'inutiles exploits. Le Moyen Age s'arma tout à coup au nom de la religion, véritable patriotisme de ces vieux temps, pour aller refouler au fond de l'Asie les innombrables peuplades musulmanes, qui menaçaient constamment l'Europe d'une effroyable invasion. »

N'avait-on pas vu, dès le VIIIe siècle, les Sarrasins (musulmans de l'Orient) arriver jusqu'au cœur de la France ; les Arabes et les Maures (musulmans de l'Occident) conquérir une grande partie de l'Espagne ?

Sans l'éclatante victoire de Charles Martel qui écrasa les Sarrasins, la France eût eu le sort de l'Espagne, qui ne put pas prendre part aux croisades, précisément parce qu'elle était occupée, chez elle, à une croisade permanente, malgré les exploits antérieurs de Charlemagne et la conquête de la Catalogne par le grand empereur.

Plus tard, au XVIe siècle, sans la victoire navale de Lépante, gagnée par don Juan d'Autriche, qui anéantit la flotte turque, la Méditerranée devenait un lac turc.

Vienne, assiégée en 1529 par Soliman II et délivrée par

Charles-Quint ; attaquée de nouveau en 1683 et sauvée par Jean Sobieski, prouve, à son tour, les périls suprêmes que courait incessamment l'Europe menacée par l'islamisme, même après les croisades.

Qu'eût-ce donc été sans elles ? Voilà ce qu'il faut se demander pour se rendre compte de leur action, si l'on veut être juste à leur égard. C'est un des points de l'histoire où on se rend le mieux compte de l'hostilité systématique des anticléricaux contre l'Eglise et le Moyen Age. Chaque fois que le christianisme est visiblement en scène, même pour produire, défendre ou protéger la civilisation, ils sont atteints d'une cécité incurable.

L'homme impartial voit combien le cimeterre était menaçant pour l'Europe, si la croix n'eût pas fait reculer le croissant. Ce fut surtout l'œuvre des croisades, malgré les luttes qui leur survécurent. Voilà le service qu'elles ont rendu à la civilisation, jusque dans les générations à venir.

« Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, a dit Jésus-Christ, et le reste vous sera donné par surcroît. »

C'est ce qu'a fait le Moyen Age, et c'est parce qu'il a obéi à ce précepte que les temps modernes en ont recueilli et en recueillent encore le prix, malgré leur aveuglement et leur ingratitude.

« Les peuples partant sous les saintes bannières, dit M. Poujoulat, ne savaient pas toute l'étendue de la mission qu'ils accomplissaient, car les peuples, comme les hommes, n'ont jamais le secret des révolutions dont ils sont les instruments providentiels ; le sens de ces révolutions ne se révèle qu'à la postérité. »

Mais il est juste que les bénéficiaires des révolutions bienfaisantes, comme celle-là, en rendent grâces à qui de droit. Si la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche n'ont

point subi le sort de l'Orient musulman, si elles ont une civilisation chrétienne, des nationalités indépendantes, si nous, nous sommes des Francs et non des Turcs, comme disait le P. Lacordaire, c'est aux croisades que nous le devons ; c'est aux guerriers qui ont combattu deux siècles *par et pour la croix*. Sans eux l'Europe serait tombée sous le joug et eût été précipitée dans la nuit. La grandeur des luttes qu'ils ont soutenues montre le péril suprême qu'il fallait conjurer.

Les croisades n'ont qu'incomplètement réussi, il est vrai, et on s'en autorise pour les critiquer et les blâmer. En avons-nous bien le droit ? Avons-nous toujours mieux réussi avec des ressources incomparablement supérieures ? Au siècle dernier, n'avons-nous pas perdu nos magnifiques colonies des Indes, du Canada et des Antilles ? Notre siècle dénigreur et vantard a-t-il mieux réussi au Mexique ? A-t-il lieu d'être bien fier du Tonkin ? Pourtant nous avions la supériorité de l'armement, que ne possédaient pas les croisés, et bien d'autres avantages.

Nul n'a donc le droit de critiquer l'insuccès partiel des croisades, mais on doit le déplorer. Si ces gigantesques expéditions eussent atteint leur but, leur tâche ne serait pas à recommencer. L'Europe, aujourd'hui, est obligée de reprendre leur œuvre contre le mahométisme. Des motifs moins nobles, moins élevés, moins désintéressés, l'y poussent : les intérêts politiques et commerciaux. Elle s'occupe de Constantinople, de l'Arménie, de la Syrie, de l'Egypte, de la Tripolitaine, du Maroc et même de l'Afrique centrale. C'est parce que saint Louis a échoué en Tunisie que la France a été obligée de faire la conquête d'Alger pour anéantir la piraterie barbaresque.

Pendant que l'Europe se préoccupe de ses intérêts matériels, l'Eglise, dont les visées sont plus hautes, se

préoccupe de la satisfaction à donner aux intérêts supérieurs de l'humanité. Elle prêche une nouvelle croisade antiesclavagiste soutenue par une nouvelle ligue chrétienne d'individus ou d'Etats, sous la haute direction de l'éminent cardinal Lavigerie.

Les croisades étaient donc nécessaires et prévoyantes, puisqu'il faut reprendre leur œuvre sous une nouvelle forme.

M. Poujoulat a raison : « La croix, pour laquelle le Moyen Age s'arma, était le symbole de la civilisation, et les croisades furent la barrière opposée à la barbarie musulmane. »

Au point de vue immédiat, elles eurent déjà de grands avantages. Il en résulta un développement important de la navigation, du commerce et de l'industrie. Les lettres, les sciences, la géographie notamment, y gagnèrent, ainsi que la cause de la liberté. Ces guerres saintes, en ouvrant à la navigation une carrière nouvelle, multiplièrent les rapports des peuples méditerranéens en les faisant profiter mutuellement de leurs lumières respectives.

L'architecture navale se perfectionna : on agrandit les vaisseaux pour transporter les multitudes de pèlerins et les vivres qui suivaient les armées le long des côtes.

L'art de dresser plusieurs mâts dans un vaisseau, de multiplier les voiles et de les disposer de manière à pouvoir marcher contre le vent date de là. En ceci comme en tant d'autres choses, c'est en s'appuyant sur les progrès obtenus alors qu'on les a dépassés, et qu'on a pu atteindre des buts qu'on n'eût pas même visés sans cela.

En ce sens, il est permis de dire que, sans les progrès de la navigation à l'époque des croisades, Christophe Colomb n'eût peut-être pas songé à l'expédition qui l'a conduit à la découverte de l'Amérique.

La plupart des villes maritimes de l'Occident s'enrichirent en fournissant à l'Europe les produits de l'Orient.

Les Arabes avaient une certaine célébrité dans l'art de la médecine, dans l'industrie des armes et des tapis; l'Occident s'assimila leurs connaissances sous ce rapport.

Les croisades servirent aussi grandement la cause de la liberté, en amenant un rapprochement entre le seigneur et le serf qui combattaient côte à côte, supportaient les mêmes dangers et se rendaient de mutuels services. La pensée de l'égalité chrétienne se développa d'autant.

D'un autre côté, les seigneurs, ayant besoin d'argent pour aller à la croisade, en obtinrent de leurs vassaux en leur accordant, en échange, des chartes d'affranchissement, en autorisant la fondation des Communes.

Enfin les croisades, en rapprochant les seigneurs dans une même pensée, sous la bannière de la croix, firent cesser les guerres privées de seigneur à seigneur et l'anarchie féodale; ce qui conduisit à l'unité nationale.

Il y aurait d'autres considérations à faire valoir en faveur des croisades. Mais notre cadre ne nous permet pas de nous étendre davantage sur ce sujet, si intéressant qu'il soit.

II.

La Chevalerie.

Certes il n'y avait rien d'aussi antipathique à l'esprit de servitude que ces fiers bourgeois affranchis à l'aide de l'Eglise, que ces communes du Moyen Age traitant avec leurs seigneurs, de puissance à puissance.

Mais si la fierté et la dignité du chrétien existaient en bas, la noblesse, la générosité, le dévouement, existaient

en haut, dans cette société si peu connue. Une institution admirable le prouve ; institution à laquelle aucune époque de l'histoire ne saurait rien opposer de pareil : nous voulons parler de la chevalerie.

La chevalerie est encore l'œuvre de l'esprit chrétien et l'un des plus beaux fleurons de la couronne du Moyen Age. Le faible et l'opprimé avaient en elle un défenseur institué *ad hoc*.

L'Eglise hait la guerre parce qu'elle abhorre le sang versé. M. Léon Gautier le rappelle fort justement dans son admirable ouvrage : *La Chevalerie.* Il rappelle aussi cette autre parole du grand évêque d'Hippone : *Il faut subir la guerre et vouloir la paix.*

Les Pères du concile de Kiersy, en 858, dit-il, jetaient cet axiome à la tête de la société féodale, toute jeune encore et farouche : Nous devons faire *la guerre à nos vices* et *la paix avec nos frères.*

« *Rien n'est plus pernicieux*, disait Léon X au concile de Latran, *rien n'est plus funeste à la république chrétienne, que la rage inhumaine de la guerre.* »

Toutefois l'Eglise la tolère et l'absout, à la condition que la cause en soit juste et l'intention droite. « *Une guerre injuste*, dit encore saint Augustin, *est un brigandage en grand.* »

« Forcée de tolérer la guerre, dit encore M. Léon Gautier, l'Eglise a organisé contre elle, à travers l'histoire, toute une série d'obstacles superbes souvent victorieux. L'association de la Paix et la Trêve de Dieu est peut-être le plus connu ; la chevalerie est le plus beau. C'est la forme chrétienne de la condition militaire, c'est la Force armée, au service de la Vérité et du Droit désarmés [1].

(1) *La Chevalerie.*

Victor Hugo a dignement défini le chevalier dans ce beau vers :

Il écoute partout si l'on crie : au secours.

Nulle époque et nulle religion ne s'étaient avisées de créer ainsi une sorte de garde-noble prête à défendre le faible, le pauvre, la veuve et l'orphelin, par pur esprit de justice et de dévouement. Le christianisme seul a su inspirer ces sentiments généreux, si opposés aux habitudes de l'antiquité.

« *Plutôt la mort que la honte,* » était la maxime du chevalier.

« *L'Europe occidentale,* dit Viollet le Duc, *lui doit le sentiment de l'honneur, ignoré dans l'antiquité* (1). » Hélas, jusqu'où n'est-il pas retombé aujourd'hui ! Et nous osons nous ériger en critiques du Moyen Age, quand il devrait nous faire rougir !

L'épanouissement de la chevalerie dans la légende, dit toujours M. Léon Gautier, c'est Roland ; dans l'histoire, c'est Godefroid de Bouillon, ce modeste héros qui refusa de ceindre une couronne d'or à Jérusalem, où le Christ avait ceint une couronne d'épines. Duguesclin est une de ses plus grandes gloires, et Bayard, *le chevalier sans peur et sans reproche,* en est le dernier rayonnement.

Une cérémonie consacrait le chevalier, comme le sacrement de l'ordre consacre le prêtre. Aussi quelques écrivains du temps y voient-ils un huitième sacrement.

Voici la description de cette cérémonie solennelle appelée la *Veillée des armes.*

« Un bain était d'abord le symbole de la pureté qu'il devait avoir ; une robe rouge, celui du sang qu'il devait

(1) *Dictionnaire du mobilier,* V, 7.

être prêt à verser pour la défense des faibles, pour l'honneur et le droit; une robe noire, le symbole de la mort qui l'attendait. Un jeûne de vingt-quatre heures suivait, puis une nuit passée en prières dans l'église.

« Le lendemain, après la confession, la communion et le sermon, une épée bénite était attachée au cou du récipiendaire, qui allait s'agenouiller devant le seigneur et sollicitait la chevalerie. Alors les chevaliers ou même les dames lui mettaient les éperons, le haubert ou la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards et les gantelets, et enfin l'épée. Après quoi le seigneur lui donnait l'accolade en trois coups de plat d'épée sur l'épaule en disant : « *Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier ; sois preux, courageux et loyal.* »

« Un instant après, le jeune chevalier bondissait sur son coursier, au milieu de la foule assemblée sur la place du château.

« Prier, fuir le péché, défendre l'Eglise, la veuve et l'orphelin, protéger le peuple, voyager beaucoup, faire la guerre loyalement, aimer son seigneur, écouter les prud'hommes, tels étaient les devoirs du chevalier.

« Cette société violente (par son origine barbare) avait donc su créer (grâce à l'Eglise), UN IDÉAL DE PERFECTION. L'homme du Moyen Age avait pour modèle, dans la vie religieuse, le saint, le patron ; dans la vie civile et politique, le chevalier (1). »

Quand un chevalier avait manqué à ses devoirs, il était déclaré *félon*, il était dégradé. On le dépouillait de ses armes, qui étaient brisées sous ses yeux, de ses éperons, qui étaient jetés sur un fumier, de son bouclier, qu'on attachait à la queue d'un cheval de labour.

(1) DURUY, *Histoire du Moyen Age*, p. 258.

Ce symbolisme, dont nos sceptiques riraient aujourd'hui, peint les sentiments élevés de cette époque.

Dans cette société régie par des idées qui rendaient presque inutiles les lois, les tribunaux, la police et la force armée, sans lesquels notre société serait inhabitable, chacun avait sa fonction, qu'il exerçait avec loyauté et désintéressement.

« L'ost au chevalier, le métier à l'artisan, la terre au laboureur, » telle était la devise du Moyen Age.

Le seigneur et ses hommes d'armes répandaient leur sang pour la défense commune; l'homme des champs et l'homme de métier donnaient leurs sueurs pour alimenter, vêtir la nation et pourvoir à tous ses besoins. On ne courait pas après la fortune, le plaisir et le bien-être, comme aujourd'hui. Le devoir était le grand but de la vie, et on y trouvait le bonheur avec la paix de la conscience.

III.

Les Corporations.

Les corporations des arts et métiers méritent, dans ces Etudes, un chapitre spécial. Cette question étant à l'ordre du jour, nous en ferons même un examen relativement étendu.

L'organisation du travail, au Moyen Age, atteste la liberté de l'ouvrier, sa dignité morale et son bien-être. Rien ne ressemble moins à la servitude.

Un membre de l'Institut, M. Levasseur, a fait, des corporations, une histoire savante qu'il divise en sept périodes :

« La première, dit-il, la période romaine, présente l'ar-

tisan esclave de son collège sous le despotisme impérial.

« La deuxième, la période des invasions, montre les artisans dispersés, vivant comme serfs sur la terre du seigneur, ou comme moines dans les cloîtres ; et les institutions de la classe ouvrière presque anéanties sous la domination des barbares.

« La troisième, la période de la féodalité (celle qui nous occupe), EST UNE ÉPOQUE DE PROSPÉRITÉ. La bourgeoisie naît et grandit dans les Communes. Les corps de métiers se reforment sur un plan tout nouveau, *dans une pensée de privilège et de protection mutuelle. L'industrie et le commerce fleurissent.*

« La quatrième, la période de la guerre de Cent ans, est un temps de cruelles misères.... C'est l'époque où la royauté commence à mettre les classes ouvrières plus directement sous son autorité.

« La cinquième, la période de la Renaissance et de la Ligue, se fait remarquer par le développement brillant des arts et de l'industrie ; mais les abus de la corporation apparaissent.

« La sixième, la période de Colbert et de Louis XIV, montre la royauté absolue s'érigeant en tutrice des classes ouvrières, protégeant et réglementant le travail, mais substituant trop souvent sa volonté à la liberté, et écrasant l'industrie sous ses règlements et ses impôts.

« La septième, qui comprend le XVIII[e] siècle, et qu'on pourrait appeler la période des économistes, est remplie par la lutte que les esprits éclairés engagent contre le système de la réglementation par l'Etat, et se termine au jour où la Révolution supprime, à la fois, règlements et corporations.

« Ces sept périodes donnent l'histoire des artisans *sous la protection des corps de métiers*, *et sous la tutelle des*

règlements. La Révolution inaugure une ère nouvelle, *celle de la liberté et de la concurrence*[1]. »

Nous allons voir si, en donnant aux classes ouvrières la liberté individuelle en échange de leur force collective qu'elle leur a enlevée, la Révolution leur a fait un cadeau ou une soustraction.

Pour le moment, nous ne retenons que l'éloge complet, fait par M. Levasseur, de la période du Moyen Age.

« La corporation, dit-il, a été la patrie chérie de l'artisan, la royauté, sa tutrice vigilante, l'art, son guide et son maître. La corporation lui a permis de grandir *sous le régime de la féodalité.* La royauté, en le protégeant et en le soumettant à ses lois, a créé la grande industrie et l'a fait lui-même, de bourgeois d'une commune, citoyen d'un grand royaume[2]. »

Entrons dans le détail.

Fouque, dans ses *Recherches historiques sur la révolution communale* au Moyen Age, dit, page 219 :

« Les membres de la bourgeoisie qui avaient le plus d'autorité par leur nombre et leur position sociale, c'étaient les chefs de corporation des arts et métiers. Ces nombreuses corporations devaient leur influence à la probité de leurs membres, à la sagesse et à la rigidité de leurs mœurs. »

Les corporations, qu'on appelait alors des *communautés*, étaient des associations d'individus exerçant la même profession et liés par certains droits et certains devoirs.

Leur caractère commun était de faire dépendre l'exercice d'un état quelconque, de certaines conditions relatives à l'apprentissage, au compagnonnage, à la confection du

(1) *Histoire des classes ouvrières en France*, par LEVASSEUR, 1859. Préface.
(2) *Ibid*, p. 432.

chef-d'œuvre, ou pièce difficile du métier, enfin à l'acquisition de la maîtrise.

La corporation était une *personne morale*, qui assurait à l'ouvrier la jouissance de garanties, d'avantages moraux, matériels et sociaux, qu'il n'a plus dans son état actuel d'isolement. Il était un *corps* dans l'Etat, il n'est plus qu'un *individu*.

La corporation était la protectrice de chacun de ses membres. Les corps de métiers s'entendaient pour défendre leurs intérêts. L'ouvrier individualisé a perdu cet avantage, du jour où la Révolution a aboli les corporations qui lui portaient ombrage. L'Etat tout-puissant reste aujourd'hui en face de simples particuliers annihilés.

La condition ordinaire du travailleur comprend l'éducation, l'instruction primaire et professionnelle, le métier ou l'état, et l'association. Au Moyen, Age il trouvait tout cela dans la corporation.

Par elle, il était soutenu et secouru dans les chômages et les maladies. Les enfants recevaient l'instruction primaire et professionnelle à ses frais. Les vieillards étaient logés, nourris et vêtus ; les infirmes soulagés et les jeunes filles dotées avec les fonds de la corporation. La caisse commune était administrée par des jurés nommés à l'élection.

La part du pauvre, même, était fixée par les règlements. Chaque corporation faisait, à différentes époques de l'année, de nombreuses aumônes aux nécessiteux (1).

La corporation pourvoyait encore à la décence des funérailles de ceux qui ne laissaient pas de quoi en faire les frais (2). Si un de ses membres éprouvait des revers, ses

(1) Fouque, ouvrage cité.
(2) Statut de Berwick. — Strénié, *Traité anglo-normand*, t. II, art. 7.

confrères venaient immédiatement à son secours. Aussi tous l'aiment, car elle assure à chacun sécurité et considération. Ils ont plaisir à se réunir, et leurs réunions sont des fêtes vraiment fraternelles.

Chaque corporation adoptait pour patron un saint dont l'image figurait sur sa bannière, et dont on célébrait la fête par une messe solennelle, une procession avec fleurs et rubans et un copieux banquet.

« Les corporations avaient leurs armoiries comme les nobles. La hache du charpentier, le tranchet du cordonnier, les ciseaux du tailleur, la scie du menuisier, se détachaient en or ou en argent sur fond de gueules ou d'azur. Les orfèvres y faisaient broder une coupe, une couronne et une croix d'or (1). Les corporations de Paris avaient pour devise : *Vincit concordia fratrum.* »

Les rapports corporatifs entretenaient l'union et, par elle, les mœurs. Toutes les institutions du Moyen Age ont ce mérite et ce caractère. Aujourd'hui, l'ouvrier qui n'est pas père de famille ne se rattache par aucun lien à un milieu où il soit connu et aimé, où il trouve assistance, conseil, affection et bon exemple, si ce n'est dans l'œuvre nouvelle des *cercles catholiques d'ouvriers*, due à la généreuse initiative de chrétiens dévoués, véritablement soucieux du sort et des intérêts de la classe ouvrière. Pendant que le noble comte Albert de Mun et ses collègues la servent, les politiciens se contentent de la flatter pour avoir ses voix.

Par suite de son isolement l'ouvrier demeure donc exposé aux tentations de l'inconduite et du cabaret. Il devient oublieux de ses devoirs de famille.

M. G. Levasnier, directeur du journal *la Corporation*,

(1) Rambaud, *Histoire de la civilisation en France*, t. I.

qui connaît à fond cette question, et à la complaisance duquel nous devons de précieux renseignements, dit, à propos de l'organisation corporative :

« Chaque corporation comprenait des apprentis de première, deuxième et même de troisième année, les compagnons, les aspirants à la maîtrise, les patrons et les jurés.

« Cette gradation d'emplois, de fonctions et de titres s'adaptait à merveille aux conditions du travail et aux intérêts des travailleurs.

« Pour faire partie d'une corporation il fallait *être de bonne fame*, c'est-à-dire de bonne réputation. On subissait un examen de bonnes vie et mœurs. La Commune se portait garante de la moralité du candidat.

« Ainsi, du premier coup, le néophyte de la corporation sortait de l'isolement si préjudiciable à la moralité et participait à la puissance de l'association.

« L'examen de capacité comportait un programme très varié, fort étendu. Le plus pauvre des compagnons était appelé à le subir.

« Lorsqu'un candidat était admis, les examinateurs adressaient un rapport au maire. Le récipiendaire lui était ensuite présenté. Les parrains, le maire, les dignitaires de la corporation, assistaient au banquet d'intronisation.

« Ainsi, moralité certifiée, capacité prouvée, garanties fournies, valeur professionnelle légalisée : tels étaient les éléments de la situation ouvrière autrefois. L'honnêteté, la conscience et la capacité sont réunies.

« La confection du *chef-d'œuvre* devait précéder et mériter le titre de patron ; il s'effectuait d'après un programme préparé par des artisans d'élite.

« Le fils d'un patron était obligé de subir son examen

de capacité comme n'importe quel enfant d'artisan, pour se créer une position professionnelle. L'égalité devant le brevet, devant le jury, devant l'examen, était le principe élémentaire et fondamental de la constitution corporative. »

« La corporation, dit M. Levasseur, a été la sauvegarde et la tutrice de l'industrie. Elle a enseigné au peuple à se gouverner lui-même. Elle a fait plus ; elle a donné aux artisans des dignités, la science et le goût du métier, les secours d'argent, les joies de la fraternité dans le sens étendu du mot, par ses fêtes, ses réceptions, ses examens. Elle a été la grande affaire des petites gens, la source de leurs plaisirs, l'intérêt de toute leur vie. »

« Le compagnonnage, dit George Sand, conférait à l'initié une noblesse dont il était fier et jaloux jusqu'à l'excès. »

Cette institution a survécu comme un témoignage de l'esprit de fraternité si vivant au Moyen Age. Quand un ouvrier faisait son tour de France, il trouvait, dans chaque ville où il passait, le vivre et le couvert, l'aide et l'appui des compagnons du même métier.

La confection du chef-d'œuvre le classait et lui ouvrait la carrière. Le stimulant de l'honneur s'ajoutait à celui de l'intérêt. C'est à lui qu'on doit, dans l'ébénisterie, la serrurerie, l'horlogerie, la céramique et autres métiers, ces pièces confinant à l'art, si recherchées par les amateurs. Leur belle confection, leur parfaite conservation due au choix et à la qualité des matériaux, attestent à la fois la capacité de leurs auteurs, et une loyauté qui était en même temps instinctive et disciplinaire. Une des fonctions des maîtres et des jurés était de veiller à ce qu'on ne fabriquât que des produits *loyaux*. On saisissait et détruisait les marchandises de mauvais aloi, on imposait, dans ce cas, des amendes pour maintenir le bon renom

de la corporation. Les produits approuvés étaient souvent marqués du cachet de la ville ou de la corporation : c'était la *marque de fabrique* d'aujourd'hui.

« A l'origine, dit Tocqueville, les maîtrises et les jurandes ne furent que des moyens de lier entre eux les membres d'une même profession. La jurande était une charge conférée par l'élection à un membre de l'association, pour présider les assemblées, défendre les intérêts de la corporation, recevoir les apprentis et les maîtres. Chaque corporation avait ainsi une administration régulière et des statuts dont l'exécution était confiée à des commissaires choisis par les maîtres, et qui s'appelaient jurés ou syndics. Leur réunion constituait une jurande ou syndicat. »

Cette organisation du travail nous semble admirable au double point de vue professionnel et moral. L'union, la sincérité et l'honneur en sont les traits distinctifs, issus de l'esprit chrétien qui caractérise le Moyen Age.

Comme tout le reste, la corporation dégénérera sous la Renaissance et la royauté absolue. Les abus s'y introduiront ; malgré cela, ses avantages l'emporteront encore sur ses inconvénients, au point que ses membres regretteront sa destruction par la Révolution.

Les corporations s'étaient formées, comme les communes, par une émancipation des entraves féodales, obtenue de force ou à prix d'argent.

Sous saint Louis, plusieurs d'entre elles voient consacrer légalement leur existence. Etienne Boileau, prévôt des marchands, réunit alors les documents connus sous le nom de *Livre des métiers*. C'est un recueil des règlements des corporations d'arts et métiers de Paris alors existantes.

« Etienne Boileau, dit le président Hénault, rangea tous

les marchands et artisans en corps de communautés sous le titre de *confréries.* Il dressa les premiers statuts et forma les premiers règlements, ce qui fut fait avec tant de justice et une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis, pour la discipline des mêmes compagnies, ou pour l'établissement des nouvelles. »

Cette citation contient plusieurs inexactitudes.

Etienne Boileau ne rangea aucune communauté sous le titre de *confrérie.* C'était chose faite de très ancienne date pour la plupart des associations professionnelles. Au premier rang se trouvaient celles des bouchers de Paris, dont les statuts considérés, à cette époque, comme *antiques*, seraient restés enfouis dans les archives de la famille professionnelle, si écrivains, procès, notaires, ne fussent venus, au XVIe siècle, en nécessiter l'exhibition.

Etienne Boileau ne dressa pas davantage les premiers statuts et règlements. Ceux-ci existaient avant lui. Il ne fit, selon sa propre expression, qu'inviter les corporations à laisser *concueillir* (recueillir) leurs statuts, dont l'esprit de justice et de clairvoyance remarquable fait honneur au sens moral supérieur qui distingue cette époque. Cela donnait aux corporations l'avantage d'avoir, au sommet de leur hiérarchie, un officier de la maison du roi, et celui de fournir la maison royale.

« Certaines corporations s'y refuseront ; plus tard, elles seront obligées de se soumettre. »

« Le régime corporatif, dès l'origine de sa constitution officielle d'ensemble, ne porte aucun caractère obligatoire, soit à Paris, soit dans la France capétienne. Il reste sous la forme décrite au *Livre des métiers*, essentiellement local. Son développement se produit partout ailleurs dans les mêmes conditions.

« Les successeurs de saint Louis s'efforcent de soumettre à leur juridiction, par l'octroi de certains privilèges, l'établissement ou la reconstitution de groupements professionnels. Ils n'y réussissent que partiellement.

« En 1353, Jean le Bon régla par une ordonnance le minimum des salaires, de manière qu'un gain légitime assurât à l'ouvrier et à sa famille une existence convenable. Il fit, à ce sujet, une tarification des denrées de consommation usuelle.

« La guerre de Cent ans provoqua, principalement à Paris, des désordres auxquels participèrent nombre de gens de métiers entraînés par les chefs de factions. Le conseil de régence de Charles VI engloba la suppression des corporations de Paris, en 1382, dans l'abolition de leurs immunités.

« Louis XI, après avoir sanctionné le plus possible, au profit du fisc et de l'ingérence du pouvoir, la revision d'une quantité de statuts, réussit à former à Paris une vaste milice corporative dont l'organisation se trouve indiquée dans l'ordonnance dite *des Bannières*, en 1467.

« François I[er] accroît cette intervention en s'appropriant le droit de créer des maîtres de chaque métier. L'innovation, qui a surtout un but fiscal, dégénère en exaction systématique. L'esprit de la Renaissance va se faire sentir de plus en plus.

« Henri III publie, au mois de décembre 1581, un édit qui renforçait tous ceux qui, depuis Louis XI, tendaient à l'accaparement des libertés corporatives. Il impose à la maîtrise en tous arts et métiers l'obligation de l'*investiture royale*, sous la dénomination de *jurande*. Mais le système reste limité à certaines villes ou bourgs.

« Le régime corporatif, contrairement à ce qu'on a dit, ne *devient* pas obligatoire, mais la situation *pri-*

vilégiée ne s'acquiert que par l'investiture royale.

« De cette époque, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le pouvoir central pressure les communautés d'arts et métiers sous les formes les plus variées. A travers les épreuves de tout genre, elles sauvegardent néanmoins le patrimoine de leur valeur professionnelle, de leur vitalité chrétienne et de leur admirable assistance mutuelle.

« Louis XVI, en prononçant leur suppression en février 1776, sous l'influence des organisateurs de la Révolution, commit une faute énorme dont il s'aperçut, mais qu'il ne répara qu'en partie par leur rétablissement en août 1776 [1]. »

Même en 1789, malgré la déviation du système corporatif originaire du Moyen Age, par suite du trafic des maîtrises par les souverains, qui en créaient pour les vendre, les corporations tenaient à leur organisation; aussi furent-elles loin de considérer comme un affranchissement, ainsi qu'on a osé le dire, la loi préliminaire du 2 mars 1791 sur les associations.

Le surlendemain, Marat écrivait dans son journal *l'Ami du Peuple* un article contre cette loi attentatoire aux intérêts de la classe ouvrière. De fait, en abolissant les corporations sans tenir compte des titres acquis, le législateur fit tort, aux maîtres, des maîtrises achetées et payées, puisqu'on leur imposait encore la patente pour exercer; il fit tort, aux ouvriers, des droits et bénéfices attachés à la famille professionnelle, à ses fondations, etc.

On ne pourrait croire à cette violation des principes de droit les plus élémentaires, si on n'avait le texte brutal du décret du 15 juin 1791. Le voici :

ART. 1er. — L'*anéantissement* de toute espèce de corpo-

(1) G. LEVASNIER.

ration de citoyens de même état et profession étant l'une des bases fondamentales de la Constitution française, *il est défendu de les rétablir sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit.*

Art. 2. — Les citoyens de même état et de même profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouvent ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire ou syndic, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur *leurs prétendus intérêts communs.* »

Comment : leurs *prétendus intérêts communs?* Nierez-vous qu'ils en eussent? Qui mieux qu'eux en était juge?

Ni la forme ni le fond de ce décret ne permettent d'y voir une pensée d'intérêt pour l'ouvrier ou pour la liberté. Il ne respire que la compression et la proscription.

Chapelier ajoute dans son rapport : « Il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour *leurs prétendus intérêts communs.* Il n'y a plus de corporation dans l'Etat; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. »

Oui, mais l'intérêt de chaque membre de la famille corporative ne peut lui être garanti que par l'association, puisque, isolé, il ne peut rien. Le nier, c'est nier le bon sens et, en même temps, le droit primordial et naturel d'association *reconnu au Moyen Age.* Maîtresse du pouvoir, la Révolution ne veut plus que *l'Etat tout-puissant,* nouveau César anonyme, *en face d'individus impuissants.*

M. Ernest Renan l'a dit: « La Révolution, *expérience manquée,* n'a laissé debout qu'un *géant:* l'Etat, et des milliers de *nains.* Avec leur *mesquine conception de la*

propriété, ceux qui liquidèrent si tristement *la banqueroute de la Révolution*, dans les dernières années du XVIIIe siècle, préparèrent *un monde de pygmées et de révoltés*. Et il ajoute : Ce n'est jamais impunément *qu'on manque de philosophie, de science et de religion* (1). »

A chaque instant, dans ces Etudes, nous avons à constater ce triple fait :

1° La liberté au Moyen Age ;

2° L'entrave et l'exaction sous l'ancien régime devenu absolu, à partir de la Renaissance ;

3° La destruction sous la Révolution, quand il eût fallu seulement réformer.

Mais le système de la table rase était celui des révolutionnaires, esprits médiocres et violents. Ils substituèrent seulement des abus et des inconvénients nouveaux aux anciens ; ceux inhérents à la *liberté individuelle*, au laissez-faire absolu, à la concurrence effrénée.

La *liberté individuelle* qu'ils présentaient à l'ouvrier comme un affranchissement n'était, pour lui, que l'*abandon individuel*, c'est-à-dire une double impuissance, vis-à-vis de l'Etat d'abord, puis vis-à-vis des patrons devenus ses antagonistes, de solidaires qu'ils étaient.

L'inégalité de leurs positions respectives a considérablement augmenté, en effet, dans le système moderne, et elle n'est plus tempérée par l'esprit de fraternité chrétienne qui dominait au Moyen Age et rapprochait les classes.

La jalousie qui a pu exister contre les seigneurs n'est rien auprès de la haine de l'ouvrier, aujourd'hui, contre les patrons, les bourgeois et les parvenus.

« Ce qui a créé, dit Proudhon, la distinction toute nou-

(1) *Questions contemporaines*, préf. Paris, 1868.

velle *inconnue même aux temps féodaux*, de classe bourgeoise et de classe ouvrière ou prolétaire, *c'est le nouveau droit inauguré en 1789*. Avant 89, l'ouvrier existait dans la corporation et dans la maîtrise, comme la femme, l'enfant et le domestique dans la famille. Il aurait répugné, alors, d'admettre une classe de *travailleurs* en face d'une classe d'*entrepreneurs*, puisque celle-ci contenait celle-là.

« Mais depuis 89, le faisceau des corporations ayant été brisé sans que les fortunes et les conditions fussent devenues égales entre maîtres et ouvriers, sans qu'on eût rien fait ou prévu pour la répartition des capitaux, pour une organisation nouvelle de l'industrie et des droits des travailleurs, la distinction s'est établie d'elle-même *entre la classe des patrons*, détenteurs des instruments de travail, capitalistes et *grands propriétaires*, et celle des ouvriers, *simples salariés*.

« On ne peut nier aujourd'hui cet antagonisme profond des deux classes, *inconnu au Moyen Age ;* et la raison qui l'amena *fut une grande iniquité.* »

Si un clérical eût dit que la Révolution est l'auteur de cette iniquité et de la haine des classes qui en résulte, on eût crié à l'aberration et à la calomnie. Mais c'est un révolutionnaire avéré et clairvoyant qui l'avoue; il faut bien se rendre.

« Eh bien, dit M. Levasnier, la haine des classes, c'est la barbarie du monde civilisé, c'est la dynamite du progrès qui menace de faire sauter l'édifice de la société. » Elle nous a valu, depuis 1789, une nouvelle guerre de Cent ans, guerre sociale cette fois, et qui n'est pas près de finir. Le socialisme est le produit de la Révolution dont des aveugles s'apprêtent à fêter le centenaire. Heureusement, on commence à ouvrir les yeux; les personnages et les actes de la troisième république qu'on voit et

qu'on apprécie, inspirent des soupçons sur ceux de la première qu'on n'a pas connus et appréciés par soi-même. On se défie de plus en plus de ceux qui ont fait la Révolution et de ceux qui l'ont décrite, et l'idole chancelle sur son piédestal en attendant qu'elle en soit renversée.

Il nous vient des auxiliaires même du camp de nos adversaires.

Un journal d'extrême gauche, le *Cri du Peuple* (août 1888), examine à son tour s'il est vrai que la suppression des corporations ait émancipé l'ouvrier, comme le prétendent les partisans de la Révolution.

« Dans le régime des anciennes corporations, dit-il, malgré les abus inhérents aux temps et aux mœurs, L'OUVRIER ÉTAIT UN HOMME LIBRE, ET SA LIBERTÉ ÉTAIT DÉFENDUE PAR LES INSTITUTIONS COMMUNALES ET PAR LA CONFRÉRIE A LAQUELLE IL APPARTENAIT.

« Le métier étant une initiation, il y avait trois degrés ou états par lesquels passait l'ouvrier : apprenti, compagnon, maître. Apprenti, il était élève ; compagnon, il était homme libre, travaillant avec un maître qui lui devait tout d'abord la nourriture et le logis, et de plus un salaire correspondant à sa capacité et à son travail. Enfin, le maître était le compagnon qui avait fait preuve de capacité suffisante pour exercer son métier sans le « gâcher. »

« Les abus s'étaient introduits avec le temps dans l'organisation corporative, et la vente des privilèges octroyés par le roi n'avait pas été le moins grave.

« Ce sont ces abus qu'on voyait surtout en 1789. Les corporations furent abolies, et il fut déclaré *qu'une loi sur les associations rendrait aux ouvriers les garanties qui disparaissaient avec l'organisation corporative même abusive*.

« LA LOI N'EST JAMAIS VENUE. La condition des ouvriers

a été réglée tant bien que mal par les dispositions relatives au contrat de louage du Code civil, qui transforment l'ouvrier en salarié, assez semblable à un *colon* de la féodalité primitive, quelque chose comme un *serf* jouissant d'une liberté relative, en échange de laquelle le patron n'est plus tenu à rien à son égard. »

L'ouvrier subit absolument le *servage économique et professionnel du marchandage.*

De tout ce qui précède, il résulte :

1° Qu'au Moyen Age, avant l'intervention du pouvoir, les populations ouvrières, de leur propre initiative, grâce aux mœurs et à l'esprit du temps, avaient pu créer librement des associations dites *communautés*, où elles trouvaient les avantages de toutes sortes que nous avons énumérés.

2° La plupart de ces associations, en dehors de leur but professionnel et économique, s'étaient de plus, sous le rapport religieux, érigées librement en *confréries*, et figuraient à ce titre dans les cérémonies religieuses.

3° Les populations ouvrières étaient libres d'entrer ou non dans ces corporations et ces confréries.

4° Plus tard les rois accordèrent des privilèges aux corporations dans un but fiscal.

5° La Révolution abolit à la fois l'organisation originaire des corporations et les privilèges dont la royauté les avait dotées. En supprimant la maîtrise que l'ouvrier devait acheter, elle la remplaça par la patente *renouvelable chaque année*, et dès lors plus coûteuse. C'est tellement vrai, que Turgot, dans son rapport au roi en 1776, disait expressément : « *A tout cela Votre Majesté y gagnera du revenu.* » La fiscalité ne fit donc que changer de forme.

Enfin et surtout, la Révolution livra l'ouvrier à l'isole-

ment et à toutes ses conséquences fatales. Elle a menti en présentant son œuvre comme un affranchissement de la classe ouvrière. L'ouvrier sensé ne peut pas plus vouloir de la liberté individuelle sur le terrain économique, que le soldat sur le champ de bataille. L'entente, une solidarité étroite avec leurs frères d'armes et leurs chefs, est la sauvegarde des uns et des autres. Là, comme partout, l'union fait la force ; l'individualisme est l'isolement et la faiblesse.

La vérité est que tous les corps des arts et métiers étaient dévoués à la royauté, leur tutrice habituelle. Le peuple, en général, et les corporations, en particulier, étaient hostiles à la Révolution. On le savait. En les supprimant, on a voulu enlever à la royauté un puissant appui moral et matériel. En rendant leurs membres à la vie individuelle, on détruisait leur puissance collective. La franc-maçonnerie, déjà maîtresse, savait la valeur d'une telle puissance. On avait l'air d'affranchir la classe ouvrière; on l'annulait en lui ôtant sa force de cohésion. C'était habile, mais fourbe, comme tout ce qui émane de la Révolution, de 1789 à 1792. A partir de 1792, on lève audacieusement le masque; le crime remplace l'hypocrisie. L'attachement des corporations à la royauté désignait leurs membres aux bourreaux. C'est pour cela qu'il y eut tant d'artisans, de cultivateurs, de marchands, de paysans, d'hommes du peuple, victimes de la Révolution, soi-disant dirigée contre les nobles et les prêtres. C'est par centaines de mille qu'on les compte, hommes et femmes, vieillards et enfants ; c'est connu aujourd'hui. Les thuriféraires de la Révolution n'ont plus, seuls, la parole. D'autres ont patiemment recueilli, dans les documents officiels du temps, les faits qu'on dissimule, les faussetés que l'on cache, les crimes qu'on excuse, et la lumière s'est faite.

Nous n'avons pas la pensée de présenter les corpora-

tions d'autrefois comme un idéal de perfection. A part le Moyen Age, où elles en approchèrent autant que le permet la nature humaine, des abus s'étaient glissés dans leur sein, du fait de leurs membres, comme du fait de la royauté. L'arbitraire, la jalousie, l'exclusivisme, régnèrent trop souvent. C'est une loi de la nature que les abus s'infiltrent dans toute institution avec le temps; mais ils étaient infiniment moins grands et moins généraux qu'on ne l'a dit en 1791, où on avait besoin de prétextes pour supprimer l'institution elle-même.

Nous avons vu, du reste, que le système de la liberté individuelle illimitée en a créé d'autres plus grands. On l'a si bien senti, qu'on n'a pas osé appliquer ce système aux professions de chirurgiens, pharmaciens, orfèvres, imprimeurs et libraires, soumis, encore aujourd'hui, à des règlements spéciaux, qui renferment des garanties à la fois pour eux et pour l'Etat.

Toutefois, nous le répétons, la corporation avait un défaut capital; elle constituait un monopole, un privilège, par cela seul qu'elle était fermée.

« Ce monopole, dit M. Levasseur, était justifié dans un temps où le travail était *extrêmement consciencieux*, où les débouchés étaient extrêmement difficiles, où la vie locale était très limitée. Mais ce monopole pouvait être détruit sans que la corporation fût supprimée. »

Il suffisait, en effet, que la corporation devînt ouverte au lieu de rester fermée. On eût eu, ainsi, les avantages de l'association et ceux de la liberté, en neutralisant les inconvénients de l'une et de l'autre. Mais, d'une part, les *économistes* de la Révolution étaient des hommes à systèmes, les plus dangereux de tous; et, d'autre part, les *politiques* voulaient la destruction des corporations par les raisons que nous avons dites.

M. G. Levasnier résume ainsi la position actuelle de la question :

« Le défaut capital de la corporation ancienne, c'était d'être fermée; le principe de la corporation moderne serait d'être ouverte.

« Dans la corporation fermée, dominait, sous l'ancien régime, l'esprit de routine et d'exclusivisme. La corporation ouverte se recruterait constamment par le concours, sous le quadruple contrôle de l'Etat, de l'opinion, de la presse et de la concurrence. Elle continuerait de jouir de l'avantage de procurer à chaque groupe de travailleurs une autonomie complète, qui constituait, au Moyen Age, *une véritable représentation des intérêts ouvriers.*

« La fin du XVIIIe siècle fut l'époque des libertés perdues pour les corporations ; travaillons à ce que la fin du XIXe soit l'époque des libertés reconquises. La corporation était une force et une liberté ; il nous appartient de la restituer à la classe ouvrière en lui disant : « Garde-la comme un parchemin de famille providentiellement retrouvé. Ce que la Révolution t'avait pris, la France, désabusée d'elle, te le rend. »

Le gouvernement actuel a essayé de faire quelque chose pour les classes ouvrières, par les syndicats créés par la loi de 1884. Cette pâle copie des jurandes est loin de remplacer, pour l'ouvrier, l'ancien régime corporatif dans son ensemble.

Le rapport des chambres syndicales ouvrières de France, annexé à la proposition de loi sur les syndicats, est un exemple de l'aveuglement avec lequel on reçoit tout ce qui se présente sous l'étiquette de la liberté. On y disait :

« Les ouvriers d'aujourd'hui comprennent et repoussent *toutes les anomalies* d'autrefois. (On ne dit pas

lesquelles.) Au fur et à mesure que l'instruction se développe, ils deviennent *amoureux passionnés de la liberté individuelle. S'ils se groupent en sociétés corporatives ou professionnelles, c'est parce que leur situation dans la société industrielle les y contraint absolument* (1). »

Quelle contradiction !

Si les ouvriers éprouvent le besoin de revenir aux sociétés corporatives et professionnelles, c'est qu'elles leur étaient favorables, c'est que leurs intérêts ont été lésés par la Révolution ; c'est que la liberté individuelle, c'est-à-dire l'isolement, qu'on leur présentait comme un cadeau, leur est nuisible. Ils ne peuvent donc pas en être amoureux et ils ne le sont pas, puisqu'ils veulent revenir au système corporatif.

C'est à cette œuvre, entre autres, que le noble comte Albert de Mun semble avoir consacré sa vie. Combien de grandes choses, de libertés légitimes et salutaires, détruites par la Révolution, ont été et sont vigoureusement défendues par ces cléricaux, que des intéressés ou des dupes dénoncent à la suspicion du public.

La liberté d'enseignement, la liberté de conscience et la liberté religieuse, la liberté électorale même, n'ont pas de meilleurs défenseurs.

Malheureusement les rênes de l'Etat sont tenues par les anticléricaux, partisans du despotisme de l'Etat. La France, sa magistrature, son enseignement, son armée, ses fonctionnaires, sont entre leurs mains. La conséquence était facile à prévoir. Ce que sont devenus la prospérité, la considération, le respect, dont la France jouissait en Europe, chacun le sait.

(1) *Journal officiel*, 11 janvier 1884.

IV.

La Dîme et la Corvée (1).

Que n'a-t-on pas dit sur la dîme? Il n'est pas d'expression qui ait été plus exploitée par les habiles pour tromper les badauds.

Qu'était la dîme? C'était le prélèvement d'un dixième sur les produits agricoles et industriels au profit des seigneurs ecclésiastiques ou laïques. Dans le premier cas on l'appelait *dîme ecclésiastique*, dans le second, *dîme temporelle.*

L'origine des dîmes est fort ancienne. Moïse en établit de plusieurs sortes destinées aux ministres du culte. L'usage de la dîme, chez les chrétiens, date du v[e] siècle. Charlemagne l'a instituée dans sa dernière forme. Elle exista jusqu'à la Révolution et existe encore en Angleterre.

Dans tout Etat il y a et il faut des impôts; la dîme était la forme de l'impôt au Moyen Age.

Beaucoup de personnes croient trouver, dans cet impôt si décrié, un indice d'esprit arriéré et tyrannique. Dans cet ouvrage, destiné à réfuter tant de préjugés, nous croyons devoir reproduire, sur ce sujet, le jugement du maréchal Vauban et les excellentes réflexions d'une *Revue* mensuelle. Ce sera une occasion de justifier, une fois de plus, l'Eglise et l'époque patriarcale du Moyen Age. Une institution qui a eu Charlemagne pour fondateur et Vauban pour partisan, peut subir l'épreuve de la critique légère de notre temps.

(1) Nous transportons ici ce morceau, qui figurait aux appendices de notre ouvrage : *L'Eglise est-elle contraire à la liberté ?* Il est mieux à sa place ici.

Le maréchal Vauban, qui ne fut pas seulement un grand ingénieur, mais un remarquable économiste, l'homme le plus honnête et le plus désintéressé, loue le système de la dîme dans son ouvrage : *La dîme royale*, et le recommande à Louis XIV.

La base de ce système, c'est que tous les sujets dans un Etat doivent contribuer à ses charges *en proportion de leur revenu ou de leur industrie.* Selon Vauban, cette contribution ne devait jamais être de plus *du dixième* ni de moins *du vingtième*, c'est-à-dire de plus de dix pour cent, ni de moins de cinq pour cent du revenu imposable.

La dîme, c'est-à-dire l'impôt pris *proportionnellement* sur tout ce qui porte revenu, paraît, à Vauban, le meilleur système contributif. « C'est, dit-il, la manière de lever les deniers royaux la plus pacifique de toutes, et qui excitera le moins de bruit et de haine parmi le peuple, personne n'ayant lieu de se plaindre de ce qu'il devra payer, parce que ce sera toujours proportionné à son revenu [1]. »

« Rien ne prouve tant la bonté de ce système, dit Vauban, que *la dîme ecclésiastique*, qui se lève partout sans plainte, sans frais, sans bruit et sans ruiner personne [2]. Nous la considérons comme le modèle de la dîme royale. Elle ne fait aucun procès, elle n'excite aucune plainte, et depuis qu'elle est établie, nous n'apprenons pas qu'il s'y soit fait aucune corruption. C'est celui de tous les impôts qui emploie le moins de gens à sa perception, qui cause le moins de frais, et qui s'exécute avec le plus de facilité et de douceur [3]. »

Voilà, certes, une opinion motivée par des raisons

(1) Page 17.
(2) Page 104.
(3) Page 16.

aussi simples qu'évidentes. Eh bien, parmi les coutumes qui ont laissé le plus de préventions dans l'esprit populaire, il faut compter, au premier rang, la dîme et la corvée. C'est un des thèmes sur lesquels l'école voltairienne a le plus brodé de variations mensongères, et à propos desquels elle a le plus exploité la crédulité publique.

La *Revue bibliographique* (1) fait à ce sujet les judicieuses réflexions que voici :

« Si les hommes instruits haussent maintenant les épaules en entendant attaquer la dîme et la corvée, on n'ôtera pas facilement de l'esprit d'un paysan ou d'un ouvrier que, sous ces noms d'un autre âge, se cachaient des choses abominables, et que grâce à la dîme, le clergé pressurait le pauvre peuple; que grâce à la corvée, les seigneurs appauvrissaient et tyrannisaient les vilains.

« Les contributions foncières d'aujourd'hui, l'impôt personnel et mobilier, l'impôt des portes et fenêtres, les droits de succession, de mutation, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, qui à lui seul égale presque la dîme (8 pour cent), l'impôt sur le vin, sur l'alcool, sur le tabac, sur le papier, sur les cartes, sur les billards, sur les chevaux, sur les voitures, sur les chiens, sur les allumettes; les droits d'octroi, les droits de timbre, d'enregistrement, de quittances, les centimes additionnels, tout cela ne compte pas, mais la dîme, la corvée!

« A l'origine de l'Eglise, les prêtres exerçaient un métier manuel pour subvenir à leurs besoins; mais, d'une part, cette occupation vénale entravait leur ministère, avec lequel elle s'accordait peu, et les empêchait de se livrer à l'étude. D'autre part, le clergé, en reconnaissance de ses services, fut bientôt, grâce aux libéralités des princes

(1) Numéro de mars 1884.

et des particuliers, en possession de biens meubles et immeubles. Les monastères et les paroisses reçurent des terres en toute propriété. Il fallait les faire cultiver; on les afferma, et la dixième partie des récoltes fut le prix du fermage.

« La dîme était donc une sorte de contribution qui se payait en nature et qui se prélevait sur le produit brut du sol ou de l'industrie. Cette contribution, fixée d'abord au dixième du revenu imposable, subit des modifications successives. Dans les derniers temps de la monarchie, elle s'était transformée assez généralement en un droit fixe, bien inférieur au dixième du produit, et qui était prélevé sur le revenu.

« Si l'on se donne la peine de réfléchir, on s'apercevra que cet impôt pesait bien moins lourdement sur le contribuable que notre impôt foncier. En effet, la dîme était proportionnelle au revenu effectif de la terre ou de l'industrie, et elle se payait *en nature*. Si l'année était mauvaise, et si la récolte venait à manquer, *pas de dîme à payer*. Aujourd'hui, au contraire, l'impôt foncier est fondé sur la terre, sur sa valeur *en capital*. Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il grêle, que la récolte soit bonne ou mauvaise, il faut payer, ou gare les huissiers et la saisie. Si, en France, on avait l'habitude de réfléchir avant de parler, que de bons cultivateurs, obligés d'abandonner leurs fermes, demanderaient à revenir à la dîme, c'est-à-dire à cet impôt humain et juste qu'on ne payait qu'autant que les revenus le permettaient. »

Ils y gagneraient gros, car, d'après un discours de M. Pouyer-Quertier au Sénat le 21 janvier 1884, l'impôt prélevé aujourd'hui, en France, est de 30 °/₀ du revenu net de l'agriculture. La propriété urbaine paie 22 °/₀. La propriété mobilière supporte 11 °/₀, et la propriété indus-

trielle 20 °/₀. Les fonctionnaires, les magistrats, les marins, les soldats, paient près de 8 °/₀.

On peut juger par ces chiffres de ce que valent, pour l'homme qui réfléchit, les déclamations contre la dîme. C'était le système contributif le plus avantageux pour le peuple. Aussi, aujourd'hui, c'est le gouvernement qui n'en voudrait plus; il lui faut un impôt à la fois plus élevé et plus fixe.

En Angleterre, la dîme constitue encore le salaire du clergé anglican; pourtant l'Angleterre ne passe pas pour un pays ignorant et arriéré, surtout en matière financière. Mais il n'a pas la manie d'accuser et de ridiculiser ses aïeux et son passé.

Passons à la corvée.

« Quand on veut avoir du succès dans une réunion particulière, on s'écrie en apostrophant le candidat conservateur : « Vous voulez nous ramener la corvée; mais nous n'irons plus battre les fossés du château pour empêcher les grenouilles de coasser, et vous ne rétablirez pas le droit du seigneur. » Là-dessus applaudissements frénétiques, les plus acharnés sont ceux qui entendent prononcer pour la première fois ces mots épouvantables et ne savent pas ce qu'ils signifient.

« Qu'était-ce donc que la corvée?

« C'était la redevance que payait au roi ou au seigneur le paysan, en échange de la protection que ceux-ci lui assuraient en défendant sa personne et ses biens.

« Le Moyen Age est l'époque de la guerre. Le seigneur doit au roi le service militaire, il doit à ses vassaux aide et protection. En échange du sang qu'il est prêt à verser pour la défense du sol, il est juste que l'on cultive sa terre en son absence. Voilà l'origine de la corvée. Cette redevance est bientôt réglementée Le seigneur n'aura droit

d'exiger que douze journées par an, une par mois, en moyenne. En outre, la prestation de ces journées est séparée par des intervalles, de manière que l'accomplissement du devoir féodal ne nuise ni à la culture ni à la levée des récoltes des terres du corvéable. Telle est la loi fondamentale. Que des abus se soient glissés, nul ne songe à le contester; mais quelle est donc l'institution humaine aujourd'hui qui ne donne prise à la fraude ou à l'erreur? La corvée, dira-t-on, était un impôt odieux, contraire à la dignité de l'homme? Nous répondrons : eh bien, qu'est-ce donc que l'impôt actuel des prestations? Etre contraint à trois jours de travail pour l'entretien des chemins vicinaux de sa commune, n'est-ce pas être soumis à la corvée? Etre contraint d'entretenir les digues, de curer les cours d'eau non navigables, et cela parce qu'on est propriétaire riverain, n'est-ce pas être soumis à la corvée? Seulement on acquitte ces corvées et bien d'autres, au XIXe siècle, en bonne monnaie et non en nature; et le contribuable, l'intelligent contribuable paie, plaignant les corvéables d'autrefois, sans s'apercevoir qu'il l'est lui-même. Seulement il l'est sans le savoir, comme Georges Dandin. N'a-t-on pas changé les mots (1)? »

V.

Les droits de poursuite, de taille, de mainmorte, de formariage; le droit du seigneur.

Il faudrait des volumes pour réfuter les idées fausses et saugrenues répandues sur le compte de l'Eglise et du Moyen Age, par une école qui s'est fait, du mensonge, un système. Par la dîme et la corvée, on peut juger du

(1) *Revue bibliographique*, mars 1884.

travestissement que l'ignorance et la calomnie ont fait subir à d'autres faits ou coutumes.

En voici quelques nouveaux échantillons, empruntés à M. Lecoy de la Marche, le plus profond connaisseur du Moyen Age, avec Guérard.

La condition des serfs, dont nous avons parlé au chapitre III, n'excluait pas forcément la condition du citoyen. Le serf exerçait aussi ses droits de père et d'époux, et conservait la liberté de ses mouvements et de ses actions, sauf les restrictions que nous allons indiquer. Elles sont graves, sans doute, et les charges pesant sur le pauvre serf étaient encore bien lourdes, surtout pour sa bourse; mais enfin le servage, nous l'avons vu, n'était plus la servitude, encore moins l'esclavage.

Ses obligations étaient toutes rachetables à prix d'argent. Il y en avait quatre principales.

Le serf était soumis :

1° au droit de poursuite;

2° à des redevances et à des corvées;

3° au droit de mainmorte;

4° au droit de formariage.

1° En vertu du premier de ces droits, il pouvait être poursuivi quand il abandonnait son clos, son *tènement*. Si le seigneur avait des raisons de croire que le serf voulait échapper, par la fuite, à ses obligations de *tenancier*, il usait de son droit pour le reprendre partout où il se trouvait, afin que sa terre ne restât pas sans culture. Il y avait, là, un droit fondé sur la justice. Un propriétaire, aujourd'hui, ne poursuivrait-il pas son fermier qui ne paierait pas ses fermages?

On ne remarque pas assez, d'ailleurs, qu'il y a presque toujours une grande différence entre la rigueur d'un principe et d'un droit, et son application. C'est ce qui arri-

vait ici. Dans la pratique, loin d'être condamné, comme ses pairs, à l'immobilité, le serf obtenait généralement, moyennant une somme légère et l'acquittement de ses autres devoirs, la liberté de résider ailleurs, et d'aller et venir comme il voulait.

2° Les redevances dues par les serfs consistaient surtout dans la *taille.* On appelait ainsi l'impôt frappé sur les biens roturiers. Dans ce cas, les nobles qui possédaient ces biens en payaient les tailles, sauf à frapper, à leur tour, leurs serfs d'un impôt analogue. Alors les paysans ou serfs marquaient leurs paiements, comme leurs recettes, par une encoche sur une *t ille* de bois, comme cela se pratiquait encore chez les boulangers il y a un demi-siècle. De là le nom de *taille,* pour désigner l'impôt lui-même.

Il est malheureusement certain qu'à une époque où il n'y avait pas de législation uniforme, où chaque seigneur était maître chez lui et y avait, seul, droit de justice, à une époque où le frein religieux commandait seul l'équité et la mansuétude, des seigneurs, dénués de ce frein, pouvaient durement traiter leurs serfs. De là l'expression *taillables à merci : ad misericordiam domini*, c'est-à-dire *à la générosité du seigneur.*

Mais, nous le répéterons toujours, à cette époque de foi générale, c'était l'exception. La généralité des seigneurs n'avait pas besoin d'une sanction pénale pour remplir leurs devoirs de chrétiens. L'égoïsme et l'amour de l'argent, si communs aujourd'hui, étaient rares alors; nulle époque ne fit moins de lois et n'observa mieux celle de l'Evangile, qui les remplace toutes. Jamais la probité, la vertu et l'honneur ne furent si communs. C'est un fait.

Du reste, ce système, trop élastique et laissant trop de prise à l'égoïsme individuel, fut transitoire. Aux XIIe et

XIIIe siècles, il était remplacé par l'*abonnement*. Les serfs ne payaient plus la taille qu'à certaines époques déterminées, et proportionnellement à leur position. La légalité était substituée, là comme ailleurs, à l'arbitraire.

Il en était de même pour la corvée, dont nous venons de parler, et pour les prestations en argent ou en nature. Ils pouvaient les acquitter par un abonnement. Si ces nouvelles charges étaient pénibles, les serfs les partageaient avec les cultivateurs libres et les propriétaires. Elles étaient infiniment moins lourdes que celles qui pèsent, aujourd'hui, sur nos agriculteurs à peu près ruinés.

3° Le droit de mainmorte était ce qu'il y avait de plus dur dans la condition des serfs.

En principe, il leur enlevait l'avantage de léguer leurs biens à leurs enfants. Ils ne pouvaient disposer, en faveur de ceux-ci, que d'une somme insignifiante. Le reste était dévolu au seigneur.

C'était là une véritable offense à la nature. Aussi l'Eglise tonnait-elle contre cet abus. Les prédicateurs du temps comparaient les seigneurs qui se jetaient sur les dépouilles des défunts, aux corbeaux se repaissant de cadavres. Aussi y eut-il, de tout temps, une différence marquée, aux yeux des serfs, entre les seigneurs laïques et les seigneurs ecclésiastiques ou monastiques. Le vieux dicton : *Il fait bon vivre sous la crosse*, date de cette époque.

Mais ici, encore, se rencontre une atténuation importante.

« La déshérence, dit M. Lecoy de la Marche, n'atteignait ordinairement que le serf à l'état isolé. Ses biens passaient à ses héritiers naturels, s'il avait établi avec eux une sorte de communauté, en habitant la même demeure et cultivant le même terrain. Souvent il tournait, par ce moyen, l'obstacle légal. La communauté subsistait après

sa mort et lui succédait naturellement. Elle succédait ainsi à tous ses membres successivement décédés, mais successivement remplacés. Ces associations de travailleurs, appelées *sociétés tacites* ou *taisibles*, finirent par constituer, dans certaines localités, de petites républiques agricoles plus prospères que les républiques urbaines. »

On voit à quoi se réduisent, le plus souvent, en fait, les abus relevés contre le Moyen Age.

4° Arrivons à la plus fameuse sinon à la plus lourde des servitudes : au droit de *formariage*, qui a été l'occasion de bévues encore plus fortes.

La liberté du mariage n'était pas complète chez les serfs; mais elle avait suivi, depuis l'origine, une marche progressive.

Le consentement du seigneur était d'abord indispensable au serf qui voulait se marier. Les évêques et les conciles luttèrent énergiquement contre cette tyrannie, qui avait son principe dans l'antique servitude.

Le régime féodal, lui, ne proscrivait que le *formariage*, c'est-à-dire le mariage du serf qui prenait une femme au-dessus de sa condition *en dehors de sa seigneurie*, parce que ce mariage pouvait enlever des hommes, des femmes ou des enfants à la terre où ils étaient fixés (*additi*) et diminuer la valeur de cette terre, ou, comme on disait, *abréger le fief* au détriment du seigneur.

La résistance fut vive. La routine, le vieil usage, étaient si fortement ancrés qu'il fallut recourir à des expédients.

On fit consentir les seigneurs à remplacer leur droit d'autorisation ou d'interdiction, soit pour les mariages dans leurs seigneuries, soit pour les formariages, par une simple indemnité pécuniaire, les dédommageant de tout préjudice.

Cette indemnité, d'une valeur très variable suivant les pays, et fixée dans quelques fiefs à soixante sols, devint une redevance insignifiante (3 sols, par exemple), souvent même une pure cérémonie symbolique, rappelant l'ancien droit du seigneur.

« C'est là l'unique acception sérieuse, historique, de ce dernier mot dont on a tant abusé, et c'est ce dernier état de choses que nous trouvons en vigueur, depuis longtemps déjà, au XIIIe siècle.

« Le *maritagium* ou *forismaritagium* est la petite somme payée au seigneur, soit par l'homme de sa terre, serf ou libre, qui épouse une fille de cette même terre (et alors elle est payable dans l'année), soit par l'homme étranger au fief qui vient y prendre femme (et alors elle est payable immédiatement).

« Dans le premier cas, la redevance pécuniaire peut être remplacée par une formalité, par la remise d'un gâteau ou d'un plat, par un exercice gymnastique, une lutte, un divertissement quelconque....

« Ainsi, des anciennes entraves apportées au mariage des roturiers, il ne reste parfois qu'un spectacle destiné à les amuser eux-mêmes, un de ces usages plaisants que les jeunes gens de certains villages aiment encore à faire revivre aujourd'hui.

« Seulement, pour imposer plus sûrement le paiement de ces redevances ou l'observation de ces formalités, les seigneurs, pour maintenir intact le principe de leur droit originaire, insèrent quelquefois dans leurs actes une formule comminatoire, menaçant les infractions d'une peine tellement grave qu'il devienne impossible de se soustraire à la coutume.

« Cette formule annonce d'ordinaire, avec des variantes plus ou moins congrues, suggérées par l'esprit gaulois

de nos pères et par une grosse malice, plus innocente souvent que la pruderie moderne, que si le vassal n'acquitte pas ce qu'il doit à son seigneur, celui-ci prendra sa place dans le lit nuptial.

« Pour tout homme d'intelligence et de bonne foi il n'y a là qu'un moyen jovial de forcer la main à ceux qui auraient tenté de s'exonérer du droit de *maritagium*. Quelques-uns ont cependant voulu y voir la preuve d'une coutume scandaleuse, et la question du « droit du seigneur » n'a pas d'autre origine.

« C'est un des plus beaux triomphes de l'érudition moderne que d'avoir relégué au rang des fables, par une étude approfondie et des arguments sans réplique, l'abus invraisemblable qui aurait déshonoré la société au Moyen Age. »

On avouera que si le marié pouvait assurer l'honneur de sa maison au prix d'un gâteau, d'un plat, d'une formalité quelconque ou de quelques sols, cet honneur ne courait pas de danger sérieux. Il ne reste de tout ceci que l'idée d'une de ces gauloiseries familières à nos pères et dont Molière a émaillé ses comédies. Pour l'homme sérieux, avant tout examen, cette prétendue coutume était invraisemblable et impossible ; elle jure trop avec tout ce que l'on sait du Moyen Age, qui est la plus haute école de mœurs de tous les temps.

Il y eut à cette époque de foi, et il existe encore dans la société chrétienne, un autre droit du *Seigneur*, c'est-à-dire de *Dieu*. Il consistait en ce que les nouveaux époux devaient consacrer à la prière et à la chasteté les trois jours qui suivaient leur union. On vient de voir les fables ignobles et absurdes qu'on a essayé de substituer à cette pieuse coutume.

Que des faits *individuels* scandaleux et criminels aient

pu se produire, cela est de tous les temps; mais qu'on les transforme en *coutume* et surtout en *droit*, c'est là du roman, non de l'histoire. Il ne peut trouver de crédit que parmi les libertins et ceux qui se plaisent aux chroniques de cour d'assises.

Voici un dernier exemple de la fertilité d'invention de certains esprits, pour qui c'est un besoin de dénigrer le Moyen Age.

VI.

Les Oubliettes.

On a donné ce nom à des cachots des châteaux féodaux, dans lesquels on enfermait le condamné, qui n'avait, pour toute nourriture, que du pain et de l'eau.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris, qui fit bâtir la Bastille en 1369, par ordre de Charles V, ayant été poursuivi sous l'inculpation d'impiété par l'Université, fut condamné à être mis en oubliette au pain et à l'eau, dans un cachot. Il subissait sa peine depuis plusieurs mois au For-l'Evêque, quand il en fut tiré par les Parisiens insurgés.

La prison de l'Officialité, à Paris, dans le couvent des capucins, avait de ces oubliettes, qu'on appelait aussi des *in pace*. Lorsque l'Assemblée nationale établit son bureau dans ce couvent, évacué d'après le décret du 6 juillet 1790, on découvrit, au fond d'un corridor, deux cachots étroits, dans lesquels le prisonnier entrait par une porte haute de quatre pieds seulement. On lui donnait pour tout aliment un pain et un pot à eau.

Ce mode d'emprisonnement était, au Moyen Age, le maximum des peines prononcées par les tribunaux ecclésiastiques : *Cours de chrétienté* ou *Officialités*.

Nous avons montré dans notre ouvrage : *L'Eglise est-elle contraire à la liberté?* qu'à partir du XIVe siècle, les tribunaux civils, seuls, s'attribuèrent la connaissance des crimes ou délits *civils et religieux*. En même temps, ils revinrent aux pénalités cruelles du droit pénal romain : la question ou torture, la décapitation, la peine du feu, etc.

C'est à partir de cette époque qu'il faut placer l'apparition d'un nouveau système d'oubliettes qui auraient été, par elles-mêmes, des supplices.

Au dire des conteurs et des romanciers, ces oubliettes auraient consisté en espèces de *puits* profonds, dont les parois étaient garnies de pointes de fer aiguës. Le malheureux dont on voulait se défaire et qu'on aurait précipité vivant dans le puits, aurait laissé, dans sa chute, des lambeaux de chair à tous ces crocs avant de mourir de faim.

Heureusement pour l'honneur de l'humanité et la honte des colporteurs de pareilles inventions, les hommes compétents, c'est-à-dire les archéologues, les démentent.

Plusieurs d'entre eux, et M. Prosper Mérimée à leur tête, n'ont pas hésité, après examen de nombreux châteaux féodaux, non seulement à déclarer improbable la destination supposée de ces oubliettes, mais même à mettre en question leur existence.

« Nous devons avertir nos lecteurs, dit-il dans ses *Instructions du comité historique*, de se tenir en garde contre les traditions locales qui s'attachent aux souterrains des donjons. On donne trop souvent, au Moyen Age, des couleurs atroces, et l'imagination accepte trop facilement les scènes d'horreur que les romanciers placent dans de semblables lieux. *Combien de celliers et de magasins à bois n'ont pas été pris pour d'affreux cachots!*

« C'est avec la même réserve qu'il faut examiner les cachots particulièrement désignés sous le nom d'oubliettes, espèces de puits où l'on descendait, dit-on, des prisonniers destinés à mourir de faim, ou bien qu'on tuait en les y précipitant d'une salle dont le plancher se dérobait sous leurs pieds.

« Sans révoquer absolument en doute l'existence de ces oubliettes, on doit, en tous cas, les regarder comme fort rares et ne les admettre que lorsqu'une semblable destination est bien démontrée. »

M. Viollet le Duc, le savant architecte archéologue, l'habile restaurateur du château de Pierrefonds et de tant de monuments historiques, se range à l'avis de M. Prosper Mérimée.

Dans son *Dictionnaire d'architecture raisonnée*, il relate qu'en effet il existait un grand nombre de châteaux, d'abbayes et d'officialités possédant des cachots, des *vade in pace*, c'est-à-dire des prisons; mais que de tous ceux qu'il a visités, il n'en a trouvé que trois dans lesquels ces cachots *pussent être considérés comme des oubliettes :* le château de Pierrefonds, la Bastille à Paris, et le château de Chinon. Encore, dans ce dernier, il n'est pas éloigné de penser que les *oubliettes* n'étaient autre chose que des latrines.

« Quant aux oubliettes de la Bastille, il croit qu'elles ont été simplement une glacière. Elles consistaient, dit-il, en une salle voûtée à six pans, située dans le soubassement d'une des tours. Tout autour de cette salle était un trottoir d'un mètre de largeur, et, au milieu, un trou ayant la forme d'un entonnoir, terminé à la partie inférieure par un petit orifice, destiné évidemment à l'écoulement des eaux.

« Quant aux oubliettes de Pierrefonds, on ne peut, dit-il,

douter de leur destination. Elles consistaient en un puits creusé au milieu d'une salle, qui devait être elle-même un cachot, puisqu'elle contenait, dans une niche, un siège d'aisances. On ne pouvait descendre dans ce cachot que par un orifice percé au centre de sa voûte, orifice qui correspondait au plancher d'une salle supérieure, qui devait également servir de prison. »

M. Viollet le Duc, dans une descente faite au fond de ces oubliettes, n'y a trouvé aucun vestige d'être humain.

Ainsi, voilà deux archéologues éminents qui ont fait des recherches minutieuses et multipliées touchant ces puits ténébreux appelés oubliettes; non seulement ils n'ont trouvé nulle part l'indice de ces raffinements de cruauté inventés par l'imagination des conteurs pour piquer la curiosité de leurs lecteurs, mais, après toutes leurs recherches, ils n'ont trouvé qu'un seul château, celui de Pierrefonds, où une destination inhumaine puisse être attribuée sérieusement à son oubliette. Encore, aucun vestige n'indique qu'elle ait jamais servi, et qu'une seule victime y ait trouvé la mort.

Peut-être un homme cruel, comme il y en eut dans tous les temps, avait-il conçu la pensée d'un tel supplice, sans l'avoir jamais mise à exécution.

Voilà à quoi se réduit le fantôme des oubliettes. C'est une fable à ajouter à tant d'autres. Quant aux cachots, aux *in pace*, en quel temps et dans quel pays n'y en a-t-il pas eu? Encore constate-t-on qu'on a pris souvent pour des cachots des caves à vin ou à bois.

CHAPITRE VI

LA LIBERTÉ AU MOYEN AGE ET DEPUIS

I. L'organisation sociale, à la fin du Moyen Age, était réfractaire à la servitude et favorable à la liberté. — L'Etat et les Etats. — II. Décadence de la liberté à partir de la Renaissance. Régime du bon plaisir et pouvoir absolu tempéré par le sentiment chrétien. — III. La Révolution française et son œuvre. Elle est le régime des libertés nominales violées ou faussées, et du despotisme effectif. Le Dieu-Etat.

I.

L'organisation sociale, à la fin du Moyen Age, était réfractaire à la servitude et favorable à la liberté. — L'Etat et les Etats.

Nous avons apprécié l'esprit du Moyen Age, passé en revue ses principales institutions ou coutumes, et loin qu'on en puisse inférer qu'il fut une époque de servitude, nous y avons trouvé tous les éléments d'une conviction contraire.

Après l'avoir apprécié en lui-même, nous voulons, par un rapprochement avec l'ancien régime et la Révolution, en faire mieux ressortir la valeur comparative.

Le système féodal était, dans son principe, une vaste fédération, pour ne pas dire une vaste famille, où les

droits et les devoirs étaient réciproques. La situation des serfs, des ouvriers, des prolétaires, était souvent supérieure à celle de leurs similaires aujourd'hui. La royauté était paternelle, la chevalerie était une garde-noble au service du faible. La dîme et la corvée étaient des impôts bien doux auprès de ceux qui les remplacent à présent.

Tout cela s'explique par l'esprit de justice et de fraternité chrétiennes qui dominait alors, et par l'organisation de la société elle-même à la fin du Moyen Age.

Cette organisation était essentiellement réfractaire à la servitude; elle garantissait partout les libertés collectives et individuelles détruites par la Révolution, et disparues sous notre régime centralisateur à outrance.

« On n'y connaissait pas l'Etat, dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot. S'il s'agit de l'Etat au sens moderne ou romain, de l'Etat abstrait, pris par opposition aux particuliers, rien n'est plus étranger aux idées du Moyen Age. L'Etat ainsi entendu n'existe pas alors. Il y a le roi, les seigneurs, les communes, l'Eglise, les communautés, les corporations et corps de métiers, tout cela *se mouvant librement dans sa sphère*, ayant chacun sa vie propre et indépendante.

« Aussi disait-on : *les Etats* et non pas *l'Etat*. Quand leurs députés se réunissaient, on disait : *les Etats généraux*. Le royaume de France, c'était l'ensemble et non pas l'abstraction des Etats. A aucune époque l'Etat ne fut plus concret. »

« On eût souri si quelqu'un s'était avisé, au Moyen Age, de déclamer magistralement cette sentence moderne : *Il ne doit pas y avoir d'Etat dans l'Etat* (1). »

Elle eût paru, avec raison, la négation des différentes

(1) *La loi de Beaumont*, par M. l'abbé Defourny.

libertés individuelles et collectives, puisqu'elle eût entraîné la suppression des Etats au profit d'une autorité unique et exclusive accaparant seule le pouvoir. Personne alors, pas même le roi, ne songeait à le revendiquer. Il ne se considérait que comme le suzerain d'une confédération.

La monarchie dans l'Etat, l'aristocratie dans la province, la démocratie dans la commune, telle était l'organisation sociale; le système le plus favorable à la liberté. Grâce à la Révolution, il n'y a plus à présent que l'*autocratie* de l'Etat se faisant sentir jusqu'à la Commune, par ses fonctionnaires et les maires, *révocables aujourd'hui*, indépendants autrefois.

Nous ne prétendons pas nous élever, d'une manière absolue, contre la centralisation qui a pu devenir nécessaire ou avantageuse à certains points de vue. Ce que nous disons seulement, c'est que le Moyen Age, qu'on accuse d'être une époque de servitude, fut, au contraire, l'époque où toutes les libertés individuelles et collectives étaient à leur apogée. Les seigneurs féodaux d'abord, et l'autorité royale ensuite, les reconnaissaient et les respectaient.

Il nous reste à établir que ces libertés n'ont fait que dégénérer à partir de la Renaissance et sous l'ancien régime, et qu'elles ont disparu sous la Révolution, au profit de *l'omnipotence de l'Etat*, qui n'en supporte aucune qui le contredise et lui porte ombrage. L'oppression est devenue *légale*, parce que les lois oppressives et les invalidations d'élections qui déplaisent au pouvoir, sont votées par une majorité. La Révolution a inventé et fait prévaloir cette monstruosité philosophique, que LE NOMBRE FAIT LE DROIT. Au Moyen Age, la justice seule fait le droit, et l'Evangile inspire la justice. Là est la raison de la supériorité morale du Moyen Age sur tous les autres temps.

II.

Décadence de la liberté à partir de la Renaissance. — Régime du bon plaisir et pouvoir absolu tempéré par le sentiment chrétien.

Au point de vue politique, la Renaissance fut, partout, la renaissance du pouvoir absolu.

Nulle doctrine politique n'était plus favorable aux libertés populaires que celle émise par saint Thomas d'Aquin au XIIIe siècle, dans son livre : *Du gouvernement des princes;* nous avons vu cela dans notre première Etude. Aucune n'est si favorable à la tyrannie que celle exposée au XVIe siècle, par le grand écrivain politique Machiavel, dans son livre : *Du prince.*

L'esprit des deux époques se reflète exactement dans ces deux ouvrages.

Si l'on comprend par « Moyen Age » l'époque où la société fut sous la direction de l'Eglise et animée de l'esprit vraiment libéral (1) et chrétien, Philippe le Bel marque la ligne de démarcation entre cette période et les temps qui suivirent, retournés au droit public romain.

A partir de ce prince, l'esprit religieux et hardiment libéral, qui était le double caractère du Moyen Age, de Charlemagne à saint Louis, fait place, dans les régions du pouvoir, à un esprit de plus en plus licencieux et absolu, procédurier et astucieux. La voix de l'Eglise, jusque-là écoutée, pour le bonheur des peuples qui l'aiment

(1) LIBÉRAL : *qui est favorable à la liberté civile et politique.* (Dictionnaire de l'Académie française.)

En ce sens, nul ne fut plus libéral que l'Eglise, à qui le monde moderne dut toutes ses libertés.

et la respectent, cesse peu à peu de l'être. La jalousie des parlements, que Philippe le Bel avait créés pour s'en faire un point d'appui contre l'Eglise, relègue celle-ci dans son domaine spirituel et lui refuse toute influence civile, politique ou judiciaire. Les légistes soufflent au peuple la suspicion contre elle, comme aujourd'hui. Elle a le sort qu'a souvent l'honnêteté victime de l'habileté.

Sous Philippe Auguste et saint Louis, les légistes existent déjà, il est vrai; saint Louis fait même traduire en français le *Digeste;* mais il repousse les maximes despotiques que lui apportent les légistes.

Philippe le Bel, au contraire, est d'accord avec eux pour rendre la royauté absolue en matière de lois, de justice, de finances. Ils n'ont souci ni des droits des nobles, ni de ceux du peuple, ni de ceux de l'Eglise. Les droits du souverain, seuls, les occupent, tels qu'ils étaient consignés dans les lois de l'empire romain. Le règne de Philippe le Bel est vraiment le règne des légistes.

Il est le premier qui ait osé employer cette formule : « *Par la plénitude de notre puissance royale.* »

Sous François Ier et sous Henri II, la royauté devient ouvertement absolue. C'est du règne du premier que date cette autre formule : « *Car tel est notre plaisir.* » Les Etats généraux tombent en désuétude.

Lorsque les délégués du Parlement de Paris vinrent trouver François Ier à Amboise, pour protester contre le Concordat de 1516 et l'abolition de la Pragmatique sanction, il leur dit : « Je suis le roi, *je veux être obéi;* portez *mes ordres* demain à *mon* Parlement de Paris. »

Comme ils différaient leur départ, le roi ajouta : « Si demain, avant six heures, ils ne sont pas hors d'Amboise, j'enverrai des archers pour les prendre et les mettre au cachot pour six mois. » Dans une circonstance analogue,

des magistrats avaient fait, à Louis XI, de justes représentations sur un édit qu'il avait rendu. Louis XI avait retiré l'édit.

Sous Charles IX, la connaissance des affaires civiles est enlevée aux justices municipales, et peu à peu tous les droits des communes sont abolis.

L'esprit césarien et despotique gagne même Charles-Quint et Philippe II. Nous avons vu le second détruire les Cortès d'Aragon. Tous deux reviennent à une confusion au moins partielle des pouvoirs temporel et spirituel. Ils invoquent la raison d'Etat pour repousser l'ingérence du pape en faveur de la miséricorde, à l'égard des hérétiques d'Espagne ou des révoltés des Pays-Bas.

Une publication récente a révélé un exemple remarquable de la résistance des princes à l'intervention miséricordieuse des pontifes, même dans des circonstances où cette intervention était le plus naturelle.

On sait combien la lutte religieuse fut longue et terrible dans les Pays-Bas au xvie siècle, sous la domination de Philippe II. La cruauté du duc d'Albe, son représentant, est proverbiale.

Le pape Pie V, touché du sort des malheureuses populations des Flandres, avait chargé l'évêque d'Ascoli de se rendre à Madrid pour rappeler sévèrement, en son nom, à Philippe II, que le pardon et la clémence sont les plus belles prérogatives des rois.

Loin d'obtempérer aux conseils du souverain pontife, ce prince s'en montra tellement irrité qu'il écrivit l'inqualifiable lettre suivante à son ambassadeur près la cour de Rome.

« Puisque Dieu, sans avoir besoin de nous, se sert de nous comme d'un instrument dans la marche des affaires, que Sa Sainteté, qui tient sa place, *commence par l'imiter*.

On veut que je recoure à la douceur et non aux armes; certes, je ne désire ni le sang ni la destruction des Pays-Bas; mais tout accommodement est si pernicieux que j'aime mieux me servir des armes que de permettre quelque chose qui soit contre la religion.

« En vérité, cet évêque s'est servi de mauvais termes, et j'en ai éprouvé une si vive colère, que j'ai failli tout abandonner. Faites comprendre à Sa Sainteté combien nous sommes irrité! Que le pape sache combien, en ceci, il s'est aventuré, et qu'il s'en garde à l'avenir! Il importe qu'il y ait entre nous une si bonne correspondance et un échange de respect et d'affection tel, qu'aucune place ne soit laissée à un semblable mécontentement. *De notre union dépend la conservation du saint-siège* (1). »

Devant cette arrogante mercuriale du fils de Charles-Quint au plus doux des pontifes, comprendra-t-on l'injustice qu'il y a à attribuer à l'Eglise les rigueurs des princes, même à propos de religion? Ceci n'est qu'un exemple; il y en a des milliers, et nous en avons cité beaucoup dans notre ouvrage : *L'Eglise est-elle contraire à la liberté* (2)?

Henri IV, par nature et par conviction, semblait destiné à restituer à la royauté le caractère paternel qu'elle avait eu à la fin du Moyen Age. Rentré dans l'Eglise, après les conférences convaincantes du cardinal Duperron avec Duplessis-Mornay, il resta, comme ses ancêtres, fidèle à sa foi nouvelle et à son peuple.

Aidé par Sully, il releva l'industrie, le commerce, l'agriculture, les finances et l'armée, créa les postes, des routes et des canaux. Vainqueur des protestants révoltés, il leur accorda, par l'Edit de Nantes, la tolérance pour

(1) *Le règne de Philippe II et la lutte religieuse dans les Pays-Bas*, par Mgr Namèche, recteur de l'université de Louvain.

(2) Paris, Palmé.

leurs opinions religieuses, comme le fit plus tard Richelieu par l'édit d'Alais, après avoir, lui aussi, vaincu les protestants comme factieux.

En 1610, il apprend que des paysans ont été pillés, en Champagne, par des soldats. Il dit aux capitaines qui l'entourent : « Partez en diligence; mettez-y ordre; vous m'en répondez. Si l'on ruine mon peuple, qui nous nourrira? qui soutiendra les charges de l'Etat? qui paiera nos pensions, Messieurs? Vive Dieu! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi. »

Il convoqua à Rouen une *assemblée de notables*, composée de neuf députés du clergé, de dix-neuf de la noblesse et de cinquante-deux du Tiers Etat, pour la consulter au sujet des grandes réformes qu'il méditait. Il leur déclara qu'il entendait suivre leurs conseils, se mettre sous leur tutelle, envie, ajoutait-il, qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux.

Le pape Grégoire VII avait conçu le plan grandiose d'une république chrétienne. Henri IV voulait le reprendre. Il rêvait à son tour une organisation nouvelle de l'Europe chrétienne, basée sur les nationalités. Un conseil suprême de tous les confédérés devait régler tous les différends sans recourir à la guerre. Le règne du *droit* devait remplacer celui de la force. Pour réaliser ce plan, il fallait abaisser la maison d'Autriche, qui menaçait l'indépendance des autres peuples. Henri IV allait entrer en Allemagne, quand le poignard de Ravaillac arrêta ses généreux projets.

Par sa loyauté, son dévouement à son peuple, et son entente sincère avec l'Eglise, Henri IV est digne du Moyen Age.

Louis XIV, tout en accordant à l'Eglise des égards et des honneurs, ne veut pas plus de ses conseils que

Philippe II. Il repousse les observations du pape Innocent XI, qui désapprouvait la révocation de l'Edit de Nantes.

Louis XV donne le spectacle de débauches éhontées sur le trône. Dès le début de la Renaissance, les maîtresses en titre du roi, les *mignons* de Henri III, avaient indiqué les atteintes portées aux mœurs par le mélange de l'esprit païen.

Nous l'avons dit ailleurs: tout cela eût été impossible au Moyen Age.

Saint Louis avait publié un édit trop rigoureux contre les blasphémateurs publics; il le retira sur les remontrances du pape Clément IV.

Philippe I[er] avait répudié sa femme Berthe, dont il avait quatre enfants, pour épouser Bertrade, mariée, qu'il avait enlevée; il fut excommunié par le concile d'Autun.

Philippe Auguste avait renvoyé sa femme Ingerburge pour épouser Agnès de Méranie; le pape Innocent IV lui fit reprendre Ingerburge et abandonner Agnès [1]. Dans son séjour en Terre sainte, la facilité des mœurs musulmanes avait, sans doute, tenté Philippe I[er], et dans

(1) En 1864, M. Legouvé, de l'Académie française, avait écrit, sous le nom de *Deux Reines*, un drame où il mettait en scène Ingerburge et Agnès. Par cela seul qu'il y prenait le parti du pape, défenseur d'Ingerburge, la censure interdit la représentation de *Deux Reines*. L'auteur écrivit au ministre pour réclamer contre la décision de cette *congrégation de l'Index laïque* qu'on appelle la *censure*. Les examinateurs avaient allégué, pour justifier leur *veto*, l'émotion que pouvait faire naître cette question brûlante. M. Legouvé repondit que son drame ne pouvait exciter les esprits qu'en faveur d'une cause juste, celle soutenue par le pape contre le droit monstrueux de répudiation legué par les païens et les barbares.

« Quand la papauté défend cette cause, disait M. Legouvé, elle défend la civilisation et la famille; sa mission est morale et évangélique. J'ai été heureux de la saluer comme notre prédécesseur à tous dans cette grande lutte pour la défense du mariage et des femmes. Elle représentait le progrès.

« On m'oppose la lutte forcément établie, dans mon drame, entre le pape et le roi. Mais Philippe y est-il abaissé devant le légat *comme roi*, entravé dans

sa mauvaise humeur, il lança cette boutade: « *Saladin est bien heureux, il n'a pas de pape.* » Oui, sire! mais les mœurs musulmanes ont fait tomber les pays de l'Islam où ils sont aujourd'hui, et votre noble soumission a contribué à démontrer la supériorité de l'Evangile sur l'Islam.

Le Moyen Age est rempli de ces glorieuses victoires de la force morale sur la force brutale. L'Eglise fit courageusement son devoir de gardienne inflexible de la moralité et de la justice; elle a sauvé la dignité humaine.

Au Moyen Age, Louis XIV n'eût pas osé dire : « *L'Etat, c'est moi.* » Cette arrogante parole eût détonné avec les idées du temps. Il n'eût pas osé adopter cette doctrine des légistes, qui faisait du Roi le propriétaire du sol national; ni osé écrire à son petit-fils : « *Tous les biens de nos sujets sont à nous.* »

Le maréchal de Villeroy eût, moins encore, osé dire à Louis XV enfant, en lui montrant son peuple, d'une fenêtre des Tuileries : « *Sire, tout cela est à vous, vous en êtes le maître.* » Sous le droit public chrétien, en vigueur au Moyen Age, la maxime était tout autre: « *Le royaume n'est pas fait pour le roi, mais le roi pour le royaume. Non est regnum propter regem, sed rex propter regnum.* »

Louis XV, lui-même, n'eût pas osé dire ces paroles

son pouvoir de roi ? Nullement. Quand il cède enfin, c'est aux prières de son peuple, au cri de sa conscience. Il lève les mains au ciel et s'écrie: *Je suis vaincu, Seigneur !*

« Et le dernier mot de l'ouvrage, celui qui le résume, est celui-ci :

« *Roi, tu n'es pas vaincu, l'Evangile est vainqueur.*

« Je le demande, quel péril peut offrir la représentation d'un fait historique mettant en lumière cette idée morale ? »

Malgré les ménagements du drame et de la lettre pour le pouvoir civil et les préjugés *anticléricaux*, la censure maintint son *veto*. On ne pouvait, sous Napoléon III, non plus que sous Napoléon Ier ou la République actuelle, laisser dire qu'un pape ait pu avoir raison contre le pouvoir temporel.

qu'il adressait au Parlement, en 1766 : « C'est en ma personne seule que réside l'*autorité souveraine*, c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, *sans dépendance et sans partage.* »

On ne saurait trop le répéter, tant on a répandu le mensonge contraire, la liberté et le droit étaient respectés quand la voix de l'Eglise était écoutée, influente. Ils avaient, en elle, un défenseur vigilant. Quand elle fut évincée des conseils des nations, la tolérance, la justice et la liberté subirent de graves atteintes ; elles souffrirent et périclitèrent dans la même proportion que l'influence de l'Eglise elle-même.

Louis XVI paraît. C'est un roi véritablement très chrétien. *Ipso facto*, la vieille maxime du Moyen Age : *Rex propter regnum*, semble revivre en lui.

M. Sémichon a démontré dans son beau livre, *Les Réformes sous Louis XVI*, l'immense mouvement réformateur accompli, de 1787 à 1789, par l'initiative du roi, et notamment la création des *Assemblées provinciales*. Celles-ci avaient rendu au pays le *self government* et remplacé l'*ancien régime*, malgré l'opposition trop peu connue des parlements aux vues libérales du Roi.

Malgré cela, des monstres d'hypocrisie et de cruauté poussés par d'ambitieux sectaires vont tromper et violenter le peuple, et ôter la vie au meilleur des rois.

Marat sera déifié ; Louis XVI sera insulté sur l'échafaud, comme le Christ sur la croix.

Mais, de même que Jésus, élevé en croix, a attiré à lui l'univers, le martyre de Louis XVI a racheté les erreurs et les fautes de ses ancêtres. La monarchie française est réhabilitée, la chaîne de la tradition chrétienne est renouée. Pendant cent ans encore, le mensonge exploitera l'ignorance et la sottise humaines, le mal sera triomphant

et le bien comprimé, mais la vérité aura son jour, et nous y touchons peut-être.

Ainsi, après les invasions, le Moyen Age avait été, grâce à l'Eglise, une période de progrès dans la justice et la liberté ; depuis la Renaissance celles-ci avaient diminué sous l'ancien régime ; elles allaient reparaître sous le mieux intentionné des rois, quand la Révolution entre en scène.

Il nous reste à examiner l'œuvre de celle-ci.

III.

La Révolution française et son œuvre. Elle est le régime des libertés nominales violées ou faussées, et du despotisme effectif. — Le Dieu-Etat. — Bilan de la Révolution.

Qu'était le XVIIIe siècle, dont la Révolution est la fille?

« Le XVIIIe siècle, disait Gœthe, fut le *siècle de l'esprit*, comme le XVIIe avait été celui de la *raison*. » Malheureusement Mme Necker pensait juste quand elle disait : « *Rien n'est si près de la bêtise que l'esprit sans la raison.* »

Cela n'empêcha pas le XVIIIe siècle de se donner comme le siècle de la philosophie. A s'en tenir à l'étymologie du mot, aucun ne mérita moins cet éloge, bien qu'il revêtît ses moindres personnages du titre de philosophes. Le siècle de Pascal, de Descartes, de Leibnitz, de la Bruyère et de Bossuet ne s'était pas décoré de ce beau titre. Il avait laissé ce soin à l'admiration de la postérité.

Ce qu'on entendait surtout par philosophie, au siècle dernier, c'était l'impiété. Des esprits brillants, mais faux, orgueilleux et corrompus, qui s'intitulaient philosophes, faisaient, nous l'avons déjà dit, leur cour au régent, à Louis XV, à Mme de Pompadour et à Mme du Barry, mais

ils faisaient la guerre au Christ et à son Eglise. Le culte de Mercure et de Vénus remplaçait celui de Jésus. Cela s'appelait combattre la superstition. Tout l'esprit de cette époque est là.

C'est l'esprit sceptique et païen de la Renaissance, développé et plus hardi encore ; c'est la haine fanatique du christianisme, auquel le monde doit la civilisation et le progrès.

Avec cette tournure d'esprit le XVIII[e] siècle était incapable d'apprécier et même de comprendre le Moyen Age. Il en fit la légende que nous avons réfutée par l'histoire.

Une autre légende, en sens inverse, est généralement admise aujourd'hui, celle des bienfaits de la Révolution. Ici la foule n'est plus dupe de calomnies, c'est le contraire. Elle est dupe d'éloges intéressés. Mais l'admiration, comme tout à l'heure le dénigrement, résulte toujours de l'ignorance de l'histoire. Les sectaires de la Révolution se donnent comme les conquérants de la liberté. Le fait est qu'on n'en avait jamais tant parlé ; mais on prend le mot pour la chose.

Avant tout examen des faits, on se dit que la Révolution ne pouvait pas donner la chose ; et elle ne l'a pas donnée, en effet. Par cela seul qu'elle a hérité de l'esprit sceptique et païen de la Renaissance, c'était impossible. Cet esprit, l'opposé de l'esprit libéral et chrétien du Moyen Age, avait supprimé bien des libertés et conduit au pouvoir absolu. Il ne pouvait pas, sous la Révolution, réparer le mal qu'il avait causé. L'esprit chrétien, seul, respecte vraiment la dignité et la liberté humaines. La doctrine du divin Crucifié, mort pour les hommes, est la seule qui ait inspiré l'amour des hommes voués, en immense majorité, à l'esclavage avant le christianisme. Il faut être aveugle pour ne pas voir cela.

Pour compléter notre rapprochement entre le Moyen Age et les temps qui l'ont suivi, nous allons examiner la Révolution française et son œuvre. Nul ne conteste qu'elle n'ait renversé bien des abus ; mais qu'importe, si elle les a remplacés par d'autres, si, à une monarchie honnête et plus absolue en droit qu'en fait, elle a substitué un régime moins honnête et une centralisation à outrance cent fois plus tyrannique ? C'est ce qu'on va voir.

Après notre rapide esquisse de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, on pourra juger quelle période a le plus profité à la vraie liberté, et quand celle-ci fut le plus réellement respectée.

I. — *La Légende.*

Augustin Thierry disait : « Le protestantisme et l'histoire sont absolument incompatibles. Le système protestant a été obligé de construire à son usage une histoire fictive ; je m'étonne qu'on se maintienne sur un pareil terrain. »

On peut en dire autant de la légende révolutionnaire.

Pour se faire accepter de ses contemporains, la Révolution a dû les opprimer et les vaincre par la terreur. Pour tromper les générations suivantes, il lui a fallu construire aussi, à son usage, une histoire fictive. Des torrents de sang au début, des torrents de mensonges ensuite, voilà la raison de son succès d'abord, puis l'explication de la duperie séculaire dont tant d'honnêtes gens sont encore victimes.

L'immense majorité des Français, plus des dix-neuf vingtièmes, étaient opposés à la Révolution. Comment a-t-elle réussi, et pourquoi ?

Le spirituel Alphonse Karr en a donné une raison générale en indiquant la recette pour faire une révolution.

« Prenez, dit-il, trois hommes convaincus, cinquante ambitieux, cinq cents gredins et dix mille badauds. » Si vous savez mélanger, *secundum artem*, et employer les éléments de cette association, et si elle ne trouve pas, devant elle, un pouvoir énergique et fort, elle réussira à courber sous des lois plus tyranniques que celles dont elle se plaint, vingt-cinq millions d'hommes.

C'est ce qui est arrivé de 1789 à 1799.

Tous les ingrédients requis se sont rencontrés alors.

L'utopiste Mably, dont l'idéal politique était Lacédémone; le sophiste Rousseau, inventeur du dogme de la souveraineté populaire, c'est-à-dire de la force brutale du nombre, et le fanatique Camille Desmoulins, sont trois convaincus qui symbolisent les idées mères de la Révolution : *république et irréligion.*

Les ambitieux ne manquaient pas, les gredins et les badauds moins encore.

On cherche à rejeter sur Louis XVI la responsabilité de la Révolution.

C'est pure hypocrisie.

Ses ennemis étaient décidés à le renverser et à lui ôter la vie. Ce qu'ils voulaient, c'était une guerre à mort à la monarchie et à l'Eglise. L'habileté et la perversité triomphèrent de la faiblesse du mieux intentionné des rois par les moyens les plus criminels.

Mignet, le plus calme et le plus modéré des auteurs favorables à la Révolution, tout en la croyant fatale, dit cependant : « Il serait téméraire d'affirmer que la face des choses n'eût pas pu devenir différente; ce qu'il y a de certain, c'est que la Révolution, avec les causes qui l'ont amenée, *les passions* qu'elle a *employées et soulevées,* devait avoir cette marche et cette issue. »

Sans doute, *en employant et en soulevant des passions*

criminelles, elle devait aboutir à la profusion de crimes qu'on va voir. Mais c'est précisément ce que nous lui reprochons. Ses meneurs ont méprisé la volonté nationale, au lieu de la consulter loyalement ; ils ont terrorisé la France, et, pour cela, ont ouvert les prisons et les bagnes, fait appel aux égorgeurs ; ils ont pillé, mis à feu et à sang, anéanti l'instruction, amené la banqueroute, la misère, la guerre civile et l'invasion ; tout cela sans nous valoir une seule liberté de plus que celles proclamées dans la *Déclaration royale* du 23 juin 1789.

Voilà le fait capital, indéniable, qui ressort de l'histoire.

II. — *La Franc-Maçonnerie.*

Encore une fois, comment donc la Révolution réussit-elle ?

En dehors des raisons générales, il y en a une spéciale. C'est grâce à un agent nouveau trop peu connu. Pour la première fois, ce formidable agent de destruction entre hardiment en scène dans l'histoire : c'est la franc-maçonnerie, que Félix Pyat a appelée l'*Eglise de la Révolution*, et dont Léo Taxil a dévoilé les secrets et les vues.

Les membres de cette institution souterraine s'appellent *maçons* et, loin de bâtir, ils ne savent que démolir. Pendant dix ans, de 1789 à 1799, ils n'ont fait que cela, sous prétexte de liberté et de progrès, jusqu'à ce que Bonaparte profitât de la lassitude et du dégoût de la nation pour se présenter comme un sauveur et s'emparer du pouvoir.

Les maçons se disent *francs*, et la dissimulation est leur première condition d'existence. Leur association est, avant tout, une *société secrète*. Le voile sur leur but réel ne commence à se soulever, *pour quelques-uns*, qu'à partir d'un degré élevé de la hiérarchie, et jamais pour

la masse des enrôlés. Les initiés se serviront de ceux-ci comme d'une troupe, dans toute œuvre de destruction sociale et surtout religieuse. Nous possédons un manuscrit authentique de la loge des *Sublimes Elus de la Vérité,* Orient de Rennes, qui dévoile ces vues.

Au premier pas, l'*apprenti* prononce un serment par lequel il s'engage, *sous peine de mort,* à obéir à des *chefs mystérieux pour un but inconnu.* Et c'est au moment où, abdiquant sa liberté, il s'oblige à obéir en aveugle, que les *frères* le félicitent de *recevoir la lumière et d'arriver à la liberté.*

Voilà l'armée de la Révolution qui va marcher à l'assaut de l'ancienne société française.

Des ambitieux et des violents en forment l'état-major. Voici les noms des principaux chefs qui ont mis habilement en branle les soldats inconscients de la Révolution.

Les F.·. F.·. Camille Desmoulins, Péthion, Brissot, Bailly, Rabaud-Saint-Etienne, Danton, Marie-Joseph Chénier, etc., faisaient partie de la Loge des *Neuf Sœurs;* Lameth, Lafayette, Custine, Guillotin, etc., de celle de la *Candeur.*

Les F.·. F.·. Sieyès, Barnave, Condorcet, Mirabeau, Talleyrand, Grégoire, Tallien, Regnaud Saint-Jean d'Angély, les infâmes Collot d'Herbois, Fouquier-Tinville, Fouché, Santerre, Couthon, Saint-Just, Carrier, Marat, Robespierre, Billaud-Varennes, étaient membres influents des Loges de la *Bouche de fer*, du *Contrat social* et des *Amis réunis.*

C'est dans cette dernière Loge que Dupont écrivit le plan d'attaque à suivre pour renverser la royauté [1].

(1) Barruel, *Mémoires du jacobinisme*, IV-CXI. Deschamps, *Sociétés secrètes*, III, 546-563.

Ainsi, quoi que fît le Roi, il était, d'avance, systématiquement voué à la mort par la Franc-Maçonnerie, qui allait, elle-même, racoler la lie du peuple pour l'aider dans son œuvre de destruction et de mort.

Voilà donc ceux qui allaient devenir les maîtres des destinées de la France, comme, plus tard, les F.·. F.·. Crémieux, Caussidière, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Marrast, Félix Pyat, Proudhon, etc., le seront sous la seconde République; comme les F.·. F.·. Jules Ferry, Pelletan, Challemel-Lacour, Gambetta, Arago, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Rochefort, Jules Favre, Lockroy, Tirard, Tolain, Brisson, Lanessan, Constans, Jules Roche et tant d'autres le furent ou le sont sous la troisième (1).

On le voit, la Franc-Maçonnerie est le vestibule du pouvoir auquel visent les intrigants et les ambitieux, au prix de la paix et du bonheur de leur patrie.

Louis XVI semble, par sa foi sincère et ses instincts généreux, destiné à réparer le passé et à réformer tous les abus. « Il est, pour son peuple, le père de famille, il l'aime, il souffre de ses maux; il distribue lui-même des secours aux victimes de la disette, il achète, cher, de la farine pour la revendre bon marché au peuple affamé; il supprime maints abus, affranchit les derniers serfs, rend l'état civil aux protestants et aux juifs, abolit la torture. Il veut rendre au peuple les libertés qui lui ont été ravies depuis la monarchie chrétienne du Moyen Age. C'est dans ce but qu'il convoque les Etats généraux. De lui-même il double le chiffre des députés du Tiers, pour le rendre égal à celui de la noblesse et du clergé réunis. »

Quels plus sûrs garants de ses intentions loyales et généreuses?

(1) *La Franc-Maçonnerie sous la troisième république*, par Leroux.

Depuis 1786 il élaborait les réformes demandées ensuite par les *Cahiers* de 1789 pour les restituer à la Nation.

Les meneurs de la Révolution ne voulurent pas lui en laisser le temps ni le mérite.

Le baron de Haugwitz, homme d'Etat prussien, favorable à la France, et qui avait vieilli dans les *Loges*, a écrit dans ses Mémoires rédigés en français : « J'ai acquis la ferme conviction que le drame commencé en 1788-1789, que la Révolution française, que le régicide avec toutes ses horreurs, non seulement avaient été *résolus dans les loges des illuminés*, mais qu'ils ont été *le résultat des serments maçonniques.* »

Quand on parle d'événements inévitables en eux-mêmes, et de justice populaire à propos de la Révolution, on ignore donc le fond de la question, ou on trompe systématiquement les badauds.

Deux témoins auriculaires français confirment le dire du baron de Haugwitz.

Dans la grande assemblée des francs-maçons réunie à Francfort en 1786, la mort de Louis XVI avait été décidée en même temps que celle de Gustave III, roi de Suède, dévoué à la France, et de l'empereur Joseph II. Le fait a été révélé par deux francs-maçons convoqués à cette assemblée : de Raymond, inspecteur des postes, et de Bouligney, président au Parlement.

Joseph II mourut de tristesse en 1790, en voyant les progrès de la Révolution qui menaçait si cruellement sa sœur Marie-Antoinette.

Gustave III se disposait à venir au secours de la France et de son roi, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet dans un bal masqué, le 15 mars 1792, par le sectaire Ankarstrœm, expédié de Paris tout exprès.

La Franc-Maçonnerie avait laissé vivre Louis XVI

pour se servir de son nom apposé au bas des décrets qu'elle dictait, et les faire accepter des Français, dont plus des dix-neuf vingtièmes, de l'aveu des Jacobins, étaient restés fidèles à la royauté. C'est tellement vrai que la nation fut révoltée de la captivité de la famille royale au Temple, et c'est pour éviter qu'on ne la délivrât que Danton recourut à la terreur.

Donc, en 1789, le peuple français, sur l'invitation royale, avait manifesté, par sept millions de suffrages, sa volonté de maintenir la royauté, tout en demandant des réformes. C'était là la volonté nationale clairement manifestée par le vote le plus libre qui fut jamais.

Ce n'était pas le compte des encyclopédistes et de la Franc-Maçonnerie, *ce laboratoire de la Révolution*, comme l'appelle Henri Martin. Ce composé d'ambitieux et de sceptiques s'inquiétait peu de liberté. Ce qu'ils voulaient, c'était la chute de la royauté, la mort de Louis XVI et l'anéantissement de l'Eglise, comme aujourd'hui. Il leur fallait, à tout prix, révolutionner la France pour mettre la main sur le pouvoir et la façonner, *malgré elle*, à leurs idées.

Dès le début de l'assemblée des Etats généraux, le plan de la Révolution se dessine. Malouet rappelle, dans ses Mémoires, que la majorité était avec lui, le 16 juin, pour repousser la proposition révolutionnaire de substituer, aux Etats généraux, *voulus par la Nation*, et représentants légitimes de la France, liés par leurs *Cahiers*, une *Assemblée Constituante*, s'arrogeant, elle-même, un pouvoir illégal et illimité. Plusieurs Etats provinciaux protestèrent contre cette violation de la volonté nationale.

Quand on vit, dit Malouet, cette majorité, fidèle à son mandat, se lever pour protester contre cet attentat de lèse-nation, les menaces de mort commencèrent à re-

tentir dans les tribunes, remplies d'une populace avinée. Lui-même fut presque égorgé par un portefaix.

Les cris, les menaces de mort, furent si terribles à la sortie que, le lendemain, sur les trois cents députés qui avaient protesté la veille, avec Malouet, contre la violation du mandat défini par les *Cahiers*, quatre-vingt-dix, seulement, eurent le courage de persister dans leur opposition.

L'attentat fut consommé. L'assemblée révolutionnaire commença, sous le titre d'*Assemblée nationale* ou *Constituante*, à trahir ses devoirs et à empiéter sur les droits de la nation, en obéissant aux injonctions de la Franc-Maçonnerie sceptique et révolutionnaire.

Celle-ci, d'après un plan convenu, entoura le roi de ses adeptes, qui le trahirent; elle le calomnia pour lui ôter l'amour du peuple, qui l'adorait, et le conduisit par étapes à l'échafaud.

Sans doute, on demandait le redressement des abus, on se plaignait des privilèges et du triste état des finances. Mais le roi, plus que personne, voulait sincèrement remédier à tous ces maux.

La Déclaration royale du 23 juin 1789 proclamait l'égalité de tous les citoyens, la liberté individuelle, le respect de la propriété, la liberté de la presse et des cultes, en un mot tout ce que la Révolution prétendait décréter *nominalement*, SANS LE DONNER, *bien au contraire*, comme on va voir. Louis XVIII, le premier, rendit ces libertés, dont la France était privée depuis un quart de siècle.

Ces libertés étaient si peu l'objectif réel des révolutionnaires, que l'Assemblée nationale les *repoussait*, parce qu'elles revêtaient, dans la *Déclaration royale*, la forme d'un *bienfait*. Nous avons entendu M. Aulard, dans son cours d'histoire procédurière de la Révolution, à la Sor-

bonne [1], reconnaître que, dans sa séance du 9 juillet 1789, l'Assemblée nationale émit cette observation blessante pour la royauté.

Ainsi, ce serait pour une misérable question de forme, de préséance, que la Révolution aurait refusé la liberté donnée libéralement par le roi, pour la conquérir révolutionnairement. C'était montrer le bout de l'oreille et laisser voir qu'elle ne cherchait que la lutte et les conflits, c'est-à-dire un moyen d'exécuter le plan tramé depuis trois ans.

Dans la nuit du 4 août, les seigneurs et le clergé renoncèrent spontanément à tous leurs privilèges. Michelet dit à ce sujet : « Jamais le caractère français n'éclata d'une manière plus touchante dans son entraînement généreux. Ces hommes, dès qu'on fit appel à leur désintéressement, répondirent sans hésitation; ils mirent l'argent sous leurs pieds, et les droits honorifiques qu'ils aimaient plus que l'argent. Grand exemple que la noblesse expirante a légué à notre aristocratie bourgeoise [2]. »

Pourtant la Révolution ne fit que s'accentuer davantage, ce qui prouve que les privilèges et les abus n'étaient que des prétextes.

Quant aux finances, si elles étaient en souffrance, personne n'en accusait le roi, pas plus que de la terrible famine que la perfidie exploita contre lui. Le régime des assignats n'améliora pas leur état : loin de là. Malgré la confiscation des biens des émigrés, fuyant pour sauver leur vie, la République aboutit vite à la banqueroute.

Aussi le peuple ne s'était-il pas laissé prendre à ces faux prétextes; il était resté franchement royaliste. Danton

(1) Le 6 mars 1889.

(2) *Histoire de la révolution française*, 1877, t. I, p. 284.

avouait que les républicains étaient *une infime minorité*, que la France était attachée profondément à la royauté ; et au lieu de conclure au respect de la volonté nationale, Danton concluait.... qu'il fallait *faire peur aux royalistes.*

De là la Terreur.

Pour faire la conquête de la France, la Révolution eut recours exactement aux mêmes procédés que les Huns et les Vandales dans leurs invasions de la Gaule, au Moyen Age ; avec cette différence qu'elle y joignit l'hypocrisie de théories libérales qu'elle viola constamment par une légalité persécutrice.

Pour mieux atteindre son but elle le masqua en arborant un drapeau sur lequel elle écrivit : *Liberté, égalité, fraternité*, trois mots chrétiens qu'elle gâta en les laïcisant, en en faisant une devise menteuse comme le pavillon qu'arboraient autrefois les corsaires.

Elle avait proclamé en tête de la Constitution, sous le nom pompeux de *Déclaration des droits de l'homme*, un ensemble de principes théoriques dont quelques-uns, justes, étaient copiés des principes chrétiens en vigueur au Moyen Age. On va voir comment elle a observé ces principes.

Malgré l'étiquette de *liberté*, elle étouffa, elle comprima l'opinion publique par ses décrets et ses lois. Malgré l'étiquette d'*égalité*, elle divisa la nation en proscrits et en proscripteurs. Malgré l'étiquette de *fraternité*, jamais on ne vit couler tant de sang innocent.

III. — *La Déclaration des droits de l'homme et son application par les lois révolutionnaires.*

La *Société bibliographique* a publié, sous la forme d'un grand placard en couleur destiné à l'affichage, un

tableau synoptique qui met bien cela en relief. Ce tableau se compose de trois colonnes.

Dans la première sont exposées, article par article, les réformes offertes par Louis XVI dans sa *Déclaration royale* du 23 juin 1789.

Dans la seconde figurent les articles correspondants de la *Déclaration des droits de l'homme.*

Enfin la troisième colonne indique les lois, décrets, par lesquels la Révolution a violé ses propres théories et toutes les libertés proclamées par le roi.

On saisit ainsi, d'un coup d'œil, l'œuvre paternelle et libérale du bon roi et l'œuvre coupable de la Révolution. Nous allons emprunter à ce tableau ce qu'il a de plus saillant. Il a été relevé sur les documents officiels.

LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

En théorie, la *Déclaration des droits de l'homme* disait :

ART. IV. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

ART. V. — La loi n'a droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi est permis.

ART. VII. — Nul ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

Voyons l'application de ces théories :

CONSTITUANTE. *Décret du 11 juin 1791.* — Ordre d'arrêter toutes personnes quelconques sortant du royaume et d'empêcher toute sortie d'effets.... et espèces d'or ou d'argent.

LÉGISLATIVE. *Décret du 11 août 1792.* — Obligation de *dénoncer* tout individu *soupçonné* d'un délit contre

la sûreté générale (c'est-à-dire d'opposition à la Révolution).

Convention. *16 septembre 1793.* — Loi des suspects. On impose les *cartes de civisme*, les certificats de résidence, les passeports même à l'intérieur. On crée les *Comités jacobins de surveillance*, c'est-à-dire d'espionnage. Il y avait danger continu, si l'on n'était pas *révolutionnaire*, à rester en France, à en sortir, à y rentrer, à y voyager.

Directoire. Reprise des lois arbitraires ci-dessus.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

La *Déclaration des droits de l'homme* porte :

Art. xi. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement....

Voilà la théorie : voici les faits.

Législative. *Août 1792.* — Pillage des imprimeries et des bureaux des journaux royalistes. Assassinat du journaliste Suleau et condamnation à mort de du Rosoy, le 25 août 1792.

Convention. *Décret des 29 et 31 mars 1793.* — Peine de mort prononcée contre quiconque sera convaincu d'avoir composé ou imprimé des écrits antirévolutionnaires.

L'établissement du *Tribunal révolutionnaire, la loi des suspects*, et celle de prairial an ii entraînent la SUPPRESSION ABSOLUE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Arrestation des journalistes à l'occasion du 13 vendémiaire.

Directoire. *Décret du 16 avril 1796.* — Peine de mort contre quiconque demanderait le rétablissement de la royauté ou de la Constitution de 1791.

Arrêté du 18 fructidor an V. — Arrestation de trente-deux journalistes.

Décret du 19 fructidor. — Cinquante-quatre propriétaires, directeurs, auteurs ou collaborateurs de journaux royalistes sont condamnés à la déportation.

Arrêté du 12 frimaire an VII. — Un grand nombre de journalistes sont déportés à l'île d'Oléron.

LIBERTÉ DES CULTES.

La *Déclaration des droits de l'homme* porte:

Art. x. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public.

Voilà la théorie; voici encore l'application.

Constituante. *1790-1791.* — La Révolution commence à s'immiscer dans les questions religieuses et à persécuter le clergé en lui imposant une constitution schismatique, et l'obligation de serment schismatique. Les évêques sont chassés de leurs diocèses, les curés de leurs paroisses; des sœurs de Charité sont indignement fustigées à la porte des églises.

Législative. — Persécutions des municipalités contre le clergé.

16 août 1792. — Le clergé condamné à l'exil.

18 août 1792. — Suppression des congrégations.

Du 2 au 5 septembre. — Massacre des prêtres.

Convention. — Prêtres *déportés* assimilés aux *émigrés*, emprisonnés, condamnés à mort, noyades et fusillades en grand. Déportations sur les pontons infects de Rochefort et de Brouage.

Suppression et interdiction du culte.

Fêtes de la *déesse Raison.*

RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ.

La *Déclaration des droits de l'homme* porte:

Art. xvii. — La propriété est un droit inviolable et sacré; nul ne pourra en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Ici encore les faits sont la violation de la théorie.

Constituante. *2 et 4 novembre 1789.* — Consfiscation des biens ecclésiastiques *qui alimentaient le culte, l'instruction publique et l'assistance publique.*

Législative. *18 août 1792.* — Confiscation des biens des congrégations, collèges, confréries, corporations et autres associations supprimées.

Convention. *10 mars 1793.* — Confiscation des biens des condamnés à la peine de mort au profit de la République.

28 mars 1793. — Les biens présents *et à venir* des émigrés, *ou inscrits comme tels*, sont acquis à la République.

Les déportés sont assimilés aux émigrés.

ÉGALITÉ.

La *Déclaration des droits de l'homme* porte:

Art. i^er^. — Les hommes naissent et demeurent libres et *égaux en droits....*

Art. ii. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont: la *liberté*, la *propriété*, la *sûreté* et la *résistance à l'oppression.*

Voyons comment ces principes ont été appliqués.

Convention. *27 mars 1793.* — Mise *hors la loi* des aristocrates et des adversaires de la Révolution (c'est-à-dire de ceux qui résistent à l'oppression).

Octobre 1793. — Aucun ci-devant noble, aucun prêtre ne peut être membre d'une commission scolaire, ni être instituteur. Même exclusion contre les femmes ci-devant nobles, ou religieuses, et les anciennes maîtresses d'école.

Directoire. *17 novembre 1797.* — Sont exclus du corps électoral et des fonctions publiques : 1° les parents des émigrés ; 2° tous ceux qui n'ont pas fait le *serment de haine à la royauté.* Sont aussi exclus des fonctions publiques *tous ceux qui fréquentent les écoles privées, ou qui y envoient leurs enfants.*

En résumé, la Révolution qui avait proclamé, en théorie, tous les droits et toutes les libertés proclamées par le roi, les viola tous, tantôt hypocritement, tantôt avec cynisme, par ses arrêtés, ses décrets et ses lois.

IV. — *Les crimes de la Révolution.*

Passons maintenant à ses actes, c'est-à-dire à ses crimes. Ils sont la mise en pratique de ce programme que Saint-Just fit adopter par la Convention : « *Il faut comprimer la majorité monarchique ou neutre.* La république ne sera fondée que le jour où les *sans-culottes*, seuls représentants de la nation, régneront *par droit de conquête,* » c'est-à-dire à force de sang versé.

C'est dans ce but qu'on institua le *Comité de salut public* et les tribunaux révolutionnaires, dont Danton disait : Par eux on a voulu établir la *dictature* des citoyens les plus dévoués à la liberté. (Lisez : à la Révolution.)

Les massacres militaires ou juridiques vont commencer.

A Bordeaux, huit cent quatre-vingts notables sont guillotinés avec le maire. Plus de quinze cents personnes encombrent les prisons.

A Marseille, Danton s'écrie : « Il faut donner une grande leçon à l'aristocratie marchande. Nous devons nous montrer aussi *terribles* envers les marchands qu'envers les prêtres et les nobles. » Là-dessus, douze mille sont proscrits et leurs biens sont mis en vente.

La guillotine fonctionne si bien que Fréron, collaborateur de Danton, écrit : « La commission militaire *va un train épouvantable* contre les *conspirateurs*. Ils *tombent comme grêle* sous le glaive *de la loi*. »

Plusieurs villes vont être le théâtre de destructions et d'incendies épouvantables.

Un décret de la Convention ordonne que la ville de Lyon, soulevée, serait détruite. Une armée de soixante-sept mille hommes l'investit avec huit batteries ; seize cent soixante-quatorze maisons s'écroulent, trente et un mille victimes périssent, dit L. Prudhomme.

La ville de Bédoin est rasée ; seize cents maisons sont détruites.

Après la prise de Toulon, soulevée aussi, on employa le canon pour se défaire des royalistes. On y compta quatorze mille trois cents victimes, hommes, femmes, enfants ou vieillards, mitraillés, fusillés, massacrés ou noyés dans la mer en se sauvant. Bonaparte avait présidé à l'extermination.

Il écrivit aux représentants cette lettre sauvage :

« Citoyens représentants, c'est du champ de la gloire, marchant dans le sang des traîtres, que je vous annonce avec joie que vos ordres sont exécutés et que la France est vengée. *Ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés*. Ceux qui avaient été seulement blessés par le canon républicain ont

été dépêchés par le glaive de la liberté et les baïonnettes de l'égalité.

« Salut aux représentants Robespierre, Lejeune et Fréron.

« Signé : Brutus BONAPARTE, citoyen sans-culotte. »

En récompense de son *civisme*, Bonaparte fut promu au grade de chef de bataillon.

L. Prudhomme, le journaliste de la Révolution, ami de Robespierre jeune et qui donne cette lettre (1), recommandait un jour à Bonaparte un jeune homme. « *Est-il terroriste?* demanda Bonaparte. — *Oui.* — *A la bonne heure, car il faut des terroristes pour comprimer les royalistes.* »

Un autre terroriste, Carrier, à Nantes, disait :

« Pas de jugement, f.....-les à l'eau ; c'est bien plus simple. » — Et il noyait par masses, en attachant hommes et femmes dos à dos. C'est ce qu'on appelait les mariages républicains.

« *Nous ferons de la France un cimetière*, disait-il encore, *plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière.* »

Dans l'Ouest, ces régénérateurs de la France trouvèrent une résistance courageuse et opiniâtre. Les Bretons, population honnête et laborieuse, fidèle à son roi et à sa foi, étaient décidés à mourir plutôt que de subir l'oppression. Dans leurs combats de géants, comme les appelait Napoléon, il fallut à la République, pendant trois ans, de véritables armées commandées par Hoche et Marceau, sous les ordres de Westermann, pour pourvoir les cimetières de victimes de tout âge et de tout sexe.... Prudhomme évalue leur nombre à plus de trois cent mille. Au glaive

(1) *Histoire des révolutions de France depuis Louis XV*, t. IX, p. 130. Paris, 1824.

de la liberté, aux baïonnettes de l'égalité, on ajouta les incendies de la fraternité.

Le 1er août 1792, un décret de la Convention ordonna au ministre de la guerre d'envoyer dans la Vendée des matières combustibles de toutes sortes, pour incendier les bois, les taillis, les guérets; d'abattre les forêts, de détruire les habitations des *rebelles*, de couper les récoltes, de saisir les bestiaux.

On trouvera en note au bas de cette page (1) quelques exemples de la férocité des *bleus* qui mirent la Vendée à feu et à sang. Parce que les Vendéens usèrent de représailles, leurs agresseurs les qualifièrent de *brigands*.

On connaît l'affaire de Quiberon, où neuf cent soixante-quinze prisonniers tombèrent traîtreusement sous les balles républicaines.

Aux massacres de septembre, du 2 au 5, on avait égorgé à Paris treize cent soixante-huit victimes dans les prisons de l'Abbaye, des Carmes, de Vaugirard, à la Conciergerie, au Châtelet, aux Bernardins, à Saint-Firmin, à Bicêtre, à la Salpêtrière. A Bicêtre, il y avait quarante-trois enfants de quinze à dix-sept ans.

Le 5 septembre, la Commune de Paris invitait, par une

(1) Le 30 janvier 1794, le général Grignon, chef de l'une des *bandes infernales* destinées à détruire la Vendée, entoure la commune de Bon-Père et la livre aux flammes. Tout le monde est fusillé, le curé en tête.

Le lendemain, le général accepte le repas que viennent lui offrir vingt habitants du Pin, près Châtillon, en le suppliant de ne pas détruire leur bourg. Après les avoir accueillis et avoir mangé avec eux, il les fait lier et traîner dans un champ voisin, où, au signal convenu, ses soldats les massacrent à coups de sabre et de baïonnette.

Le 30 avril, le général Cambray se vante à Turreau, organisateur des *bandes incendiaires*, qu'il a fait égorger trois cents personnes *inoffensives* pour faire un exemple.

Le 24 mars 1795, quinze cents Vendéens, hommes, femmes, enfants et vieillards, réfugiés dans la forêt de Vézins, à la Bauche des Buissons, sont massacrés. On appelle cet endroit, aujourd'hui, le *champ des martyrs*.

On ferait des volumes de faits semblables.

circulaire, toutes les municipalités de France à imiter les massacres exécutés dans les prisons de la capitale. « La nation entière, disait-elle, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire *au salut du peuple.* » (Lisez *de la République.*)

Cet appel à l'assassinat fut entendu. Le 9, Versailles massacrait quarante-quatre prisonniers, et d'autres villes l'imitèrent.

Après les victimes du canon, des noyades, des fusillades, de l'incendie et de la guerre civile, nous ne devons pas oublier celles de la guillotine.

Sous l'Assemblée constituante, leur nombre s'élève à trois mille cinq cent quarante ; dont douze femmes, vingt-deux enfants ; cent vingt-trois châteaux sont incendiés.

Sous l'Assemblée législative, on compte huit mille quarante-quatre morts ; dont trois femmes, deux cent quatre-vingt-douze prêtres ; soixante-cinq châteaux sont incendiés.

Sous la Convention, dix-huit mille six cent treize [1] personnes sont guillotinées ; dont treize mille six cent vingt-trois hommes du peuple, quatorze cent soixante-sept femmes d'artisans, douze cent soixante-dix-huit nobles, sept cent cinquante femmes nobles, trois cent soixante religieuses, onze cent trente-cinq prêtres.

Sous le Directoire, il n'y eut que cent cinquante morts prêtres ou laïques, trois cents prêtres déportés en Guyane, douze cents autres internés dans les îles de Ré et d'Oléron, huit à neuf mille condamnés à la prison ou à l'exil [2].

Les victimes de la guillotine forment donc un total de plus de trente mille personnes.

(1) *Histoire des erreurs et des crimes de la Révolution*, par L. Prudhomme, p. 522. Paris, 1797.

(2) *La Terreur sous le Directoire, d'après les documents inédits*, par Victor Pierre. Paris, 1887.

Nous ne parlons pas des individus devenus fous ou morts de frayeur, des suicidés voulant échapper aux supplices, des femmes mortes en couches prématurées. Prudhomme en porte le nombre à plusieurs milliers pendant la Terreur.

On remarquera que, dans les hécatombes de la Révolution, nous nous sommes borné à citer Paris, Lyon, Bédoin, Toulon, Nantes, Bordeaux, Marseille et la Vendée ; mais, sur toute la surface de la France, des comités révolutionnaires locaux imitaient le tribunal révolutionnaire de Paris.

Dans le Vaucluse, par exemple, le proconsul Maignet écrivit à Couthon : « Autorisez-moi à former ici un tribunal révolutionnaire. Le nombre des royalistes détenus est de douze mille. Leur translation à Paris demanderait une armée et des vivres pour la route, et le déplacement d'un nombre considérable de témoins. »

Le Comité de salut public fit droit à sa demande. Le 10 mai 1794, la Convention décréta l'établissement, à Orange, d'une *Commission populaire* pour juger les ennemis de la Révolution dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

« Les ennemis de la Révolution, dit le décret, sont tous ceux qui, *par quelque moyen que ce soit* (même la simple émission de l'opinion royaliste), ont cherché à entraver sa marche et à empêcher l'affermissement de la République. La peine due à ce crime est la mort !

« Ce 20 mai 1794.

« Signé : CARNOT (1), COUTHON, BARRÈRE, BILLAUD-VARENNES. »

(1) On n'est pas étonné de trouver dans une lettre de Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*, et datée de Paris, 16 thermidor an IV, cette appréciation de Carnot, premier signataire du décret barbare qu'on vient de lire :

« Muni de ce diplôme sanglant, Maignet fit égorger, le premier mois, quatre cent dix-huit personnes des deux sexes. La chute de Robespierre lui arracha heureusement le glaive des mains (1). »

Il faut ajouter, aux longues et funèbres listes de morts qui précèdent, plus de cent cinquante mille individus blancs et noirs, entr'égorgés aux colonies (2) par suite du stupide décret de la Convention sur l'esclavage. Lorsqu'on apprit cette destruction des colonies, un député s'écria: *Périssent les colonies plutôt qu'un principe!*

Il ne faut pas oublier non plus, parmi les victimes de la Révolution, cent vingt-trois mille émigrés (3) fuyant leur patrie pour échapper aux assassins. En sauvant leur vie, ils perdaient leur fortune et leurs biens confisqués.

« *Le plus lâche, le plus astucieux, le plus féroce des scélérats qui ont égorgé la France: Carnot.* »

Et c'est là une des *gloires de la Révolution*, qui se valent à peu près toutes. Bientôt après, Carnot était l'adulateur de Napoléon, comte de l'empire, puis royaliste en 1814, puis de nouveau impérialiste pendant les Cent Jours, puis enfin royaliste définitif après la Restauration.

On cherche vainement, à cette époque, un seul honnête homme du côté de la Révolution. Les héros et les martyrs sont du côté des victimes.

(1) *Histoire des crimes de la Révolution*, par L. Prudhomme, t. VI.

Maignet avait choisi pour *accusateur public* un certain Viot.

Voici l'extrait d'une déposition faite devant le tribunal criminel du département de Vaucluse siégeant à Avignon.

« Le 8 décembre 1794 (18 frimaire an III), est comparu Antoine Paquet, exécuteur des jugements criminels, lequel a déclaré que sur les différentes réquisitions qui lui ont été faites par Viot, accusateur de la Commission *populaire* établie à Orange, il a mis à mort quatre cent dix-huit personnes des deux sexes pendant le séjour que cette Commission a fait à Orange; que pendant ce temps Viot et Napier se portaient dans les maisons d'arrêt avant que le déclarant se fût saisi des condamnés à mort, les fouillaient et enlevaient de leurs malles tous les effets, bijoux, montres, bagues, boucles d'oreilles, chaînes en or au col des femmes, argent et quelquefois les habits, que Viot et Napier apportaient à la Commission pour en faire le partage. »

Cela rappelle les condamnations prononcées par les juges laïques contre les sorciers, *sous la Renaissance*, pour s'approprier leurs biens.

(2) *Ibid.*

(3) L. Prudhomme, ouvrage cité.

Ici encore les classes populaires fournirent l'immense majorité des victimes, comme toujours (1).

Si l'on additionne toutes ces victimes innocentes, le nombre s'en élève à plus de sept cent mille hommes, femmes, enfants et vieillards.

L. Prudhomme le porte au triple en y comprenant ceux tombés des deux côtés dans les guerres provoquées par la Révolution. Franc républicain d'abord, comme son collaborateur Chaumette, mais indigné des horreurs de la Révolution et éclairé par elles, il charge peut-être ceux qu'il méprise. Quant aux guillotinés, il en donne la liste en deux forts volumes à deux colonnes, avec les noms, prénoms, adresses et qualités de chacun d'eux. Ses relations avec les autorités républicaines le mettaient à même d'avoir ces renseignements.

« On lit bien dans les annales de l'antiquité, dit-il, le récit de plusieurs villes livrées aux flammes par des conquérants farouches ; mais on n'avait pas encore vu des contrées entières, telles que la Vendée, Lyon, Marseille, Bédoin, Toulon, démolies et incendiées de sang-froid par les ordres d'hommes qui se disaient législateurs. »

On ne voit nulle part, en effet, le spectacle d'une barbarie aussi froidement féroce, s'exerçant, non contre un pays conquis, mais contre des compatriotes coupables seulement de professer des idées différentes sur la forme du gouvernement, tout en voulant aussi la liberté.

Ceux qui commandaient ces atrocités étaient des monstres cent fois pires que ceux qui les exécutaient. Vulgaires

(1) Dans le chiffre des émigrés figurent : 25,079 hommes ou femmes nobles, 28,729 prêtres ou religieux, 4,321 religieuses, 32,000 artisans, cultivateurs, ouvriers, domestiques, 9,000 propriétaires, plus de 20,000 négociants, banquiers, hommes de loi, médecins, notaires, militaires et marins, enfin près de 3,000 enfants.

bourreaux, ceux-ci pouvaient se croire les agents d'une justice impitoyable, mais commandée par l'intérêt de la patrie. Ceux-là, au contraire, faisaient froidement verser le sang et allumer l'incendie par cruauté et par intérêt. Ils y joignaient l'hypocrisie de leurs semblants de justice; au fond, ils trouvaient que la guillotine ne fonctionnait pas assez vite.

V. — *La justice révolutionnaire.*

On va voir, d'ailleurs, ce qu'était leur justice.

Le 5 juillet 1793, le Comité de salut public reprochait à Fouquier-Tinville la lenteur de ses jugements, et lui prescrivait d'en élever le nombre à cent cinquante par jour. Il fallait *débiter* cent cinquante victimes.

Le 24 octobre 1793, un décret interdit aux comités révolutionnaires de faire connaître *le motif des arrestations qu'ils ordonnent.*

On comprend quel parti la passion politique, la haine, la vengeance et l'intérêt personnel pouvaient tirer d'un pareil décret. Le crime avait carte blanche.

Pour aller vite en besogne, un décret du 7 mars 1794 défend d'interrompre les sessions du tribunal, les décadis. Aussi, en douze mois envoya-t-il à la mort plus de quatre mille victimes, à Paris seulement, dont neuf cents femmes, un grand nombre de vieillards et plusieurs enfants.

Le 8 juin, pour aller plus vite encore, nouveau décret du Comité de salut public qui ordonne de juger *sur-le-champ, sans enquête, sans procédure, sans défense d'avocat.*

Ce n'était pas encore assez. Le surlendemain, Couthon propose la loi dite *de sang*, par laquelle on renouvelle l'ordre de *supprimer toute procédure;* on dispense de

preuves contre les accusés, on leur interdit des défenseurs, en avouant cyniquement *qu'il s'agit moins de juger les royalistes que de les détruire.* Les jurés étaient *nommés par le tribunal révolutionnaire et payés.* On les appelait *jurés patriotes.*

Dans ces conditions, tout jugement était un assassinat juridique.

Et il y a des naïfs qui croient encore, après cent ans, que la Révolution s'est faite *par et pour la liberté, par et pour la justice!*

Le fait dominant de la Révolution, c'est *la compression de la volonté nationale, la terrorisation de la France, la dictature de bandes de scélérats* poussés par des politiques ambitieux et des sectaires fanatiques antireligieux [1].

La Commune de 1871, avec ses meurtres et ses incendies innombrables, combattant, elle aussi, le gouvernement et la volonté de la France, n'est qu'un diminutif de la Révolution. La Commune avorta, la Révolution triompha : voilà toute la différence. Pour beaucoup cela suffit; le succès justifie tout.

« C'est par ce régime, dit M. Taine, que trois cent mille Jacobins sont parvenus à dominer sept millions

(1) Le fanatisme antireligieux des Loges a été, en effet, un des principaux mobiles de la révolution.

Le 9 novembre 1793, un arrêté de la Commune ordonne de brûler les reliques de sainte Geneviève, la libératrice de Paris, et de porter sa châsse à la Monnaie. On n'ose pas obéir à cet arrêté en plein jour. Il est exécuté la nuit en place de Grève.

Trois jours après, le 12 novembre, sur la proposition d'Hébert, la Commune arrête que « tous les clochers de Paris seront abattus, *parce qu'ils blessent, par leur hauteur, le principe d'égalité.* »

Le même jour, Chaumette, procureur général de la Commune, informe le conseil que d'*honnêtes artistes* s'occupent de construire une guillotine à trente colliers, qui pourra faire tomber trente têtes à la fois.

L'odieux et le grotesque marchaient de pair à cette époque, qu'on ne connaît pas assez.

de Français, royalistes, républicains modérés ou indifférents. »

Ils étaient ou ils représentaient le gouvernement fondé sur le vote populaire, disent leurs partisans, et un gouvernement a le droit et le devoir de se défendre. Voici la vérité à ce sujet.

VI. — *Le vote sous la Révolution.*

Il est vrai que pour se donner l'apparence d'un pouvoir légitime et régulier, ceux qui l'avaient accaparé firent voter; mais dans quelles conditions?

Au préalable, on réduisit au silence tous les journaux monarchistes. On écarta du scrutin la masse des électeurs appelés à nommer la Convention. Sur sept millions d'électeurs, M. Taine a constaté qu'il en manqua six millions trois cent mille. « A Paris, sur cent soixante mille, sept mille seulement, fournis par la lie du peuple, osèrent se présenter. Et pour arriver à ce résultat, à Paris et dans neuf départements, on avait supprimé le scrutin secret. Il fallait voter à haute voix *sous la menace de la lanterne.* Les honnêtes gens n'eussent pu voter selon leur conscience sans se vouer à la mort, et ils s'abstenaient. »

Voilà le respect des hommes de la Révolution pour la volonté nationale.

« La postérité, disait Vergniaud, ne comprendra jamais l'ignominieux asservissement de Paris à une poignée de brigands, rebut de l'espèce humaine. »

M. Renan se trompe donc, du tout au tout, quand il dit : « On commit l'erreur capitale de déférer à la masse la question qu'elle sait le moins résoudre : la question de la forme du gouvernement. » Cette question, les révolutionnaires ne l'ont pas soumise à la France, qui les aurait

balayés; ils l'ont escamotée, résolue sans le peuple et contre lui.

Du reste, « la Convention, dit encore M. Taine, fut elle-même à la merci de la fange et de l'écume ordinaire des grandes villes, qui a obtenu la reddition de la Bastille et fait le 10 août. Toute la canaille, tous les voleurs que Paris recèle et que la faction a enrôlés, fournit l'arrière-garde.

« Naturellement les femmes perdues en sont; avec elles les voleuses et les prostituées que les septembriseurs ont élargies, puis enrôlées aussi. C'est là le public ordinaire de la Convention.

« Cette vermine antisociale grouille aux séances de l'Assemblée, de la Commune, des Jacobins et du tribunal révolutionnaire. Tel est le peuple qui, à partir des derniers mois de 1792, *règne sur Paris et la France :* cinq mille brutes ou vauriens et deux mille drôlesses [1]. »

Voilà ceux que représentait la Convention, et à qui elle obéit ensuite. Mme Roland, dans une lettre à Buzot, l'appelle : *une assemblée de lâches dominée par des brigands.*

« *Dans les troubles civils*, dit Voltaire, les factieux sont hardis et les *gens de bien timides pour l'ordinaire.* » Il a raison.

Guizot cite une exception à cette règle : « Ce qui fait la santé de l'Angleterre, dit-il, c'est que les honnêtes gens y sont aussi hardis que les coquins. »

En France, il n'en fut malheureusement pas ainsi sous la Révolution. Les ambitieux et les scélérats furent seuls hardis.

(1) *La Révolution.* La conquête jacobine, t. II, p. 401 à 409.

VII. — *Danton et l'invasion.*

Un homme qui les personnifie et les dépasse tous, symbolise à lui seul la Révolution. On connaît ce mot de Danton : « *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la patrie est sauvée!* » « On a prétendu, pour excuser le fondateur du Tribunal révolutionnaire, que c'était contre l'étranger qu'il avait poussé ce cri de guerre. C'est faux. Il ne parlait pas à des officiers ou à des soldats partant pour la frontière, il parlait à des complices, le 2 septembre 1792, jour du massacre des prisonniers de l'Abbaye et des Carmes, un peu avant deux heures, au moment où le tocsin et le canon d'alarme donnaient à Maillard et à ses coupe-jarrets le signal convenu du carnage.

« Le tocsin qui va sonner, s'écria Danton, n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie (c'est ainsi qu'il appelait les royalistes). Pour les vaincre, Messieurs, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée! (Lisez : est à nous.)

« Il savait la véritable signification du signal qui partait du terre-plein du Pont-Neuf, et il tenait à ne se trouver à ce moment décisif ni dans la salle des Feuillants, ni à l'Hôtel de ville, ni à son ministère de la justice. Il restait derrière le rideau pendant que le crime se consommait par sa volonté. Déjà il avait poussé au 10 août et dit le matin de cette journée : « *Cette garce de Révolution est ratée, les patriotes n'y ont encore rien gagné.* » Voilà le cri du cœur.

« Lorsqu'en 1794, débordé par le flot révolutionnaire qu'il avait déchaîné, il suivit sur l'échafaud ceux qu'il y

avait envoyés, il comprit qu'il était sa propre victime, et, se frappant la poitrine, il fit au pied de la guillotine ce *mea culpa :* « A pareil jour, j'ai fait instituer le Tribunal « révolutionnaire; j'en demande pardon à Dieu et aux « hommes. *Dans les révolutions*, *l'autorité reste aux* « *plus scélérats* (1). » Il avait été leur chef.

On a beau lui élever des statues aujourd'hui, on a beau vouloir le transformer en patriote ardent et sage, en politique habile et prudent, en faire un véritable homme d'Etat, comme le veut M. Aulard, nous dirons comme celui-ci : « *La légende a enfin reculé devant l'histoire.* »

Un témoignage écrasant s'élève contre la mémoire de Danton.

Ses deux fils, dont l'un est mort en 1848, l'autre en 1858, ont accepté l'héritage du nom paternel *comme un poids*, non comme un honneur. Tous deux se sont abstenus de se marier, a dit le journal *le Temps*, pour laisser systématiquement tomber leur nom. Peut-on imaginer un blâme plus complet et moins suspect?

Des hommes sincères croient devoir exalter la Convention, qui a déployé une grande énergie pour repousser les ennemis du dehors. Ils disent qu'elle a sauvé la France envahie par l'étranger, en levant, avec une activité fiévreuse, des masses d'hommes pour ses quatorze armées.

Mais d'abord ce qui a fait leur force, c'étaient les excellents cadres de l'armée royale, forte de 230,000 hommes en temps de paix, de 295,000 hommes sur le pied de guerre. Aucune armée en Europe n'eût pu lui tenir tête. Il est puéril de faire honneur aux bandes révolution-

(1) J. Cardane.

naires des victoires dues à l'armée léguée par la royauté; M. Camille Rousset l'a prouvé.

Mais qui avait attiré sur nos frontières les ennemis que l'armée de la royauté a vaincus? La Révolution. La France, avant elle, était en paix avec toutes les nations. C'est la Révolution qui avait provoqué la guerre. Par cela seul qu'elle était l'œuvre d'une horde de scélérats, et contraire à la volonté nationale, elle inquiétait l'Europe comme un incendie inquiète un voisin, qui a le droit de travailler à l'éteindre.

La Convention n'aurait donc, en tout cas, sauvé la France que d'un danger qu'elle avait créé sur ses frontières, comme à l'intérieur, à Lyon, à Toulon, en Vendée.

Il est permis de penser que c'étaient leurs têtes autant que la patrie que les conventionnels défendaient.

VIII. — *L'œuvre de la Révolution.*

Quand on examine consciencieusement l'œuvre de la Révolution, il ne lui reste que ses méfaits; elle a triomphé par le crime et l'hypocrisie. Elle est tout entière dans ces deux mots.

La coupole de l'Institut a retenti récemment de l'anathème prononcé contre elle par M. Renan (1).

« Tout y sert, dit-il, excepté le bon sens et la modération. *Les fous, les incapables et les scélérats* y sont attirés par le sentiment instinctif que leur moment d'être utiles (*sic*) est venu. Le succès des *journées* de la Révolution semble obtenu *par la collaboration de tous les crimes et de toutes les insanités.* Le misérable qui ne sait que tuer a de beaux jours. La fille de joie, la folle

(1) Réponse à M. Claretie, récipiendaire.

de la Salpêtrière y a son emploi. Ce temps avait besoin d'*étourdis et de scélérats;* il fut servi à souhait. »

Mais, au moins, le but atteint excuse-t-il l'horreur et l'insanité des moyens? Ecoutez encore M. Renan.

« La Révolution est condamnée s'il est prouvé qu'au bout de cent ans elle en est encore à recommencer, à se débattre dans la conspiration et l'anarchie. En politique, un principe qui, dans l'espace de cent ans, épuise une nation ne saurait être le véritable. »

Ce n'est pas, là, la terre promise de la liberté où la Révolution disait tendre.

En 1796, L. Prudhomme s'écrie au début de l'histoire qu'il a faite des crimes de la Révolution:

« Après sept ans de prétendues luttes pour la liberté, ô mon pays, es-tu libre? Telle est la question que l'homme de bien se pose en parcourant cette terre de France humide de sang, cette patrie où les débris des monuments, des villes détruites, gisent à côté des cadavres; cette France jadis si peuplée, si magnifique, aujourd'hui couverte de tombeaux.

« O mon pays! la liberté, objet de ton amour, a-t-elle été, au moins, le prix des crimes que des monstres ont amoncelés? Es-tu libre?.... Tout se tait. Les orphelins en deuil semblent demander seulement: quand donc viendra un homme assez courageux pour peindre les crimes publics ou secrets de nos tyrans, pour consoler les ombres de nos pères égorgés, en vouant leurs assassins à l'exécration du monde?

« Eh bien, cet homme, ce sera moi! Depuis trois ans je suis oppressé du besoin de jouir de la franchise de la presse [1]. »

(1) *Réflexions préliminaires*, t. I, p. XII.

Et Prudhomme fait, en six volumes, l'histoire des *liberticides*. Il montre que LA LIBERTÉ DU DESPOTISME fut la seule qui régna sous la République.

Honnête Moyen Age, voilà pourtant l'époque qu'on te préfère !

IX. — *L'œuvre de la Royauté.*

On ne saurait trop le répéter, toutes les libertés dont des naïfs et des faussaires font honneur à la Révolution avaient été proclamées dans la Déclaration royale du 23 juin 1789.

Nous avons vu comment la Constituante repoussa ce royal présent pour se ménager un terrain de combat et faire dévier le mouvement réformiste en mouvement révolutionnaire où la liberté a sombré.

« L'admissibilité de tous les Français à tous les emplois, la liberté de conscience et des cultes, l'égalité devant la loi, l'équitable répartition des charges publiques, le droit du pays de contrôler et de voter l'impôt par ses représentants, tout cela, c'est le legs de la France monarchique, à l'heure où le trône était encore debout. Ceux qui, les premiers, proclamèrent ces réformes entendirent les placer sous la sauvegarde de l'hérédité monarchique. Ils avaient raison, car dès que la monarchie fut renversée, elles firent place à l'arbitraire, aux crimes et à la tyrannie (1). »

La Bastille, cette prétendue citadelle de la tyrannie, renfermait, quand l'honnête et infortuné de Launay la rendit à ses assassins, deux fous, quatre faussaires, et un jeune débauché enfermé à la demande de ses parents.

(1) Vicomte DE BROC, *La France sous l'ancien régime.*

Bientôt après, trente-cinq prisons, ouvertes par les révolutionnaires, regorgeaient de milliers de victimes innocentes, qui n'en sortaient que pour monter sur la fatale charrette et, de là, sur l'échafaud.

Plus heureuses que nous, les autres nations ont profité du généreux mouvement réformiste voulu en 1789 par le Roi et la nation, sans avoir eu à subir les horreurs et les crimes de la Révolution. Elles n'ont pas payé leurs libertés du sang ou de l'exil d'un demi-million de leurs enfants, sans compter les guerres civiles ou étrangères, le despotisme, la ruine et la banqueroute qu'elle nous a valus. Elles ont grandi et prospéré plus que nous, dans l'union avec leurs gouvernements restés debout, tandis que nous sommes divisés et amoindris par cent ans de discordes dont le germe subsiste et s'étend.

X. — *L'absolutisme de l'Etat aujourd'hui est issu de la Révolution.*

Mais ce qui doit nous couvrir de confusion, c'est que la liberté, chez nous, est plus nominale et fictive que réelle, tant elle est faussée par l'administration.

L'Etat est le maître de tout.

C'est lui qui rend la justice ou la fait rendre à son gré. Il a, pour cela, supprimé la magistrature inamovible, indépendante et honnête, pour y placer des créatures à lui.

Si la fantaisie lui en prend, il viole les lois par de simples décrets. Si les citoyens lésés réclament, il leur refuse le recours aux tribunaux ordinaires, même quand ceux-ci se déclarent compétents. Il prétend que les actes administratifs leur échappent, ce qui est la théorie du despotisme pur.

Pour ne pas paraître refuser tout à fait justice, il a créé un tribunal d'exception appelé *tribunal des conflits*. Ce tribunal est composé de telle sorte que la voix du président est prépondérante et décide en dernier ressort. Or, qui est le président? Le Ministre juge et partie, auteur de cette comédie.

L'Etat ne se fait pas seulement juge, il se fait aussi professeur, pour fausser les esprits et tromper les intelligences en falsifiant l'histoire au profit de la Révolution. Il faut avoir lu les manuels de Paul Bert, d'Edgar Monteil et de leurs pareils, avoir parcouru les livres d'enseignement des écoles de l'Etat, pour savoir jusqu'où peut aller l'effronterie du mensonge.

La République est obligée de fausser l'histoire pour cacher la vérité sur la Révolution, ses vices et ses crimes; pour cacher les services et les bienfaits de l'Eglise et de la monarchie qui ont fait la France. Ne faut-il pas, avant tout, faire croire au peuple ignorant et crédule que la Révolution l'a affranchi? *Faire croire*, *tout est là*, dit quelque part Michelet.

L'Etat dirige encore et fausse le suffrage universel par ses candidatures plus que jamais officielles, par la pression qu'il exerce au moyen d'avantages matériels promis ou refusés aux électeurs, selon leur vote. Il se débarrasse des élus qui lui déplaisent par les invalidations les plus scandaleuses.

L'Etat, enfin, se substitue à tout le monde, aux départements et aux communes. Bien que les maires soient nommés à l'élection comme ils l'étaient au Moyen Age, ils sont, dans une foule de cas, sous la dépendance du sous-préfet, obéissant à un préfet qui obéit lui-même à un ministre, lequel peut destituer le maire. Au Moyen Age, les maires étaient indépendants, et nous avons montré à

quoi s'exposaient les seigneurs qui se hasardaient à toucher à leur indépendance [1].

Cette prétention de l'Etat de tout absorber a abaissé la dignité humaine au point que des intelligences qui passaient pour élevées se sont laissé séduire et l'ont trouvée naturelle.

Michelet a écrit cette parole, qui nous fait reculer de vingt siècles :

« *L'homme appartient corps et âme à l'Etat.* »

C'est la pure théorie de l'esclavage antique.

« Non, certes, s'écrie Guizot, dont l'esprit chrétien se révolte à cette ignominie, l'homme, quand il sert l'Etat, garde son âme, car, doué d'immortalité, il a une autre destinée que l'Etat. » Quelle supériorité de vues le christianisme ne donne-t-il pas aux intelligences qu'il éclaire, et jusqu'où ne tombent pas celles qui sont privées de sa lumière ! Voilà pourtant où conduisent les principes et les tendances de la Révolution. Ils nous ramènent à la barbarie.

« Si les libertés publiques courent un danger, dit l'éminent économiste M. Anatole Leroy-Beaulieu, ce qui les menace, ce n'est assurément ni la théocratie, ni la monarchie de droit divin. L'écueil pour elles aujourd'hui, *comme aux premiers siècles de notre ère* (remarquez qu'il s'agit de l'époque des Tibère et des Néron), c'est l'OMNIPOTENCE DE L'ETAT, l'*asservissement de l'individu, de la famille et de la société* PAR L'ETAT ; absorption rendue plus facile par l'avènement de la démocratie, c'est-à-dire par la SOUVERAINETÉ IMPERSONNELLE ET IRRESPONSABLE DU PEUPLE, substituée à l'empire d'un seul. »

C'est ce que M. Renan appelle : « L'ETAT GÉANT, OMNIPOTENT, en face *de nains et de pygmées.* »

(1) Voir IIe partie, chap. IV, § 1.

Le philosophe Hegel, aimé des Allemands, et qui a des disciples en France, va plus loin. Du géant il fait un Dieu.

Pour lui, l'Etat, c'est DIEU PRÉSENT : *Der præsente Gott.* Il n'y en a pas d'autre. « Dans l'Etat, dit-il, il n'existe aucune liberté individuelle dans le sens pratique du mot. *Les individus n'ont aucun droit.* »

C'est l'hérésie sociale la plus hardie, la superstition la plus monstrueuse que l'esprit humain ait osé formuler depuis le christianisme. C'est le retour à l'idée despotique et païenne du pouvoir, dont l'Eglise avait délivré le monde. En un mot, c'est le *Dieu-Etat*, la *Statolâtrie.*

Voilà le Dieu de la Révolution. Il a deux sortes d'adorateurs : les inconscients sincères et les habiles. C'est pour les premiers que nous écrivons ceci. Voici, d'après le caustique Proudhon, ce que sont les seconds, qu'il connaissait bien.

« Despotes pour despotes, en mon âme et conscience, j'aimerais encore mieux ces bons vieux rois qui représentaient, aux yeux du pays, des siècles d'honneur, de grandeur et de patriotisme, que ces *farceurs* qui se moquent autant du peuple que du pays, et qui flattent l'un pour accaparer l'autre. »

Arrivés au pouvoir, ils inaugurent un régime d'ostracisme pour les honnêtes gens, régime de *libertés écrites* et de *despotisme effectif.*

XI. — *Bilan de la Révolution.*

En résumé, la Révolution a-t-elle été un mouvement national sagement réformiste, ou un mouvement sectaire systématiquement antireligieux et révolutionnaire ? une œuvre de liberté ou une œuvre de sang ?

Nous croyons avoir répondu irréfutablement à cette

question. Buzot y avait répondu d'avance en disant : On n'a rendu la France républicaine *qu'à coups de guillotine.*

Les réformes qu'on a attribuées à la Révolution étaient étudiées, préparées avant elle, assurées sans elle, sans la profusion de crimes et l'effroyable effusion de sang dont on les a payées. Toutes les libertés dont nous jouissons étaient proclamées dans la *Déclaration royale* du 23 juin 1789, trois semaines avant la reddition de la Bastille.

Les révolutionnaires ont beau faire, ils ne peuvent plus dissimuler que la Révolution fut l'œuvre de sophistes et d'ambitieux, de sectaires antireligieux, puis de scélérats triomphant de la volonté nationale par l'escamotage et la Terreur. Jamais il n'y en eut de plus opposée à la volonté populaire. C'est le peuple, surtout, qui lui fournit ses victimes, infiniment plus que la noblesse et le clergé. On le cache soigneusement.

La Révolution a produit dix ans d'anarchie, de guerre civile, de misère et de dépérissement des études. Cela a été constaté *officiellement* par les conseillers d'Etat chargés de l'enquête sur la situation de la France au 18 brumaire : Fourcroy, Lacuée, Barbé-Marbois, Regnaud Saint-Jean d'Angély, Thibaudeau, Najac, Français, Sainte-Suzanne et Redon. Le rapport de Champagny est perdu.

Cette situation a amené le Consulat et l'Empire. Celui-ci fut encore la Révolution exploitée par un autre ambitieux qui chercha, dans la guerre, un dérivatif à l'anarchie et un piédestal pour un trône. Ses innombrables hécatombes humaines aboutirent à l'invasion de la France.

La deuxième République, héritière de la Révolution, nous valut les sanglantes journées de juin 1848, puis un nouveau Napoléon qui provoqua de nouvelles guerres terminées par une nouvelle et formidable invasion.

La troisième République doit la vie au plus grand des crimes : une révolution en face de l'ennemi vainqueur. Elle a produit la *Commune* de 1871, c'est-à-dire une épouvantable guerre civile, comme ses aînées.

La Monarchie, de 1815 à 1848 a, seule, ramené en France un tiers de siècle de paix, de prospérité et de liberté. Au lieu d'invasions elle nous a légué la plus belle de nos colonies : l'Algérie.

Quand y verrons-nous clair ? Quand comprendrons-nous que le chancre révolutionnaire est le mal dont nous souffrons ?

Trois fois depuis cent ans il nous a ramené les mêmes désastres, il a corrompu l'esprit public, divisé les Français, isolé la France en Europe par l'instabilité et l'incapacité de nos hommes d'Etat.

La Monarchie, malgré ses torts et ses fautes, avait fait de la France la première nation du monde ; la Révolution l'a fait déchoir.

Et les républicains osent fêter le Centenaire de 1789 ! Est-ce inconscience ou impudence? Cette date ne leur appartient pas : c'est celle des réformes dont Louis XVI prit l'initiative en convoquant les Etats généraux.

L'œuvre propre de la Révolution, c'est 1793 ; elle n'a pas le droit de se réclamer de 1789.

Quand en aurons-nous fini avec la double légende des *glorieuses conquêtes de la Révolution* et de la *servitude du Moyen Age ?*



CHAPITRE VII

RÉSUMÉ. — CONCLUSION. — ÉPILOGUE

I.

Résumé.

Avant d'arriver à la conclusion de notre travail, nous voulons donner, du Moyen Age, une appréciation d'ensemble due à un écrivain non suspect de cléricalisme. Nous voulons parler de Larousse, fondateur du *Grand Dictionnaire universel*, vaste encyclopédie antichrétienne et révolutionnaire, qui nous a été signalée. Nous aimons à connaître l'opinion des adversaires de l'Eglise sur les questions où elle est intéressée; ils nous ont souvent fourni nos meilleures armes en sa faveur, tantôt en nous apportant l'appui d'aveux arrachés par l'évidence, tantôt en montrant l'inanité de leurs critiques.

« Quand on a médité, dit Larousse, sur l'histoire du Moyen Age, trop exalté par les uns, trop décrié par les autres, la première question qui s'impose à l'esprit est celle-ci : Le Moyen Age a-t-il été un progrès ou une décadence....?

« Le flambeau de la civilisation a subi de nombreuses éclipses, et, à certaines époques de l'histoire, on a pu se

demander avec anxiété si la société humaine n'était pas sur le point de se dissoudre. Le Moyen Age est-il une de ces époques néfastes, ou marque-t-il un nouveau pas dans la marche du progrès?

« Nous résumerons d'un mot l'idée que nous sommes arrivé à nous faire de cette grande et singulière évolution du monde occidental. Le Moyen Age, pour nous, a été un *recul apparent* qui a *préparé, en réalité, les grands progrès de l'humanité dans le monde moderne.* C'est une période d'incubation qu'a suivie le *grand et laborieux enfantement de la science et de la liberté.*

« Pour bien saisir la valeur historique du Moyen Age, il faut le mettre en présence de la période qui l'a précédé : l'antiquité. L'antiquité! Ah! ce n'est pas nous qui voudrions en médire. On ne peut oublier la grande cité athénienne, l'austérité républicaine de Sparte, la grandeur des délibérations du Sénat et l'ardent patriotisme du peuple romain. C'est la Grèce qui a enfanté la philosophie et porté les arts à une perfection qui est restée désespérante.

« Cependant, il faut dire que lorsque le Moyen Age ouvrit une ère toute nouvelle, *la mémoire même de ces grandeurs antiques s'était effacée. Il ne restait du monde antique que les abus.* La puissance publique était tombée dans la main d'un seul homme, à la fois faible et tyrannique. »

Ainsi, le Moyen Age n'avait rien reçu des temps qui l'avaient immédiatement précédé, la mémoire même de la grandeur antique s'était effacée. N'avons-nous pas dit cela au début de ces Etudes?

Quand il s'ouvrit, en effet, huit cents ans s'étaient écoulés depuis le siècle de Périclès, quatre cents depuis celui d'Auguste. Une longue période de décadence et de

corruption, de tyrannie et d'esclavage, précède le Moyen Age.

Eh bien! que fait-il et que laisse-t-il après lui?

Après nous avoir sauvés et relevés des dévastations cinq fois séculaires des barbares, après avoir traversé de lamentables périodes de calamités et de fléaux de toutes sortes, *il laisse au monde l'héritage de la science et de la liberté*, il retrouve, conserve et répand les richesses de la science antique, et allume le flambeau de la science moderne. Son œuvre d'enfantement est entravée par toutes les passions humaines, par les erreurs et les superstitions païennes, et pourtant, après mille ans d'efforts opiniâtres, il arrive à la splendeur du XIIIe siècle, et prépare les progrès ultérieurs qui ne pouvaient sortir que du temps et de l'expérience.

L'histoire a-t-elle jamais constaté une aussi gigantesque lutte couronnée par une victoire aussi féconde? *Le Moyen Age est sorti de la nuit et il a produit la lumière.* Où donc Larousse voit-il, là, un recul même apparent?

Mais à qui fut due, au Moyen Age, cette marche ascensionnelle de l'humanité? Il va nous le dire encore.

« A des superstitions mortes succède, au Moyen Age, une foi vive.... Comme il est impossible que la lumière morale s'éteigne tout à fait dans la conscience humaine, il faut que les dernières étincelles s'en conservent quelque part. *C'est le sanctuaire de l'Eglise qui en est le refuge au Moyen Age.*

« Dans leur invasion dévastatrice, les barbares n'avaient rencontré de résistance sérieuse *que dans la puissance morale de l'Eglise*, et dans les fonctions civiles dont elle était investie. Au naufrage des institutions politiques avaient résisté quelques municipes administrés par des évêques *défenseurs des cités.* La supériorité de leurs

lumières leur valut un ascendant considérable sur l'esprit inculte des conquérants. Le fier Sicambre se courbait sous la bénédiction de saint Remi, le brutal Chilpéric redoutait les remontrances de Grégoire de Tours, et frémissait sous les rudes apostrophes de saint Germain.

« Unité de pensée et de foi ; telle a toujours été, telle sera toujours l'aspiration de l'humanité. *L'antiquité n'avait jamais rien eu de pareil.* La Rome des Césars n'avait pu donner au monde que l'unité politique. Au Moyen Age, la Rome des papes y substitua l'unité religieuse.... L'Eglise dominait (lisez : dirigeait) alors les consciences par ses dogmes. Elle attirait les peuples *par la soif de la justice et par la pureté de sa morale.... Les peuples foulés aux pieds* tendaient vers elle leurs mains suppliantes. »

On vient d'entendre Larousse historien. Selon lui, c'est bien l'Eglise qui fut le facteur de tout progrès au Moyen Age, qui dompta les barbares, fut le refuge des lumières, et fonda la République chrétienne, en attirant à elle les peuples foulés aux pieds, par leur soif de la justice et la pureté de sa morale. L'éloge est complet.

Mais après l'historien, le sectaire va se montrer dans un curieux compromis entre sa probité historique d'un côté, et ses préjugés anticléricaux et révolutionnaires de l'autre. Quand il veut conclure, il ne voit plus, dans le Moyen Age, qu'une tentative de *théocratie avortée;* puis il termine brusquement en disant :

« Par des routes différentes, le monde n'en poursuit pas moins sa marche vers l'unité (quelle unité? sociale, politique ou religieuse?), et cette unité s'opérera un jour sous cette devise *entrevue* à la fin du Moyen Age et *formulée* par la Révolution française : JUSTICE ET LIBERTÉ. »

Pardon ! la Révolution française, qui a pu formuler cette

devise, ne l'a pas inventée; elle l'a copiée du Moyen Age. Celui-ci ne l'a pas seulement *entrevue*, mais *mise en pratique;* et c'est ce qui attirait les peuples vers l'Eglise, vous venez de le dire vous-même. Elle seule a donné la chose; la Révolution ne lui a emprunté que la formule : *suum cuique.* On ne doit à la Révolution que de belles phrases et de tristes actes.

Au contraire, il n'est aucun bien social qui n'ait été dû à l'Eglise *dans le passé*, et il n'en est aucun, dans le présent, qu'on n'ait *copié d'elle*, après qu'il eut été perdu *malgré elle*, par suite de la rupture de la société *avec elle.* Voilà la vérité.

La froide devise : liberté, égalité, fraternité, qui s'étale *sur nos murailles*, n'est encore qu'une formule des sentiments qui étaient *dans les cœurs* au Moyen Age, et qui sont affichés maintenant avec les objets perdus.

Quant à l'unité de pensée obtenue par l'Eglise, vous croyez que le monde y marche par des routes différentes, et qu'elle s'opérera un jour. Ce jour-là n'apparaît même pas à travers les brouillards de l'avenir. La Révolution est un dissolvant et non un principe d'union. Elle n'a produit encore que la nouvelle Babel, où se débat la société contemporaine, après le nouveau déluge d'erreurs, de mensonges et de crimes, qui a englouti l'ancienne.

C'était fatal. La société moderne issue de la Révolution a, pour unique Credo, la *Déclaration* des droits *de l'homme.* Elle a oublié ou désappris l'Evangile, cette déclaration sévère de ses devoirs. Il semble, au premier abord, que cela importe peu, quant aux conséquences sociales, car la même idée de justice paraît devoir résulter de l'une et l'autre thèse, sous deux aspects différents. Je ne puis, en effet, avoir un droit sur vous que vous n'ayez un devoir envers moi, *et vice versa.* Le devoir serait

ainsi garanti par l'observation du droit, comme le droit par l'observation du devoir.

Mais, en réalité, il y a là une véritable antithèse, une antinomie ; car le droit représente la face égoïste des relations humaines, tandis que le devoir en est la face généreuse et dévouée, a dit excellemment le P. Lacordaire.

A l'idée des devoirs sociaux, principe de dévouement que prêchait l'Eglise, la Révolution a substitué l'idée des droits, principe d'égoïsme. Pour qui sait le comprendre, tout est dans cette simple distinction. Elle donne la clef de la société chrétienne et de la société révolutionnaire ; elle explique la différence des rapports sociaux, autrefois et aujourd'hui, entre le gouvernant et le gouverné, le supérieur et l'inférieur, le patron et l'ouvrier. Elle explique, de nos jours, l'absence de respect dans les familles et les Etats, l'amour désordonné d'indépendance et des jouissances, la fréquence des grèves et des révolutions.

L'Eglise connaissait mieux que vous la nature humaine et la philosophie de l'histoire ; c'est pourquoi elle parlait à l'homme surtout de ses devoirs, qu'il tend à oublier, tout en sauvegardant ses droits, qu'elle lui a conquis. Vous ne lui parlez, vous, que de ses droits, qu'il est déjà disposé à s'exagérer. Par là, vous avez développé ses prétentions et ses convoitises, son envie et sa haine. Vous lui avez fait oublier ses devoirs, qui sont les *droits des autres*.

Le résultat de votre œuvre a été l'antagonisme permanent entre les classes, l'encouragement à la révolte.

Pour parer à ce danger, créé par vous, il vous faut à présent une police et des armées inutiles autrefois. Le *guet*, à Paris, sous Louis XIV encore, se composait de cent archers. Aujourd'hui, vingt mille sergents de ville,

gardes municipaux ou agents secrets ne suffisent pas toujours à maintenir l'ordre public, et à empêcher les vols et assassinats en plein jour. Ce n'est pas contre ceux qui ont conservé la foi chrétienne du Moyen Age qu'on a besoin de ces précautions, mais contre les *nouvelles couches* sceptiques et révolutionnaires. La police n'a que faire dans les églises et les maisons religieuses, et elle le sait bien ; si elle prend des précautions, c'est contre la clientèle des cabarets, des ateliers et des clubs, gens sans foi ni loi, qu'excitent vos doctrines et vos journaux.

Viennent des grèves où les ouvriers revendiquent le *droit* de gagner toujours plus en travaillant moins, le patron menacé de ruine sera *watriné* s'il ne cède, et on n'osera pas sévir contre les assassins.

Viennent les insurrections, comme les journées de Juin ou la Commune, vingt généraux et cent mille citoyens de la même patrie trouveront la mort comme dans les plus grandes batailles contre l'ennemi.

En 1871, les révolutionnaires ont brûlé, à Paris, un millier d'immeubles, le Conseil d'Etat, le Ministère des finances, la Cour des comptes, le palais des Tuileries. Le *Journal des assurances* a publié la liste officielle des cinq cents millions de dégâts causés par l'incendie. La bibliothèque du Louvre a été brûlée ; elle contenait l'une des plus précieuses collections de documents anciens. On a sauvé à grand'peine le Louvre et la Bibliothèque nationale. A la prochaine guerre sociale, réussirait-on à préserver de ces nouveaux Vandales ce qui reste de nos trésors artistiques et littéraires ? Qui oserait affirmer qu'ils n'auront pas le sort de la bibliothèque d'Alexandrie, où sept cent mille rouleaux manuscrits furent la proie des flammes ?

Le retour à la barbarie, voilà l'œuvre, le produit de la

Révolution, dont vous attendez l'union, la justice et la liberté! Hommes deux fois aveugles! vous ne voyez pas que le Moyen Age avait dû à l'Eglise ces trois bienfaits avec tant d'autres, et qu'ils sont incompatibles avec la double maladie morale dont la France est atteinte : le *fanatisme antireligieux*, et l'*idolâtrie révolutionnaire*.

Edgar Quinet a osé comparer le christianisme à la Révolution française : le parallèle est écrasant pour elle. Le christianisme avait converti et affranchi le monde par la force morale; la Révolution a flatté et déchaîné à nouveau les instincts égoïstes et les passions sanguinaires. Par suite elle a nécessité le retour à la force brutale pour comprimer ces instincts et ces passions. Mais ils ont acquis une telle puissance que le pouvoir lui-même en a peur. Il les ménage, il leur cède, il leur jette en pâture l'Eglise, l'enseignement, la magistrature, les places. Il leur livre la société. Il n'a d'audace que contre des religieux sans défense, et fait feu sur des jeunes filles qui ne savent que prier, comme à Châteauvillain.

Au Moyen Age, au moins, les barbares étaient des étrangers conquérants, qui, une fois vainqueurs, laissaient faire à l'Eglise son œuvre libérale et civilisatrice. Ils n'étaient ni aveugles ni lâches.

II.

Conclusion.

Comme le touriste, amateur des beautés alpestres, monte sur les sommets pour en embrasser l'ensemble, élevons-nous pour contempler, d'un coup d'œil, l'œuvre du Moyen Age et la résumer.

Bien des fois, du haut des Pyrénées et des Alpes

suisses, nous avons admiré de splendides panoramas terrestres. Le Moyen Age, dans le monde moral, offre à l'âme humaine un spectacle analogue.

La première partie de ces Etudes nous a montré qu'au point de vue intellectuel, il ne fut jamais dépassé en élévation et en profondeur. On peut dire de plusieurs de ces grands hommes ce qu'Emile Saisset a dit de Roger Bacon : « Ce n'est pas seulement un promoteur, c'est un inventeur. Il s'est fait, par un miracle d'intelligence, le contemporain des hommes de génie à venir. »

Le siècle de Louis XIV, celui qu'on appelle le *grand siècle*, où les arts, les lettres, la science et la philosophie marchaient, dit Voltaire, d'accord avec la gloire, fut le fruit du XIIIe. Il ne saurait l'emporter sur l'arbre qui a produit ce fruit. Le Moyen Age a été le restaurateur de la science antique, le père de la science moderne, le berceau de la liberté.

Sous le rapport moral, c'est le règne de la droiture, de la vertu et de l'honneur. Il a relevé la dignité humaine, aboli l'esclavage, rendu son rang à la femme, fondé le droit des gens, moralisé l'individu, ennobli l'obéissance, adouci l'autorité, créé la chevalerie, fait des rois les pères de leurs peuples. Il a introduit la miséricorde dans les tribunaux, proscrit les pénalités cruelles, et même accordé le pardon au repentir ; il a couvert le monde d'institutions charitables. Eu égard aux temps qui l'ont précédé, le Moyen Age fut une révolution complète : la révolution de la charité, de la justice et de la liberté par l'Eglise.

Pour la première fois dans le monde, la force morale remplaçait la force physique, malgré de tristes exceptions. L'Evangile était le code des nations, le Droit public chrétien en était l'application sociale.

Loin que cette tentative théocratique ait avorté, elle a donc été féconde en bienfaits. Elle a substitué le christianisme au paganisme et à la barbarie. Elle a placé au sommet de l'ordre social les *Droits de Dieu*, à la base les *libertés du peuple*. Le pouvoir spirituel était le défenseur des premiers, le pouvoir temporel, le protecteur des secondes.

Tel était le droit public nouveau enseigné par la théocratie chrétienne. Ceux qui le critiquent n'en comprennent pas la grandeur. Il n'est pas de plus sublime idéal. Le Moyen Age, qui le réalisa, n'est pas seulement un soleil levant; arrivé à son apogée, au XIIIe siècle, il peut être comparé au soleil à son midi. Selon Littré, le XIIIe siècle est le grand siècle de la France.

Malgré des abus, des erreurs, des scandales, des trahisons, des crimes même, faciles à relever dans une période de mille ans, voilà l'œuvre du Moyen Age. Il est le sommet de la civilisation morale. Il n'est pas, dans l'histoire du monde, une époque à laquelle l'humanité ait dû des services semblables.

En commençant l'étude du Moyen Age, on se doute bien, quand on connaît l'Eglise, qu'on va découvrir une nouvelle moisson de ses mérites et de ses bienfaits, mais nul n'oserait espérer une moisson aussi riche de gerbes d'or, malgré l'ivraie qui s'y mêle.

Et pourtant, combien méconnaissent encore l'Eglise! « Pauvre vieille mère du monde moderne, battue par ton fils et qui nous es chère, ce n'est pas nous qui voudrions te blesser encore, » disait Michelet, avant d'avoir sacrifié à ce besoin de popularité malsaine qui a causé la chute de tant d'esprits comme lui et Victor Hugo.

Pour nous, heureux d'apporter, dans ce travail, le faible tribut de notre admiration et de notre amour pour

la divine envoyée du Christ, nous voudrions contribuer au retour de l'esprit de justice en faveur du Moyen Age, qui fut son œuvre.

Nous ne saurions mieux conclure qu'en rapportant ici l'hommage inattendu d'un récent ministre de l'instruction publique, et celui d'un historien que nous avons souvent cité dans ces Etudes.

« Je n'ai jamais pensé, dit M. Spüller, que l'histoire de notre pays, QUI A REMPLI LE MONDE DU MOYEN AGE DE SA CIVILISATION ET DE SA GLOIRE, pût être abandonnée à une critique *mal informée, sans vues, sans patriotisme et sans équité.*

« Au contraire, je suis pleinement convaincu que nous autres, hommes de la France d'aujourd'hui, nous avons plus d'intérêt qu'on ne pense à mettre en lumière nos véritables origines, *à nous en réclamer, à nous en glorifier.* Ce serait d'ailleurs une singulière ingratitude; ce serait aussi méconnaître nos intérêts, que de nous séparer, nous plébéiens, de cette nation française qui a brillé, *par sa noblesse*, comme une fleur de chevalerie, d'élégance et de bravoure; qui a été, *par son clergé*, UNE GRANDE ÉCOLE DE POLITIQUE, DE SCIENCE ET DE CHARITÉ, et qui, *par sa royauté si habile*, si persévérante, a tenu une si grande place dans le monde [1]. »

On ne s'attendait pas à cette éloquente réhabilitation de l'Eglise, de la noblesse, de la monarchie et du Moyen Age par un ministre de l'instruction publique sous notre triste République. L'hommage n'en a que plus de poids; c'est un signe du revirement profond qui se fait dans les esprits. M. Spüller parlait devant un auditoire de savants; il ne pouvait pas dire que la France ne commence vrai-

(1) Discours au congrès des sociétés savantes, 4 juin 1887.

ment qu'à la Révolution. On garde ces facéties pour les réunions électorales et les clubs.

M. Duruy, de son côté, a résumé le rôle de l'Eglise au Moyen Age.

« A une société violente elle enseigna la douceur; à des hommes vindicatifs elle enseigna le pardon; à la hiérarchie féodale elle opposa l'égalité de tous les hommes; à la turbulence, la discipline; A LA SERVITUDE, LA LIBERTÉ; A LA FORCE, LE DROIT.

« Contre des maîtres superbes elle protégait l'esclave, contre le divorce et la polygamie elle défendait les droits de la femme, des enfants, de la famille. Les Etats ne connaissaient plus, pour les fonctions publiques, que la succession de la chair, elle leur montra la succession selon l'esprit, par la libre élection des abbés, des évêques, des pontifes même; et des serfs vinrent s'asseoir dans la chaire de saint Pierre, au-dessus des rois. Les princes et seigneurs féodaux se croyaient au-dessus de toute loi; les papes firent gronder sur leurs têtes les foudres de l'Eglise. *Alors que la force seule régnait, les papes s'étaient faits les gardiens des lois morales*, et à ceux des princes qui violaient ces lois, ils les rappelaient en déliant les peuples du serment de fidélité. Le pontificat parlait au nom et place du droit populaire [1]. »

Restons sur cette appréciation du Moyen Age *politique* par un historien savant et impartial. En parlant du Moyen Age *intellectuel*, il ajoute :

« Les barbares avaient fait litière de la civilisation antique, l'Eglise en recueillit dans ses monastères les débris mutilés. MÈRE DES CROYANCES, ELLE FUT AUSSI CELLE DE LA PENSÉE, DES ARTS ET DE LA SCIENCE. »

(1) *Histoire du Moyen Age*. Préf.

L'apothéose du Moyen Age et de l'Eglise est complète, grâce à la science historique contemporaine, qui redresse peu à peu les idées fausses et mensongères de l'école sceptique et révolutionnaire, sous laquelle l'esprit de la France est resté longtemps courbé.

Par un juste retour des choses d'ici-bas, des laïques, historiens, professeurs, parlent de l'Eglise et de la liberté dans le même sens que l'illustre Léon XIII dans son Encyclique *Immortale Dei*.

« Cette liberté honnête et digne de l'homme, dit le grand Pontife, l'Eglise la patronne ouvertement, et, afin d'en garantir aux peuples la jouissance, elle n'a jamais cessé d'agir, de combattre. Les institutions les plus capables de contribuer au bien général de l'Etat, toutes celles qui ont pour but de protéger les peuples contre les caprices tyranniques des princes, d'empêcher le pouvoir central d'intervenir d'une façon importune dans les affaires municipales ou domestiques, toutes celles qui relèvent la dignité de la personne humaine, ou sont de nature à garantir à chaque citoyen l'*égalité des droits*, L'EGLISE CATHOLIQUE LES A, OU BIEN ÉTABLIES, OU BIEN PRISES SOUS SA PROTECTION, OU BIEN CONSERVÉES. Les monuments historiques sont là pour l'attester. »

Nous ne pouvons mieux clore ces Etudes et cette conclusion que par cette parole auguste.

III.

Epilogue.

Aujourd'hui, l'œuvre de l'Eglise au Moyen Age est détruite.

Entamée par l'esprit païen de la Renaissance et l'esprit

de révolte de la prétendue Réforme, elle a été anéantie par la Révolution.

Bien que les historiens consciencieux et les intelligences d'élite lui rendent enfin justice, on la méconnaît encore dans les classes non éclairées.

Pourquoi ? Il y en a deux raisons.

La première, c'est qu'on confond presque toujours le Moyen Age avec l'ancien régime, qui avait fait ou laissé revivre l'absolutisme et les abus antiques.

La seconde, c'est que le Moyen Age était religieux. Il rendait au Créateur l'hommage que lui doit toute créature raisonnable ; il était reconnaissant envers l'Eglise, sa libératrice : voilà son crime.

Ses ennemis, aujourd'hui, repoussent l'idée même de Dieu. Ils s'imaginent, tout de bon, que la religion est un signe de faiblesse intellectuelle, et que l'irréligion en est un de haute intelligence. Là-dessus, munis du certificat qu'ils se sont eux-mêmes décerné, ils s'admirent et travaillent à anéantir l'Eglise, sans s'apercevoir que c'est à elle que leurs ancêtres ont dû leurs mœurs, leur savoir et leurs libertés. Ils étaient sous sa tutelle au Moyen Age, et c'est pour s'être affranchi de cette tutelle, à partir de la Renaissance, que ces libertés ont souffert ou disparu sous l'ancien régime.

Nos adversaires ne se doutent pas qu'ils sont, à leur tour, des types du Moyen Age. Ils le recommencent. Seulement ils représentent l'élément barbare et destructeur, qui y combattait, comme eux, la civilisation chrétienne.

Cet élément fut vaincu après des siècles de luttes. Les despotes comme Philippe le Bel, les licencieux comme l'empereur Henri IV et le roi Henri VIII, les hérétiques comme Luther et Calvin, puis les encyclopédistes et les révolutionnaires, ont essayé depuis cinq siècles une

revanche. Ils croient la tenir en ce moment. Ils seront encore vaincus.

L'Eglise du Christ a survécu aux Néron et aux Dioclétien, aux Attila et aux Genséric, à leurs successeurs royaux ou hérétiques ; elle a survécu à Voltaire et à Rousseau, à Robespierre et à Danton ; elle survivra à leurs pareils du temps présent et de l'avenir.

La lutte sera longue et ardente, parce que, depuis le Moyen Age, les peuples ont été trompés de longue main sur son compte, par les princes, les sophistes et la Révolution, comme autrefois par les chefs de la Synagogue, les empereurs romains et leurs préfets.

En même temps que l'irréligion a créé une race de trompeurs, elle a créé une race de dupes. La *crédulité* a remplacé chez le peuple la *croyance*. Au Moyen Age, il ne croyait qu'aux honnêtes gens, et pour les juger il avait leur conduite, thermomètre sûr et à sa portée, dans la société d'alors, où la vie privée, même, n'était pas murée comme la nôtre. Il pouvait apprécier un homme, comme un arbre, à ses fruits. Il ne peut plus distinguer aujourd'hui ceux qui le prêchent dans leur intérêt ou dans le sien. Il reçoit, d'un comité qu'il ne connaît pas, le bulletin qu'il doit jeter dans l'urne électorale ; il ne connaît pas davantage ceux pour qui il vote. Il est dupe tous les jours de réclames financières ou commerciales qui visent sa bourse, de spéculateurs qui falsifient ses aliments, d'écrivains qui falsifient l'histoire, de pervers qui vicient son cœur et faussent son jugement, de sceptiques qui lui ôtent sa foi consolatrice. Il ne croit plus à Dieu, mais il croit à son journal ; il fait son idole du politicien qui le flatte et lui promet le partage du bien d'autrui.

Le peuple, au Moyen Age, était simple mais sensé,

aujourd'hui il est orgueilleux, mais *gobeur*, c'est-à-dire doublement ridicule. Privé de l'esprit recteur qui était sa boussole, il se laisse prendre aux discours des rhéteurs et aux amorces des ambitieux qui briguent sa voix. Il est la proie de l'habileté et du mensonge qui règnent en maîtres.

Il est facile d'indiquer les étapes parcourues par l'esprit humain pour en arriver là. Pour cela quelques répétitions ne doivent pas nous arrêter.

Le résultat de l'influence chrétienne, au Moyen Age, avait été l'essor de la science, la victoire du bien sur le mal, de la liberté sur l'esclavage et la tyrannie. Mais, par cela seul, l'Eglise, organe du christianisme et agent de ses triomphes, avait accumulé les haines des passions refrénées, frémissant sous le joug. Les ambitieux, les tyrans, les luxurieux, les violateurs de la morale et du droit aspiraient à la revanche. Ils voulaient reconquérir LA LIBERTÉ DU MAL, la seule liberté comprimée par l'Eglise.

La fin du Moyen Age, la fin de ses vertus et de ses libertés, c'est le commencement de la Renaissance gréco-païenne faisant la guerre timidement d'abord, ouvertement ensuite, à l'envoyée du Christ. Cette guerre dure depuis cinq siècles. Elle a eu quatre phases principales, qui marquent, chacune, une des étapes dont nous avons parlé.

Philippe le Bel fournit la première. Son agression violente contre l'Eglise est le point de départ de la scission entre celle-ci et la société civile. Cette scission coïncide avec le retour au droit public romain favorable au despotisme. « La tyrannie, dit M. de Monléon, s'essaie, dans les livres et les traités, à se donner elle-même pour le droit. » Les menées procédurières remplacent les voies droites de la probité et de l'honneur.

C'est le règne des légistes ou juristes qui ont donné

naissance à ces vieux proverbes latins d'une énergie intraduisible : *Juristœ sunt jurgistœ; juris periti sunt juris perditi; legum doctores sunt legum dolores; jurisconsultus, ruris tumultus* (1).

Les hérésies du XVIe siècle, filles de la Renaissance, forment la seconde étape dans la voie de la révolte qui éloigne de l'Eglise, et, par suite, sape les fondements de son œuvre sociale.

Le fougueux Luther, violateur de ses vœux, séducteur de Catherine de Bora, à qui il fait violer les siens, l'auteur éhonté des *Propos de table, a le front de se poser en réformateur*, en fondateur de religion, comme Mahomet ou M. Loyson; il met dans ses intérêts les princes alléchés par les tentations que nous avons dites; il est hardi, éloquent, la foule se laisse prendre à ses discours.

Le froid et sanguinaire Calvin, l'exilé fleurdelisé de Noyon, l'imite; il provoque la seconde grande révolte religieuse; le peuple s'y laisse prendre.

En Angleterre, Henri VIII, Elisabeth, Cromwell, types de la tyrannie, consomment, par la violence, la rupture de leur patrie avec l'Eglise. Le peuple anglais s'y laisse prendre.

Est-ce qu'il n'y a pas toujours d'habiles avocats pour gagner les mauvaises causes, tantôt avec la complicité des juges, tantôt avec la connivence de nos passions et de l'ignorance populaire?

Les sceptiques, ligués avec les protestants, font honneur au protestantisme d'avoir apporté la liberté, et partout il a été implanté par la force : en Suède par Gustave Wasa,

(1) Ce qui veut dire : Les juristes sont des *instigateurs de querelles;* les habiles du droit en sont les *destructeurs;* les docteurs des lois en sont les *fraudeurs;* les jurisconsultes sont des *artisans de troubles.*

en Danemark par Christiern, dans la Suisse romande par le Sénat de Berne, en Angleterre par Henri VIII, dans la Hesse par le landgrave Philippe. Nulle part il n'a dû son triomphe à la persuasion et à la liberté. « Partout où la persécution ne le soutenait pas, dit Edgar Quinet, le protestantisme ne tardait pas à disparaître (1). »

N'importe, ses dupes sont innombrables comme celles de la Révolution.

Pendant ces révoltes sous prétexte de réforme, la seule réforme véritable était celle opérée dans et par l'Eglise, au concile de Trente, et qui montra au monde cette constellation de saintes et grandes figures dont nous avons parlé.

Ce fut la grande Renaissance catholique.

Après l'audace des sectaires religieux, que ne pouvait-on craindre de sceptiques comme Voltaire, de sophistes comme Rousseau, et de la crédulité de leurs dupes ou complices? Ils vont marquer la troisième étape dans la voie rétrograde où le monde marche, croyant aller en avant.

Comme tous ses prédécesseurs, Voltaire obéit à la loi historique qui veut que les adversaires de l'Eglise soient entachés d'immoralité (2). L'anneau de saint Louis, avec sa belle devise : *Dieu, France et Marguerite*, résumait les trois nobles amours de l'homme du Moyen Age : son Dieu, sa patrie, son foyer. Voltaire a vilipendé sa mère, sa patrie et son Dieu. Grand seigneur corrompu et corrupteur, avare et fripon, hypocrite et persécuteur, spéculant sur la traite des noirs, volant ses libraires, chassé de l'ambassade de France à la Haye, chassé par Frédéric pour sa

(1) *Marnix de Sainte-Aldegonde.* Introduction.

(2) *Voir la correspondance de Voltaire. — Ménage et finances de Voltaire,* par NICOLARDOT.

méchanceté et ses vilenies, ce prince des menteurs a été qualifié de *dernier des hommes* par un témoin irrécusable de sa honteuse vie [1].

Voilà l'homme qui ose se poser comme l'ennemi personnel du Christ, tout en communiant devant ses vassaux.

Il a infiniment d'esprit; la foule s'y laisse prendre. A son instigation, elle insulte l'Eglise, qui l'avait instruite et affranchie; elle exalte Voltaire, qui l'appelait *la canaille* et ne voulait pas qu'on l'instruisît.

Et on parle de la crédulité du Moyen Age!

Voici Jean-Jacques Rousseau, sophiste hypocondre, fripon aussi, lâche et menteur aussi, qui fait chasser une servante pour un larcin qu'il a commis, qui abandonne une femme qu'il a ruinée en vivant à ses dépens; père dénaturé qui met ses enfants au *Tour*. Il dit au peuple *qu'il est souverain;* le peuple, dupe de cette fiction, s'y laisse prendre. Il croit aux beaux parleurs et aux phrases sonores.

Le XVIIIe siècle a pris ces deux idoles pour guides et pour pilotes dans la tempête qui se préparait.

Cette tempête, c'est la Révolution, quatrième et dernière étape sur la route des utopies, des mensonges et de la désorganisation sociale.

C'est encore une loi de l'histoire que toute vraie réforme, tout véritable progrès, ont été provoqués par des hommes honorables, désintéressés, vertueux; que ces réformes et ces progrès se traduisent par une plus grande somme de bonheur, de paix et d'union.

Eh bien, la Révolution française offre tout le contraire dans ses promoteurs et dans ses résultats. Elle n'a en

(1) Sa nièce, Mme Denis.

propre que le mal qu'elle a fait et qui dure encore. L'habileté de ses partisans a consisté à lui attribuer le mérite du mouvement réformiste de 1786 à 1789, qu'elle a, au contraire, fait dévier.

« La Révolution, a-t-on dit, est une voleuse qui a soustrait et démarqué l'œuvre de la royauté. On a voulu l'expliquer et la légitimer en disant qu'elle a deux aspects et porte sur deux pôles : un pôle *négatif* et un pôle *positif* ou *affirmatif:* celui de la destruction, mais aussi celui de l'édification.

« Oui, sans doute, on peut dire que la Révolution a deux aspects, deux pôles, mais il faut ajouter : le *positif*, c'est ce qu'elle a volé au roi, copié du roi. Elle n'a, en propre, que le négatif, c'est-à-dire le mal qu'elle a fait.

« La Révolution s'est comportée, en politique, comme le protestantisme en religion. Lui aussi fut un composé de positif et de négatif. Mais le positif est ce qu'il a copié de l'Eglise, conservé d'elle. Il ne vit que de ce qu'il lui a emprunté. Le négatif, c'est ce qui lui appartient en propre; c'est-à-dire le schisme et la révolte contre l'institution de Jésus-Christ, qui ont produit, chez lui, la décadence du christianisme (1). »

Ainsi en est-il de la Révolution.

Où sont les progrès que la France lui doit?

A peine avait-elle triomphé, elle remplaçait Dieu par la déesse Raison, promenée sur un char dans la personne d'une prostituée. C'était le progrès religieux.

Quant au progrès politique, elle le cherche encore après dix constitutions, cent mille lois et vingt gouvernements tombés les uns sur les autres, depuis cent ans, comme des châteaux de cartes. Elle a produit les divisions so-

(1) *L'entrée des Israélites dans la société française*, par l'abbé Lémann.

ciales, l'anarchie, qui a conduit à l'invasion puis à la dictature. Elle avait promis au peuple égalité, richesse et bonheur, elle a fait banqueroute à toutes ses promesses.

Voilà, vu de haut, l'ensemble de son œuvre; elle est toute négative. En présence de son incapacité, de ses mensonges et de ses crimes, comme on t'estime et comme on t'aime, honnête Moyen Age!

Nous ne croyons pas que le peuple, alors, avec son sens pratique et droit, se fût laissé ainsi *piper* par les hérésies de la Renaissance, envahir par l'absolutisme de l'ancien régime, tromper par les prétendus philosophes de l'Encyclopédie, dominer par les terroristes de la Révolution, ou par ses habiles héritiers qui l'exploitent aujourd'hui.

La science avancée et les progrès matériels de notre société ne nous éblouissent pas. Elle est plus savante, plus brillante, mieux organisée administrativement que celle du Moyen Age, mais l'abaissement des caractères est proverbial, le sens moral public et privé diminue sans cesse; les scandales abondent. C'est là, dans l'histoire, le signe de la décadence des empires, et Rome en était là au moment de sa chute. Elle avait perdu ses mœurs et ses vertus civiques, sa foi à ses dieux; elle était mûre pour le triomphe des invasions barbares.

Les peuples du Nord qui l'ont mise à sac sont encore là aussi, nous convoitant et rêvant de nous démembrer pendant que nous faisons la guerre au « nommé Dieu. »

Nous avons une magnifique armée, les engins de guerre les plus formidables et les plus perfectionnés, des hommes et de l'argent. D'où vient donc que de grands et patriotes penseurs redoutent les chances des luttes à venir? C'est qu'ils voient l'état moral créé par l'esprit révolutionnaire, l'égoïsme, l'indiscipline, les divisions intestines, enfin notre isolement.

Nous avons la mélinite et le fusil Lebel ; nous n'avons plus les fortes mœurs nées de la foi de nos pères. La France chrétienne est restée pendant dix siècles à la tête des nations; depuis un siècle elle a bien eu encore de glorieux soubresauts, mais le chancre irréligieux et révolutionnaire la condamnait à déchoir momentanément du premier rang. L'axe du monde politique est changé. D'autres qu'elle ont pris, en ce moment, sa place dans les destinées du monde. Elle la reprendra, nous en avons le ferme espoir, parce qu'elle commence à ouvrir les yeux; comme Clovis elle brûlera encore une fois ce qu'elle a adoré et adorera ce qu'elle a brûlé.

Dieu sauve la France de l'athéisme qui la ronge et de l'idolâtrie révolutionnaire qui la divise! Dieu lui rende, avec la foi et les vertus du Moyen Age, des Charlemagne et des saint Louis, des Alcuin et des Suger, des Albert le Grand et des Roger Bacon, des Jeanne d'Arc et des Duguesclin!



TABLE DES MATIÈRES

Dédicace. 5
Introduction 7

PREMIÈRE PARTIE

Le Moyen Age fut-il une époque de ténèbres

Chapitre premier. — Préliminaires. — I. Préambule. — II. Etat social avant le Moyen Age. — III. Difficultés de l'œuvre régénératrice de l'Eglise 19

Chapitre II. — L'enseignement au Moyen Age. — Ecoles épiscopales, écoles monastiques, universités, Sorbonne. — I. ive et ve siècles. Premières invasions. Ecoles épiscopales. — II. vie siècle. Ecoles monastiques. Première renaissance chrétienne des lettres. — III. viie siècle. Seconde période d'invasions. Le vénérable Bède. — IV. viiie et ixe siècles. Charlemagne, Alcuin. Seconde renaissance chrétienne. — V. xe siècle. Troisième période d'invasions. L'an mille. Civilisation arabe. — VI. Infériorité des peuples non chrétiens. Musulmans, Indiens, Chinois; Gerbert. — VII. xie et xiie siècles. Troisième renaissance chrétienne. Saint Anselme, Abélard, saint Bernard. — VIII. Les Trouvères. Suger. Universités. La Sorbonne. Immense mouvement intellectuel 30

Chapitre III. — xiiie, xive et xve siècles. — Découverte de l'imprimerie. — Esprit et moeurs du Moyen Age. — I. xiiie siècle. Vue générale. — II. Raymond Lulle. — III. Vincent de Beauvais. — IV. Roger Bacon. — V. Albert le Grand. — VI. Saint Thomas d'Aquin. La scolastique. — VII. L'archi-

tecture. — VIII. XIVe et XVe siècles. Guerre de Cent ans, le grand schisme. Pierre d'Ailly, Nicolas de Clémanges, le chancelier Gerson, le cardinal Brogny, le cardinal Nicolas de Cusa, Savonarole, etc. Résumé. — IX. Découverte de l'imprimerie. — X. Esprit du Moyen Age. Les mœurs 63

CHAPITRE IV. — OBJECTIONS CONTRE LE MOYEN AGE INTELLECTUEL. — I. L'astrologie et l'alchimie. — II. La sorcellerie 105

CHAPITRE V. — CE QUI A SUCCÉDÉ AU MOYEN AGE. — I. La Renaissance gréco-païenne. — II. Le protestantisme et ses prétentions. — III. Voltaire et la Chalotais. Décadence de l'instruction sous la Révolution. Nouveaux Vandales. M. Jules Simon, M. Floquet. Conclusion 120

DEUXIÈME PARTIE

Le Moyen Age fut-il une époque de servitude

CHAPITRE PREMIER. — PRÉLIMINAIRES. — I. Préambule. — II. Libertés écrites et libertés effectives; *la Coutume*. — III. Notion de la liberté. — IV. Phases de la liberté depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution 159

CHAPITRE II. — PREMIÈRE ÉTAPE DE LA LIBERTÉ. — La conversion des barbares par l'Eglise 171

CHAPITRE III. — SECONDE ÉTAPE DE LA LIBERTÉ : LA FÉODALITÉ. — I. Organisation féodale. — II. Un échantillon existant du régime féodal. — III. Une charte du XIIe siècle; la loi de Beaumont. — IV. Mode de suffrage sous la féodalité. — V. L'égalité alors et aujourd'hui. — VI. Idées sur la propriété sous la féodalité. — VII. Condition du peuple sous la féodalité; la charité alors et la philanthropie aujourd'hui. — VIII. La vie aux champs sous la féodalité. — IX. Le servage. Les serfs sous la féodalité et nos fermiers aujourd'hui 177

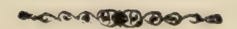
CHAPITRE IV. — TROISIÈME ÉTAPE DE LA LIBERTÉ : LA FONDATION DES COMMUNES. — I. La Paix et la Trêve de Dieu. Fondation des Communes. — II. Caractère paternel de la royauté au Moyen Age. — III. Droit public chrétien; ordre social chrétien. 213

CHAPITRE V. LES CROISADES. — INSTITUTIONS. — OBJECTIONS. — I. Les Croisades. — II. La Chevalerie. — III. Les Corpora-

tions. — IV. La Dîme et la Corvée. — V. Les droits de poursuite, de taille, de mainmorte, de formariage ; le droit du seigneur. — VI. Les Oubliettes 241

CHAPITRE VI. — LA LIBERTÉ AU MOYEN AGE ET DEPUIS. — I. L'organisation sociale, à la fin du Moyen Age, était réfractaire à la servitude et favorable à la liberté. — L'Etat et les Etats. — II. Décadence de la liberté à partir de la Renaissance. Régime du bon plaisir et pouvoir absolu tempéré par le sentiment chrétien. — III. La Révolution française et son œuvre. Elle est le régime des libertés nominales violées ou faussées, et du despotisme effectif. Le Dieu-Etat 288

CHAPITRE VII. — RÉSUMÉ. — CONCLUSION. — EPILOGUE . . . 338



BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.



LES

SOLDATS FRANÇAIS

DANS LES PRISONS D'ALLEMAGNE

Par le chanoine GUERS

Missionnaire apostolique, ancien aumônier à l'armée du Rhin, au 17e corps d'armée et en Tunisie.

1 beau volume in-8° orné de *huit portraits* hors texte. — Prix : **4** fr. ; *franco*, **4** fr. **50**

A l'histoire des graves événements de 1870-71 il manquait jusqu'ici un livre présentant l'*historique complet* de nos armées captives et disséminées dans toute l'Allemagne Si les opérations militaires accomplies depuis la déclaration de guerre jusqu'à la fin du siège de Paris ont fait l'objet de nombreuses études, on pouvait néanmoins se demander encore : « *Quel fut, au delà du Rhin, le sort des quatre cent mille Français prisonniers entre les mains de leurs vainqueurs?* »

Les rares monographies publiées à ce sujet ne concernant qu'un nombre très restreint de places allemandes, cette question, quel que fût son suprême intérêt, restait irrésolue.

Un aumônier militaire, M. le chanoine Guers, dont toute la vie n'a été qu'un long dévouement au service de nos soldats, tant en France qu'aux colonies, vient de combler magistralement cette lacune. Chargé d'une mission *pour ainsi dire officielle*, qui le mit en relation avec tous les principaux personnages de l'Allemagne, il parcourut alors l'empire germanique depuis le Rhin jusqu'à la Vistule et le Weser pour secourir, consoler et sauver tant d'infortunés ; mieux que personne, il pouvait écrire leur histoire avec autorité et compétence Aussi, de la première à la dernière page, ses récits, d'un émouvant et patriotique intérêt, subjuguent-ils l'attention du lecteur.

Dédié à la jeunesse française, ce livre raconte tour à tour les épreuves, les tourments et les martyres de cette génération (encore la nôtre), sur la terre du lointain exil. L'auteur nous décrit également avec charme les principales curiosités d'outre-Rhin, les mœurs, les coutumes, les qualités et les vices de nos vainqueurs. S'il est vrai que connaître son ennemi, c'est déjà pouvoir lui tenir tête, nous croyons que cette publication sera un véritable service rendu au pays.

Rarement, on peut le dire, l'armée prussienne avec sa tactique, sa discipline, ses usages et ses finesses, a été étudiée avec autant de netteté. Il est à souhaiter, nous devons le dire, que ce livre parvienne non seulement entre les mains de tous nos soldats, mais aussi sous les yeux de leurs vaillants chefs Il y a des pages dont les uns et les autres pourront faire le plus large profit

Le clergé ne lira pas avec moins de fruit ces études saisissantes sur l'action de ses principaux membres au milieu de nos armées prisonnières. A cette heure où nos ordres religieux, nos prêtres, nos séminaristes eux-mêmes, comme tout ce qui touche à la religion, sont traités pour ainsi dire en ennemis, il est bon que le clergé français rappelle et répète bien haut ce qu'il a fait pour la patrie aux heures cruelles de ses malheurs.

Le docteur Stieber — mort préfet de police à Berlin — chargé pendant l'invasion de veiller à la sûreté du roi Guillaume et de son état-major — écrivait à sa femme dans les derniers mois de 1870 : *Nos principaux adversaires sont les curés* Les membres du clergé, dont la conduite fut admirable en France, on l'oublie aujourd'hui, ne témoignèrent pas d'un moindre patriotisme en allant secourir nos soldats dans les forteresses et les casemates de l'Allemagne.

HISTOIRE
DU
GÉNÉRAL DE SONIS

Par J. DE LA FAYE

OUVRAGE DÉDIÉ AU GÉNÉRAL DE CHARETTE

1 beau volume in-8°, orné de *huit portraits* ou *gravures* hors texte. — Prix : **4** fr. ; *franco*, **4** fr. **50**

Le général de Sonis n'est pas un moderne ; par l'ardeur de sa foi, l'inébranlable fermeté de ses convictions et de son caractère, il est le contemporain de **ces chevaliers sans peur et sans reproche,** dont les noms rayonnent aux premières pages de nos annales et pour lesquels, suivant la belle pensée de Mgr Freppel, la **croix** et l'**épée** étaient le double symbole d'un même sacrifice.

La **croix** et l'**épée**, ces deux mots qui résument toute la vie du général de Sonis expliquent également le motif qui a fait entreprendre son histoire et le but que s'est proposé M. J. de la Faye :

Montrer aux esprits troublés et démoralisés par cent ans de révolutions et de scepticisme la sublime grandeur d'une âme vraiment chrétienne et rappeler en même temps les événements militaires auxquels le général de Sonis s'est trouvé mêlé : nos expéditions d'Afrique, la campagne d'Italie et plus particulièrement la guerre de 1870.

Puisée aux sources les plus authentiques, cette *Histoire* est d'autant plus intéressante qu'elle nous fait mieux connaître le courage, l'abnégation, le dévouement de nos officiers et de nos soldats sur tous les champs de bataille, pendant près d'un demi-siècle.

Le rôle joué par le général de Sonis dans cette triste et douloureuse épopée qui s'appelle la guerre de 1870-71 est d'ailleurs inoubliable.

Arrivé en France dans les premiers jours de novembre, il commande d'abord une division de cavalerie, puis le 17e corps d'armée. Après avoir arrêté un instant l'ennemi aux portes de Vendôme, le brave soldat d'Afrique et d'Italie se jette intrépidement au-devant des Prussiens dans la fameuse journée du 2 décembre et, le genou brisé, tombe sur le champ de bataille, sauvant d'un immense désastre l'armée tout entière

Il est impossible de parler du fait d'armes de Loigny sans évoquer aussitôt le légendaire souvenir des zouaves de Charette et de leur drapeau devenu en ce jour d'héroïque sacrifice le fanion du général de Sonis Faire revivre cette page de notre histoire, c'est rappeler un acte sublime de foi et de patriotisme.

Après dix-sept ans de souffrances vaillamment supportées, de services modestement rendus, malgré son amputation, de Sonis s'endort du dernier sommeil le jour de l'Assomption, comme si la vierge Marie, qu'il avait si tendrement aimée, eût voulut l'associer à son triomphe.

Raconter les détails d'une existence si bien remplie est faire œuvre de chrétien et de Français : car les hommes comme le général de Sonis glorifient non seulement la famille à laquelle ils appartiennent, mais encore l'Église et la patrie. Nous félicitons vivement l'auteur des intéressantes biographies de **Pimodan,** de **Victor-Emmanuel** et de **François II,** M J. de la Faye, de nous avoir donné ce beau livre, écrit à la fois avec simplicité et un *brio* vraiment remarquable. A quelque opinion politique qu'il appartienne, le lecteur n'ouvrira pas l'*Histoire du général de Sonis* sans l'achever d'un trait.

Un pareil ouvrage ne saurait être vraiment trop recommandé, car faire connaître et aimer le général de Sonis, c'est faire connaître et aimer tout ce qu'il a servi ici-bas avec un dévouement sans égal : « Dieu et la France ! »

